



AG2R LA MONDIALE

**RAPPORT SUR
LA SOLVABILITÉ ET LA
SITUATION FINANCIÈRE
SGAM AG2R LA MONDIALE**

RAPPORT 2017 SUR LES DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2016

LEXIQUE

Acronyme	Signification
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
BE	Best Estimate
EIRS	Evaluation interne des risques et de la solvabilité (Orsa en anglais)
EV	Embedded Value
FDB	Participation aux bénéfices futurs (Future Discretionary Benefits)
ID	Impôt différé
IFC	Indemnités de Fin de Carrière
IFRS	International Financial Reporting Standards
IG	Intragroupe
IP	Institution de prévoyance
LMEP	La Mondiale Europartner
LMP	La Mondiale Partenaire
LoB	Ligne d'activité (Line of Business)
MCR	Minimum de capital requis (Minimum capital requirement)
MGDC	Maintien Garantie Décès
MMJ	Mutuelle du Ministère de la Justice
Mut	Mutuelle
NSLT	Not Similar to Life Techniques (Similaire à la non-vie en français)
Orsa	Own risk and solvency assessment (EIRS en français)
PCA	Plan Comptable Assurance

Acronyme	Signification
PPAE	Provision pour participation aux excédents
PSSDI	Prêt super subordonné à durée indéterminée
PVL	Plus-Value Latente
QRT	Quantitative reporting Template, ou états quantitatifs
SAM	Société d'assurance mutuelle
SCR	Capital de solvabilité requis (Solvency capital requirement)
Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle
Sgaps	Société de groupe d'assurance de protection sociale
SLT	Similar to Life Techniques (Similaire à la vie en français)
TSDI	Titre subordonné à durée indéterminée
TSR	Titre subordonné remboursable
TSSDI	Titre super subordonné à durée indéterminée
UC	Unités de compte
UM	Union de mutuelles
UGM	Union de groupe mutualiste

Avertissement :

Le mot « Groupe » peut signifier alternativement, l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA ou le Groupe prudentiel. Toutefois, en fonction du contexte, le mot « Groupe » ne soulève pas de difficulté de compréhension pour le lecteur.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	5
SYNTHÈSE	6
A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	8
A.1. Activité	8
A.2. Résultats de souscription	18
A.3. Résultats des investissements	19
A.4. Résultats des autres activités	20
A.5. Autres Informations	20
Focus : Résultats par entité	21
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	39
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	39
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	52
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	53
B.4. Système de contrôle interne	56
B.5. Fonction audit interne	57
B.6. Fonction actuarielle	57
B.7. Sous-traitance	57
B.8. Autres informations	58
C. PROFIL DE RISQUE	59
C.1. Risque de souscription	61
C.2. Risque de marché	63
C.3. Risque de crédit	65
C.4. Risque de liquidité	66
C.5. Risque opérationnel	66
C.6. Autres risques importants	69
C.7. Autres informations	69
D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	70
D.1. Actifs	70
D.2. Provisions techniques	71
D.3. Autres passifs	73
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	75
D.5. Autres informations	75
Focus : Fiche par entité	76

E. GESTION DU CAPITAL **105**

E.1. Fonds propres	105
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	106
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	107
E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	107
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	107
E.6. Autres informations	107
Focus : Fiche par entité	108

ANNEXE **137**

SGAM AG2R LA MONDIALE	138
AG2R Réunion Prévoyance	153
Arpege Prévoyance	175
Prima	197
AG.Mut	217
Miag	235
Muta Santé	253
Prado Mutuelle	271
Réunica Mutuelle	289
Smacl Santé	311
ViaSanté Mutuelle	333
La Mondiale	355
La Mondiale Europartner	377
La Mondiale Partenaire	389

PRÉSENTATION

Le nouveau régime prudentiel Solvabilité 2 est entré en application le 1^{er} janvier 2016.

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou RSSF), à destination du public, est établi en application des articles 51 à 56 de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement le 17 janvier 2015.

Le rapport présente les informations visées aux articles 359 à 370 pour les groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les entités solos. Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 du règlement.

Il concerne la période de référence du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Ce rapport est un rapport unique qui concerne l'ensemble du périmètre de combinaison de SGAM AG2R LA MONDIALE, à l'exception de la Mutuelle du Ministère de la Justice et d'ARIAL CNP ASSURANCES qui produisent leur propre rapport, mis à disposition sur leur site internet. Cependant les informations quantitatives relatives au Groupe comprennent ces deux entités, qui sont incluses dans le périmètre de combinaison.

Ce rapport est composé des six parties, comportant les informations qualitatives et quantitatives groupe, une synthèse et cinq modules : activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital.

Les informations quantitatives des entités solos sont détaillées à la fin de chaque chapitre.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2016, a été soumis à l'approbation des Conseils d'administration des entités du Groupe lors des séances qui se sont déroulées au mois de juin 2017.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il est publié sur le site internet du Groupe et de chacune des entités.

SYNTHÈSE

Dans un environnement exigeant, SGAM AG2R LA MONDIALE relève les défis et affiche des résultats en hausse

Avec un résultat net part du Groupe de 319 M€ en normes IFRS (en progression de 6,4 % par rapport à 2015), des fonds propres de 7 315 M€ en normes IFRS (en progression de près de 9 %) et un ratio de solvabilité de 213 % (en hausse de 18 points), AG2R LA MONDIALE a su relever les défis auxquels il est confronté sur l'ensemble de ses métiers dans un environnement contextuel et réglementaire particulièrement exigeant.

UN ENVIRONNEMENT EXIGEANT

De nombreux facteurs contextuels et évolutions réglementaires ont marqué l'exercice, parmi lesquels :

- la persistance du contexte de taux bas : le taux des obligations d'État à 10 ans est descendu à 0,11 % en cours d'année pour remonter à 0,68 % fin décembre (contre 1,01 % fin 2015). En moyenne annuelle, il a baissé de -44 cts ;
- la pression réglementaire sur l'ensemble des métiers, que ce soit en assurance vie (notamment : Loi Eckert, Fatca, échanges informatisés de données fiscales avec l'OCDE, fichier Ficovie, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme), en santé (notamment : Ani santé, contrat responsable, tiers-payant généralisé) ou sur toutes les activités du Groupe (déclaration sociale nominative et prélèvement à la source) ;
- l'entrée en vigueur des nouvelles normes prudentielles Solvabilité 2.

UN GROUPE QUI RELÈVE LES DÉFIS

AG2R LA MONDIALE relève les défis liés à cet environnement exigeant en poursuivant l'optimisation de ses structures, le développement maîtrisé de ses activités et la préparation aux évolutions du secteur.

AG2R LA MONDIALE a concrétisé son partenariat avec CNP Assurances en lui cédant, en avril 2016, 40 % du capital d'Arial assurance. Cette filiale commune, renommée ARIAL CNP ASSURANCES, est un acteur majeur de la retraite supplémentaire collective sur le marché français. Le développement de ce partenariat se poursuivra en 2017 avec le transfert réglementaire des portefeuilles grands comptes de La Mondiale et retraite collective de CNP Assurances vers ARIAL CNP ASSURANCES, sous réserve de l'accord des Assemblées générales et de l'ACPR.

Le Groupe a également renforcé ses positions en prévoyance et en santé collectives avec la conclusion de 32 nouveaux accords de branche, dont 4 en prévoyance et 28 en santé, qui ont eu un impact favorable sur le niveau des cotisations en 2016 et conforte la position du Groupe en tant que de 1^{er} assureur des branches professionnelles.

Son pôle mutualiste constitué par l'union de mutuelles AG.Mut s'est très nettement développé avec les adhésions de MBA Mutuelle et de Réunionica Mutuelle, la fusion absorption de La Mutuelle Leroy-Somer par ViaSanté Mutuelle, la substitution par ViaSanté Mutuelle de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (MNSPF) et l'entrée de Smacl Santé dans le périmètre de combinaison de la Sgam. En février 2016, le « Pôle Fonctions publiques » a été créé autour de 4 mutuelles fondatrices : la Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), Smacl Santé, la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (MNSPF) et la Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne (MHV), représentant les 3 Fonctions publiques (la Fonction publique d'État, la Fonction publique territoriale et la Fonction publique hospitalière).

Le Groupe a également renforcé ses fonds propres prudentiels avec l'émission :

- de certificats mutualistes depuis octobre 2016. Au 17 avril 2017, 46 M€ ont été souscrits pour un objectif de 100 M€ à fin 2017. Une rémunération 2016 de ces certificats à hauteur de 3,10 % a été proposée aux Assemblées générales ;
- de titres subordonnés remboursables placés avec succès le 20 janvier 2017 pour un montant nominal de 499 M€ et un taux de 3,38 % après couverture de change.

Le succès de ces deux opérations démontre la confiance des investisseurs et des assurés dans la solidité financière du Groupe.

Enfin, suite à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, SGAM AG2R LA MONDIALE finalisera en 2017 l'aménagement de sa gouvernance en créant une société de groupe assurantiel de protection sociale (Sgaps). SGAPS AG2R LA MONDIALE se substituera à AG2R Réunionica Prévoyance en tant qu'affiliée de la Sgam, aux côtés de La Mondiale.

La mise en conformité aux exigences prudentielles Solvabilité 2 courant 2017 sera l'opportunité pour le Groupe de renforcer ses liens de solidarité existants entre les différents membres affiliés.

UN RÉSULTAT NET ET UNE SOLVABILITÉ EN HAUSSE

Le résultat net part du Groupe est en hausse de 6,4 %. Il s'élève à 319 M€ en normes IFRS, soit son plus haut niveau depuis sa création. Le taux de rendement des fonds propres s'établit à 6,1 %. La contribution de l'assurance vie est de 333 M€ (avant impôts) et celle de la prévoyance santé est de 53 M€ (avant impôts).

La provision pour participation aux excédents de La Mondiale a été dotée à hauteur de 202 M€, pour atteindre 3,36 % des provisions d'assurance vie en euros.

Le ratio de solvabilité s'élève à 213 % (en hausse de 18 points). Ce ratio réglementaire intègre des mesures transitoires prévues par le nouveau régime prudentiel, applicables jusqu'en 2032. Hors ces dispositions, le ratio s'élève à 130 %, en hausse de 10 points par rapport à 2015. Cette amélioration du ratio, obtenue malgré la baisse des taux, résulte de la mise en œuvre, en 2016, d'un plan d'action visant à atteindre un objectif minimum de 150 % à horizon 2020.

L'émission des titres subordonnés remboursables de janvier 2017 contribue à la poursuite de cet objectif en renforçant les fonds propres prudentiels avec un impact favorable d'environ 10 points supplémentaires sur le ratio de solvabilité.

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1. ACTIVITÉ

A.1.1 Informations générales sur les structures juridiques

INFORMATIONS SUR AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE est la marque commerciale du 1^{er} Groupe de protection sociale (GPS) en France. Comme tous les GPS, il est composé a minima d'une institution de retraite Agirc, d'une institution de retraite Arrco et d'une IP.

Il est matérialisé et piloté par l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE REUNICA, une association régie par la Loi de 1901, l'accord de 2009 et des statuts types établis par les Fédérations Agirc et Arrco. Son Conseil d'administration définit les orientations politiques et stratégiques du Groupe.

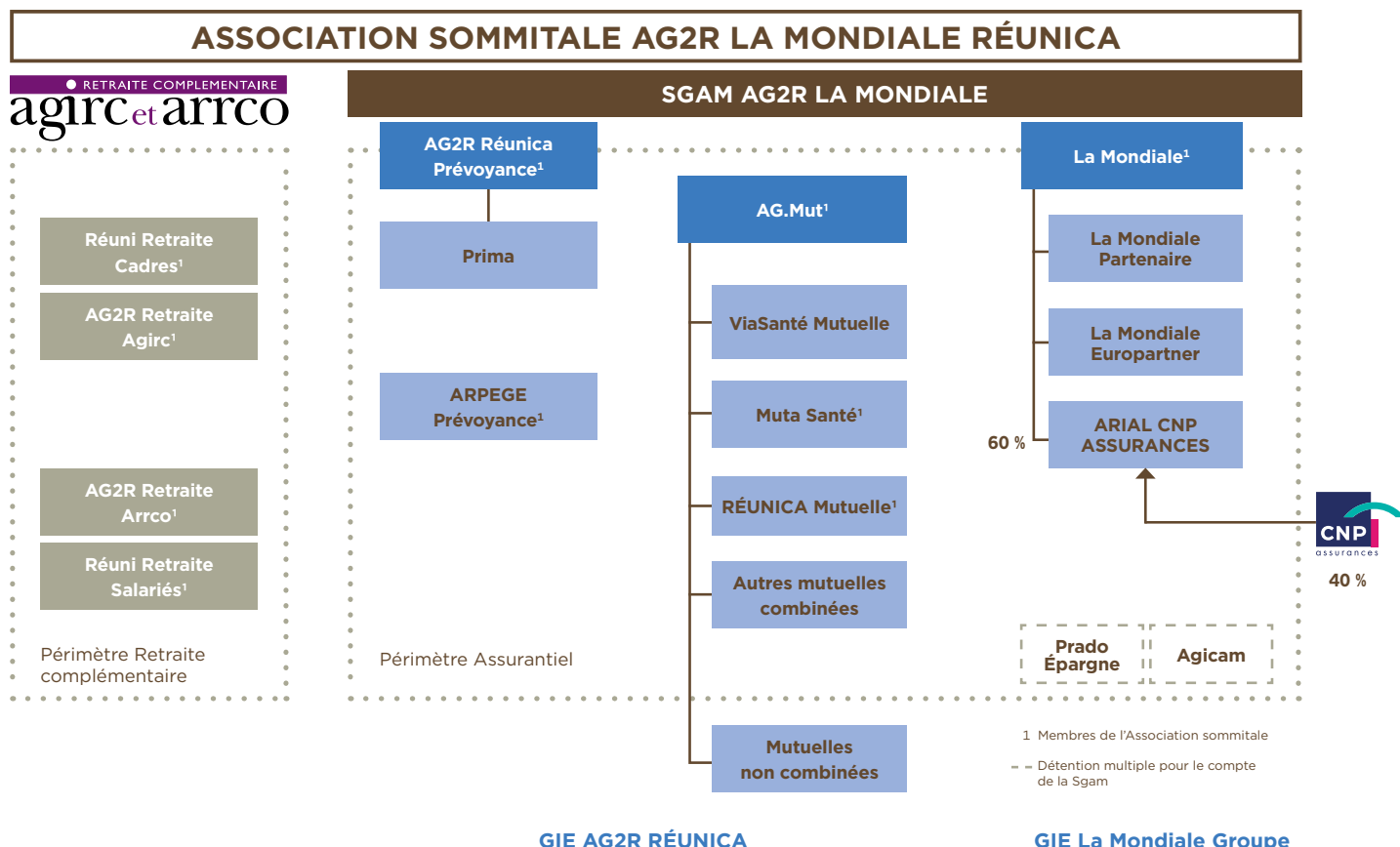
Les Conseils d'administration des entités membres sont souverains pour ce qui concerne leur objet social.

Le Groupe gère ainsi des activités de retraite complémentaire et il propose également, aux entreprises et à leurs salariés tout comme directement aux particuliers et professionnels, une protection sociale supplémentaire en matière de frais de santé, de prévoyance, d'assurance vie épargne ou retraite et d'épargne salariale.

Ces activités assurantielles sont « chapeautées » par une société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam), dénommée SGAM AG2R LA MONDIALE.

L'analyse portée par ce rapport concerne uniquement les activités regroupées au sein de la Sgam, le périmètre de retraite complémentaire Agirc et Arrco en étant exclu.

STRUCTURE DE L'ASSOCIATION SOMMITALE À FIN 2016



INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE SGAM AG2R

LA MONDIALE

AG2R Prévoyance et La Mondiale ont créé SGAM AG2R LA MONDIALE en 2008. La Sgam a pour objet de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir, pour les activités concurrentielles des entreprises affiliées, une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin, la Sgam peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs.

En ce qui concerne la description de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe, cette description est reprise dans la partie Gouvernance.

Un groupe fiscal au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE a été constitué au 1^{er} janvier 2014, permettant de mutualiser les impôts des entités qui le composent.

Les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis conformément aux normes « International Financial Reporting Standards » (IFRS).

Principales évolutions de l'organisation en 2016

La composition de SGAM AG2R LA MONDIALE a évolué en 2016. Les principales modifications sont les suivantes :

- adhésion de MBA Mutuelle et de Réunion Mutuelle à AG.Mut à effet du 1^{er} janvier 2016 ;
- fusion absorption de la Mutuelle Leroy-Somer par ViaSanté Mutuelle à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2016 ;
- substitution de Mutuelle nationale des Sapeurs-pompiers de France (MNSPF) dans ViaSanté Mutuelle (substituante) au 1^{er} janvier 2016 ;
- entrée de Smacl Santé dans le périmètre de combinaison de la Sgam ;
- création le 13 janvier d'une Union de Groupe Mutualiste (UGM) « Pôle Fonctions publiques » à partir des 4 mutuelles fondatrices, à savoir la Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), Smacl Santé, la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (MNSPF), et la Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne (MHV). Cette Union représente les 3 Fonctions publiques : la Fonction publique d'État, la Fonction publique territoriale et la Fonction publique hospitalière. L'objet de l'UGM ainsi formée est de faciliter et de développer - en les coordonnant - les activités de ses membres qui demeurent, pour chacun d'entre eux, directement responsables de la garantie de leurs engagements. Cette Union a aussi pour ambition de promouvoir un nouveau modèle des mutuelles de la Fonction publique dans un cadre réglementaire et économique modifié en profondeur ;

- cession à CNP Assurances le 1^{er} avril 2016 de 40 % des parts détenues par La Mondiale dans Arial assurance, renommée ARIAL CNP ASSURANCES suite à l'annonce faite le 1^{er} octobre 2015, de créer une entreprise commune avec CNP Assurances. Au travers de cette alliance, l'objectif est de construire un acteur de référence en matière de retraite supplémentaire collective. A l'issue de l'opération, ARIAL CNP ASSURANCES est consolidée par équivalence dans les comptes de SGAM AG2R LA MONDIALE.

Composition de SGAM AG2R LA MONDIALE en 2016

Compte tenu des évolutions présentées auparavant, la Sgam était composée fin 2016 de :

- **Institutions de prévoyance**
 - 2 IP : **AG2R Réunion Prévoyance** et **Arpege Prévoyance**.
Ces entités couvrent des offres de prévoyance et de santé collective.
- **Sociétés d'assurance**
 - 1 société d'assurance mutuelle : **La Mondiale**.
La Mondiale détient des sociétés d'assurance spécialisées : La Mondiale Partenaire (LMP) et La Mondiale Europartner (LMEP) spécialisées en épargne patrimoniale, Pasiphae société d'assurance tontinière et ARIAL CNP ASSURANCES (détenue à 60 %) opérant principalement en retraite supplémentaire des grandes entreprises. LMEP est une société établie au Luxembourg.
 - 1 société d'assurance : **Prima**.
Prima, filiale d'AG2R Réunion Prévoyance, est dédiée principalement à l'assurance de la perte d'autonomie.
- **Union de mutuelles**
 - 1 union de mutuelles : **AG.Mut**
Cette union regroupe 16 mutuelles¹, dont 8 combinées dans le périmètre de la Sgam (voir ci-dessous).
- **Mutuelles**
 - 8 mutuelles combinées opérant principalement en santé mais aussi pour certaines en prévoyance : **Muta Santé, Mutuelle des Professions Judiciaires (MPJ), Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), la Mutuelle Interprofessionnelle des Antilles et de Guyane (Miag), Prado Mutuelle, Réunion Mutuelle, Smacl Santé et ViaSanté Mutuelle.**

1 Acoris Mutuelles, La Frontalière, MBA Mutuelle, Mipos, Muta Santé, Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne (MHV), Mutuelle des Professions Judiciaires (MPJ), Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), Mutuelle Interprofessionnelle des Antilles et de Guyane (Miag), Mutuelle Les Ménages Prévoyants, Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (MNSPF), Prado Mutuelle, Réunion Mutuelle, Smacl Santé, Union Mutualité Solidarité (UMS) et ViaSanté Mutuelle.

- **Union de groupe mutualiste (UGM)**
 - 1 union de groupe mutualiste **Pôle fonctions publiques** regroupant 4 mutuelles (MMJ, Smacl Santé, MNSPF et MHV).
- **Autres entités**
D'autres entités font partie de la Sgam, notamment :
 - 1 société de gestion de portefeuilles : **Agicam** ;
 - 1 société de gestion d'épargne salariale : **Prado épargne** ;
 - 1 société de gestion immobilière : **Agecim** ;
 - 19 sociétés immobilières, hôtelières et viticoles ;
 - 2 sociétés de courtage d'assurance : **Aprep Diffusion** et **Stam Ec**.

Les membres de l'Association sommitale et les autres structures du Groupe (sociétés anonymes, sociétés immobilières, entreprises de courtage, structures liées à l'action sociale,...) s'appuient sur les moyens humains et matériels fournis par deux groupements de moyens : le GIE AG2R RÉUNICA et le GIE La Mondiale Groupe.

INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE CE RAPPORT UNIQUE

Dans ce rapport unique, les informations présentées sont celles de la Sgam ainsi que celles des sociétés membres de la Sgam mentionnées ci-dessous.

A.1.1. Nom et forme juridique des entités du Groupe

NOM	Société de Groupement d'Assurances Mutuelles (SGAM)	Société d'Assurance Mutuelle (SAM)	Société Anonyme (SA)	Institution de Prévoyance (IP)	Union de mutuelles (UM)	Mutuelle
SGAM AG2R LA MONDIALE	X					
AG2R Réunica Prévoyance				X		
Arpege Prévoyance				X		
Prima			X			
AG.Mut - Association Générale des Mutuelles					X	
Miag						X
Muta Santé						X
Prado Mutuelle						X
Réunica Mutuelle						X
Smacl Santé						X
ViaSanté Mutuelle						X
La Mondiale		X				
La Mondiale Europartner			X			
La Mondiale Partenaire			X			

Fin 2016, ces entités représentaient 98,7 % des capitaux propres de la Sgam.

NOM ET COORDONNÉES DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE

Pour les entités ayant leur siège social en France
L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR
61, Rue Taitbout,
75009 PARIS

Pour l'entité luxembourgeoise La Mondiale Europartner
Le Commissariat aux Assurances - CAA
7, boulevard Joseph II,
L - 1840 Luxembourg
GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

A.1.2. Nom et coordonnées des auditeurs externes

Nom des auditeurs externes par entité juridique

NOM	KPMG	KPMG Lux	Mazars	CTF	MF & ASSOCIES	Gil Themine	Fide-compta	JM Kreiger SARL	Groupe Y Audit
SGAM AG2R LA MONDIALE	X		X						
AG2R Réunica Prévoyance	X		X						
Arpege Prévoyance			X					X	
Prima	X			X					
AG.Mut - Association Générale des Mutuelles				X					
Miag						X			
Muta Santé			X					X	
Prado Mutuelle				X			X		
Réunica Mutuelle			X						
Smacl Santé			X						X
ViaSanté Mutuelle				X	X				
La Mondiale	X		X						
La Mondiale Europartner		X							
La Mondiale Partenaire	X		X						

Coordonnées des auditeurs externes

NOM	ADRESSE
KPMG	Tour Eqho - 2, Avenue Gambetta - CS60055 - 92068 PARIS LA DÉFENSE
KPMG Luxembourg	Société coopérative - 39, Avenue John F. Kennedy - L-1855 LUXEMBOURG
Mazars	Tour Exaltis - 61, Rue Henri Regnault - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
CTF	22/25, Rue de Berri - 75008 PARIS
MF & ASSOCIES	5, Rue de Messine - 75008 PARIS
Gil Themine	BP 2141 - 97194 JARRY CEDEX
Fidecompta	Montée de Saint Menet - Parc du Banian - BP 12 - 13367 MARSEILLE CEDEX 11
JM Kreiger SARL	4 Rue Montagne - 68100 MULHOUSE
Groupe Y Audit	53 rue des Marais - CS18421 - 79024 NIORT CEDEX

A.1.3. Détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

À ce jour, les entreprises affiliées à la Sgam sont ses membres fondateurs : La Mondiale et AG2R Réunica Prévoyance.

- les transactions sur actions et titres assimilés et les transferts de dettes et d'actifs ;
- les produits dérivés ;
- la réassurance interne ;
- le partage des coûts, passifs éventuels, éléments de hors bilan et autres éléments.

A.1.4. Informations quantitatives et qualitatives sur les opérations et les transactions en cause au sein du groupe

Pour l'exercice 2016, les informations sur les opérations intragroupes (IG) indiquées dans l'annexe des comptes combinés Sgam 2015 (parties liées) concernent principalement les opérations suivantes : Réassurance, Prestations de service et Emprunts Subordonnés. À ces opérations, il conviendrait d'ajouter également les opérations relatives à l'intégration fiscale.

Pour l'exercice 2016, les transactions IG à décrire seront basées sur les **Quantitative Reporting Templates** (QRT) Groupe à produire en 2017 au titre de l'exercice 2016, à savoir :

A.1.5. Informations générales sur l'environnement

A.1.5.1. ENVIRONNEMENT FINANCIER

A.1.5.1.1. Marchés de taux

Les taux longs ont baissé dans les pays développés tout au long du 1^{er} semestre 2016, la tendance s'accéléralant fin juin après le vote britannique en faveur du Brexit.

Les marchés ont en effet anticipé des politiques monétaires encore plus accommodantes face à une très faible inflation et à des risques de récession. Les rendements des obligations d'État à 10 ans ont ainsi atteint des points bas historiques au cours de

l'été : 1,36 % aux États-Unis, 0,10 % en France et - 0,19 % en Allemagne. Cette tendance s'est inversée au cours de l'automne. Les taux longs ont nettement rebondi avec l'émergence du thème de la « reflation » (hausse des volumes et des prix après une longue période de faible activité) et tout particulièrement après la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine.

Les marchés ont alors anticipé un resserrement plus rapide de la politique monétaire américaine, pour compenser une politique budgétaire qui deviendrait plus expansionniste.

La Réserve fédérale américaine (Fed) a procédé à une seule hausse de taux dans l'année (décembre), mais elle a durci le ton en indiquant vouloir procéder à trois hausses pour 2017. Les taux longs américains ont atteint 2,44 % en fin d'année. Cette remontée s'est transmise aux obligations de la zone euro, atténuée toutefois par la politique monétaire toujours très accommodante de la Banque centrale européenne (BCE).

A.1.5.1.2. Marchés boursiers

En début d'année, les marchés boursiers ont enregistré une forte chute, affectés par la faiblesse des prix pétroliers (le baril de Brent a chuté à 25 Dollars US), par les doutes sur la solidité de la croissance mondiale (en Chine en particulier), et par les difficultés du secteur bancaire en zone euro.

Une fois ces inquiétudes dissipées, et malgré un calendrier politique chargé, les marchés boursiers ont rebondi et enregistrent des performances annuelles positives à travers le monde. Les surprises politiques multiples (vote en faveur du Brexit, élection de Donald Trump, victoire du « non » au référendum italien) ont été interprétées positivement ou ignorées.

Les marchés américains ont rebondi dès le printemps pour terminer l'année à des niveaux historiquement hauts. Le Standard & Poor's (S&P) 500 affiche ainsi une performance annuelle de 15,3 % (dividendes inclus, en euros).

Les bourses émergentes ont aussi une très bonne performance annuelle (14,5 %). En revanche, les marchés européens ont tardé à se redresser et affichent des performances plus modestes, affectées par les difficultés du secteur bancaire (surtout en Italie) et un calendrier politique chargé en 2017 (en particulier les élections françaises et allemandes). Les actions européennes ont progressé de 4,1 % sur l'année. Les actions françaises affichent des performances nettement supérieures, à 8,9 % (dividendes inclus).

A.1.5.2. ENVIRONNEMENT DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE VIE

Niveaux d'épargne et de crédit

Le flux de placements hors titres sont en hausse, passant de 54,1 Md€ fin 2015 à 60,6 Md€ fin 2016 (soit + 6,5 Md€ sur un an).

Les dépôts à vue continuent en 2016 d'être le placement préféré des ménages en raison de l'attentisme des Français face à la baisse des rendements et la volatilité boursière. La collecte nette atteint 33,5 Md€ en baisse de 0,8 Md€. Il est probable que cette situation demeurera tant que les taux resteront très bas.

L'épargne de court terme est en collecte nulle sur 2016 (- 0,5 Md€) mais en forte hausse par rapport à 2015 puisqu'elle était à - 19,6 Md€. Cette évolution s'explique essentiellement par la bonne performance des Livrets A et bleus. La collecte nette sur ces livrets est redevenue positive (+ 1,6 Md€) après une année 2015 en très forte décollecte (- 9,4 Md€ en 2015 notamment sur le 2^{ème} semestre 2015). Il convient de noter que malgré la forte baisse de l'inflation et des anticipations en la matière, le Gouvernement a maintenu à 0,75 % le rendement des Livrets A en 2016. Les autres livrets défiscalisés (Livrets de développement durable, Livrets d'épargne populaire, Livrets jeunes) ralentissent leur décollecte par rapport à 2015.

La collecte nette en épargne contractuelle reste fortement positive (10,8 Md€ en 2016) mais le ralentissement est important par rapport à 2015, notamment sur les PEL qui collectent 4,9 Md€ de moins par rapport à 2015 soit une baisse de près de 28 %.

Les flux d'assurance vie s'établissent à 16,8 Md€, en baisse de 6,7 Md€ par rapport à 2015. Alors que les flux étaient stables sur le 1^{er} semestre, la collecte nette a baissé sur le 2^{ème} semestre (4,7 Md€ contre 12,1 Md€ au 2^{ème} semestre 2015).

Assurance vie en France

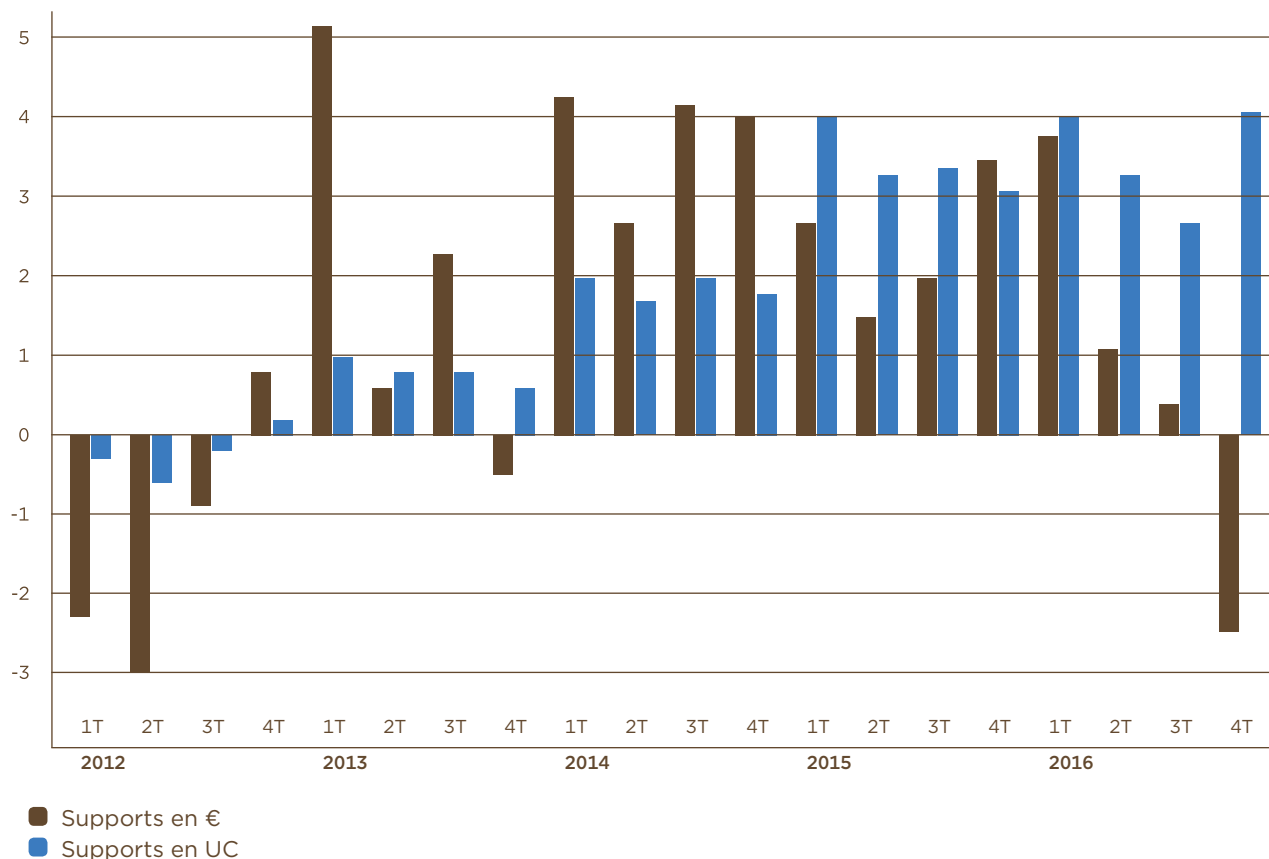
Au niveau du marché de l'assurance vie en France, l'année 2016 a connu deux périodes : un premier semestre positif tant en terme de chiffre d'affaires (+ 3,4 % tous supports confondus) qu'en terme de collecte nette (12,1 Md€) et une deuxième moitié de l'année plutôt négative avec une collecte en baisse (- 4,8 %) et une collecte nette qui n'atteint que 4,7 Md€. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'année 2016 a baissé de 0,6 % dont 1,5 % pour les contrats à adhésion individuelle (essentiellement des contrats d'épargne) et + 8 % pour les contrats collectifs avec une opération exceptionnelle en fin d'année.

La part des UC dans le chiffre d'affaires est à 20 % en 2016, stable par rapport à 2015.

Les taux de rachats sont toujours faibles autour de 7,5 %, dans leur moyenne de long terme comprise entre 7,4 % et 8 %.

La collecte nette (chiffre d'affaires net des prestations) s'établit à 16,8 Md€, dont 2,7 Md€ sur les supports en euros et 14,1 Md€ sur les supports en UC. Comme en 2015, la collecte nette sur les supports en UC est bien supérieure à celle sur les supports en euros, avec une accélération sur les quatre derniers mois de l'année 2016 pendant lesquels la collecte nette en euros a été négative pour - 3,8 Md€ alors qu'elle a été positive sur les supports en UC pour 4,9 Md€.

Collecte nette en assurance vie par supports (en Md€)



Au final, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie s'établissent à 1 597 Md€ fin 2016, en hausse de 3,1 % depuis fin 2015, dont + 1,9 % pour les supports en euros et + 8,2 % pour les supports en UC.

En 2016, l'actualité de l'assurance vie s'est focalisée sur :

- la baisse des rendements des contrats d'assurance vie : à l'occasion d'une conférence organisée par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) le 14 octobre dernier, François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France et Président de l'ACPR, a demandé aux assureurs de faire preuve de modération et de réalisme dans la fixation des taux de rendement d'assurance vie au titre de l'année 2016 et au vu de la persistance de taux ultra-bas. Malgré un rendement moyen de 2,27 % en 2015 pour les fonds euros (contre 2,54 % en 2014), la baisse « reste encore insuffisante » selon le Président de l'institution. Bernard Delas, Vice-président de l'ACPR, a rappelé que « dans une perspective de moyen-long terme, il n'est pas raisonnable de laisser penser aux épargnants qu'ils peuvent espérer bénéficier durablement à la fois de la garantie du capital investi et d'une rémunération excédant de 2 à 3 points le niveau de l'inflation ». Selon des données de la FFA, la baisse de la rémunération moyenne des contrats en euros a atteint - 0,5 % en 2016 (passant de 2,3 % à 1,8 %) ;

- la Loi du 9 décembre relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique dite « Sapin 2 », prévoit notamment un renforcement des pouvoirs macroprudentiels du Haut conseil de stabilité financière (HCSF) applicables au secteur de l'assurance en cas de risque systémique. Désormais, les retraits des épargnants pourront être suspendus ou limités pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable (le texte ne prévoit pas de plafond de renouvellement). Le HCSF pourra également intervenir sur la rémunération des contrats en modulant les règles de dotation et de reprise de la provision pour participation aux bénéfices, afin de renforcer la résilience des entreprises d'assurance face à des variations importantes des taux d'intérêt ou de prix des actifs. Il pourra également restreindre les possibilités de rachats d'assurance vie par les épargnants en cas de menace majeure sur le système financier. Ce dispositif vise à mieux protéger l'épargne des assurés en cas de remontée brutale des taux d'intérêt ;
- les assureurs vie ont par ailleurs continué à faire face au renforcement de la réglementation. La Loi du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite « Loi Eckert », entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, dispose que les sommes d'assurance vie non réglées sont transférées à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), à l'issue d'un délai de 10 ans à compter

de la date de connaissance du décès par l'assureur ou du terme du contrat. Les sommes non réglées seront définitivement acquises à l'État si elles n'ont pas été réclamées au terme d'un délai de 30 ans à compter de la date d'échéance du contrat ou de la date du décès de l'assuré. En toute hypothèse, les assureurs ont l'obligation de conserver les informations et documents correspondant aux contrats non réglés dont les capitaux sont transférés à la CDC. La Loi Eckert a renforcé le cadre préexistant visant à limiter la déshérence. Elle a prévu de nouvelles obligations intensifiant les relations entre assurés et entreprises d'assurances et incite fortement les assureurs à rechercher des bénéficiaires des contrats d'assurance vie non réglés en rendant visibles les efforts d'apurement de ces contrats.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les organismes d'assurance doivent également déclarer à l'administration fiscale l'ensemble des souscriptions et opérations intervenues sur les contrats d'assurance vie et de capitalisation. Il s'agit du fichier « Ficovie », pendant du fichier « Ficoba » en matière bancaire, qui doit améliorer la lutte contre la fraude fiscale.

Enfin, toujours depuis le 1^{er} janvier 2016, les entreprises d'assurances doivent procéder à des échanges automatiques d'information (EAI) à des fins fiscales non seulement dans le cadre de l'accord « Fatca » signé entre la France et les États-Unis mais aussi en direction de l'OCDE ou de l'Union européenne.

Ce renforcement de la réglementation implique des développements informatiques importants et la mise en place de nouvelles fonctions (reporting, contrôle des données,...) entraînant une demande de moyens humains et financiers supplémentaires.

- Outre cette réglementation, les assureurs ont dû faire face à la déclaration sociale nominative (DSN) ainsi qu'à la préparation du futur prélèvement à la source qui impacte certains contrats d'assurance vie.

A.1.5.3. ENVIRONNEMENT DES MARCHÉS DE LA PRÉVOYANCE ET DE LA SANTÉ

L'environnement de l'assurance santé et prévoyance a été marqué en 2016 par :

- L'Accord national interprofessionnel (Ani) du 11 janvier 2013, dit « Ani Santé », transposé dans la Loi du 14 juin 2013, qui a rendu obligatoire pour chaque entreprise la mise en place d'une complémentaire santé (dont le contenu du panier de soins minimums est défini par un décret du 8 septembre 2014) pour l'ensemble de ses salariés à compter du 1^{er} janvier 2016. Toutefois, le salarié est en droit de refuser d'adhérer sous réserve qu'il dispose déjà d'une assurance santé individuelle au moment de la mise en place des garanties (ou de son embauche si elle est postérieure, sous conditions) ou d'une assurance santé

collective obligatoire, y compris en tant qu'ayant droit. Pour ce faire, il doit notifier sa volonté par écrit à son employeur, ainsi que les éléments permettant de justifier de sa situation. Pour que le salarié puisse s'en prévaloir, les dispenses d'affiliation doivent être inscrites dans l'acte juridique instituant le régime (accord d'entreprise, référendum ou décision unilatérale de l'employeur).

Le salarié peut par ailleurs souscrire, à sa charge, une sur-complémentaire santé. Les entreprises disposant déjà d'un contrat collectif frais de santé doivent ainsi vérifier que celui-ci couvre l'ensemble de leurs salariés, et non pas seulement une catégorie, et comprend bien les garanties minimum imposées par l'Ani Santé.

Ce dernier modifie le marché de la santé en faisant basculer de nombreux assurés d'un contrat individuel vers un contrat collectif. Il est estimé qu'en 2014, 600 000 entreprises n'étaient pas équipées d'une complémentaire santé, soit 5 millions de salariés et 2,6 millions d'ayants droit (source : Profideo). Pour répondre à cette obligation, AG2R LA MONDIALE a lancé son offre de complémentaire santé et de services compatible Ani Santé portée par ViaSanté Mutuelle ;

- la mise en place du contrat responsable : le respect du contrat responsable permet de continuer à bénéficier d'un régime fiscal et social avantageux :
 - les cotisations des salariés sont déductibles de leur imposition,
 - les cotisations patronales sont déductibles de l'impôt sur les sociétés et exonérées de cotisations de sécurité sociale,
 - un taux dérogatoire de Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) de 7 % est accordé aux contrats responsables tandis que les contrats non responsables sont soumis à une taxe de 14 %.

Le décret du 18 novembre 2014 détermine les nouvelles règles que doivent respecter les contrats de complémentaire santé pour être responsables et ainsi, pour les contrats collectifs obligatoires, continuer à bénéficier des aides fiscales et sociales.

Le nouveau cahier des charges des contrats responsables introduit des planchers et des plafonds de remboursement.

Ces nouveaux critères du contrat responsable sont entrés en vigueur au 1^{er} avril 2015 et doivent être appliqués depuis cette date au moment de la souscription d'un nouveau contrat ou du renouvellement d'un contrat existant.

Dans le cas des contrats dont l'acte de mise en place n'a pas été modifié depuis le 9 août 2014, un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 31 décembre 2017 pour la mise en conformité. Toute modification de l'acte de mise en place aura pour conséquence de soumettre le contrat aux nouvelles contraintes ;

- le marché est également perturbé par la mise en place de la DSN ainsi que par la généralisation du tiers-payant ;

- l'impact de la baisse des taux sur les provisions de prévoyance: si la baisse des taux en France a des implications très importantes dans le domaine de la retraite et de l'épargne, elle a également des répercussions significatives en prévoyance.

En effet, les provisions d'incapacité et d'invalidité non vie sont calculées en actualisant les estimations de prestations futures avec un taux d'intérêt qui, selon la loi, doit être au maximum de 75 % du taux moyen des emprunts d'Etat sur les deux dernières années.

Sur les 5 dernières années, le taux d'actualisation maximal utilisé pour le calcul des provisions techniques est passé de 2,5 % à 0,5 %. Les acteurs en prévoyance subissent cette baisse des taux qui dégrade de fait leurs ratios de sinistralité.

En 2016, la baisse des taux a coûté 48 M€ environ au Groupe contre 103 M€ en 2015 au titre de la prévoyance.

A.1.6. L'activité de la Sgam en 2016

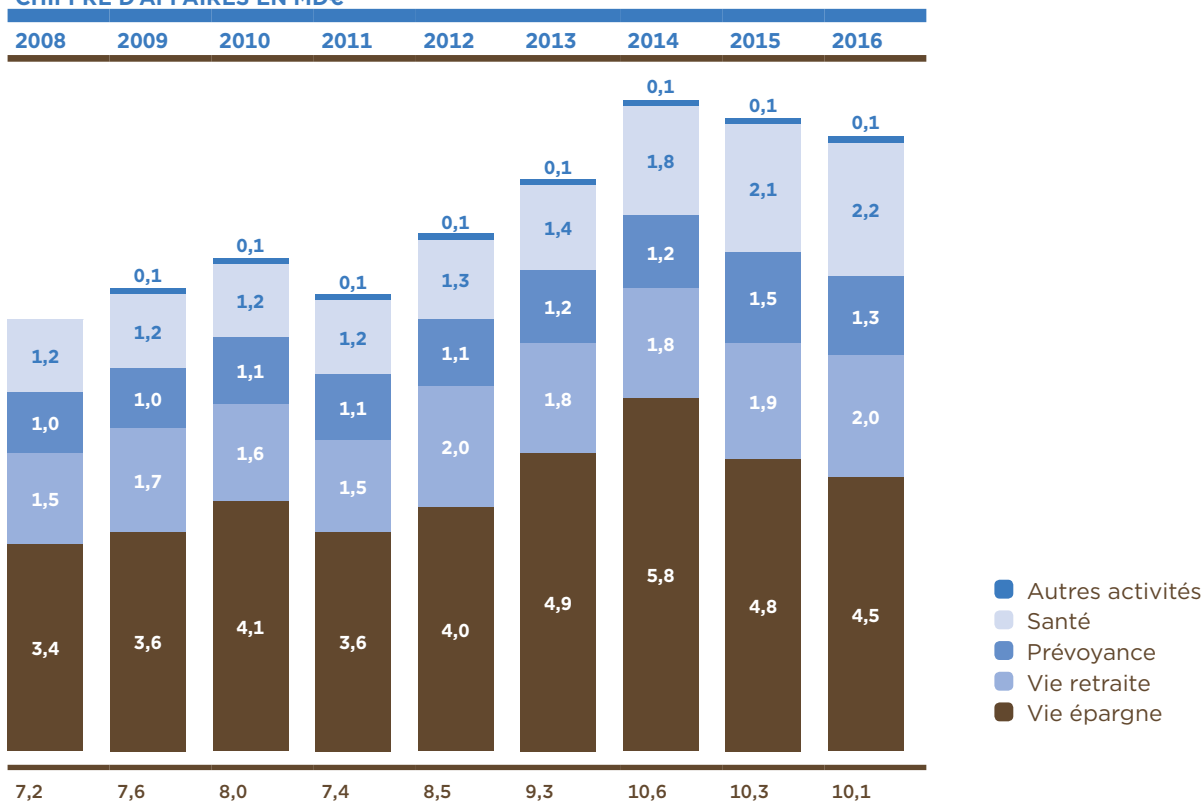
A.1.6.1. CHIFFRE D'AFFAIRES¹

Avec un chiffre d'affaires global de 10,1 Md€ de cotisations au titre des activités d'assurance, AG2R LA MONDIALE occupe des positions fortes sur les marchés de l'épargne, de la retraite supplémentaire collective, de la retraite individuelle Madelin, de la prévoyance et de la santé.

Le chiffre d'affaires s'est réparti entre les différents marchés de la façon suivante: 19 % en retraite, 45 % en épargne, 13 % en prévoyance et 22 % en santé.

¹ Les cotisations assurantielles de SGAM AG2R LA MONDIALE sont comptabilisées en normes IFRS

CHIFFRE D'AFFAIRES EN MD€



1) Variations dues aux changements de périmètre ou de méthode

Des changements de périmètre et de méthodes de calcul ont eu lieu en 2016 pour un impact sur le chiffre d'affaires faible au regard du Groupe (+ 17 M€).

On citera notamment :

- l'entrée en combinaison de Smacl Santé et la substitution dans ViaSanté Mutuelle de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-pompiers de France (MNSPF) (+ 51 M€) ;
- le changement d'actionnariat d'ARIAL CNP ASSURANCES, détenue à 60 % par AG2R LA MONDIALE. Le chiffre d'affaires n'apparaît plus dans le chiffre d'affaires combiné sauf lorsque les cotisations sont réassurées par le Groupe (ce qui est le cas

intégralement en retraite supplémentaire via la réassurance de La Mondiale sur les contrats souscrits avant la mise en œuvre du partenariat et à 45 % pour la prévoyance via la réassurance d'AG2R Réunica Prévoyance). Le Groupe ne comptabilise donc plus que 55 % de la prévoyance d'ARIAL CNP ASSURANCES dans son chiffre d'affaires combiné (- 6 M€) ;

- une modification de la présentation du prélèvement de cotisations sur des réserves de stabilité des comptes client (- 28 M€).

Comme le montre le tableau suivant, si l'impact global est assez faible sur les cotisations (impact de + 0,2 % sur l'évolution globale des cotisations de la Sgam), l'impact est plus important en santé (impact de + 1,5 point) et en prévoyance (impact de - 1,0 point) pris séparément.

Évolution du chiffre d'affaires entre 2015 et 2016 due aux changements de périmètre et de méthode

	Smacl santé	MNSPF	ACA*	Taux d'appel branches	Total	En % des cotisations
Santé	15	17			32	1,5 %
dont collectif	7				7	0,5 %
dont individuel	8	17			25	3,5 %
Prévoyance	19		-6	-28	-15	-1,0 %
dont collectif	10		-6	-28	-24	-1,8 %
dont individuel	9			0	9	5,4 %
TOTAL	34	17	-6	-28	17	0,2 %

* ARIAL CNP ASSURANCES

2) Variations globales sur les 4 grandes activités assurantielles

en M€	2015	2016	Variation
Épargne	4 796	4 533	-5,5 %
Retraite supplémentaire	1 852	1 957	5,6 %
dont collectif	984	1 075	9,3 %
dont individuel	869	882	1,5 %
Santé	2 082	2 167	4,1 %
dont collectif	1 373	1 486	8,2 %
dont individuel	708	681	-3,9 %
Prévoyance	1 479	1 314	-11,2 %
dont collectif	1 312	1 132	-13,7 %
dont individuel	167	182	8,7 %
Autres activités	99	101	1,9 %
dont IARD	6	6	-2,6 %
dont activités non assurantielles	93	95	2,2 %
Chiffre d'affaires AG2R LA MONDIALE	10 308	10 072	-2,3 %
dont assurance de personnes	10 209	9 971	-2,3 %

A.1.6.1.1. Chiffre d'affaires en vie épargne

En assurance vie épargne, la collecte 2016 est en recul de 5,5 % par rapport à 2015 pour atteindre 4,5 Md€.

Le chiffre d'affaires en euros (- 4,4 %) a été géré tout au long de l'année afin de limiter la dilution de l'Actif général dans un contexte de taux long durablement bas, particulièrement au deuxième semestre. Cette baisse se retrouve sur toutes les entités du Groupe : - 2,5 % pour LMP, - 7,9 % pour LMEP et -3,6 % pour La Mondiale. Ce mouvement se retrouve sur l'ensemble du marché.

En UC, le chiffre d'affaires est en baisse de 8 % (avec un recul plus marqué pour LMEP avec - 12,2 %). Après une année 2015 très dynamique, la collecte UC de 2016 a pâti de la conjoncture boursière avec la pire entame pour les marchés actions depuis 50 ans et une baisse cumulée de 16 % entre le 1er janvier et le 11 février 2016. Malgré une amélioration par la suite (le CAC 40 terminant l'année 2016 en légère hausse de 5 %), cette volatilité a laissé des traces et le poids du chiffre d'affaires réalisé en UC est ainsi en baisse de 0,7 point (à 33,7 % contre 34,4 % en 2015).

Là encore cette légère contraction du poids des UC se retrouve sur le marché.

La collecte nette (normes françaises) en épargne du Groupe a atteint 1,2 Md€ dont 0,6 Md€ sur les supports en UC et 0,6 Md€ sur les supports en euros (avec une collecte nette en euros légèrement négative pour LMP).

La collecte nette totale de 2016 représente 2,3 % des encours contre 1,1 % pour le marché français.

A.1.6.1.2. Chiffre d'affaires en retraite supplémentaire

En retraite supplémentaire, le chiffre d'affaires consolidé atteint 2,0 Md€ en hausse de 5,6 %, dont + 9,3 % pour les contrats collectifs et +1,5 % pour les contrats individuels.

Au niveau des contrats collectifs, les contrats à cotisations définies (art.82 et art.83) sont en baisse de 0,7 % notamment du fait d'un important transfert de portefeuille en 2015. Hors cet effet, la croissance atteint + 2,2 %.

Le taux d'UC sur ces contrats est en légère hausse (+0,7 point) à 15,1 %. La collecte sur les contrats à prestations définies (art.39) est en croissance de 53 % avec un taux d'UC stable à 3 %, tandis que les contrats IFC sont en hausse de 36 % avec un taux d'UC passant de 5 % en 2015 à 31 % en 2016, notamment du fait de versements exceptionnels en fin d'année pour 45 M€ à 100 % en UC. Les contrats de préretraite sont stables (+ 0,5 %).

Concernant les contrats individuels, les contrats Madelin sont en baisse de 0,7 % par rapport à 2015, ce qui s'explique notamment par une baisse de 10 % des primes uniques. Le taux d'UC atteint 25,2 % en hausse de 2,4 points, notamment suite au lancement de la nouvelle gamme « Madelin » qui représente 15,8 M€ de chiffre d'affaires avec un taux d'UC de 32 %. Si au final, la retraite supplémentaire individuelle est en croissance malgré la baisse sur les « Madelin », c'est que le Perp de La Mondiale est en croissance très forte de 22 %.

La collecte nette sur les contrats de retraite atteint 0,9 Md€ dont 0,6 Md€ sur les supports en euros et 0,3 Md€ sur les supports en UC.

A.1.6.1.3. Chiffre d'affaires en santé

Le chiffre d'affaires en santé atteint 2,2 Md€ en 2016, en hausse de + 4,1 %.

- les cotisations individuelles sont à compter du 1^{er} janvier 2016 en recul de 3,9 % en raison de la mise en place de l'Ani du 11 janvier 2013 dont la conséquence est de faire basculer des salariés en couverture individuelle vers une couverture collective obligatoire.

Cela a pour conséquence d'accroître le phénomène d'érosion des portefeuilles que connaissent les mutuelles ces dernières années. Les effectifs de Via-Santé Mutuelle et de Réunica Mutuelle sont ainsi en nette baisse sur l'année 2016 (environ - 11 %).

Toutefois, ces impacts sont en partie compensés par la mise en place de la substitution de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-pompiers de France (MNSPF), par l'entrée en combinaison de Smacl Santé et des acceptations en provenance de Macif Mutualité dans le cadre de l'Aide à la Complémentarité Santé (ACS) ;

- la hausse globale des cotisations santé en 2016 est ainsi portée par le segment collectif qui progresse de + 8,2 % avec les évolutions suivantes :
 - une forte progression des cotisations en accords de branches en raison principalement de deux affaires nouvelles ;
 - sur le segment des contrats sur-mesure, une progression du chiffre d'affaires bénéficiant d'un solde de souscription positif et des indexations ;
 - une baisse du chiffre d'affaires des contrats collectifs standards. Le fort volume de résiliations lié au contexte conjoncturel (contrat responsable et mise en place de l'Ani) entraîne un solde de souscription nettement déficitaire que les indexations ne sont pas en mesure de compenser. La nouvelle offre Ani et les contrats collectifs de Smacl Santé atténuent cette baisse ;
 - une hausse du chiffre d'affaires des acceptations collectives en 2016.

A.1.6.1.4. Chiffre d'affaires en prévoyance

En prévoyance, le chiffre d'affaires est en baisse de - 11,2 % et atteint 1,3 Md€.

- L'évolution en prévoyance collective est de - 13,7 %, principalement due à des effets exceptionnels :
 - l'important volume d'entrée de portefeuille de 2015 non reconduit en 2016 générant un effet de base négatif ;
 - un changement de méthode dans la comptabilisation de cotisations financées par prélèvement sur la provision pour égalisation sur un contrat important ainsi que la hausse de ce même type de cotisations sur un autre contrat important (ces opérations sont sans impact sur le résultat brut d'impôts sur les sociétés) ;
 - la part des cotisations prévoyance d'ARIAL CNP ASSURANCES dans le chiffre d'affaires combiné de la Sgam a baissé à la suite de son changement d'actionnariat (100 % en 2015 et 60 % en 2016) ;
 - la fin du financement de la réforme des retraites, terminé en 2015.

Ces effets sont légèrement compensés par le chiffre d'affaires en prévoyance collective apporté par l'entrée en combinaison de Smacl Santé.

Hors ces effets exceptionnels, le chiffre d'affaires en prévoyance collective - affaires directes baisse de 5 M€. Cette évolution tient compte des indexations mais aussi d'un solde de souscription négatif.

Le chiffre d'affaires 2016 des acceptations, hors effets exceptionnels, est en baisse significative à la suite de la dénonciation de traités de réassurance déficitaires.

- Le chiffre d'affaires 2016 en prévoyance individuelle est en hausse de + 8,7 % grâce à l'entrée en combinaison de Smacl Santé et à la réaffectation au risque prévoyance du chiffre d'affaires de Prima (+ 8 M€) dont la classification a été modifiée.

Hors ces deux effets, le chiffre d'affaires est en baisse de 1,7 % avec une quasi-stabilité pour la prévoyance La Mondiale, une hausse de la prévoyance individuelle du périmètre AG2R Réunica Prévoyance et - 5,7 % en dépendance.

A.1.6.1.5. Chiffre d'affaires des autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités est de 101 M€ et comprend essentiellement les commissions perçues par la société de gestion d'Agicam et Prado Épargne pour (84 M€)

A.1.6.2. COLLECTE NETTE

La collecte nette du Groupe, différence entre les cotisations reçues et les prestations versées, est en baisse en 2016, atteint 2,7 Md€ contre 3,1 Md€ en 2015.

M€	2015	2016	Écart
Épargne	1 501	1 199	-302
Retraite	871	919	48
Prévoyance et Santé	743	604	-139
Autres	3	1	-1
Total	3 118	2 724	-394

Cette baisse de la collecte nette du Groupe est avant tout le fait de celle en épargne. La collecte nette en épargne du Groupe passe de 1,5 Md€ en 2015 à 1,2 Md€ en 2016, dont 0,6 Md€ (51 %) sur les supports en unités de compte et 0,6 Md€ (49 %) sur les supports en euros. Toutefois, même en baisse, la collecte nette totale épargne du Groupe reste très supérieure au marché en représentant en 2016 près de 2,6 % des encours contre 1,1 % pour le marché français.

La collecte nette sur les contrats de retraite, en très légère hausse, atteint 0,9 Md€ dont 0,6 Md€ sur les supports en euros et 0,3 Md€ sur les supports en unités de compte.

La collecte nette se tasse également en santé et prévoyance mais cet indicateur n'a pas d'intérêt dans la compréhension des comptes étant très dépendant des évolutions des cadences de règlement des prestations en gestion et n'est donc pas un indicateur des évolutions des équilibres techniques.

A.1.6.3. ENCOURS DE PROVISIONS

M€	2015	2016	Écart	Évolution
Épargne	45 855	47 889	2 034	4,4 %
Retraite	26 496	28 301	1 805	6,8 %
Prévoyance et Santé	6 956	7 111	155	2,2 %
Autres	17	29	12	69,9 %
Total	79 324	83 330	4 006	5,1 %

Les encours de la Sgam ont progressé de + 5,1 %.

La croissance atteint + 4,4 % en épargne et + 6,8 % en retraite, soit une évolution globale de + 5,3 % en assurance en cas de vie (+ 5,1 % hors évolution de la provision pour participation aux excédents qui progresse de 202 M€). L'évolution des provisions mathématiques sur le marché FFA était de + 3,1 %. La croissance des encours d'AG2R LA MONDIALE surperforme donc le marché en raison principalement d'une collecte nette plus importante aussi bien en épargne qu'en retraite.

Le poids des supports UC dans les encours d'assurance en cas de vie restait nettement au-dessus du marché FFA. Il s'établissait pour le Groupe à 29,8 % fin 2016 (contre 29,2 % fin 2015, en hausse de 0,6 point) alors qu'il était de 19,0 % fin 2016 pour la FFA.

A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Le résultat de souscription combiné d'AG2R LA MONDIALE résulte principalement :

- de la différence entre les chargements et les frais généraux que ce soit en assurance en cas de vie ou en santé et prévoyance. ;
- du résultat de la sinistralité tant en santé qu'en prévoyance et de la longévité des assurés en assurance en cas de vie.

En assurance en cas de vie (épargne et retraite), les ratios de recettes nettes de gestion (chargements moins commissions d'apport) sont relativement stables tant sur cotisations que sur les encours. Ainsi, ces recettes nettes sont en hausse de 12 M€ avec la croissance des encours. Les ratios de frais sur encours sont également relativement stables de sorte que les frais progressent en valeur de 15 M€ entre 2015 et 2016.

En prévoyance, le ratio de sinistralité s'améliore nettement (le ratio passant de 103,6 % en 2015 à 102,0 % en 2016).

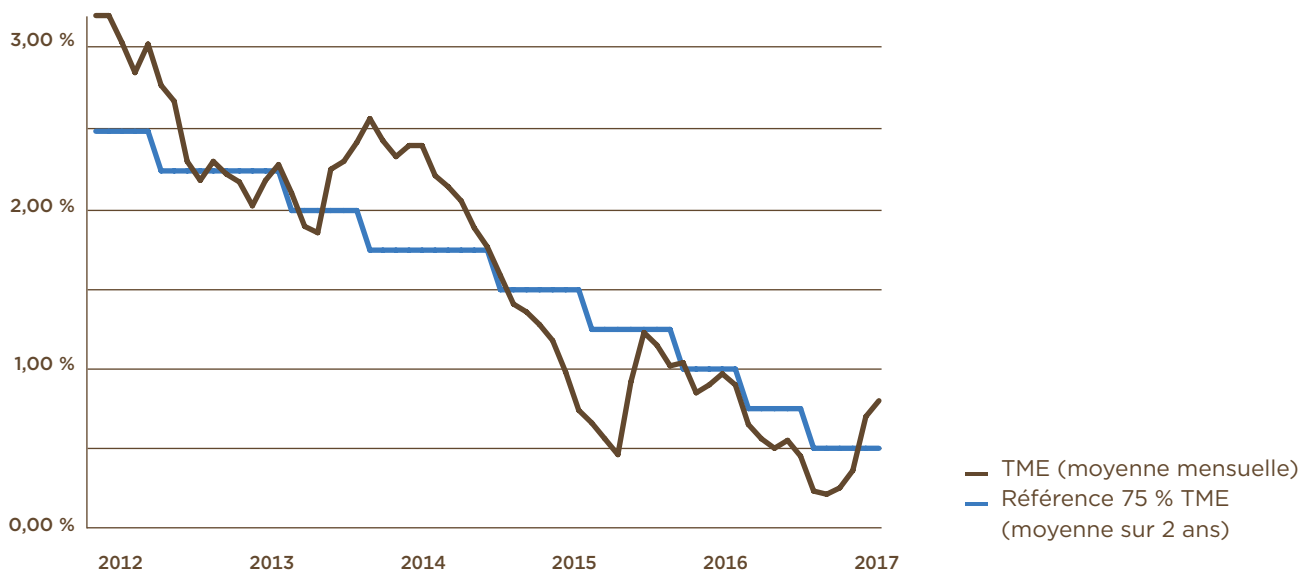
La principale raison est que l'impact de la baisse des taux techniques en moindre en 2016 par rapport à 2015. Si la baisse des taux en France a des répercussions importantes dans le domaine de la retraite et de l'épargne, elle a également des répercussions significatives en prévoyance. En effet, les provisions d'incapacité et d'invalidité non vie sont calculées en actualisant les estimations de prestations futures avec un taux d'intérêt qui, selon la loi, doit être au maximum de 75 % du taux moyen des emprunts d'Etat sur les deux dernières années.

Ainsi, la baisse des taux se traduit par une baisse de ce taux d'intérêt technique d'un quart de point en 2016. Il passe de 0,75 % fin 2015 à 0,5 % fin 2016. Le passage du taux technique non vie de 1,50 % à 0,75 % ainsi que la baisse d'un quart de point des taux maximum en vie sur les survenances anciennes impactaient le résultat de -103 M€ en 2015 contre un impact de - 48 M€ en 2016 avec un taux non vie à 0,5 % (soit une baisse de seulement un quart de point) et un taux vie à 0,25 %. Cet impact est compensé par des plus-values (notamment obligataires).

Les ratios de sinistralité en prévoyance s'améliorent également en raison des résiliations/redressements opérés afin de rétablir les équilibres techniques mais sont impactés par de moindres bonis techniques.

Au final, la sinistralité s'améliore de 0,7 point passant de 87,9 % en 2015 à 87,2 % en 2016 en santé et prévoyance.

En ce qui concerne le montant des frais, il est totalement stable entre 2015 et 2016 en santé et prévoyance.



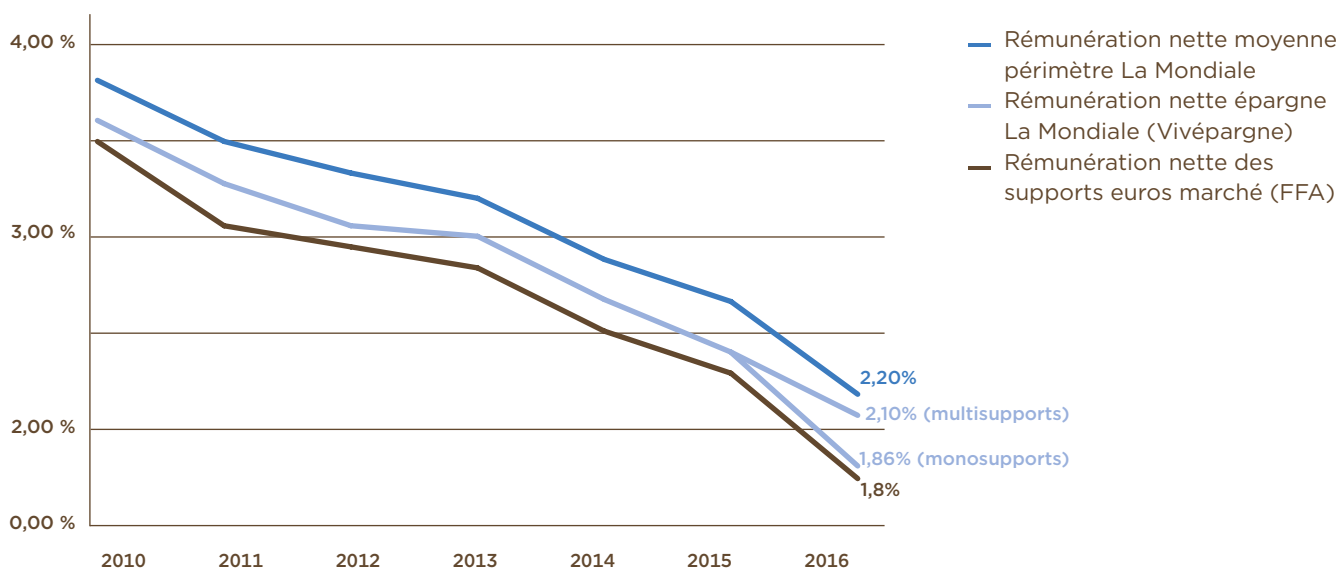
A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat des investissements résulte principalement de la différence entre les produits de placements, nets des charges de placements, et la participation aux résultats (uniquement en assurance vie). Les impacts d'impairment et de juste valeur, dus au fait que les comptes combinés de la Sgam sont en normes IFRS, sont également dans cette rubrique, la participation aux bénéfices différée étant comptabilisée dans la ligne « participation aux résultats ».

En assurance vie supports euros, ce résultat a été obtenu avec une baisse du rendement de l'Actif général (hors cantons) de 4,76 % à 3,36 % (-140 cts). Toutefois, en 2015, des plus-values exceptionnelles avaient été réalisées et avaient financé une dotation de la provision pour participation aux excédents. Ainsi, si l'on retient une séquence normalisée de

plus-values, le rendement de l'Actif général passe de 3,55 % en 2015 à 3,34 % en 2016 soit une baisse de - 21 cts. Cet actif, composé à 85 % de titres obligataires, est depuis quelques années impacté par le faible niveau des taux à long terme en France et en Europe. Le taux à 10 ans (Tec 10) a ainsi perdu en moyenne - 0,44 % sur 2016 par rapport à sa moyenne en 2015. Toutefois, la diversification de l'Actif général, investi également en actions (performance en hausse de + 6,5 % en 2016) et en immobilier (performance en hausse de + 13 % en 2016), a permis la réalisation de plus-values compensant cette érosion. Des plus-values obligataires ont également été réalisées.

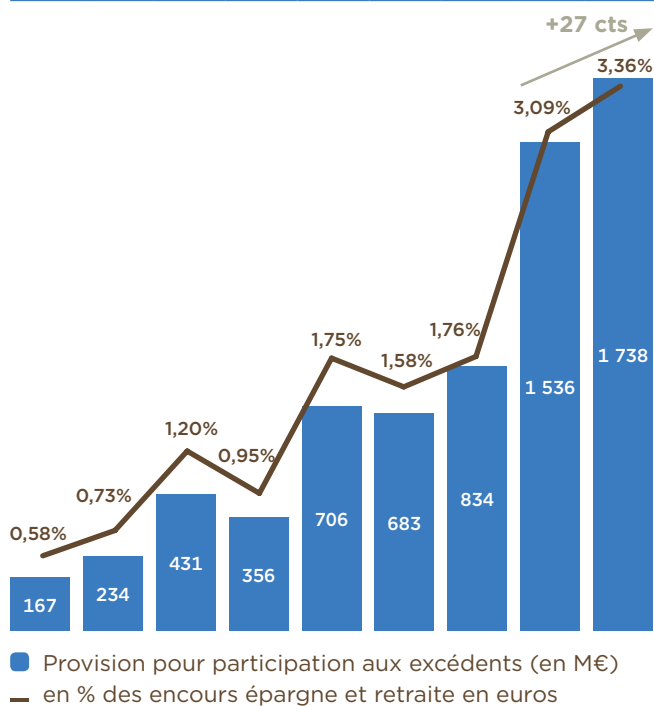
La Mondiale a par ailleurs décidé de baisser de - 0,44 % en moyenne les taux de rendement des contrats en euros servis aux assurés, en ligne avec la concurrence (-0,50 % pour le marché dans son ensemble selon une estimation de la FFA).



Pour la première fois, La Mondiale a bonifié les rendements des contrats d'assurance vie en euros pour les assurés ayant pris une proportion significative d'UC en épargne (bonus compris entre + 0,24 % et + 0,30 %) ou ayant opté pour la gestion par horizon en retraite supplémentaire (bonus à + 0,45 %).

Dans le même temps, la provision pour participation aux excédents (PPE) a été dotée à hauteur de + 202 M€ soit 0,27 % des provisions en supports euros. Fin 2016, la PPE représentait 3,36 % des provisions en supports euros, niveau permettant au Groupe de pouvoir faire face à un environnement de taux bas durable et de piloter les évolutions futures des rendements des contrats.

2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016



Sur le périmètre combiné AG2R REUNICA, le rendement de l'actif passe de 4,92 % à 3,51 % et baisse ainsi de - 141 cts en raison principalement de moindres réalisations de plus-values obligataires en raison du moindre impact technique, en 2016 par rapport à 2015, de la baisse des taux (Cf. partie A.2).

A.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Le résultat des autres activités résulte principalement des produits et charges non techniques et des impôts sur les sociétés.

En ce qui concerne les impôts, il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2014, un groupe fiscal a été constitué sur le périmètre SGAM AG2R LA MONDIALE permettant ainsi de mutualiser les résultats excédentaires avec les résultats déficitaires afin de calculer l'impôt global. Il est à noter que le taux d'impôts sur les sociétés (IS) de SGAM AG2R LA MONDIALE est passé de 38,0 % en 2015 à 34,43 % en 2016 à la faveur de la fin de la contribution exceptionnelle.

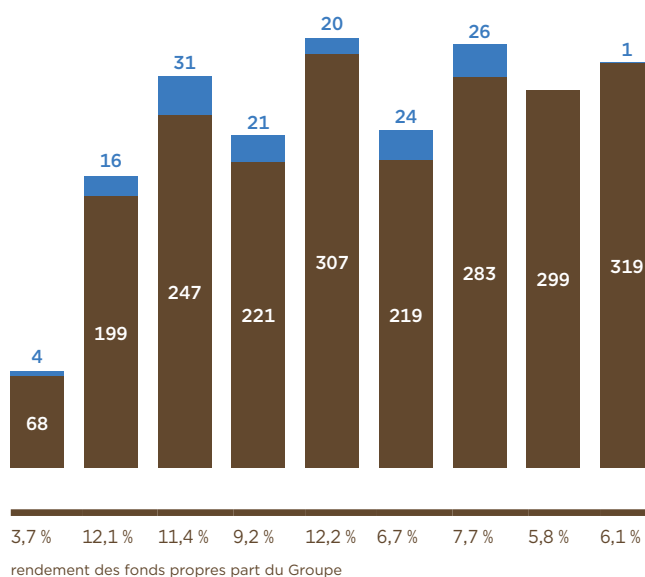
Il convient de noter également que, suite à la Loi de finances pour 2017, la perspective d'une baisse du taux d'IS à horizon 2019 a entraîné l'utilisation d'un taux d'impôt différé de 28,92 % (y compris la contribution sociale à l'impôt sur les sociétés) pour les flux futurs attendus pour 2019 et après. Les impacts ont été plutôt positifs en assurance vie compte tenu du stock de frais d'acquisition reportés et un impact négatif en santé prévoyance (stock de provisions d'égalisation).

Au final, le résultat net du Groupe est ainsi de 320 M€ dont 319 M€ de résultat net part du Groupe (le solde étant pour les minoritaires*). Le résultat 2016 progresse de + 6,9 % par rapport à 2015 (+ 6,4 % pour le résultat net part du Groupe).

* le résultat des minoritaires est moindre depuis 2015 et la sortie d'Aegon du capital du Groupe.

RÉSULTAT NET (EN M€)

2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016



■ Résultat des minoritaires
■ Résultat part du groupe

A.5. AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant l'activité et les résultats est présenté dans les autres sections du chapitre « Activité et résultat ». Le détail par entité est présenté dans la section suivante.

FOCUS : RÉSULTATS PAR ENTITÉ

SGAM AG2R LA MONDIALE

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
SANTÉ	Résultat de souscription*	-41,1
	Dont primes brutes	2 165,8
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 834,2
	Charges ou produits nets des cessions de réassurances	-50,9
	Frais généraux	-321,7
MENSUALISATION	Résultat de souscription*	-29,2
	Dont primes brutes	134,6
	Charges des prestations / provisions des contrats	-151,9
	Charges ou produits nets des cessions de réassurances	1,8
	Frais généraux	-13,7
INCAPACITÉ / INVALIDITÉ	Résultat de souscription*	-147,6
	Dont primes brutes	652,2
	Charges des prestations / provisions des contrats	-807,7
	Charges ou produits nets des cessions de réassurances	92,5
	Frais généraux	-84,6
DÉCÈS NON VIE	Résultat de souscription*	8,1
	Dont primes brutes	27,7
	Charges des prestations / provisions des contrats	-14,0
	Charges ou produits nets des cessions de réassurances	-2,9
	Frais généraux	-2,7
DÉPENDANCE	Résultat de souscription*	-7,4
	Dont primes brutes	49,0
	Charges des prestations / provisions des contrats	-62,4
	Charges ou produits nets des cessions de réassurances	15,9
	Frais généraux	-10,0
AUTRES NON VIE	Résultat de souscription*	-0,2
	Dont primes brutes	5,6
	Charges des prestations / provisions des contrats	-16,8
	Charges ou produits nets des cessions de réassurances	11,8
	Frais généraux	-0,9
ASSURANCE VIE (EN €)	Résultat de souscription*	-22,0
	Dont primes brutes	4 632,1
	Charges des prestations / provisions des contrats	-4 170,3
	Charges ou produits nets des cessions de réassurances	-149,1
	Frais généraux	-334,7
ASSURANCE VIE (EN UC)	Résultat de souscription*	-57,2
	Dont primes brutes	1 918,7
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 984,7
	Charges ou produits nets des cessions de réassurances	163,7
	Frais généraux	-154,9
DÉCÈS VIE	Résultat de souscription*	3,5
	Dont primes brutes	336,3
	Charges des prestations / provisions des contrats	-269,8
	Charges ou produits nets des cessions de réassurances	-26,7
	Frais généraux	-36,4

* nets de réassurance

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
AUTRES VIE	Résultat de souscription*	4,8
	Dont primes brutes	54,2
	Charges des prestations / provisions des contrats	-33,0
	Charges ou produits nets des cessions de réassurances	1,3
	Frais généraux	-17,7
AUTRES ACTIVITÉS	Résultat de souscription*	50,5
	Dont primes brutes	95,4
	Charges des prestations / provisions des contrats	0,0
	Charges ou produits nets des cessions de réassurances	0,0
	Frais généraux	-44,8
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		-237,8
Dont primes brutes		10 071,6
Charges des prestations / provisions des contrats		-9 344,6
Charges ou produits nets des cessions de réassurances		57,5
Frais généraux		-1 022,2
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS		625,2
Dont produits des placements immobiliers		270,2
Produits des valeurs mobilières et prêts		2 391,9
Charges financières sur les placements immobiliers		-87,6
Charges financière des valeurs mobilières et prêts		-463,4
Participations aux résultats (dont participation aux bénéfices)		-1 524,5
Variation de juste valeur (dont impairment)		38,6
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS		-67,6
Dont produits non techniques		3,8
Charges non techniques		-11,3
Produits exceptionnels		0,0
Charges exceptionnelles		0,0
Impôt sur les sociétés		-61,3
Autres		1,2
TOTAL RÉSULTAT NET		319,8
AUTRES ÉLÉMENTS DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN FONDS PROPRES		124,6
Dont Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		954,8
Participation aux bénéfices différée brute d'impôt différé		-817,5
Impôts		-12,7
Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies		0,0

* nets de réassurance

AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE

L'entité est une IP. Son activité principale consiste en la souscription, pour le compte de ses entreprises adhérentes, de risques non vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail et décès accidentel) et de risques vie (décès, indemnités de fin de carrière). Son activité principale est donc l'assurance santé et prévoyance collectives.

L'adhésion à AG2R Réunica Prévoyance se fait :

- dans le cadre d'accords de branche professionnelle ;
- dans le cadre d'accords directs avec les entreprises, par l'adhésion à des conditions générales : les entreprises adhérentes peuvent souscrire des contrats standards ou sur mesure selon leur taille et les caractéristiques de leurs risques. Dans ce dernier cas, les garanties et leur tarification sont alors plus complexes et nécessitent par conséquent une rédaction des garanties et des conditions de gestion particulières, ainsi qu'un suivi adapté des risques. Par ailleurs, AG2R Réunica Prévoyance accepte en prévoyance et en santé des risques assurés par d'autres opérateurs d'assurance :
- extérieurs au Groupe, dans le cadre de partenariats ou de risques de taille importante ;
- internes au Groupe par l'acceptation de certains portefeuilles de sociétés du Groupe (possiblement individuels). Ainsi, son chiffre d'affaires était en 2016 à 88 % en collectif et à 12 % en individuel.

Son résultat de souscription est négatif, ce qui signifie que son ratio combiné, rapportant les sinistres, les variations de provisions et les frais aux primes, brut de réassurance, est au-dessus de 100 % (108,6 % en 2016).

Il comprend en 2016 un impact de - 36 M€ au titre de la baisse des taux qui se répercutent sur les provisions nettes de réassurance.

Cette situation de solde de souscription déficitaire se retrouve sur le marché collectif dans son ensemble puisque l'ACPR annonce un ratio combiné brut de réassurance pour l'ensemble du marché santé et prévoyance collective au-dessus de 100 % depuis 2010 et à hauteur de 108 % en 2015 (dernier chiffre connu pour le marché). Les équilibres techniques du marché collectif ont été fragilisés par la réforme des retraites de 2010 qui a allongé la durée de versements des prestations d'invalidité en raison du recul de l'âge de départ à la retraite des salariés. Les hausses de taxes, notamment la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), a réduit les marges d'augmentation des cotisations qui auraient été nécessaires pour suivre l'évolution de la sinistralité.

Le solde de souscription est compensé par un résultat des investissements de + 126 M€. Ce résultat provient des actifs accumulés en regard des provisions et fonds propres, notamment en prévoyance. Il est à noter que si dans les comptes combinés, les impacts de baisse des taux d'actualisation peuvent être compensés par des plus-values obligataires, ce n'est pas le cas dans les comptes sociaux des entités en raison du mécanisme de réserve de capitalisation qui existe pour toutes les entités dont les provisions techniques non vie sont inférieures à 90 % des provisions ce qui est le cas d'AG2R Réunica Prévoyance.

Ainsi, la baisse des taux a impacté les comptes de l'entité de - 36 M€ en 2016 et sa compensation par des plus-values obligataires réalisées n'est pas reconnue dans les comptes sociaux mais uniquement dans les comptes combinés.

Enfin, les autres résultats sont de 31 M€, y compris + 19 M€ au titre de l'impôt sur les sociétés puisque l'entité fait partie du Groupe fiscal.

Il est à noter que si son résultat social est de - 41,9 M€, en raison de l'absence de prise en compte des plus-values obligataires réalisées, qui neutralisent l'impact de la baisse des taux sur les passifs de prévoyance, la prise en compte de ces plus-values ainsi que d'autres retraitements de combinaison font que la quote-part de l'entité dans le résultat combiné de la Sgam est de de - 9,3 M€ ce qui représente -0,8 % de ses fonds propres combinés.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	Résultat de souscription*	-7
	Dont cotisations brutes	32
	Charges prestations et provisions brutes	-40
	Résultat de réassurance	1
	Frais généraux	1
PRÉVOYANCE	Résultat de souscription*	-167
	Dont cotisations brutes	1 052
	Charges prestations et provisions brutes	-1 112
	Résultat de réassurance	52
	Frais généraux	-159
SANTÉ	Résultat de souscription*	-25
	Dont cotisations brutes	1 592
	Charges prestations et provisions brutes	-1 294
	Résultat de réassurance	-18
	Frais généraux	-305

* nets de réassurance

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)	2016
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*	-199
Dont cotisations brutes	2 676
Charges prestations et provisions brutes	-2 446
Résultat de réassurance	35
Frais généraux	-463
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS	126
Dont Produits et charges des placements immobiliers	2
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	124
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS	31
Dont produits et charges non techniques	12
Produits et charges exceptionnels	0
Impôt sur les sociétés	19
TOTAL RÉSULTAT NET	-42

* nets de réassurance

ARPEGE PRÉVOYANCE

Arpege Prévoyance est une IP qui intervient à 65 % en prévoyance et à 35 % en santé et principalement sur le marché de l'assurance collective (91 %), les 9 % de santé individuelle provenant de la réassurance interne de portefeuille.

Son résultat de souscription est négatif à - 5,6 M€, avec un ratio combiné à 104 % (mêmes raisons que pour AG2R Réunica Prévoyance). L'impact de la baisse des taux techniques vie et non vie est de - 2 M€ et explique donc 40 % du résultat déficitaire.

Le résultat financier atteint 12,4 M€ et ne comprend pas les plus-values obligataires réalisées pour compenser l'impact de la baisse des taux techniques en raison du maintien pour cette entité du mécanisme de réserve de capitalisation.

Les autres résultats, notamment l'impôt sur les sociétés, s'établissent à - 2,7 M€ (le mécanisme de réserve de capitalisation augmentant les produits non techniques mais cet impact étant annulé par un impôt supplémentaire du même montant) de sorte que le résultat net de l'entité en 2016 s'élève à + 4,1 M€.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
PRÉVOYANCE	Résultat de souscription*	-8,9
	Dont cotisations brutes	71,5
	Charges prestations et provisions brutes	-75,0
	Résultat de réassurance	1,7
	Frais généraux	-7,1
SANTÉ	Résultat de souscription*	3,3
	Dont cotisations brutes	132,9
	Charges prestations et provisions brutes	-116,5
	Résultat de réassurance	1,0
	Frais généraux	-14,2
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		-5,6
	Dont cotisations brutes	204,4
	Charges prestations et provisions brutes	-191,5
	Résultat de réassurance	2,7
	Frais généraux	-21,3
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS		12,4
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS		-2,7
	Dont Produits et charges non techniques	0,9
	Produits et charges exceptionnels	0,0
	Impôt sur les sociétés	-3,6
TOTAL RÉSULTAT NET		4,1

* nets de réassurance

PRIMA

L'activité de la société d'assurance Prima est principalement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance (52 % des cotisations brutes). Elle comporte également des produits de prévoyance (incapacité, invalidité) à 34 % et de la santé à 8 % provenant d'un ancien portefeuille interne repris en 2011. Son activité comporte également des contrats d'assurance automobile et multirisques habitation dans de faibles proportions (6 %). Le résultat de souscription est de - 9,7 M€. Ce solde négatif s'explique totalement par l'impact de la baisse des taux sur les provisions de dépendance et de prévoyance (- 10,1 M€).

Ce résultat de souscription est compensé par 13 M€ de produits financiers nets. Ces derniers incluent les plus-values obligataires réalisées pour compenser l'impact technique de la baisse des taux puisque Prima ne relève plus du mécanisme de la réserve de capitalisation à compter du 1^{er} janvier 2016, contrairement à sa maison mère AG2R Réunica Prévoyance.

Les autres résultats, notamment l'impôt sur les sociétés, s'établissent à -0,9 M€ de sorte que le résultat net de l'entité en 2016 s'élève à +2,6 M€.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
DÉPENDANCE	Résultat de souscription*	-8,1
	Dont cotisations brutes	49,0
	Charges prestations et provisions brutes	-60,7
	Résultat de réassurance	15,5
	Frais généraux	-12,0
INVALIDITÉ / INCAPACITÉ	Résultat de souscription*	-0,3
	Dont cotisations brutes	31,9
	Charges prestations et provisions brutes	-19,1
	Résultat de réassurance	-7,4
	Frais généraux	-5,7
FRAIS MÉDICAUX	Résultat de souscription*	-0,6
	Dont cotisations brutes	7,9
	Charges prestations et provisions brutes	-5,5
	Résultat de réassurance	-1,0
	Frais généraux	-2,0
AUTRES	Résultat de souscription*	-0,6
	Dont cotisations brutes	5,7
	Charges prestations et provisions brutes	-16,4
	Résultat de réassurance	11,8
	Frais généraux	-1,7
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		-9,7
Dont cotisation brutes		94,5
Charges prestations et provisions brutes		-101,7
Résultat de réassurance		18,9
Frais généraux		-21,3
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS		13,1
Dont Produits et charges des placements immobiliers		0,6
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts		12,5
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS		-0,9
Dont Produits et charges non techniques		0,0
Produits et charges exceptionnels		0,0
Impôt sur les sociétés		-0,9
TOTAL RÉSULTAT NET		2,6

* nets de réassurance

AG.MUT

AG.Mut est une union de mutuelles qui ne pratique aucune activité d'assurance en direct. Elle est agréée pour pratiquer des opérations de réassurance à titre exclusif, principalement sur des risques santé et prévoyance.

Le résultat de souscription global est très faible compte tenu du mécanisme de réassurance vers AG2R Réunica Prévoyance (57 % des cotisations brutes sont réassurées). Il s'élève à - 0,8 M€ en 2016, dont un solde brut de réassurance à - 1,5 M€ et un solde de réassurance à + 0,6 M€.

Le résultat financier est de 0,6 M€. Compte tenu de l'évolution des taux du marché, les investissements en obligations à taux fixe continuent à être privilégiés. L'union de mutuelles s'est totalement désengagée des produits monétaires (utilisation du GIE AG2R La Mondiale Cash pour sa gestion de trésorerie).

Avec des autres résultats à + 0,1 M€, le résultat net social de l'entité est de - 0,1 M€.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
FRAIS MÉDICAUX	Résultat de souscription*	-0,8
	Dont cotisations brutes	68,7
	Charges prestations et provisions brutes	-53,1
	Résultat de réassurance	0,7
	Frais généraux	-17,2
AUTRES	Résultat de souscription*	0,0
	Dont cotisations brutes	0,2
	Charges prestations et provisions brutes	-0,1
	Résultat de réassurance	-0,1
	Frais généraux	0,0
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		-0,8
Dont cotisations brutes		68,9
Charges prestations et provisions brutes		-53,1
Résultat de réassurance		0,6
Frais généraux		-17,2
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS		0,6
Dont Produits et charges des placements immobiliers		0,0
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts		0,6
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS		0,1
Dont Produits et charges non techniques et exceptionnels		0,0
Impôt sur les sociétés		0,1
TOTAL RÉSULTAT NET		-0,1

* nets de réassurance

MIAG

Miag est une mutuelle interprofessionnelle, qui propose des produits frais de santé en complément au régime de la sécurité sociale aux particuliers et aux entreprises. Elle exerce son activité principalement sur la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane.

Le résultat de souscription est de 1,7 M€. Le ratio combiné brut est de 76 % environ.

Le résultat financier est très faible (0,03 M€) puisque l'entité agit en assurance santé, c'est-à-dire en risque court qui nécessite très peu de provisions.

Avec des autres résultats à - 0,6 M€ (dont - 0,6 M€ au titre de l'impôt sur les sociétés), le résultat net social de l'entité est de + 1,2 M€.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
FRAIS MÉDICAUX	Résultat de souscription*	1,7
	Dont cotisations brutes	12,1
	Charges prestations et provisions brutes	-7,1
	Résultat de réassurance	-1,1
	Frais généraux	-2,1
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		1,7
Dont cotisations brutes		12,1
Charges prestations et provisions brutes		-7,1
Résultat de réassurance		-1,1
Frais généraux		-2,1
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS		0,0
Dont Produits et charges des placements immobiliers		0,0
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts		0,0
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS		-0,6
Dont Produits et charges non techniques		0,0
Produits et charges exceptionnels		0,0
Impôt sur les sociétés		-0,6
TOTAL RÉSULTAT NET		1,2

* nets de réassurance

MUTA SANTÉ

Muta Santé est une mutuelle agissant en assurance santé exclusivement.

Le résultat de souscription est de 4 M€. Le ratio combiné brut est de 94 % environ et le résultat de réassurance très faible (- 0,1 M€).

Le résultat financier atteint 1 M€.

Avec des autres résultats à - 2 M€ (dont - 1,7 M€ au titre de l'impôt sur les sociétés), le résultat net social de l'entité est de + 3 M€.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
FRAIS MÉDICAUX	Résultat de souscription*	3,7
	Dont cotisations brutes	69,5
	Charges prestations et provisions brutes	-58,5
	Résultat de réassurance	-0,1
	Frais généraux	-7,2
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		3,7
	Dont cotisations brutes	69,5
	Charges prestations et provisions brutes	-58,5
	Résultat de réassurance	-0,1
	Frais généraux	-7,2
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS		1,3
	Dont Produits financiers hors UC	1,3
	Charges financières hors UC	0,0
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS		-1,8
	Dont Produits et charges non techniques	-0,1
	Produits et charges exceptionnels	0,0
	Impôt sur les sociétés	-1,7
TOTAL RÉSULTAT NET		3,2

* nets de réassurance

PRADO MUTUELLE

Prado Mutuelle est une mutuelle agissant en assurance santé exclusivement.

Le résultat de souscription net est de 1,1 M€. Le ratio combiné brut est de 94,5 % et le résultat de réassurance est de - 0,3 M€.

Le résultat financier atteint 0,3 M€.

Les autres résultats sont de - 0,1 M€. Les charges non techniques correspondent aux aides sociales accordées par la mutuelle au cours de l'exercice. Le résultat fiscal de la mutuelle permet l'imputation du déficit fiscal reportable né antérieurement à l'entrée dans le groupe fiscal (imputation plafonnée, conformément à la réglementation) ce qui entraîne une charge d'impôts faible en 2016.

Le résultat net social de l'entité est de + 1,2 M€.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
FRAIS MÉDICAUX	Résultat de souscription*	1,1
	Dont cotisations brutes	25,2
	Charges prestations et provisions brutes	-18,1
	Résultat de réassurance	-0,3
	Frais généraux	-5,7
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		1,1
	Dont cotisations brutes	25,2
	Charges prestations et provisions brutes	-18,1
	Résultat de réassurance	-0,3
	Frais généraux	-5,7
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS		0,3
	Dont Produits et charges des placements immobiliers	0,0
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	0,3
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS		-0,1
	Dont Produits et charges non techniques	-0,1
	Produits et charges exceptionnels	0,0
	Impôt sur les sociétés	0,0
TOTAL RÉSULTAT NET		1,2

* nets de réassurance

RÉUNICA MUTUELLE

Réunica Mutuelle intervient pour couvrir les risques frais de santé en complément au régime de la sécurité sociale, les risques frais obsèques et prévoyance. Le portefeuille affaires directes de Réunica Mutuelle est en run off, les affaires nouvelles étant souscrites auprès de ViaSanté Mutuelle ou d'AG2R Réunica Prévoyance.

Le résultat de souscription net est de 1,3 M€. Le ratio combiné brut est de 89,6 % et le résultat de réassurance est de - 3,9 M€ en raison de la réassurance à 70 % vers AG2R Réunica Prévoyance.

Le résultat financier atteint 0,4 M€. Une réallocation des actifs a été réalisée cette année, se traduisant par un transfert des produits monétaires vers des investissements en obligations, en détention directe. Le portefeuille titres évolue ainsi vers une diversification de ses émetteurs et un allongement de sa durée.

En tenant compte d'un impôt sur les sociétés à - 0,4 M€, le résultat net social de l'entité est de + 1,3 M€.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
FRAIS MÉDICAUX	Résultat de souscription*	1,1
	Dont cotisations brutes	48,9
	Charges prestations et provisions brutes	-34,7
	Résultat de réassurance	-4,2
	Frais généraux	-8,9
AUTRES	Résultat de souscription*	0,2
	Dont cotisations brutes	1,2
	Charges prestations et provisions brutes	-1,1
	Résultat de réassurance	0,3
	Frais généraux	-0,2
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		1,3
	Dont cotisations brutes	50,1
	Charges prestations et provisions brutes	-35,8
	Résultat de réassurance	-3,9
	Frais généraux	-9,1
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS		0,4
	Dont Produits et charges des placements immobiliers	0,0
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	0,4
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS		-0,4
	Dont Produits et charges non techniques	0,0
	Produits et charges exceptionnels	0,0
	Impôt sur les sociétés	-0,4
TOTAL RÉSULTAT NET		1,3

* nets de réassurance

SMACL SANTÉ

Smacl Santé est une mutuelle travaillant principalement avec les collectivités territoriales en santé et en prévoyance.

Le résultat de souscription est à - 4,6 M€. Compte tenu de l'historique encore récent des activités de la mutuelle, notamment au niveau des activités de prévoyance, et en raison également de son fort développement, la mutuelle a adapté et affiné ses méthodes de provisionnement en 2016 conduisant à des augmentations de provisions exceptionnelles.

Le résultat financier est de + 0,4 M€.

Les impacts exceptionnels positifs (3 M€) sont la conséquence principalement de l'accord de médiation avec Smacl assurances suite à la dissolution de la Sgam Smacl.

Son résultat avant impôts est ainsi de - 1,2 M€ et son impact d'impôts sur les sociétés est de + 0,3 M€ en raison de l'appartenance de l'entité au Groupe fiscal qui permet de mutualiser les résultats des entités excédentaires et déficitaires.

Son résultat net social est ainsi de - 0,9 M€ en 2016.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
SANTÉ / PRÉVOYANCE	Résultat de souscription*	-4,6
	Dont cotisations brutes	34,0
	Charges prestations et provisions brutes	-29,1
	Résultat de réassurance	-0,4
	Frais généraux	-9,1
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		-4,6
Dont cotisations brutes		34,0
Charges prestations et provisions brutes		-29,1
Résultat de réassurance		-0,4
Frais généraux		-9,1
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS		0,4
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS		3,3
Dont Produits et charges non techniques et exceptionnels		3,0
Impôt sur les sociétés		0,3
TOTAL RÉSULTAT NET		-0,9

* nets de réassurance

* nets de réassurance

VIASANTÉ MUTUELLE

ViaSanté Mutuelle est la mutuelle la plus importante en termes de chiffre d'affaires du Groupe. Elle opère principalement en santé (99,5 %) et en individuel (75,6 % des cotisations contre 24,4 % en collectif).

L'entité a été impactée par l'Ani santé du 13 janvier 2013 avec une érosion du portefeuille individuel plus importante en 2016 que lors des années précédentes et des affaires sur la nouvelle offre Ani collective qui ne compensent pas les pertes sur l'individuel.

Son résultat de souscription est faible (- 1,5 M€) au regard des cotisations en raison de la réassurance sur plus de la moitié du portefeuille qui est, de plus, celle qui dégage le plus de marge.

Le résultat financier s'élève à 10,8 M€ et les autres résultats (notamment l'impôt sur les sociétés) à - 2,3 M€.

Son résultat était ainsi de + 7,1 M€ en 2016.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
FRAIS MÉDICAUX	Résultat de souscription*	-1,6
	Dont cotisations brutes	544,8
	Charges prestations et provisions brutes	-390,7
	Résultat de réassurance	-25,7
	Frais généraux	-130,0
AUTRES	Résultat de souscription*	0,1
	Dont cotisations brutes	2,0
	Charges prestations et provisions brutes	-1,3
	Résultat de réassurance	-0,1
	Frais généraux	-0,5
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		-1,5
	Dont cotisations brutes	546,8
	Charges prestations et provisions brutes	-392,0
	Résultat de réassurance	-25,8
	Frais généraux	-130,5
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS		10,8
	Dont produits et charges des placements immobiliers	1,5
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	9,4
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS		-2,3
	Dont Produits et charges non techniques	-0,5
	Produits et charges exceptionnels	0,0
	Impôt sur les sociétés	-1,8
TOTAL RÉSULTAT NET		7,1

* nets de réassurance

LA MONDIALE

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle sur la vie humaine.

Les affaires directes de l'entité (1,5 Md€ de cotisations sur 5,1 Md€ de chiffre d'affaires) sont composées en grande partie de contrats de retraite (1,0 Md€) notamment de retraite individuelle, de retraite pour les petits collectifs et plus minoritairement de contrats de retraite supplémentaire collective de grandes entreprises. Les affaires directes comprennent également des contrats d'épargne (0,3 Md€) et de prévoyance.

Les acceptations internes (3,6 Md€ de cotisations) correspondent aux contrats d'épargne et de retraite en euros des entités :

- ARIAL CNP ASSURANCES (contrats de retraite supplémentaire collective de grandes entreprises) ;
- LMP qui commercialise des contrats d'épargne patrimoniale ;
- LMEP, basée au Luxembourg, qui commercialise principalement des contrats d'épargne patrimoniale ;
- AG2R Réunica Prévoyance en ce qui concerne les contrats d'indemnités de fin de carrière.

Le résultat de souscription atteint -123 M€. Il est constitué par une marge de gestion en légère hausse grâce à des chargements de gestion augmentant plus vite que les frais généraux. Il est également constitué du produit technique sur la prévoyance, en légère augmentation, et par les charges liées aux rattrapages de table sur rentes. Des dotations ont été faites en 2016 sur la provision globale de gestion et sur la provision pour garanties plancher. Le résultat financier s'établit à 263 M€. Il comprend :

- la baisse de rendement de l'Actif général décrite dans le descriptif du résultat financier combiné de la Sgam ;
- la baisse, plus importante, de rémunération des contrats de La Mondiale ;
- la dotation nette à la provision pour participation aux bénéfices de 195 M€.

Il est à noter que le résultat financier ne comprend pas les plus-values obligataires réalisées, la société étant soumise au mécanisme de réserve de capitalisation.

Les autres résultats s'établissent à - 27 M€. Le produit non technique provient principalement de la dotation à la réserve de capitalisation et est neutralisé par un impôt sur les sociétés de même ampleur.

Au final, son résultat social est de 112,3 M€ en 2016.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
VIE AVEC PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES	Résultat de souscription*	-50,7
	Dont cotisations brutes	1 242,2
	Charges prestations et provisions brutes	-1 122,5
	Résultat de réassurance	-1,7
	Frais généraux	-168,8
VIE EN UNITÉS DE COMPTE	Résultat de souscription*	-23,3
	Dont cotisations brutes	258,0
	Charges prestations et provisions brutes	-232,3
	Résultat de réassurance	0,1
	Frais généraux	-49,1
ACCEPTATION VIE	Résultat de souscription*	-53,8
	Dont cotisations brutes	3 573,2
	Charges prestations et provisions brutes	-3 549,8
	Résultat de réassurance	0,0
	Frais généraux	-77,2
AUTRES LIGNES D'ACTIVITÉ	Résultat de souscription*	4,5
	Dont cotisations brutes	53,1
	Charges prestations et provisions brutes	-31,6
	Résultat de réassurance	0,7
	Frais généraux	-17,7
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		-123,3
	Dont cotisations brutes	5 126,5
	Charges prestations et provisions brutes	-4 936,2
	Résultat de réassurance	-1,0
	Frais généraux	-312,7

* nets de réassurance

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)	2016
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS	263,1
Dont Produits et charges des placements immobiliers	160,2
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	1 502,5
Participation aux résultats	-1 399,6
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS	-27,4
Dont Produits et charges non techniques	44,5
Produits et charges exceptionnels	-1,3
Impôt sur les sociétés	-70,6
TOTAL RÉSULTAT NET	112,3

* nets de réassurance

LA MONDIALE EUROPARTNER

La Mondiale Europartner est un opérateur luxembourgeois en protection sociale et patrimoniale. Elle propose la conception, le développement et la gestion :

- de produits d'épargne, pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale ;
- de produits de retraite pour les salariés expatriés de compagnies internationales.

Son résultat net est de 12,9 M€.

Il est composé d'un résultat de souscription à 11,2 M€. Il s'explique par les éléments d'activité tels que la collecte de 2,1 Md€ et les prestations de -1 Md€, ainsi que la revalorisation des encours en unités de compte et les marges de gestion. Il est à noter pour 2016 une augmentation de la provision pour risques et charges.

L'entité opérant sur différentes zones géographiques, le tableau suivant permet de retrouver la répartition du résultat de souscription selon ces zones.

en milliers d'euros (K€)

Résultat de souscription / zone géographique	31/12/2016
France	4 054
Italie	4 578
Belgique	628
Royaume-Uni	547
Luxembourg	219
Autres zones	1 184
Résultat de souscription	11 210

Le résultat financier est de + 7,6 M€. Il prend ainsi en compte le résultat sur les fonds propres, ainsi que les effets d'une baisse des rendements des contrats d'assurance vie et de l'Actif général répercuté par la maison mère à sa filiale. Il intègre également la commission de réassurance et la reprise de la provision pour participation aux excédents. En revanche, il ne comprend pas les plus-values obligataires réalisées, l'entité relevant du mécanisme de réserve de capitalisation.

Le solde des autres résultats est composé des impôts sur les sociétés à - 5,9 M€.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)

2016

VIE AVEC PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES	Résultat de souscription*	9,1
	Dont cotisations brutes	1 244,4
	Charges prestations et provisions brutes	-1 193,4
	Résultat de réassurance	0,4
	Frais généraux	-42,3
VIE EN UNITÉS DE COMPTE	Résultat de souscription*	1,8
	Dont cotisations brutes	822,7
	Charges prestations et provisions brutes	-787,5
	Résultat de réassurance	0,0
	Frais généraux	-33,4
RÉASSURANCE VIE	Résultat de souscription*	0,3
	Dont cotisations brutes	1,1
	Charges prestations et provisions brutes	-1,3
	Résultat de réassurance	0,6
	Frais généraux	0,0
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		11,2
	Dont cotisations brutes	2 068,3
	Charges prestations et provisions brutes	-1 982,2
	Résultat de réassurance	0,9
	Frais généraux	-75,8
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS		7,6
	Dont Produits et charges des placements immobiliers	0,0
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	7,6

* nets de réassurance

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)**2016****AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS****-5,9**

Dont Produits et charges non techniques

Produits et charges exceptionnels

Impôt sur les sociétés

-5,9**TOTAL RÉSULTAT NET****12,9**

* nets de réassurance

LA MONDIALE PARTENAIRE

La Mondiale Partenaire commercialise essentiellement des contrats d'épargne patrimoniale distribués via des banques de réseau et de gestion de fortune, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuille.

Son résultat net est de 39,6 M€. Il est composé d'un résultat de souscription à 73 M€ avec des taux de marges de gestion (chargements - commissions) légèrement en baisse.

Le résultat financier s'établit à -13,5 M€. Il comprend la baisse de rendement de l'Actif général de La Mondiale répercutée sur l'entité La Mondiale Partenaire ainsi que la baisse, plus importante, de rémunération des contrats de La Mondiale Partenaire compensée par une dotation nette à la provision pour participation aux excédents de 6,3 M€. Il est à noter que le résultat financier ne comprend pas les plus-values obligataires réalisées, l'entité relevant du mécanisme de réserve de capitalisation.

Les autres résultats s'élèvent à - 20,1 M€. Il est à noter que le produit non technique relevant de la dotation à la réserve de capitalisation est neutralisé par un impôt de même ampleur.

COMPTE DE RÉSULTAT (M€)		2016
VIE AVEC PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES	Résultat de souscription*	56,9
	Dont cotisations brutes	1 538,7
	Charges prestations et provisions brutes	-1 253,2
	Résultat de réassurance	-122,5
	Frais généraux	-106,2
VIE EN UNITÉS DE COMPTE	Résultat de souscription*	16,3
	Dont cotisations brutes	743,3
	Charges prestations et provisions brutes	-820,2
	Résultat de réassurance	163,8
	Frais généraux	-70,5
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*		73,2
	Dont cotisations brutes	2 282,0
	Charges prestations et provisions brutes	-2 073,3
	Résultat de réassurance	41,3
	Frais généraux	-176,7
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS		-13,5
	Dont Produits et charges financières	491,9
	Participation aux résultats	-505,4
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS		-20,1
	Dont Produits et charges non techniques	6,8
	Produits et charges exceptionnels	-0,2
	Impôt sur les sociétés	-26,7
TOTAL RÉSULTAT NET		39,6

* nets de réassurance

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

SGAM AG2R LA MONDIALE est un groupe de référence en retraite supplémentaire, en santé et en prévoyance. Le Groupe est construit sur des valeurs orientées vers l'intérêt des personnes et vers un accompagnement tout au long de la vie des assurés. Les valeurs du groupe sont la proximité, la solidarité, la responsabilité et la gouvernance démocratique. AG2R LA MONDIALE est ainsi un groupe de sociétés de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste. À la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés : ces derniers sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations. Ce mode de gouvernance démocratique et vertueux permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Ces valeurs structurent le pilotage du groupe et l'articulation entre les différentes entités. La gouvernance d'AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer que l'ensemble des sociétés puissent conserver leur souveraineté tout en favorisant une sécurité mutuelle et une solidarité financière pour l'ensemble du Groupe.

Le système de gouvernance regroupe donc un ensemble d'organisation, de processus formalisés, de communications transverses et de validations. Ce système, adapté à la bonne gestion des risques du Groupe, est cohérent avec les valeurs sociales d'AG2R LA MONDIALE.

Les décisions opérationnelles de pilotage du Groupe sont partagées, débattues et validées selon plusieurs échelons de responsabilités. Afin de coordonner l'ensemble des prises de décision, une gouvernance cohérente et centralisée autour de dirigeants effectifs, de fonctions clés et de comités spécialisés a été mise en place.

Ce système centré sur l'intérêt du client, garantit l'indépendance et la solidité du Groupe, la transparence et la collégialité de ces décisions, la rigueur et la pérennité de sa gestion.

B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1.1. Système de gouvernance

SGAM AG2R LA MONDIALE, a été créée en 2008 avec un double objectif : celui d'établir une solidarité financière entre les entités, et de leur permettre de conserver leurs propres marques et modes de gouvernance. Elle est la structure opérationnelle du Groupe pour les activités assurancielles : prévoyance, santé, épargne, retraite supplémentaire, dépendance.

En vertu des conventions d'affiliation, la Sgam a pour objet de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin, la Sgam peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 des règles dites « Solvabilité 2 », telles que définies à l'article L. 356-1 du code des assurances, conduit la Sgam à évoluer en un groupe prudentiel, notamment par la création d'une société de groupe assurantiel de protection sociale, qui a vocation à se substituer à AG2R Réunica Prévoyance aux côtés de La Mondiale en tant que son co-affilié.

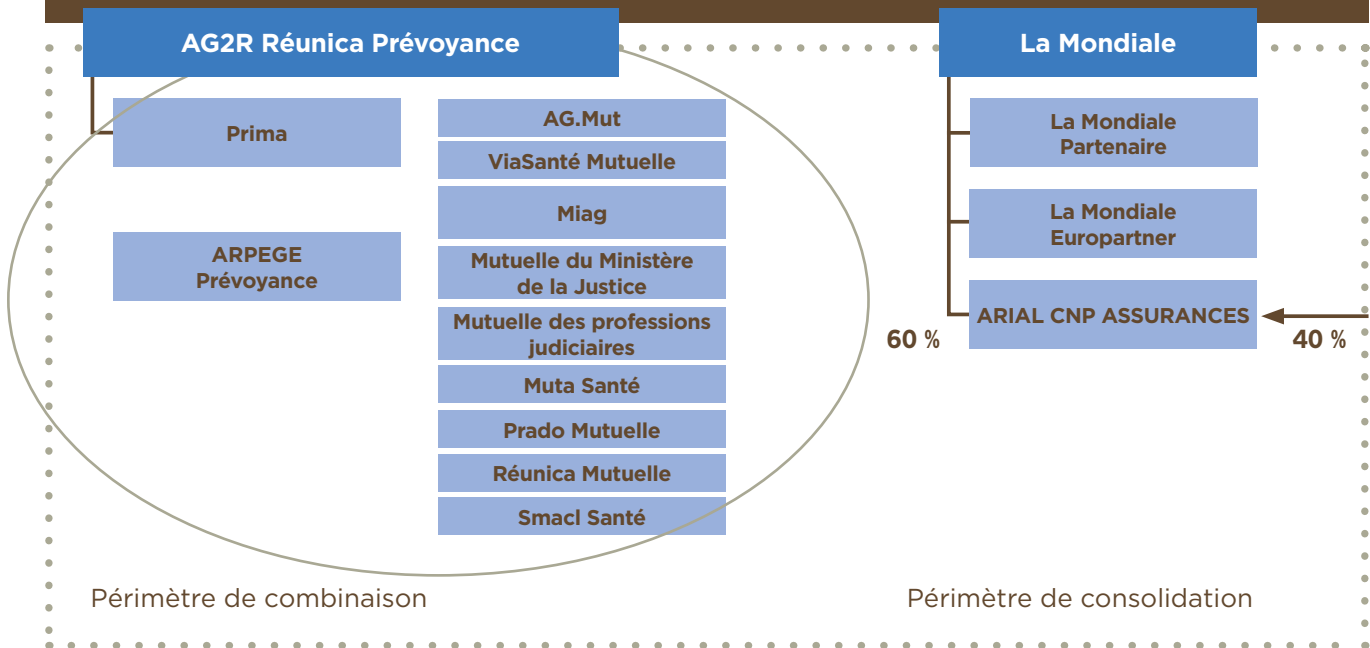
Cette société est constituée dans le but de nouer des liens de solidarité financière importants et durables entre ses propres affiliés, IP et mutuelles.

Le système de gouvernance du Groupe AG2R LA MONDIALE a été pensé dans une volonté de solidité et de pérennité des entités qui le composent notamment pour garantir l'intérêt de ses adhérents. Suite à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, le système de gouvernance sera consolidé, notamment par le renforcement des liens de la solidarité financière entre les affiliés.

B.1.1.1. SGAM EXISTANTE

SGAM AG2R LA MONDIALE a été constituée le 16 janvier 2008 par AG2R Prévoyance (devenue AG2R Réunica Prévoyance) et La Mondiale, qui sont ses deux seuls affiliés.

SGAM AG2R LA MONDIALE



Son périmètre de solidarité s'entend, par référence à la réglementation comptable, comme étant l'addition :

- du périmètre de consolidation de La Mondiale, c'est-à-dire ses filiales ;
- du périmètre de combinaison d'AG2R Prévoyance, c'est-à-dire sa filiale Prima et un certain nombre d'institutions de prévoyance ou de mutuelles.

B.1.1.2. CRÉATION D'UNE SGAPS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Les Sgaps sont constituées dans le but de gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, liens explicités dans les statuts et contractualisés par une convention d'affiliation.

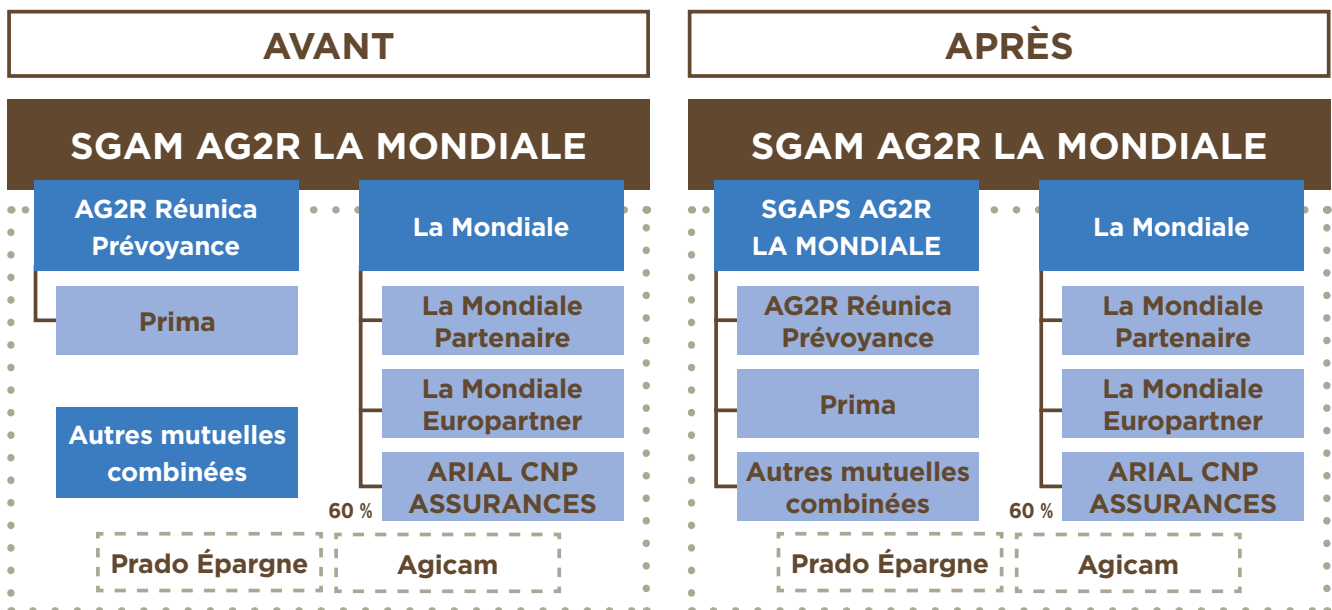
La Sgaps, nouvellement créée dans le code de la sécurité sociale pour répondre aux exigences de gouvernance prudentielle de Solvabilité 2 a ainsi un statut équivalent à la Sgam.

Le schéma retenu consiste à respecter le schéma originel conçu en 2007, à savoir :

- une Sgam avec deux affiliés ;
- chaque affilié emportant son périmètre de consolidation ou de combinaison.

La situation est donc inchangée pour La Mondiale et son périmètre. En revanche, il s'agit de substituer AG2R Réunica Prévoyance à une entité prudentielle qui coïncide avec son périmètre de combinaison. Cette entité nouvelle serait une Sgaps.

L'organisation de la gouvernance de la future Sgam prudentielle peut donc être schématisée ainsi :



Sous réserve du vote des différentes Assemblées générales et conformément aux dispositions de l'article L 322-1-4 du code des assurances, sans opposition de la part de l'ACPR, cette Sgam prudentielle existera dès le 1^{er} janvier 2018. Pendant la période transitoire, c'est sur la base de cette gouvernance que les différents travaux (calculs, rapports,...) sont effectués.

B.1.2. Structure de l'organe d'administration

B.1.2.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a pour objectif de fixer les grandes orientations stratégiques du Groupe. Il prend et assume les décisions majeures. Il nomme et révoque le Président et le Directeur général, contrôle les activités du Groupe, leur niveau de maîtrise ainsi que leur régularité.

Les principaux pouvoirs du Conseil d'administration sont précisés dans les statuts de chaque entité, sans que la liste soit exhaustive. Les points relevant naturellement de la mission du Conseil sont notamment la définition des orientations en matière de placements financiers et de réassurance, l'examen des comptes annuels et semestriels et l'approbation des rapports formels.

B.1.2.1.1. Composition et caractéristiques

Le Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE comprend vingt administrateurs titulaires, dont dix pour chaque affiliée, élus pour six ans par l'Assemblée générale. Les administrateurs disposent de suppléants rattachés à un membre titulaire en respectant pour AG2R Réunica Prévoyance les règles du paritarisme.

Sa composition actuelle est

- jusqu'au 31 décembre 2017 : 20 administrateurs dont 10 de l'affilié AG2R Réunica Prévoyance et 10 de l'affilié La Mondiale.

Dans le cadre de son évolution, sa composition sera, à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- 30 administrateurs dont 15 de l'affilié SGAPS AG2R LA MONDIALE et 15 de l'affilié La Mondiale.

B.1.2.1.2. Événements de l'année

Il n'y a pas eu de mouvement au cours de l'année 2016 au sein du Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE.

En 2017, il est à noter :

- la nomination de M. Daniel Thébault, Président du Conseil ainsi que celle de M^{me} Rose Boutaric, Vice-présidente, actées en Conseil d'administration le 10 janvier 2017 ;
- le renouvellement de M. Jean-François Dutilleul en qualité de Vice-président, acté en Conseil d'administration le 10 janvier 2017.

Ainsi que les cooptations suivantes actées en Conseil d'administration le 10 janvier 2017 :

- M. Christophe Samson, administrateur suppléant, en succession de M^{me} Marie-Claire Gékière pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;

- M. Jean-Arnaud Guyard, administrateur titulaire, en succession de M. Robert Lauer pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- M. Daniel Bouvard, administrateur suppléant, en succession de M. Olivier Kalis pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- M. Patrick Burel, administrateur titulaire, en remplacement de M^{me} Eve Perraud, elle-même cooptée administrateur suppléant, en succession de M. Daniel Manca pour les mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- M. Michel Davril, administrateur suppléant, en succession de M. Bernard Échalier pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- M. Jean-Jacques Masson, administrateur suppléant, en succession de M. Pierre-André Masteau pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

En coordination avec la gouvernance de SGAM AG2R LA MONDIALE, et en cohérence avec leur indépendance, chaque entité du Groupe dispose de ses propres organes d'administration. En revanche, sur le plan opérationnel, l'ensemble de l'organisation (fonctions supports, distribution, gestion, etc.) est centralisée avec un organigramme unique : toutes les directions opérationnelles travaillent pour toutes les entités juridiques du Groupe, en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles.

B.1.2.2. COMITÉS SPÉCIALISÉS

Afin de pouvoir s'appuyer sur des analyses avancées et sur des travaux poussés, le Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE a créé des comités spécialisés composés d'administrateurs et de responsables opérationnels.

Ainsi, le Conseil d'administration s'appuie sur trois comités spécialisés pour mener ses travaux : comité d'audit et des comptes, comité des risques, comité des investissements.

A chaque séance, le Conseil recueille l'avis du comité spécialisé compétent.

B.1.2.2.1. Comité d'Audit et des comptes

Le Comité d'audit et des comptes examine les comptes du Groupe. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne. La fonction clé Audit interne et le directeur responsable des comptes sont systématiquement représentés lors de ce comité. Ce Comité a la possibilité de convoquer tout collaborateur du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Sont également conviés les commissaires aux comptes lors de la présentation des comptes annuels et de la situation semestrielle.

B.1.2.2.2. Comité des risques

Le Comité des risques examine les risques de toute nature, ainsi que la cartographie des risques et veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques sur les activités menées au sein du Groupe en matière sociale, environnementale, fiscale, sur la conformité des lois et règlements, la concurrence, les conflits d'intérêt, la sécurisation des systèmes d'information. La fonction clé Gestion des risques, la fonction clé Conformité et le directeur des risques opérationnels participent à ce Comité.

B.1.2.2.3. Comité des investissements

Le Comité des investissements exprime son avis sur la structure et la solvabilité financière du Groupe, ses investissements ou arbitrages mobiliers et immobiliers, les contreparties et ses allocations. La Direction des investissements, la fonction gestion des risques et la fonction actuarielle participent aux réunions du Comité des investissements.

Les Conseils d'administration du Groupe

Conseil d'administration par entité	Composition et caractéristiques	Événements de l'année
SGAM AG2R LA MONDIALE	<p>Jusqu'au 31 décembre 2017 : 20 administrateurs dont 10 de l'affilié AG2R Réunica Prévoyance et 10 de l'affilié La Mondiale.</p> <p>A partir du 1^{er} janvier 2018 : 30 administrateurs dont 15 (3x5) de l'affilié SGAPS AG2R LA MONDIALE et 15 de l'affilié La Mondiale.</p>	<p>Il n'y a pas de mouvements au cours de l'année 2016.</p> <p>En 2017, il est à noter : En 2017, il est à noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> la nomination de M. Daniel Thébault, Président du Conseil ainsi que celle de M^{me} Rose Boutaric, Vice-présidente, actées en Conseil d'administration le 10 janvier 2017 ; le renouvellement de M. Jean-François Dutilleul en qualité de Vice-président, acté en Conseil d'administration le 10 janvier 2017. <p>Ainsi que les cooptations suivantes actées en Conseil d'administration le 10 janvier 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Christophe Samson, administrateur suppléant, en succession de M^{me} Marie-Claire Gékière pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ; M. Jean-Arnaud Guyard, administrateur titulaire, en succession de M. Robert Lauer pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ; M. Daniel Bouvard, administrateur suppléant, en succession de M. Olivier Kalis pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ; M. Patrick Burel, administrateur titulaire, en remplacement de M^{me} Eve Perraud, elle-même cooptée administrateur suppléant, en succession de M. Daniel Manca pour les mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ; M. Michel Davril, administrateur suppléant, en succession de M. Bernard Échalier pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ; M. Jean-Jacques Masson, administrateur suppléant, en succession de M. Pierre-André Masteau pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.
SGAPS AG2R LA MONDIALE	<p>En cible Sgaps prudentielle : 30 administrateurs dont 20 (2x10) d'origine paritaire (collèges employeurs et collèges salariés) et 10 d'origine mutualiste</p>	
AG2R Réunica Prévoyance	<p>30 administrateurs titulaires et de membres suppléants, dont 10 représentants pour le collège des adhérents et 10 représentants pour le collège des participants. Dans chacun des deux collèges, dix administrateurs au moins sont membres des commissions régionales.</p>	<p>Le Conseil d'administration d'AG2R Réunica Prévoyance a partiellement été remanié au 1^{er} janvier 2016 suite à la fusion d'AG2R Prévoyance et de Réunica Prévoyance, dans un but de juste représentativité de l'une et l'autre des institutions, et ce, sur la durée restant à courir des mandats, le 31 décembre 2016.</p>

Conseil d'administration par entité	Composition et caractéristiques	Evénements de l'année
Arpege Prévoyance	30 administrateurs titulaires répartis en deux collèges : <ul style="list-style-type: none"> • le collège des adhérents comporte quinze administrateurs, représentant les entreprises adhérentes de l'institution. Ils sont désignés par les organisations syndicales patronales ; • le collège des participants comporte quinze administrateurs, représentant les participants de l'institution. Ils sont désignés par les organisations syndicales représentatives, à raison de trois administrateurs par organisation syndicale. 	Dans le cadre de l'alternance, il a été procédé en 2016 à la désignation du nouveau président et du nouveau vice-président.
Prima	10 administrateurs propriétaires d'au moins cinq actions pendant toute la durée de leur mandat.	Aucun mouvement en 2016.
AG.Mut	45 administrateurs composé des groupements adhérents à AG.Mut. Aucune mutuelle ne peut avoir la majorité des sièges au Conseil d'administration ; chaque mutuelle fondatrice délègue au moins deux administrateurs au Conseil d'administration. Le Conseil élit, parmi ses membres un Bureau composé de 12 administrateurs.	L'Assemblée générale réunie le 26 mai 2016 a ratifié la cooptation de 4 administrateurs.
Miag	11 administrateurs.	Le Conseil d'administration a mis en œuvre le processus statutaire de renouvellement des instances de gouvernance de la mutuelle. Il a procédé à l'élection de : <ul style="list-style-type: none"> • M. Didier Dahan, Président ; • M. Marius Meillet, Vice-président ; • M^{me} Séverine Noyer, Trésorière ; • M. Johnny Deroche, Trésorier adjoint ; • M. Hugues Lami, Secrétaire ; • M. André Jabol, Secrétaire adjoint.
Muta Santé	24 administrateurs.	Aucun mouvement en 2016
Prado Mutuelle	Au moins 10 et au plus 24 administrateurs dont pour les deux tiers au moins de membres participants.	En 2016, un administrateur a démissionné et un administrateur a été coopté en succession d'un administrateur décédé. Ainsi, au 31 décembre 2016, le Conseil est composé des 16 membres.
Réunica Mutuelle	12 administrateurs. Le Conseil élit un Bureau parmi ses membres.	Dans le cadre du renouvellement partiel du Conseil, il a été procédé à des élections pour pourvoir quatre postes d'administrateurs correspondants aux mandats parvenus à leur terme.
Smacl Santé	Le Conseil d'administration est composé de 20 administrateurs élus dont le Président de la mutuelle.	L'ensemble des administrateurs ont tous été élus, ou réélus, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2015.
ViaSanté Mutuelle	44 administrateurs. Le Conseil élit parmi ses membres un Bureau composé de 14 membres.	Le 21 mai 2016, une nouvelle Assemblée générale a été installée via l'élection complémentaire de 11 délégués supplémentaires portant l'Assemblée générale à 164 délégués, et le Conseil d'administration à 44 membres. Les compositions du Bureau et des Comités statutaires sont restées quant à elles identiques à celles mises en place en 2015, soit un Bureau de 14 membres et les Comités statutaires existants (audit, éthique, stratégique).

Conseil d'administration par entité	Composition et caractéristiques	Evénements de l'année
La Mondiale	18 administrateurs dont 3 sont délégués des sociétaires (membres de l'Assemblée générale)	L'évolution du Conseil d'administration au cours de 2016 porte sur : <ul style="list-style-type: none"> • M. Henri Capdeville, administrateur, membre du Comité stratégique du Conseil est décédé en octobre 2016 ; • M. Christian Gollier, administrateur, invité permanent du Comité des investissements, a été renouvelé en qualité d'administrateur le 26 mai 2016 pour quatre ans ; • M^{me} Odette Jariel, administrateur, déléguée des sociétaires, membre du Comité des investissements, a été renouvelée en qualité d'administrateur le 26 mai 2016 pour cinq ans ; • M^{me} Joëlle Prévot-Madère, administrateur, membre du Comité des risques, a été renouvelée en qualité d'administrateur le 26 mai 2016 pour trois ans ; • M^{me} Sylvie Reulet, administrateur, déléguée des sociétaires, membre du Comité des risques, a été renouvelée en qualité d'administrateur le 26 mai 2016 pour quatre ans ; • M. Paul Raguin, censeur, délégué des sociétaires, membre du Comité stratégique du Conseil et du Comité des risques. Son mandat de censeur n'a pas été renouvelé. Cependant, il reste délégué des sociétaires.
La Mondiale Europartner	5 administrateurs représentants du Groupe AG2R LA MONDIALE.	L'Assemblée générale des actionnaires de LMEP, réunie le 6 mai 2016, a renouvelé le mandat d'un administrateur sortant pour une durée d'un an, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera, en 2017, sur les comptes de l'exercice 2016.
La Mondiale Partenaire	9 administrateurs.	L'évolution du Conseil d'administration au cours de 2016 porte sur : <ul style="list-style-type: none"> • le remplacement de M. Bruno Deletré à partir du 26 janvier 2016 par M. Benoît Catel, nommé en qualité de nouveau représentant permanent du Crédit foncier de France au Conseil d'administration de la société ; • l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2016 a ratifié la cooptation de M. André Renaudin en succession de La Mondiale Participations en qualité d'administrateur de la société.

B.1.2.3. DIRECTION GÉNÉRALE

B.1.2.3.1. Description

La Direction générale met ainsi en œuvre les grandes orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration en s'appuyant sur les impulsions du Comité de Direction générale et les comités opérationnels mis en place.

Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Elle dispose de tous les pouvoirs nécessaires lui permettant de mettre en œuvre la stratégie et les décisions arrêtées par le Conseil d'administration, à charge de lui rendre compte.

La Direction générale arrête la politique de gestion des risques soumise à l'approbation du Conseil, politique reprenant entre autres les principes de gouvernance, l'appétence et la tolérance aux risques du Groupe.

Le Directeur général organise dans le cadre des délégations de pouvoirs la mise en œuvre des règles de gouvernance prévues par la réglementation et en particulier, le principe de la double approbation par les dirigeants effectifs, des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs au Groupe dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités.

La Direction générale de SGAM AG2R LA MONDIALE est assurée par M. André Renaudin.

B.1.2.3.2. Comité exécutif du groupe AG2R LA MONDIALE

Le Comité exécutif (Comex) est composé du Directeur général, du Directeur général adjoint et de neuf membres, chacun en charge d'un périmètre dédié du Groupe.

Le Comex se réunit de manière hebdomadaire et traite de toutes les questions relatives à la bonne marche du Groupe.

B.1.2.3.3. Comité de direction générale du groupe AG2R LA MONDIALE

Le Comité de Direction générale réunit les onze membres du Comex et les directeurs centraux du Groupe une fois par mois. Il est décliné au sein des entités du Groupe, sous la forme d'un Comité de direction interne animé par le Directeur général de l'entité.

Instance d'informations, d'échanges de réflexions et d'orientations, le Comité de Direction générale joue un rôle de proposition et de coordination dans le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe. Il a également en charge le suivi du plan d'entreprise.

B.1.2.3.4. DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le principe de validation dit des « quatre yeux » institue la double validation par les dirigeants effectifs pour des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à l'institution dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités. Selon la Directive 2009/138/CE (Solvabilité 2) ainsi que les orientations relatives à la gouvernance des entreprises, les dirigeants effectifs sont au moins deux personnes (en respect du principe des « quatre yeux ») qui dirigent effectivement l'entité et interviennent dans toute décision significative avant qu'elle ne soit prise et mise en œuvre.

Des dirigeants effectifs ont été désignés pour chaque entité du Groupe. Le Directeur général d'une entité du Groupe est systématiquement nommé parmi les dirigeants effectifs.

En 2016, les dirigeants effectifs de SGAM AG2R LA MONDIALE sont :

- M. André Renaudin, Directeur général ;
- M. Philippe Dabat, Directeur général délégué en charge des assurances de personnes ;
- M. Sylvain de Forges, Directeur général délégué en charge de la finance, de la gestion d'actifs et de l'épargne ;

- M. Jean-Marc Robinet, Directeur général adjoint et Dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses.

Suite à l'évolution du Comité exécutif du Groupe intervenue au 1^{er} janvier 2017, le Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE a nommé le 10 janvier 2017, en qualité de Dirigeants effectifs, M^{me} Paule Arcangeli (Directeur des ressources humaines) et M. David Simon (en charge de la finance, des investissements et des risques), tandis que M. Sylvain de Forges a cessé ses fonctions.



ANDRÉ RENAUDIN

Directeur Général

Né le 9 décembre 1955, André Renaudin a effectué toute sa carrière dans le secteur de l'assurance.

En 1979, il débute en tant que commissaire contrôleur des assurances puis conseiller assurance en 1984 au Cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, M. Pierre Bérégovoy. Il rejoint ensuite le monde de l'entreprise en 1990 comme Directeur de l'international des Assurances Générales de France (AGF) puis, en 1997, celui des organisations professionnelles en qualité de Délégué général du Groupement des Assurances de Personnes (GAP) à la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) dont il est nommé Délégué général en 2001. En 2005, Patrick Peugeot, Président de La Mondiale, propose à André Renaudin de le rejoindre en tant que Conseiller avec pour objectif qu'il lui succède à terme. Il est alors le principal artisan du rapprochement entre AG2R et La Mondiale, puis avec Prémalliance, ViaSanté Mutuelle et Réunica Mutuelle.

Depuis 2008, André Renaudin est Directeur général d'AG2R LA MONDIALE.



PHILIPPE DABAT

Directeur général délégué en charge des assurances de personnes

Né le 19 septembre 1959, Philippe Dabat débute sa carrière en 1983 en qualité de Responsable des achats chez Eurest à Riyad (Arabie-Saoudite).

Il rejoint le Cabinet McKinsey & Co à Paris en 1986 en tant que Consultant puis Chef de projet dans les secteurs de l'assurance, de la banque et de l'industrie. En 1990, il entre chez La Mondiale où il occupe plusieurs fonctions commerciales. Philippe Dabat devient très rapidement Directeur régional sud-ouest, en 1993, puis Directeur du réseau commercial métropole en 1997. En 2002, il est nommé Directeur général adjoint, responsable du pôle La Mondiale Expert et rejoint le Comité exécutif. Il devient Directeur des marchés de proximité d'AG2R LA MONDIALE en 2008. Depuis 2009, Philippe Dabat est Directeur général délégué d'AG2R LA MONDIALE, en charge du développement des activités d'assurances individuelles et collectives et responsable des métiers prévoyance, santé, retraite.



PAULE ARCANGELI

Dirigeant effectif en charge des ressources humaines

Né le 6 août 1956, Paule Arcangeli débute sa carrière en tant que chargée d'études à la Sirtes, au Centre d'études sociologiques du CNRS, à l'Institut entreprise et personnel et enfin à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

En 1986, elle rejoint la Confédération nationale du Crédit Mutuel en qualité de Responsable des relations sociales au plan national, puis de Directeur des ressources humaines et des relations sociales. Elle devient Directeur des ressources humaines d'AG2R en 2001.

Depuis 2008, Paule Arcangeli est membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE, en charge des ressources humaines.



JEAN-MARC ROBINET

Dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses

Né le 13 mai 1955, Jean-Marc Robinet débute sa carrière en 1979 comme Ingénieur-conseil au sein du Groupe Yves Bossart.

En 1981, il devient Commissaire aux comptes et expert-comptable au sein de Fiduciaire de la Tour. Il est nommé Directeur de l'audit et du contrôle national du régime Arrco en 2000, puis des régimes Agirc et Arrco en 2002. Il rejoint ensuite Réunica en 2005 en qualité de Directeur général adjoint en charge des métiers retraite, action sociale et résidences. Il est nommé Directeur général délégué en 2010 puis Directeur général de Réunica en 2012.

Depuis 2015, Jean-Marc Robinet est Directeur général adjoint d'AG2R LA MONDIALE.



DAVID SIMON

Dirigeant effectif en charge de la finance, des investissements et des risques

Né le 6 janvier 1974, David Simon débute sa carrière chez Mazars en 1996 en tant qu'auditeur, puis il occupe les postes d'actuaire conseil, de manager et enfin, de fondé de pouvoir.

En 2005, il rejoint La Mondiale en qualité de Directeur de l'actuariat, puis en 2007, il est nommé Directeur des risques et du projet Solvabilité 2. En 2009, il devient Directeur des risques, du pilotage et de la comptabilité d'AG2R LA MONDIALE.

Depuis janvier 2017, David Simon est membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE en charge des finances, des investissements et des risques.

Focus – Dirigeants effectifs des entités

Entité juridique	Directeur général	Dirigeants effectifs			
SGAM AG2R LA MONDIALE	André Renaudin	André Renaudin DG	Philippe Dabat DG délégué en charge des assurances de personnes	Sylvain de Forges * DG délégué en charge de la finance, de la gestion d'actifs et de l'épargne	Jean-Marc Robinet DG adjoint et dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses
SGAPS AG2R LA MONDIALE	Les dirigeants seront nommés lors de la mise en place du Groupe prudentiel au sens de Solvabilité 2				
AG2R Réunica Prévoyance	André Renaudin	André Renaudin DG	Sylvain de Forges * dirigeant effectif en charge de la finance, gestion d'actifs et de l'assurance vie	Jean-Marc Robinet DG adjoint et dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses	Philippe Dabat dirigeant effectif en charge des assurances de personnes
Arpege Prévoyance	André Renaudin	André Renaudin DG	Jean-Marc Robinet DG adjoint et dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses	Philippe Dabat dirigeant effectif en charge des assurances de personnes	
Prima	Philippe Dabat	Philippe Dabat DG	André Renaudin DGD	Sylvain de Forges * dirigeant effectif en charge de la finance, gestion d'actifs et de l'assurance vie	Jean-Marc Robinet dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses
AG.Mut	André Renaudin	Bernard Chenaie Président	André Renaudin DG	Philippe Dabat dirigeant effectif en charge des assurances de personnes	
MIAG	Joël Destom	Didier Dahan Président	Joël Destom DG		
Muta Santé	André Renaudin	Pascal Falvisaner Président	André Renaudin DG	Philippe Dabat dirigeant effectif en charge des assurances de personnes	
Prado Mutuelle	André Renaudin	Viviane Descamps Président	André Renaudin DG	Patrick Vucekovic dirigeant effectif en charge des relations clients et du digital	
Réunica Mutuelle	André Renaudin	Claude Schoen Président	André Renaudin DG	Philippe Dabat dirigeant effectif en charge des assurances de personnes	
Smacl Santé	Nicolas Piotrowski	Robert Chiche Président	Nicolas Piotrowski DG		
ViaSanté Mutuelle	Denis Saules	Olivier Benhamou Président	Denis Saules DG	André Renaudin Délégué Général et Directeur Général d'AG2R LA MONDIALE	Philippe Dabat dirigeant effectif en charge des assurances de personnes
La Mondiale	André Renaudin	André Renaudin DG	Sylvain de Forges * dirigeant effectif en charge de la finance, gestion d'actifs et de l'assurance vie	Jean-Marc Robinet DG adjoint et dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses	Philippe Dabat dirigeant effectif en charge des assurances de personnes

Entité juridique	Directeur général	Dirigeants effectifs	
La Mondiale Europartner	Fabrice Sauvignon	Jean-Marc Crestani Président du Conseil d'administration	Fabrice Sauvignon DG
La Mondiale Partenaire	Jean-Marc Crestani	Jean-Marc Crestani DG	Sylvain de Forges ^o dirigeant effectif en charge de la finance, gestion d'actifs et de l'assurance vie
			Philippe Dabat dirigeant effectif en charge des assurances de personnes

* Suite à l'évolution du Comité exécutif du Groupe intervenue au 1^{er} janvier 2017, le Conseil d'administration a nommé en janvier 2017, en qualité de Dirigeants effectifs, M^{me} Paule Arcangeli et M. David Simon, celui-ci en succession de M. Sylvain de Forges.

+ Suite à l'évolution du Comité exécutif du Groupe intervenue au 1^{er} janvier 2017, le Conseil d'administration de Prima a nommé, le 11 janvier 2017, en qualité de Dirigeant effectif, M. David Simon, en succession de M. Sylvain de Forges.

^o Suite à l'évolution du Comité exécutif du Groupe intervenue au 1^{er} janvier 2017, la nomination à la succession de M. Sylvain de Forges en qualité de Dirigeant effectif de La Mondiale Partenaire sera validée par le Conseil d'administration en avril 2017.

B.1.2.5. FONCTIONS CLÉS

B.1.2.5.1. Présentation

Avec la mise en place de Solvabilité 2, des fonctions clés sont identifiées afin d'être les garants du système de gestion des risques et un lien direct entre les administrateurs et les Directions opérationnelles. Les fonctions clés sont représentées par des personnes ayant donc un rôle essentiel dans la gestion des risques du Groupe. Ainsi le système de gouvernance d'AG2R LA MONDIALE repose notamment sur l'animation de la fonction de gestion des risques, de la fonction actuarielle, de la fonction de vérification de la conformité, de la fonction audit interne et d'un dispositif de contrôle interne.

Toutes ces fonctions ont pour vocation de communiquer directement à la Direction générale, au Comité d'audit et des comptes, au Comité des risques et au Conseil d'administration une vision homogène et fiable du suivi des risques du Groupe. Ces fonctions ont un rôle d'information, de communication et de gestion des risques.

L'ensemble de ces fonctions joue un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise car elles ont un rôle de contrôle et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices du Groupe et du respect des politiques de risques. Ces fonctions sont appelées des fonctions clés car elles font le lien entre la Direction Générale ou le Conseil d'Administration et les directions opérationnelles.

Les fonctions clés sont des fonctions transversales à l'ensemble du Groupe.

Lorsque, en raison d'exigences réglementaires spécifiques (ex : La Mondiale Europartner (LMEP) au Luxembourg,) ou d'un choix d'organisation du Groupe, une fonction clé est exercée au sein d'une entité solo, les représentants locaux de cette fonction jouent un rôle de relais d'information entre le Groupe et l'entité au travers d'un rattachement fonctionnel au responsable de la fonction Groupe auquel ils rapportent.

Les responsables de fonctions clés Groupe sont en charge de l'information adéquate de chaque entité du Groupe. Ils s'assurent que le reporting prévu par

la réglementation vers les organes d'administration et de direction des entités solos soit mis en œuvre afin que ces derniers soient en pleine capacité d'exercer leurs responsabilités.

Ce dispositif permet une diffusion de l'information fluide et réciproque entre le Groupe et les entités solos, notamment, en ce qui concerne le déploiement local des politiques et procédures et la remontée au niveau Groupe du reporting relatif aux risques.

B.1.2.5.2. Fonction gestion des risques

Au 31 décembre 2016, la fonction gestion des risques AG2R LA MONDIALE est représentée par **M. David Simon**, à qui succède **M^{me} Hélène Denis**, directeur du pilotage financier et des risques à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette désignation concerne toutes les entités sauf :

- La Mondiale Europartner – M. Pascal Bughin, directeur des risques LMEP ;
- ViaSanté Mutuelle – M. Olivier Fourure, directeur général des opérations ViaSanté Mutuelle ;
- Smacl Santé – M^{me} Diane Desmots, gestion des risques Smacl Santé.

B.1.2.5.2.1. Mission

La fonction gestion des risques est en charge du pilotage du dispositif de gestion des risques qui a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels le Groupe peut être confronté afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires actuelles et en cours de mise en œuvre ;
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service des Conseils d'administration, de la Direction générale mais également des agences de notation, des partenaires et des clients.

B.1.2.5.2.2. Mise en œuvre

La fonction de gestion des risques s'articule autour de la Direction des risques techniques et de la solvabilité rattachée à la Direction financière et de la Direction des risques opérationnels et de la qualité rattachée à la Direction générale adjointe d'AG2R LA MONDIALE.

En 2017, ces deux directions des risques sont réunies autour de la fonction de gestion des risques, sous une même direction rattachée à la Direction du pilotage financier et des risques.

La Direction des risques techniques et de la solvabilité a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature techniques et financiers de l'ensemble du Groupe.

La Direction des risques opérationnels et de la qualité supervise, anime et contrôle la mise en œuvre opérationnelle des orientations fixées par la Direction générale en termes de conformité des dispositifs de contrôle et de sécurité des opérations d'une part et de satisfaction client d'autre part.

B.1.2.5.2.3. Déclinaison au niveau des entités

Certaines entités ont déployé à leur niveau un système de gouvernance et de gestion des risques, en déclinaison de l'organisation Groupe et en liens permanents avec celle-ci.

FOCUS - fonction gestion des risques ViaSanté Mutuelle et LMEP

Fonction gestion des risques chez LMEP :

M. Pascal Bughin

Directeur des risques

Mise en œuvre :

La fonction de gestion des risques est mise en œuvre au sein de la Direction des risques de LMEP et repose sur des responsables couvrant plusieurs domaines d'activités et d'expertise.

Fonction gestion des risques chez ViaSanté Mutuelle

M. Olivier Fourure

Directeur Général des Opérations de la Mutuelle en lien avec la fonction clé de gestion des risques d'AG2R LA MONDIALE.

Mise en œuvre :

La fonction de gestion des risques est mise en œuvre conjointement par :

- la Direction générale des opérations en charge du suivi et du contrôle des risques opérationnels s'appuie sur son domaine qualité et contrôle interne pour l'harmonisation et l'animation du dispositif de contrôle permanent en cohérence avec le cadre de référence du Groupe en matière de maîtrise des risques (élaboration et pilotage du dispositif de contrôle interne, sécurité des systèmes d'information, continuité d'activité, etc.) ;
- le Secrétariat général et son pôle juridique et conformité, en charge de la vérification de la conformité (lutte contre le blanchiment et la fraude, protection de la clientèle) ;
- la Direction recherche et développement, en charge du suivi et contrôle des risques techniques propres au métier (souscription, provisionnement) ;
- la Direction comptabilité et contrôle budgétaire, en charge du suivi et du contrôle des risques technico-financiers (adéquation actif/passif, adéquation de la politique de réassurance, investissement, etc.) ;
- la Direction du contrôle de gestion et des achats, en charge du contrôle et du suivi des activités externalisées et de la couverture des risques par des contrats d'assurances.

B.1.2.5.3. Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité AG2R LA MONDIALE est représentée par **M. Cédric Duchatelle**, Responsable conformité et déontologie.

Pour toutes les entités sauf :

- La Mondiale Europartner – M. Pascal Bughin, directeur des risques LMEP ;
- ViaSanté Mutuelle – M^{me} Nathalie Pereira-Santos, secrétaire général ViaSanté Mutuelle ;
- Smacl Santé – M. Cédric Loizeil, responsable contrôle interne et conformité Smacl Santé

B.1.2.5.3.1. Mission

La fonction vérification de la conformité est en charge de superviser et d'animer les dispositifs d'identification, d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités de la société aux réglementations et aux normes déontologiques. Son rôle est notamment d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et de communiquer au Conseil d'administration les risques majeurs identifiés.

La fonction conformité couvre plusieurs domaines :

- le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives attaché à l'activité de distribution des produits d'assurance ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) ;
- la protection de la clientèle (conformité des produits et des pratiques de distribution) ;
- la lutte contre la fraude et la corruption ;
- les impacts de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de l'entreprise dans le cadre de son activité assurantielle.

B.1.2.5.3.2. Mise en œuvre

Le déploiement de la fonction conformité a pour ambition de continuer à l'amélioration de la maîtrise du risque de non-conformité par la mise en œuvre de dispositifs sur l'ensemble des activités assurantielles du Groupe et plus particulièrement celles qui concernent la protection des dirigeants, de l'entreprise ou de la clientèle.

Au sein de notre Groupe, un certain nombre de documents de référence (Politiques, normes conformité, guides de bonnes pratiques, dispositifs de formation...) ont été mis en œuvre afin de faciliter l'appropriation par tous des règles et de garantir l'intégrité de nos procédures et de nos pratiques.

Chez LMEP, la fonction de conformité est mise en œuvre au sein de la Direction des risques de LMEP et repose sur des responsables couvrant plusieurs domaines d'activité, notamment les activités juridiques, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que la gestion des risques de conformité.

Chez ViaSanté Mutuelle, la fonction de vérification de la conformité est animée par le département juridique au sein du Secrétariat général.

Le Secrétariat Général a en charge le domaine animation des instances de gouvernance, le Pôle Juridique et Conformité. Ce département assure la coordination opérationnelle de la fonction clé de vérification de la conformité en cohérence avec les instances du Groupe et notamment avec la fonction clé de vérification de la conformité d'AG2R LA MONDIALE.

B.1.2.5.4. Fonction audit interne

La fonction audit interne AG2R LA MONDIALE est représentée **M. Laurent Domont**, Directeur de l'audit interne.

Pour toutes les entités sauf :

- La Mondiale Europartner – M. Sylvain de Forges, Membre du Conseil d'administration et représentant de la fonction audit interne LMEP dont les missions d'audit sont déléguées à la fonction Audit interne du Groupe, représentée par Laurent Domont, Directeur de l'audit interne du Groupe ;
- Smacl Santé – M. Stéphane Abitbol, responsable pilotage et contrôle de gestion Smacl Santé

B.1.2.5.4.1. Mission

La fonction audit interne, comprise dans le système de gouvernance, est indépendante et objective. Elle donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et leur fiabilité. L'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. La Direction de l'audit interne, au cours de ses contrôles et investigations, émet des recommandations visant à prévenir les risques et optimiser la performance globale du Groupe.

Elle a dans ce cadre un rôle d'information et d'alerte en matière de conformité, d'efficacité des opérations réalisées et des procédures de contrôle interne associées. Son champ d'intervention s'étend à l'ensemble des entités et activités du Groupe. Elle rend compte aux Comités d'audit.

B.1.2.5.4.2. Position

Le rôle de l'audit interne, sa mission, son positionnement, ses responsabilités ainsi que le cadre déontologique et méthodologique de ses interventions sont définis dans la politique d'audit interne du Groupe. Afin d'assurer son indépendance, la Direction de l'audit interne est rattachée hiérarchiquement au Directeur général et fonctionnellement aux Présidents des Comités d'audit.

B.1.2.5.4.3. Mise en œuvre

L'audit interne ne se substitue pas aux différents niveaux managériaux de compétence et de contrôle, et n'exerce pas un rôle opérationnel permanent : son intervention est ponctuelle et s'effectue généralement a posteriori.

L'audit interne détecte, analyse les risques et recommande des améliorations, mais ne prend pas en charge la mise en œuvre des recommandations.

Les missions d'audit interne sont mises en œuvre selon un plan annuel approuvé par le Directeur général et les Comités d'audit, ainsi qu'en fonction de l'urgence de certaines interventions.

Les interventions se déroulent selon un cadre méthodologique défini et documenté qui permet de porter une appréciation sur la maîtrise des risques du domaine audité. Les constats établis par les auditeurs lors de leurs missions donnent lieu, après présentation aux audités, à un rapport formalisé et à des recommandations qui devront faire l'objet d'un plan d'action. Ce plan d'action sera suivi à échéance adaptée afin de s'assurer de sa mise en œuvre.

B.1.2.5.5. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est représentée par **M^{me} Mathilde Jung**, Directrice des risques techniques et de la solvabilité.

Pour toutes les entités sauf :

- La Mondiale Europartner – M^{me} Anna Szwugier, Directrice adjointe actuariat et contrôle de gestion ;
- Smacl Santé – M^{me} Diane Desmonts, gestion des risques Smacl Santé.

B.1.2.5.5.1. Mission

La fonction actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, des hypothèses et approximations utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées.

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.1.2.5.5.2. Mise en œuvre

La Direction des risques techniques et de la solvabilité a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature technique et financier de l'ensemble du Groupe.

Elle est en charge, au plan opérationnel, de l'animation du comité actif-passif et du suivi régulier des actions envisagées lors du comité.

Un rapport de la fonction actuarielle est soumis annuellement pour information au Conseil d'administration. Il reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des défaillances et les recommandations.

Chez LMEP, la fonction actuarielle est mise en œuvre au sein du département actuariat, lui-même rattaché à la Direction financière de LMEP.

B.1.3. Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération menée par AG2R LA MONDIALE a pour objectif d'assurer l'attractivité, de garantir l'équité et l'engagement des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité et en intégrant les contraintes légales, réglementaires et conventionnelles.

Pour les dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie sur le long terme dans l'intérêt de ses assurés, de ses sociétaires et de ses collaborateurs.

B.1.3.1. RÈGLES DE GOUVERNANCE INTERNE DES RÉMUNÉRATIONS

Après accord du Comité exécutif du Groupe AG2R LA MONDIALE sur les orientations de la politique salariale définie annuellement, le processus de révision des situations individuelles (rémunération fixe et, selon les fonctions, la rémunération variable et/ou les challenges et bonus) est coordonné dans le respect de l'équité entre les différentes directions et du budget global. Les obligations légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur sont prises en compte dans ce processus.

B.1.3.2. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations d'AG2R LA MONDIALE examine, propose et valide les éléments de rémunération du Directeur général et des membres du Comité exécutif directement rattachés au Directeur général.

Il prend également connaissance de l'analyse des rémunérations réalisée annuellement pour s'assurer de la cohérence et de l'équilibre des rémunérations notamment pour celles comprenant à la fois une composante fixe et une composante variable.

Le Comité des rémunérations est composé de 6 membres.

Son fonctionnement et son organisation sont définis dans un règlement intérieur et une charte des rémunérations établie en complément. Elle précise les finalités, les principes de détermination et de publicité propres aux différents dispositifs de rémunération en vigueur au sein de l'entreprise.

B.1.3.3. PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Afin de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et ne pas encourager la prise de risques, la politique de rémunération s'articule autour de **cinq grands principes** applicables à l'ensemble des collaborateurs :

- **Cohérence** : Respecter la cohérence sur le positionnement et la structure de la rémunération pour chaque niveau de responsabilité de l'entreprise.
- **Lisibilité et transparence** : Établir des règles simples, stables et transparentes pour déterminer le niveau de rémunération et le faire évoluer.
- **Équilibre et mesure** : Tenir compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances pour déterminer la rémunération des collaborateurs.

Les critères doivent être simples, peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie d'entreprise. Il doit être procédé à un réexamen régulier de ces critères.

- **Exhaustivité** : Apprécier la rémunération en prenant en compte tous les éléments : partie fixe, partie variable, avantages liés au statut, éléments périphériques de rémunération (intéressement, épargne entreprise, temps de travail, régimes de retraite et de prévoyance, avantages particuliers,...).
- **Équité et compétitivité (benchmark)** : Déterminer le niveau de rémunération des collaborateurs en garantissant l'équité interne, en prenant en compte le contexte métier et le positionnement du marché de référence pour renforcer la cohérence et la motivation à l'intérieur de l'entreprise.

La politique de rémunération basée sur ces principes est déclinée en fonction des métiers. Elle suit les règles définies par les branches professionnelles et respecte les législations sociales, juridiques et fiscales.

La détermination de la rémunération globale tient également compte des pratiques de marché.

La rémunération des membres des Conseils d'administration est appliquée, conformément à la réglementation à laquelle l'entité appartient.

Les fonctions d'administrateurs pour les entités du Groupe soumises au code de la sécurité sociale sont gratuites.

Il en est de même pour les entités soumises au code de la mutualité. Cependant, lorsque l'importance de la mutuelle le nécessite, l'Assemblée générale peut décider d'allouer une indemnité au Président du Conseil d'administration ou à des administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.

Concernant les entités soumises au code des assurances, ou, pour le Luxembourg, à la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, si les statuts le prévoient, le Conseil d'administration peut décider d'allouer des indemnités à ses membres au titre de leur fonction au Conseil d'administration, dans les limites fixées par l'Assemblée générale.

Aucune indemnité n'a été versée aux membres du Conseil d'administration de la SGAM AG2R LA MONDIALE en 2016.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut décider de rembourser aux administrateurs leurs frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants leur permettant de venir assurer leur fonction.

B.1.4. Adéquation du système de gouvernance

L'adéquation du système de gouvernance aux enjeux et engagements du Groupe est essentielle afin de s'assurer de la capacité d'AG2R LA MONDIALE de mener à bien sa politique de développement. Les valeurs sociales et mutualistes du Groupe orientés vers les assurés pilotent la gestion des risques et donc l'organisation autour de ceux-ci.

Ainsi, le système de gouvernance repose sur :

- une organisation claire et partagée composée de fonctions clés et d'un dispositif de contrôle interne ;

- sur une communication fluide et des outils performants grâce à des comités spécialisés. AG2R LA MONDIALE veille à définir et à maintenir un cadre d'appétence aux risques équilibré, fondé sur des limites de tolérance qualitatives ou quantitatives, lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses adhérents et sociétaires. Les Conseils d'administration valident annuellement ce cadre. Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur des outils et processus qui permettent d'évaluer les risques auxquels AG2R LA MONDIALE et ses entités sont exposées et de déterminer l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour prévenir et contenir les risques dans les limites acceptées. Les risques sont identifiés dans le chapitre C. Profil de risque » et le Groupe procède à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité.

Des politiques de risques sont établies et respectées permettant une implication effective de chaque niveau de la gouvernance.

Les fonctions clés sont parties prenantes de la gestion des risques et informent pour décision la Direction Générale et les comités spécialisés. Les Conseils d'administration approuvent ces politiques annuellement.

Le système de gouvernance est en adéquation quant à la nature, l'ampleur et la complexité des risques du Groupe.

B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Conformément aux dispositions des articles L322-3-2 et L. 356-18 du code des assurances, L.211-13 du code de la mutualité, L931-7-1 du code de la sécurité sociale, et, pour le Luxembourg, de l'article 72 de la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, tout organisme d'assurance doit notifier à l'ACPR, respectivement au CAA pour le Luxembourg, la nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés aux fins de l'évaluation de leur honorabilité, de leurs compétences et de leur expérience.

Les critères de cette évaluation sont repris aux articles L. 322-2 du code des assurances, L. 114-21 du code de la mutualité, et L. 931-7-2 du code de la sécurité sociale et pour le Luxembourg, de l'article 274 de la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Au travers d'une procédure et d'une politique adéquates, la compétence individuelle et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés sont vérifiées sur différents critères :

	Domaines de compétence ou d'expérience
Dirigeants effectifs	Assurance et marchés financiers, stratégie et modèle économique de l'entreprise, système de gouvernance, analyse actuarielle et financière, cadre réglementaire
Fonction Gestion des risques	Capacité de synthèse, vision des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion de risque
Fonction Actuarielle	Capacité de synthèse, connaissance et pratique des mathématiques actuarielles et financières, connaissance des normes de calcul des différents éléments techniques du Groupe
Fonction Conformité	Capacité de synthèse, compréhension des impacts de tout changement de réglementation
Fonction Audit interne	Capacité de synthèse, connaissances générales sur les activités importantes du Groupe

Dans le cadre de l'exercice de leurs responsabilités, les fonctions clés sont rattachées à un dirigeant effectif.

B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

B.3.1. Système de gestion des risques

La Direction générale d'AG2R LA MONDIALE a confié à la Direction des risques le suivi et le contrôle aussi bien des risques techniques propres au métier (adéquation actif/passif, évolution de la mortalité/longévité, adéquation de la politique de réassurance, etc.) que des risques opérationnels (lutte contre le blanchiment et la fraude, sécurité des systèmes d'information, élaboration et pilotage du dispositif de contrôle interne, couverture des risques par des contrats d'assurance, etc.).

Poursuivant la stratégie de renforcement du dispositif de gestion des risques du Groupe, les Conseils d'administration ont inscrit dans le Plan d'entreprise Élan 2018, un objectif prioritaire de renforcement de la solidité financière et opérationnelle visant notamment à :

- consolider la solidité opérationnelle du Groupe et maîtriser les coûts ;
- solidifier les processus vis-à-vis des risques juridiques et réglementaires afin de constituer un groupe prudentiel dans le cadre de Solvabilité 2.

La politique de gestion des risques du Groupe en diffuse les lignes directrices auprès de l'ensemble des parties prenantes.

B.3.1.1. ORGANISATION

Le Groupe a mis en place à tous les niveaux des moyens dédiés à la maîtrise des risques.

L'organisation s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise établi par les fédérations européennes de risk management et d'audit interne :

- la première ligne de maîtrise correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles ;

- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par la Direction pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité ;

- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance indépendante de la maîtrise des risques fournie par l'audit interne.

Chacune de ces trois lignes joue un rôle distinct et complémentaire dans le cadre de la gouvernance de l'organisation.

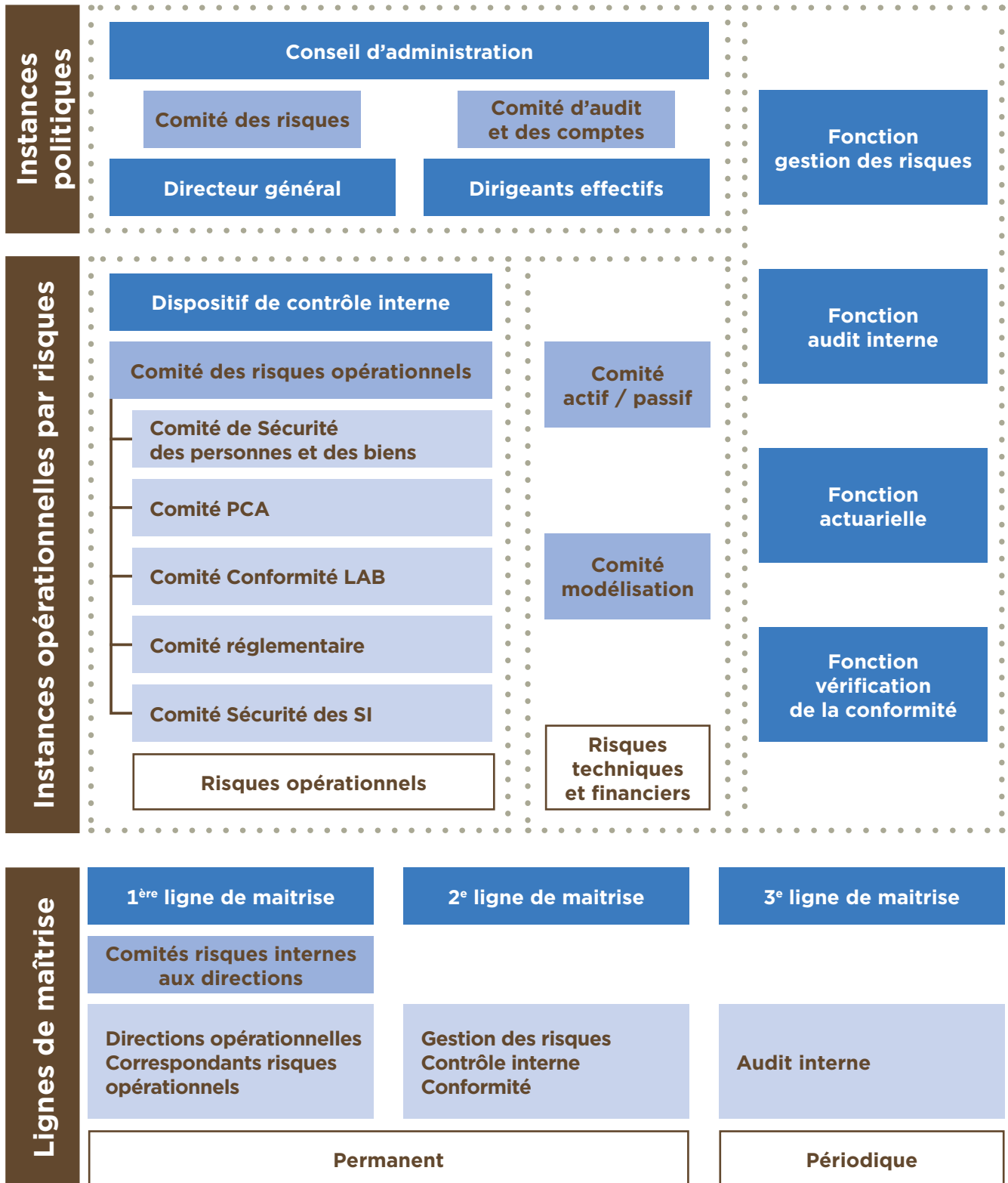
Les fonctions clés gestion des risques, actuarielle, vérification de la conformité et audit interne communiquent et rendent compte de leurs analyses et actions aux Comités d'audit et des comptes, au Comité des risques, à la Direction générale du Groupe ainsi que, directement, au Conseil d'administration.

Les fonctions clés rattachées aux deuxième et troisième lignes de maîtrise jouent un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise car elles ont un rôle de contrôle et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices du Groupe et du respect des politiques de risques.

B.3.2. Instances opérationnelles

L'ensemble des travaux réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés nécessitent de prendre un certain nombre de décisions. Le rôle des instances opérationnelles consiste à aider à la prise de décision : elles pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer aux instances politiques pour une pré-validation avant validation finale du Conseil d'administration.

Le Groupe a mis en place une organisation claire et une communication fluide permettant une capacité à mener une gestion des risques effective et obtenir une gouvernance efficace.



L'organisation des instances opérationnelles s'articule autour de différents comités spécialisés.

Le comité des risques opérationnels, composé des représentants des principales directions du Groupe et de certaines fonctions clés, a pour missions permanentes d'apprécier le niveau de maîtrise des risques opérationnels du Groupe au travers de l'examen du reporting consolidé et de l'examen des incidents et risques majeurs. Il assure le suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques opérationnels et en valide, si nécessaire, les orientations. Il s'appuie également sur les travaux issus de comités spécifiques :

- le comité de pilotage continuité d'activité et gestion de crise ;
- le comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information ;
- le comité de sécurité des personnes et des biens ;
- le comité de conformité de lutte anti-blanchiment ;
- le comité réglementaire.

Le comité actif-passif correspond au comité opérationnel analysant l'ensemble des sujets actuariels, techniques et financiers. Il se réunit sept à huit fois par an et regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques, Direction technique de chacune des entités du Groupe, Direction des investissements et du financement, Direction du pilotage financier).

Le comité modélisation est une instance regroupant un représentant de chaque équipe de contributeurs et d'utilisateurs des modèles de projection. Il a lieu toutes les six semaines et a pour but de valider les méthodes et principes de modélisation développés ainsi que les hypothèses économiques servant aux calculs de provisionnement Solvabilité 2.

B.3.3. EIRS (ou Orsa)

Le système de gouvernance du groupe AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer de l'efficacité du pilotage par l'ensemble des organes de décisions.

Celles-ci s'appuient entre autres sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS). Cette évaluation qui se matérialise par un rapport permet de proposer aux différentes instances les informations et analyses nécessaires aux prises de décisions. La mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ou Orsa), a pour objectif, dans le cadre d'un mode de fonctionnement récurrent de :

- s'assurer de la pertinence de l'identification des risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- valider, en continu, la stratégie de l'entreprise (à travers la validation du plan d'affaires à fréquence annuelle et lors de chaque prise de décision stratégique concernant l'activité d'AG2R LA MONDIALE) ;
- apprécier la résistance de la solvabilité d'AG2R LA MONDIALE à des scénarios stressés et définir les actions correctrices adéquates.

La description des risques importants qui composent le profil de risque s'appuie sur la cartographie des risques du Groupe. Au moyen de cet outil, l'appréhension systématique des risques est réalisée selon deux approches :

- l'approche « bottom up » part de l'analyse des processus par les opérationnels et permet de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats ;
- l'approche « top down » part de la vision d'ensemble de l'entreprise, de ses objectifs et ses activités par le top management et permet d'aboutir directement à une évaluation des expositions majeures pour l'organisation.

Ces deux démarches sont complémentaires afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

L'exercice de l'EIRS ne se limite donc pas au seul périmètre de risques retenus dans le cadre de la formule standard mais couvre l'ensemble des risques importants auxquels l'organisme est exposé. Il étudie également les déviations de profil existant avec la formule standard.

La Direction des risques techniques et de la solvabilité contribue à la gestion des risques techniques et a, à ce titre, la mise en œuvre du processus et la rédaction du rapport EIRS. Pour mener à bien l'exercice, elle formalise avec la fonction Gestion des risques avant le début opérationnel de l'exercice, une proposition de scénarios de stress-tests et d'actions correctrices au Comité des risques qui valide et priorise les actions.

Ces analyses et propositions de remédiations seront essentielles dans le pilotage du Groupe afin de s'assurer de la pérennité de l'activité d'AG2R LA MONDIALE et du respect de ses engagements envers ses assurés.

La fréquence du processus est a minima annuelle, étant entendu que l'exercice pourrait être déclenché de manière « ad-hoc » en particulier dans les cas suivants :

- une modification matérielle des résultats des indicateurs du pilier 1 (SCR, MCR) ;
- un événement interne à l'entreprise telle qu'une décision stratégique de l'entreprise impactant le plan d'affaires en cours ;
- un événement externe à l'entreprise qui impacte le plan d'affaires en cours (ex : événement économique ; événement législatif).

L'ensemble des travaux, analyses et résultats sont ensuite consignés dans un rapport EIRS unique, présenté au Comité des risques puis pour validation aux Conseils d'administration. Il est ensuite diffusé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et au Commissariat aux Assurances du Luxembourg (CAA).

SGAM AG2R LA MONDIALE a fait usage de la faculté prévue à l'article 246, paragraphe 4, de la Directive Solvabilité 2 permettant de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité unique pour la Sgam et une partie de ses entités individuelles.

B.3.4. Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques est présentée au paragraphe B.1.2.5.2 de ce présent rapport.

B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

B.4.1. Politique de contrôle interne

La démarche de contrôle interne s'appuie sur une politique en déclinaison de la politique de gestion des risques d'AG2R LA MONDIALE qui définit le cadre de mise en œuvre du système de contrôle interne nécessaire à la maîtrise des risques identifiés et des limites acceptées.

Les politiques de gestion des risques et de contrôle interne sont complétées, sur des domaines spécifiques, par :

- la Politique conformité définit le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, intégré dans la gouvernance de l'entreprise. Celui-ci repose sur des leviers d'animation de la filière conformité, d'identification des risques, de prévention et de contrôle ;
- la Politique de continuité d'activité définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe ;
- la Politique sécurité des systèmes d'information définit le cadre, les principes, les orientations et les responsabilités de la démarche de sécurisation des systèmes d'information ;
- la Politique de gestion et de maîtrise des activités sous-traitées vise la maîtrise des risques liés aux activités sous-traitées par la mise en œuvre de processus de validation et de suivi de ces activités au sein des différentes entités du Groupe ;
- la Politique Qualité définit les objectifs fixés pour répondre aux ambitions du Groupe au moyen notamment du renforcement de la maîtrise de nos processus métiers en matière de description et d'audibilité de l'organisation, des processus et des systèmes d'information.

B.4.2. Cartographie des risques

La description des risques s'appuie essentiellement sur la cartographie des risques dans laquelle le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés selon les deux approches « bottom up » et « top down ».

La première approche part de l'analyse des processus par les opérationnels et permet de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats. L'information suit donc un circuit bottom up où elle est progressivement remontée par les opérationnels jusqu'à la Direction Générale.

La Mondiale Europartner décline les macro-risques identifiés dans la cartographie du Groupe, qui s'appliquent à son environnement propre et prennent en compte en complément des risques éventuels spécifiques à la réglementation et au contexte de l'entreprise.

B.4.3. Traitement des incidents

La gestion des incidents majeurs est un élément important d'amélioration continue du dispositif de gestion des risques qui permet la mise en place d'actions nécessaires pour éviter la survenance de nouveaux incidents.

L'incident est formalisé au travers d'une fiche dans les situations suivantes :

- incidents isolés qui présentent un coût unitaire important et/ou un impact d'image fort et/ou un impact de non-conformité fort ;
- augmentation significative d'incidents récurrents déjà identifiées ;
- apparition d'une nouvelle cause d'incident dont la répétition prévisible représente un risque important pour le Groupe.

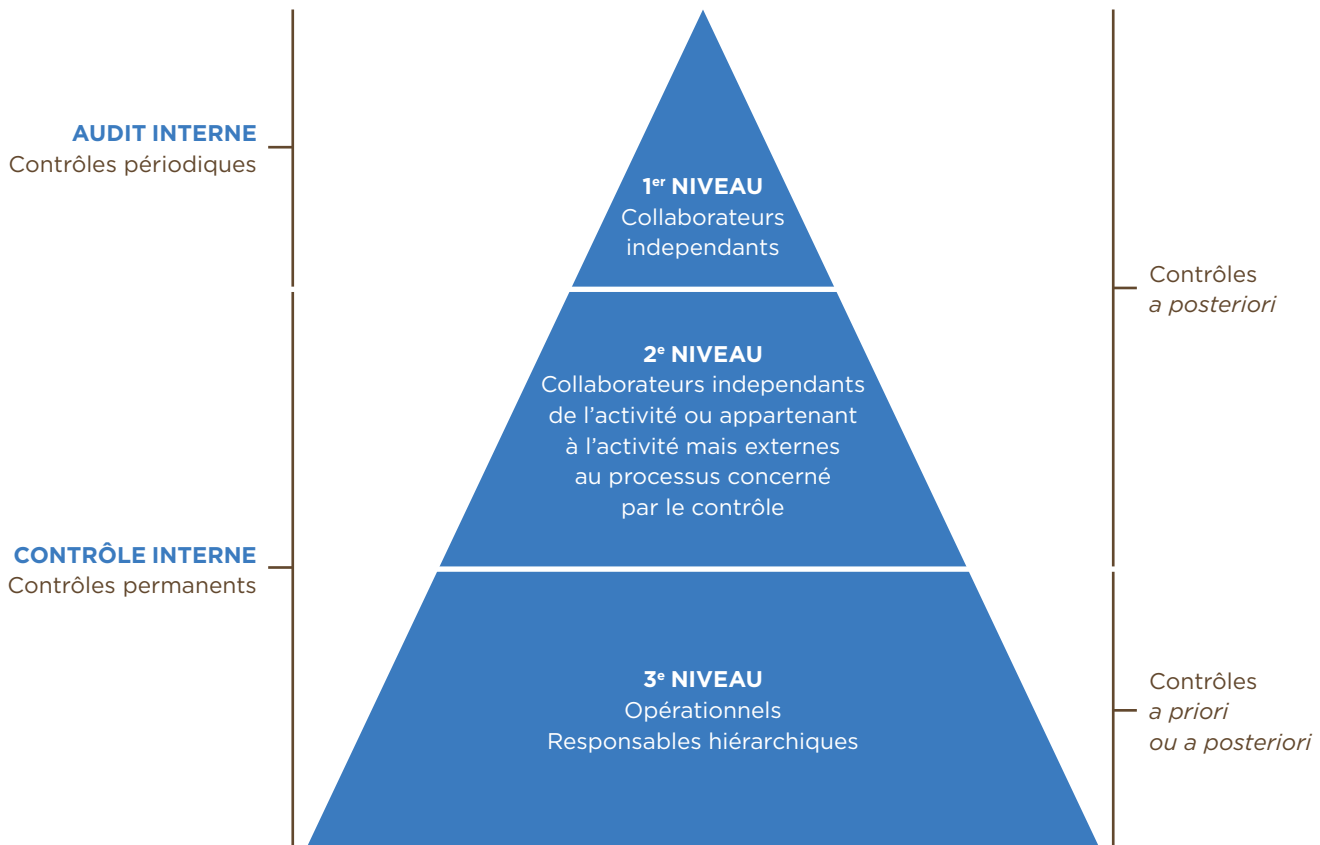
Afin de fournir des informations exploitables pour l'analyse des risques opérationnels, les pertes directes ou indirectes des incidents, dès lors que celles-ci peuvent être estimées, sont renseignées dans la base de gestion des risques.

B.4.4. Mise en œuvre du contrôle interne

Le référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne donne à chacun les méthodes et moyens ad hoc pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'actions adaptés et efficaces.

La méthode de gestion de risques et de contrôle interne s'articule autour du principe des trois lignes de maîtrise dont l'un des éléments du dispositif de contrôle interne s'appuie sur le principe des trois niveaux de contrôle :

1. le premier, manuel ou informatisé, est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique qui en ont la responsabilité ;
2. le contrôle de deuxième niveau est un contrôle a posteriori dont l'objectif est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et d'évaluer les actions de maîtrise. Il est réalisé dans les directions par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées ;
3. enfin, le troisième niveau de contrôle est exercé par l'audit interne dans le cadre du plan d'audit annuel. Un système d'information de gestion des risques permet de garantir une lisibilité, traçabilité et rapidité dans la communication. L'outil permet de cartographier les risques de l'entreprise, de déclarer, documenter et évaluer les impacts financiers des incidents et de suivre leur résolution dans le plan d'action de maîtrise mis en place.



B.4.5. Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est présentée au paragraphe B.1.2.5.3 de ce présent rapport.

B.5. FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction audit interne est présentée au paragraphe « B.1 Informations générales sur le système de gouvernance » de ce présent rapport.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est présentée au paragraphe « B.1 Informations générales sur le système de gouvernance » de ce présent rapport.

B.7. SOUS-TRAITANCE

Les activités sous-traitées font l'objet d'une attention particulière du fait que tout défaut de pilotage pourrait avoir des impacts financiers mais aussi de réputation dès lors qu'il conduirait à une dégradation des services pour les assurés.

En outre, selon les termes de la Directive 2009/138/CE (Solvabilité 2), le Groupe conserve l'entière responsabilité de s'acquitter des obligations qui lui incombent lorsqu'elle sous-traite des fonctions ou des activités.

Il doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion. Une politique groupe définit les principes retenus par AG2R LA MONDIALE pour toute activité sous-traitée. Cette politique vise à encadrer la gestion des risques liée aux opérations sous-traitées au travers notamment de la définition des processus de validation et de suivi de ces opérations au sein des différentes sociétés du Groupe. Au niveau du Groupe, un travail de recensement et de notation a été réalisé pour près de 660 activités externalisées entrant dans le cadre de la Directive 2009/138/CE (Solvabilité 2). Une quarantaine sont considérées comme critiques ou importantes et ressortent d'un pilotage renforcé.

La criticité s'apprécie selon l'évaluation de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation, la réversibilité de notre relation avec le prestataire et la solvabilité financière et la dépendance économique du prestataire vis-à-vis du Groupe.

Des outils de consolidation des informations permettant un pilotage au niveau du Groupe ont été mis en place.

Depuis plusieurs années, un processus d'optimisation du nombre de prestataires a été engagé afin de mieux contrôler le recours à la sous-traitance. Face à une situation de dépendance excessive, un plan de retrait progressif est mis en œuvre.

Des revues de compte sont en outre réalisées annuellement avec les principaux fournisseurs.

Les informations sur tout accord intragroupe de sous-traitance significatif sont reprises dans le chapitre « A. Activité et Résultat ».

Entité concerné	Périmètre	Nature de la sous-traitance	Nombre de sous-traitant critique ou important	Ressortissant territorial
SGAM AG2R LA MONDIALE	Informatique	Maintenance de licence	2	France
		Maintenance de logiciel bureautique et serveur, SQL...	2	France
		Maintenance de projets au forfait sur des applications	1	France
		Prestation de support aux outils de développement	1	France
	Finance - Gestion d'actifs	Conservation des actifs gérés sous mandat de gestion et gestion administrative des opérations en portefeuille	1	France
La Mondiale Partenaire	Finance - Gestion d'actifs	Mandat cadre de délégation d'opérations	1	France
AG2R Réunica Prévoyance	Gestion	Gestion déléguée	6	France
		Encaissement des cotisations frais de santé et numérisation des documents	1	France
		Saisie des documents pour la santé	3	France
		Traitement des encaissements trimestriels Prévoyance et déclarations associées.	1	France
AG2R Réunica Prévoyance Prima AG.Mut Prado Mutuelle ViaSanté Mutuelle	Accueil client	Accueil, analyse et traitement de 1 ^{er} niveau des demandes téléphoniques pour les assurés santé et professionnels de santé	3	France
La Mondiale Europartner	Editique	Impression de documents (contrats, CP, etc) à destination des clients	1	Luxembourg
	Finance - Gestion d'actifs	Gestion discrétionnaire des fonds suivant les modalités, les conditions de la prestation définies dans le mandat de gestion cadre	11	6 prestataires en France 3 prestataires au Luxembourg, 1 prestataire en Italie et 1 prestataire en Suisse
	Réassurance	Réassurance du portefeuille en taux garanti	1	France
	Informatique	Maintenance applicative	1	France
ViaSanté Mutuelle	Gestion	Gestion déléguée	2	France
	Informatique	Maintenance de licence	1	France
		Hébergeur d'infrastructure	1	France
Miag	Gestion	Maintenance applicative	1	France
		Gestion de la Relation Client	1	France
	Ressources humaines	Mise à disposition de moyen (Ressources Humaines)	1	France

B.8. AUTRES INFORMATIONS

Néant

C. PROFIL DE RISQUE

L'activité principale de SGAM AG2R LA MONDIALE consiste en la souscription de risques d'assurance non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail) et de risques d'assurance vie (épargne, retraite, décès). Cette activité lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale et de bénéficier des effets de diversification associés.

Les engagements du Groupe diffèrent donc selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer quatre classes de contrats : épargne, retraite, prévoyance et santé.

Ainsi les risques auxquels est soumis le Groupe peuvent se décomposer en différentes catégories :

- Les risques de souscription liés aux engagements pris envers les assurés et pouvant se traduire par une mauvaise anticipation de l'évolution des garanties offertes ;
- Les risques de marché liés à un environnement économique et financier défavorable qui pèsent sur les actifs en portefeuilles mais aussi sur les revalorisations des contrats ;
- Le risque de crédit qui peut engendrer des pertes financières pour la Sgam. Il se matérialise par le défaut d'un tiers (réassureur, émetteurs financiers,...) ;
- Le risque de liquidité : la liquidité des placements d'une société d'assurance doit permettre une disponibilité permanente des dits placements sans risque de perte financière dans un contexte défavorable ;
- Les risques opérationnels caractérisent les risques intrinsèques à toutes les activités. Ils se matérialisent comme des incidents liés aux procédures internes, aux systèmes d'informations ou tout autres événements externes (incendie, vol,...). Les risques de non-conformité sont également identifiés.

L'ensemble de ces risques est inhérent à l'activité d'assurance.

Le Groupe a mis en place un système de gouvernance autour de la gestion des risques afin de limiter leurs impacts et s'assurer ainsi de la solidité du Groupe même dans le cas de réalisation de scénarios très défavorables.

Dans le cadre de la mise en place du dispositif de gestion des risques, l'ensemble des politiques requises par la Directive Solvabilité 2 est formalisé. Ces politiques permettent une maîtrise des risques du Groupe s'inscrivant dans le cadre de sa stratégie et de son appétence au risque.

Les moyens pour faire face aux risques opérationnels importants peuvent être segmentés en deux principales catégories :

- les moyens généraux de gestion des risques ;
- les moyens spécifiques de gestion des risques.

Les moyens généraux correspondent à la mise en place de la gouvernance autour des risques (politiques, fonctions clés, comités...) et au plan de continuité d'activité (PCA) dans le cadre de la gestion des situations défavorables.

Les moyens spécifiques de gestion des risques sont propres à chacun des risques importants présentés dans la description du profil de risque. Ils dépendent notamment de la nature du risque, de ses impacts potentiels et sont mis en œuvre dans le respect du principe de proportionnalité.

Le référentiel de gestion des risques opérationnels donne à chacun les méthodes et moyens ad hoc pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'actions pour remédier aux situations rencontrées.

Le tableau suivant présente les risques inhérents à chaque branche d'activité. Ils sont classés en deux niveaux : principal (P) et secondaire (S). Lorsque qu'aucun de ces deux niveaux n'est renseigné, le risque peut être considéré comme non significatif pour la branche d'activité.

Les lignes d'activités reprises ci-dessous correspondent aux lignes d'activité réglementaires telles que définies à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014.

	Vie avec participations aux bénéficiaires ¹	Vie en unités de compte ²	Santé ³	Protection de revenu ⁴	Frais médicaux ⁵	Non-vie ⁶
Risques de souscription						
• risque de rachat massif	P	S				
• risque de longévité	P			P		
• risque relatif aux évolutions réglementaires en prévoyance santé			P	P	P	
• risque de rentabilité des activités de prévoyance santé			P	P	P	
• risque relatif à l'assurance prévoyance				P		
• risque de souscription relatif à l'activité d'assurance dépendance			P	P		
• risque de frais	S	S	S	S	S	S
• risque de catastrophe			S	P	S	
Risques de marché						
• risque d'évolution économique des taux	P	S	P	P		
• autres risques de marché		P				
Risques de crédit						
	P	S				
Risques de liquidité						
	P	P				
Risques opérationnels						
• risques d'inadéquation ou de pannes répétitives des systèmes d'information	S	S	S	S	S	S
• risque de non-conformité	P	P	S	S	S	S
• risques liés à la gestion déléguée et aux fournisseurs			S	S	S	S
• risques de non qualité des données	S	S	S	S	S	S

1 Correspond aux engagements pris sur les supports euros des contrats épargne et retraite en phase de constitution ainsi que les rentes constituées

2 Correspond aux engagements pris sur les supports en unités de compte des contrats épargne et retraite en phase de constitution

3 Correspond aux engagements pris sur les garanties dépendance ainsi que sur l'invalidité consolidée

4 Correspond aux engagements de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente

5 Correspond aux remboursements de frais de soin

6 Correspond aux garanties IARD, MRH

Conformément aux informations données dans la partie A, les principales branches d'activité des entités sont les suivantes, et leurs risques qui en découlent :

	Vie avec participations aux bénéficiaires	Vie en unités de compte	Santé	Protection de revenu	Frais médicaux	Non-vie
SGAM AG2R La Mondiale	P	P	P	P	P	S
AG2R Réunica Prévoyance			P	P	P	
Arpege Prévoyance			P	P	P	
Prima			P			S
AG.Mut					P	
Miag					P	
Muta Santé					P	
Prado Mutuelle					P	
Réunica Mutuelle					P	
Smacl Santé				P	P	
ViaSanté Mutuelle			S	S	P	
La Mondiale	P	P				
La Mondiale Europartner	P	P				
La Mondiale Partenaire	P	P				

C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.1. Description du risque

Avec un chiffre d'affaires global de 10 072 M€ de cotisations au titre des activités d'assurance, SGAM AG2R LA MONDIALE occupe des positions fortes sur les marchés de l'épargne, de la retraite supplémentaire collective, de la retraite individuelle, de la prévoyance et de la santé.

AG2R LA MONDIALE offre ainsi une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale.

Le chiffre d'affaires se répartit entre les différents marchés de la façon suivante : 19 % en retraite, 45 % en épargne, 13 % en prévoyance et 22 % en santé. Par rapport à 2015, la part de l'épargne a légèrement diminué au détriment des autres activités. Cette baisse résulte de la volonté du Groupe de limiter les versements sur les supports en euros afin de réduire la dilution du rendement des placements dans un contexte de taux d'intérêt très bas. En prévoyance et en santé, la priorité est donnée à l'amélioration des équilibres techniques.

Le risque de souscription est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Les risques de souscription examinés concernent les domaines suivants :

- risque de rachat,
- risque de longévité,
- risque relatif aux évolutions réglementaires en prévoyance santé,
- risque de rentabilité des activités prévoyance santé,
- risque relatif à l'activité de l'assurance dépendance,

La mise en place et l'application de politiques de souscription permettent de maîtriser le processus de souscription et ainsi de rester dans le cadre d'appétence au risque défini par les Conseils d'administration.

En complément, des moyens sont déployés afin de suivre les engagements pris, parmi lesquels :

- la réalisation d'études prospectives,
- le suivi de la trajectoire de redressement des portefeuilles,
- des analyses produits.

Le risque de souscription fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin que la SGAM AG2R LA MONDIALE soit en mesure d'apporter rapidement des ajustements si nécessaire.

C.1.2. Risque de rachat massif

En assurance vie, l'option de rachat permet aux assurés de disposer de tout ou partie de leur épargne disponible, à tout moment avant l'échéance du contrat. En raison de modifications des conditions économiques et financières, l'évolution du comportement des assurés pourrait conduire à l'augmentation des rachats, voire à des vagues de rachats massifs.

Le rachat d'un contrat peut entraîner pour l'assureur des désinvestissements des placements financiers dans des conditions de marché défavorables et amener ainsi l'assureur à réaliser des moins-values s'il n'a pas assez de liquidités pour faire face à son engagement.

Le risque de rachat concerne essentiellement les contrats d'épargne. Il est suivi à travers l'évolution des taux de rachats, et in fine des lois de rachats et de prestations. Les conséquences des scénarii de rachats massifs sur les équilibres techniques et financiers sont analysées et permettent de s'assurer ainsi que dans des conditions défavorables, les flux de sortie du portefeuille sont supérieurs aux flux d'entrée (c'est à dire un solde de trésorerie positif). La mise en place d'une réassurance interne des fonds euros des entités La Mondiale Partenaire, la Mondiale Europartner et ARIAL CNP ASSURANCES permet de transférer ce risque vers La Mondiale et de le limiter au niveau du Groupe.

La réassurance interne permet en effet de mutualiser au sein d'un même fonds deux activités aux profils différents mais complémentaires : ainsi les engagements de retraite supplémentaire présentant une part importante de primes périodiques viennent en apport de liquidité et limitent les conséquences d'un risque de rachat massif porté par l'épargne.

En complément, un suivi hebdomadaire de la collecte nette et des tableaux de bord sur le risque de liquidité sont réalisés afin de permettre la mise en œuvre de mesures d'ajustement le plus rapidement possible.

Enfin, des études régulières de gestion actif passif complètent l'analyse et permettent de s'assurer que les produits financiers issus des placements (coupons, dividendes) et les remboursements obligataires maintiennent une liquidité adéquate pour faire face à des rachats supplémentaires éventuels.

C.1.3. Risque de longévité

Le risque de longévité survient lorsque la proportion des assurés survivants est plus importante que celle qui avait été prévue au moment de la tarification du contrat. La durée de versement de la rente devient alors plus importante que celle initialement tarifée et un déséquilibre technique se crée.

Un risque de provisionnement existe et correspond au risque d'insuffisance des provisions pour couvrir les engagements pris, du fait entre autre de paramètres de calculs mal adaptés.

SGAM AG2R LA MONDIALE est exposée à ce risque au titre des rentes qu'elle verse dans le cadre des contrats de retraite supplémentaire et des garanties invalidité ou dépendance. Les contrats de retraite supplémentaire garantissent à l'assuré le versement d'une rente, dont le montant peut être fixé dès la souscription ou au moment du passage en rente. L'assureur s'engage ainsi sur un montant à verser à l'assuré jusqu'à son décès.

De par son activité importante sur le secteur de la retraite, SGAM AG2R LA MONDIALE possède des engagements de durée longue.

En conséquence, ses engagements contractuels peuvent porter sur des tables de mortalité anciennes, dont l'espérance de vie est inférieure aux tables actuelles. La Mondiale a régulièrement conforté ses engagements en les actualisant avec des tables de mortalité plus récentes. Cependant l'augmentation de la longévité peut entraîner des effets négatifs sur les résultats.

SGAM AG2R LA MONDIALE assure un suivi technique permanent du risque à travers son reporting (suivi du portefeuille encours les rentiers, évolution de la mortalité...).

Des stress tests sont régulièrement réalisés sur le choc de longévité. Ces stress tests permettent d'évaluer l'impact de la matérialisation du risque sur la position en capital du groupe.

Des études ont été menées pour évaluer l'opportunité de transférer une partie du risque à des réassureurs externes via un swap de longévité ou la mise en place d'une réassurance externe. Une veille active est maintenue sur ces sujets.

Le risque dépendance fait quant à lui l'objet d'un suivi particulier explicité ci-après.

C.1.4. Risque relatif aux évolutions réglementaires en prévoyance/santé

Les récentes réformes réglementaires telles que la réforme des retraites de 2011 ou encore la mise en place de la santé collective obligatoire par l'ANI ont modifié l'équilibre technique et financier des portefeuilles d'engagements. La réforme des désignations pour les accords de branche, les modifications de prise en charge de la sécurité sociale, l'évolution des taxes et des contrats responsables sont d'autres évolutions qui pèsent sur SGAM AG2R LA MONDIALE. En conséquence, AG2R LA MONDIALE a déployé des moyens afin de renforcer la gestion de ce type de risques (notamment des études prospectives, la mise en œuvre du redressement des portefeuilles, l'évolution des produits). Ce risque fait l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements rapides si nécessaire.

Le dispositif EIRS (ou Orsa) contribue pleinement à la maîtrise de ce risque par l'estimation du risque potentiel et par les mesures correctrices à mettre en place. Il permet de valider les plans d'actions destinés à maîtriser le risque et conserver le niveau des indicateurs financiers.

Ce pilotage de risque a eu pour conséquence un renforcement des normes de souscription (avec la prise en compte de scénarios réglementaires adverses dans les analyses de tarification) afin de limiter éventuellement les engagements pris.

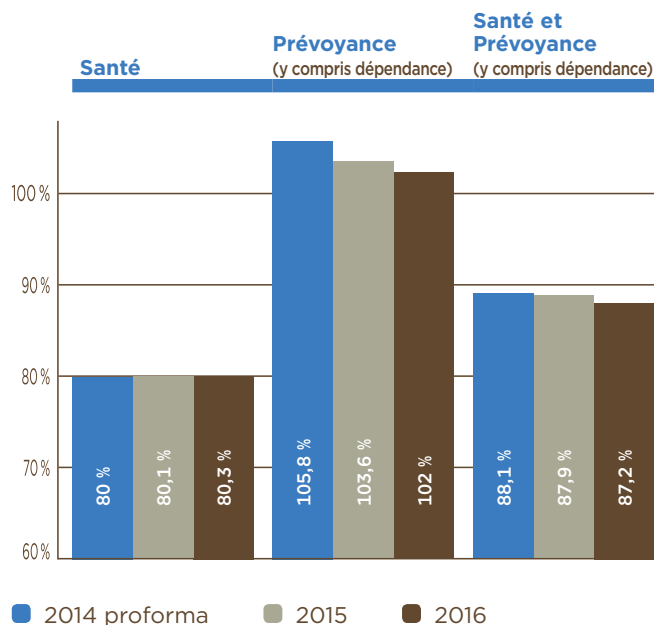
C.1.5. Risque de rentabilité des activités prévoyance/santé

En lien avec le risque d'évolution réglementaire, le risque de rentabilité des activités prévoyance/santé est important pour SGAM AG2R LA MONDIALE. Il constitue une des préoccupations majeures et plus particulièrement dans le cadre de l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 et du contexte commercial actuel.

L'objectif d'AG2R LA MONDIALE est de proposer des offres adaptées aux besoins des clients et dont le prix est en cohérence avec le marché et permet le respect de l'équilibre technique de l'assureur et le maintien de sa solvabilité. Le risque de rentabilité est essentiellement appréhendé à travers l'évolution d'indicateurs. Le plan d'entreprise fixe ainsi des objectifs d'amélioration de la sinistralité, et plus particulièrement de l'indicateur clé dans le pilotage de l'activité en prévoyance santé, dit « ratio Sinistres à Primes ou encore ratio S/P ».

Ces dernières années ont été marquées par la volonté du Groupe d'améliorer les équilibres techniques de ses portefeuilles d'assurance. Une amélioration de 1,6 % en prévoyance et une légère dégradation en santé due à un effet ANI sont constatées en 2016. Au global, l'amélioration de la sinistralité est de 0,7 point.

Ratios de sinistralité (nets de réassurance)



Par ailleurs, les comités dédiés, décidant les souscriptions des affaires les plus importantes contribuent à renforcer l'évaluation des risques. La rentabilité des affaires est étudiée pour chaque dossier important.

Les normes de souscription ont également été renforcées. Ainsi pour le périmètre prévoyance santé, les seuils de déclenchement des résiliations à titre conservatoire ont été abaissés et des S/P cibles fixés, afin de garantir l'équilibre technique du risque. Ces mesures doivent permettre à SGAM AG2R LA MONDIALE d'atteindre sa trajectoire d'amélioration de la rentabilité.

C.1.6. Risque de souscription relatif à l'activité d'assurance dépendance

SGAM AG2R LA MONDIALE propose de garantir la dépendance au travers de son entité Prima, dont l'activité est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, risque sur lequel elle se positionne comme l'un des acteurs majeurs du marché français.

En matière d'assurance dépendance, un suivi de l'évolution des principaux paramètres de sinistralité (mortalité des cotisants, mortalité des dépendants, probabilité de passage de l'état de cotisant à celui de dépendant) est réalisé tous les trimestres. En conséquence, pour chaque portefeuille, le volume des sinistres liquidés au cours d'un exercice est conforme aux provisions pour risques croissants constituées au cours des exercices antérieurs.

Le suivi du risque dépendance permet d'analyser régulièrement l'évolution du risque et de prendre des mesures si nécessaires. Néanmoins, le pilotage technique du risque dépendance nécessite une attention particulière.

Le risque relatif à l'activité d'assurance dépendance réside essentiellement dans le pilotage de l'équilibre technique du risque. Ce pilotage comprend différents types de problématiques comme la faible maturité des portefeuilles existants au regard de l'horizon particulièrement long de ce risque, l'absence de réglementation spécifique et de données de marché, l'évolution du risque en fonction des pathologies affectant les personnes âgées, etc...

SGAM AG2R LA MONDIALE a mis en place un suivi statistique comprenant notamment :

- la comparaison entre attendus et observés pour les décès des cotisants ainsi que les entrées en dépendance ;
- l'impact du vieillissement du portefeuille sur les entrées en dépendance ;
- les taux d'acceptation ;
- le suivi des adhésions « Assurance Autonomie » ;
- les sinistres en instruction et les tardifs ;
- les réclamations.

Ce suivi est analysé lors de comités dédiés à la dépendance regroupant les différentes directions du Groupe et préconisant les décisions de pilotage du risque. Des échanges avec les réassureurs ont par ailleurs lieu afin de confronter et partager la vision prospective du risque.

Les actions mises en œuvre assurent ainsi un pilotage prudent de ce risque. De plus ce risque fait l'objet d'une forte réassurance externe permettant de limiter ce risque pour SGAM AG2R LA MONDIALE.

C.2. RISQUE DE MARCHÉ

C.2.1. Description du risque

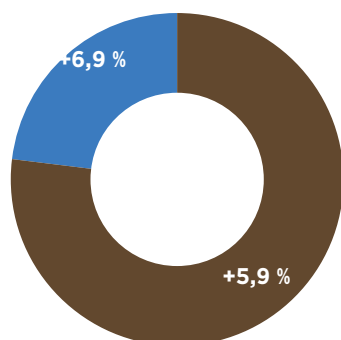
Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

Les placements de SGAM AG2R LA MONDIALE en normes IFRS sont à la clôture de l'exercice 2016 répartis comme indiqué ci-après.

La mise en place et l'application de politiques d'investissements et de gestion actif/passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi atteindre les objectifs fixés par les Conseils d'administration.

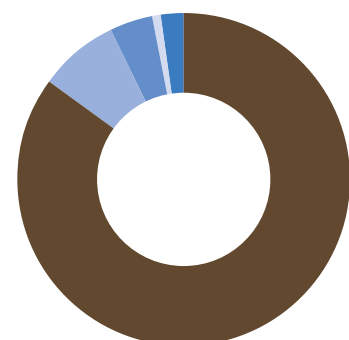
Le risque de marché constitue cependant un risque principal pour SGAM AG2R LA MONDIALE. Les moyens mis en œuvre ont pour objectif de prévenir au mieux ce risque et de le suivre au plus près. Ils visent à en garantir une gestion prudente et adaptée. Le principe de la personne prudente est respecté à travers la mise en œuvre des politiques de gestion des risques.

PLACEMENTS



- En euros 75,0 Md€ : 77 %
- En unités de compte 22,8 Md€ : 23 %

PLACEMENTS EN EUROS



- Obligations 63,3 Md€ : 85 %
- Actions 6,3 Md€ : 8 %
- Immobilier 3,1 Md€ : 4 %
- Trésorerie 0,9 Md€ : 1 %
- Autres 1,3 Md€ : 2 %

C.2.2. Risque d'évolution des taux d'intérêt

Baisse des taux

Ces dernières années, un contexte persistant de taux bas s'est progressivement installé.

Le risque se concrétise par une diminution du rendement des placements et donc de l'actif général, dans la mesure où les produits financiers sont réduits. Il peut dans certains cas aboutir à un écart négatif entre le taux de rendement des placements financiers et le taux garanti aux assurés et cet écart sera d'autant plus important que la durée moyenne de détention des placements à l'actif est inférieure à la durée des engagements du passif.

Un scénario de baisse des taux représente une situation à risque et plus spécifiquement lorsqu'elle est durable. Le Groupe a mis en place différents moyens afin de renforcer la maîtrise de ce risque.

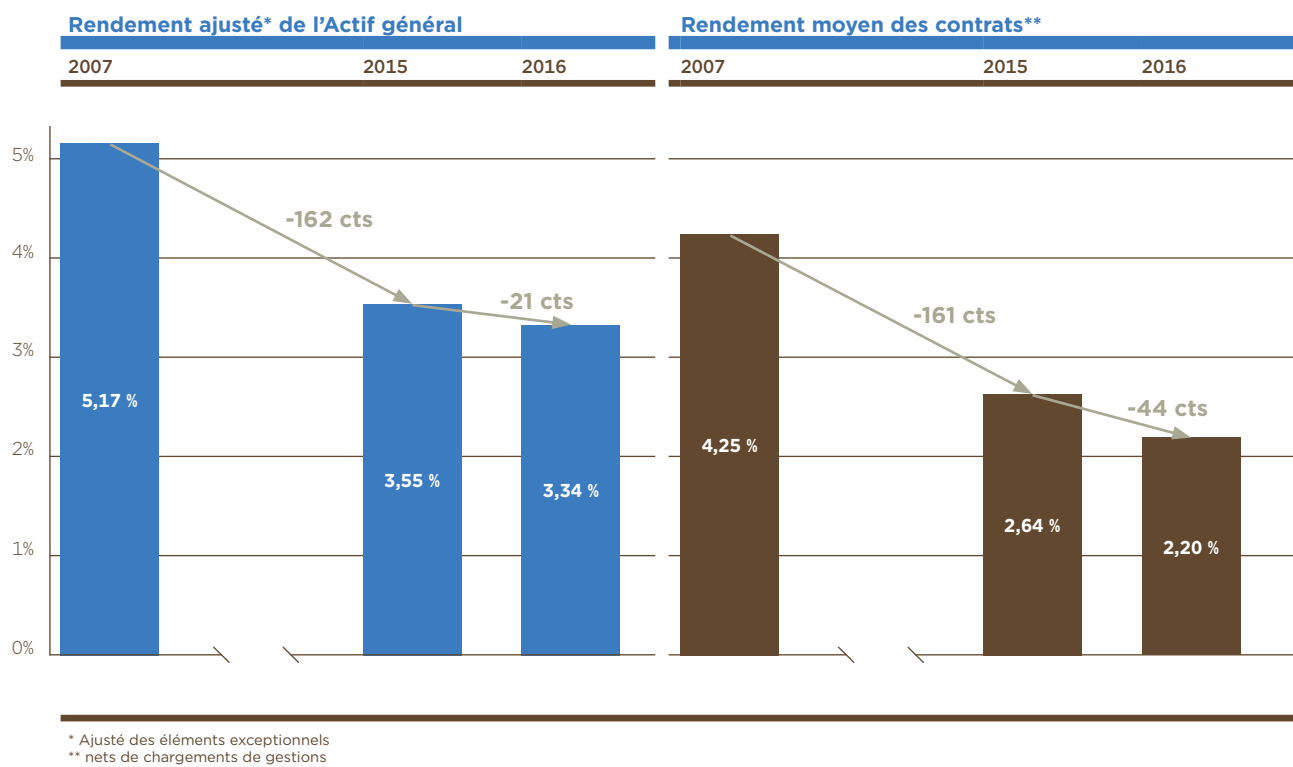
Ainsi, ces conditions économiques modifient fortement l'environnement des produits épargne et retraite. L'offre produit doit être repensée, la participation aux bénéfices limitée et les frais maîtrisés.

Les garanties des contrats commercialisés ont été adaptées afin de ne pas offrir notamment des conditions sur les taux de participation aux bénéfices, les tables garanties des contrats de rentes. Ainsi les affaires nouvelles en épargne retraite sont principalement commercialisées à taux technique de 0 % brut de frais de gestion.

La mise en place d'incitations commerciales et l'évolution des règles de souscription qui permettent l'augmentation des supports en UC et la limitation de la collecte sur les supports en euros en lien avec la volonté du Groupe de limiter la dilution du rendement des placements euros dans un contexte de taux bas.

La baisse du rendement des placements conduit SGAM AG2R LA MONDIALE à un pilotage prudent des rendements versés aux contrats au cours du temps afin de répercuter la dilution des placements progressivement, tout en tenant compte de l'évolution du marché concurrentiel, et cela afin de pouvoir respecter les engagements pris envers nos assurés pour les années futures.

Le tableau ci-dessous présente la baisse de rémunération des contrats supérieure à celle du rendement de l'Actif général.



La provision pour participation aux excédents a été dotée permettant ainsi de faire face à un environnement de taux bas durable en pilotant les baisses futures de rendement des contrats. Fin 2016, la provision pour participation aux excédents représentait 3,36 % des provisions en supports euros.

La trajectoire de frais fait l'objet d'une attention particulière par le Groupe et un objectif de maîtrise des frais est intégré au plan d'entreprise en cours.

En prévoyance, l'évaluation des provisions sociales dépend d'un taux technique dont les fluctuations sont en lien direct avec le niveau des taux. Ainsi, le taux technique servant à l'actualisation des engagements s'est vu progressivement réduit de 1,5 % à 0,5 % en 2 années entraînant ainsi mécaniquement une augmentation des provisions à constituer. La réalisation d'un revenu financier supplémentaire, au travers de la réalisation de plus-values latentes obligataires des placements adossés aux engagements, a permis par le passé de compenser en partie l'incidence négative sur le résultat en normes IFRS de l'augmentation des provisions.

À ce titre, l'adossement des placements aux engagements pris par SGAM AG2R LA MONDIALE est encadré par les politiques de gestion des risques.

Hausse des taux

Dans le contexte actuel durable et persistant des taux bas, une remontée des taux n'est pas à exclure et pourrait se produire dans un futur proche.

Il correspond au risque que l'assureur soit amené à céder des obligations avant leur remboursement afin d'honorer ses engagements envers ses assurés, alors que ces obligations sont en moins-values par rapport à leur prix d'achat.

Cette hausse des taux peut ainsi s'accompagner d'une augmentation des rachats et contraindre la compagnie d'assurance à réaliser des obligations en moins-values afin de pouvoir faire face à ses engagements.

La gestion actif-passif du Groupe prend en compte ce risque afin de limiter les impacts.

Une étude est réalisée annuellement sur La Mondiale, principale entité épargne retraite du Groupe, qui a pour objet de déterminer le pourcentage de rachats auquel il peut être fait face sans réalisation de moins-values comptables. Cette analyse a été complétée par un scénario moins favorable en termes de cash-flows. Ainsi, même en cas de hausse très sensible des taux d'intérêt, des sorties significatives pourraient être absorbées, sans effet comptable sur le résultat social. Concernant l'indicateur de solvabilité du groupe, celui-ci serait amélioré, les engagements diminuant avec les rachats.

L'environnement actuel des taux fait peser un risque sur la capacité à maintenir un ratio de couverture suffisant et confortable pour le développement et le pilotage du Groupe.

Dans le cadre de l'EIRS, différents scénarios de taux sont étudiés afin de tester la résilience de l'indicateur ratio de solvabilité et les impacts des actions correctrices envisagées.

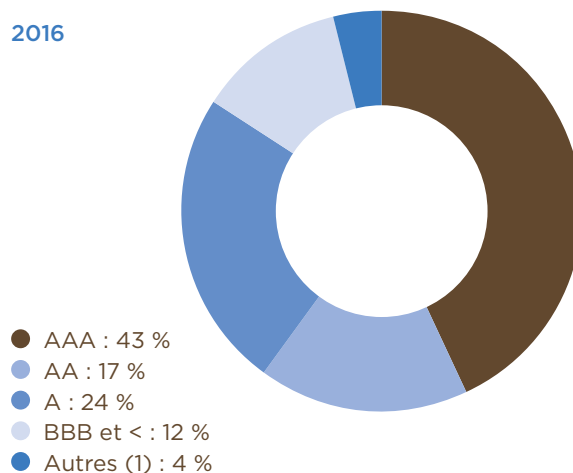
C.3. RISQUE DE CRÉDIT

C.3.1. Description du risque

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Le risque de crédit est suivi notamment par la notation des contreparties (financières, réassureurs). Le portefeuille obligataire de la Sgam a une notation moyenne de AA.

2016



La politique crédit a été révisée en 2016 afin d'évoluer dans le cadre de l'entrée en vigueur de Solvabilité 2. Les travaux menés ont donné lieu à des simulations prospectives permettant de s'assurer que la prise de risque en matière de risque de crédit respectait le cadre d'appétence au risque de SGAM AG2R LA MONDIALE défini par les Conseils d'administration. Compte tenu de l'activité de SGAM AG2R LA MONDIALE, le risque de crédit porte essentiellement sur :

- les actifs financiers (hors engagements en unités de compte pour lesquels le risque est supporté par les assurés) : le risque de défaillance des émetteurs obligataires font l'objet d'un suivi au travers de l'évolution des notations dans le temps et lors de la sélection des titres ;
- les opérations de prêts et emprunts de titres ;
- les créances sur réassureurs nées des opérations de cession en réassurance : le risque de défaut des réassureurs a un impact sur les provisions techniques cédées et fait l'objet d'un suivi régulier des notations et mise en place de garanties sous la forme de nantissements ou dépôts espèces ;

L'évaluation des risques de crédit s'appuie sur les notations fournies par les principales agences de notation mais également sur des analyses menées en interne et sur des modélisations.

L'analyse des émetteurs fait ressortir une bonne dispersion des contreparties obligataires.

SGAM AG2R LA MONDIALE a défini son propre corpus de règles internes, afin de renforcer la sécurité de ses investissements. Elle dispose en effet d'une politique crédit, relative à la gestion du risque de crédit des actifs financiers. Cette politique définit les principes permettant d'établir les limites crédit sur les portefeuilles obligataires des entités, afin de limiter les conséquences liées à la défaillance d'un émetteur.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

C.4.1. Description du risque

Le risque de liquidité est celui de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

Pour SGAM AG2R LA MONDIALE, il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande

SGAM AG2R LA MONDIALE a progressivement déployé des moyens lui permettant d'améliorer la gestion de ce type de risque. Un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles sont ainsi en place afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque.

L'activité de SGAM AG2R LA MONDIALE est composée de différents types de produits, prévoyance, santé, épargne et retraite. Au travers de cette diversification, et en particulier avec les contrats retraite supplémentaires dont les primes périodiques permettent d'assurer des flux entrants périodiques réguliers, SGAM AG2R LA MONDIALE a une exposition limitée à ce risque même sur la partie de ses engagements rachetables

La gestion actif-passif prend en considération l'enjeu de la liquidité et permet de ne pas se retrouver en difficulté sur les futurs décaissements prévisibles. De plus, la part des investissements du Groupe jugés peu liquides sont encadrés par l'application des politiques de gestion des risques.

En complément, des stress tests sont réalisés permettant de s'assurer d'une liquidité suffisante même en cas de la réalisation de scénarios très défavorables. Enfin, la trésorerie des entités du Groupe est gérée au sein du GIE AG2R LA MONDIALE Cash à travers des investissements sur des OPCVM Monétaires (FCP AG2R LA MONDIALE monétaire court terme). Cette mutualisation au niveau du Groupe permet d'accroître la flexibilité de la gestion pour chacun de ses membres et constitue un levier supplémentaire à l'atténuation du risque de liquidité des entités du Groupe.

C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

C.5.1. Description du risque

Le risque opérationnel est défini par la réglementation comme le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont généralement évalués en fonction de leur fréquence et de leur impact, selon une matrice de risque.

Les risques avérés sont remontés par les correspondants de risques opérationnels, qui sont intégrés aux directions métier du Groupe. En fonction de leurs impacts, ces risques sont remontés au comité exécutif du Groupe.

Les incidents rencontrés n'ont pas eu d'impact significatif remettant en cause la qualité de maîtrise des risques opérationnels.

C.5.2. Risques de non qualité des données

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors le risque de non maîtrise de la qualité des données représente un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage du Groupe ou de conformité.

La nomination d'un « Chief Data Officer » courant 2016 permettra d'organiser la maîtrise de la donnée via un pilotage transverse. Son rôle est d'adapter les processus permettant de s'assurer et de justifier la qualité de l'information dans le Groupe.

Compte tenu de l'importance du sujet, de nombreuses initiatives liées à la qualité des données sont déjà en cours dans le Groupe. Parmi celles-ci, citons le schéma directeur informatique qui vise à la simplification et la convergence des systèmes d'information permettant ainsi une meilleure maîtrise des flux de données.

C.5.3. Risques liés à la gestion déléguée et aux fournisseurs

Les activités sous-traitées font l'objet d'une attention particulière du fait que tout défaut de pilotage pourrait avoir des impacts financiers mais aussi de réputation dès lors qu'il conduirait à une dégradation des services pour des assurés.

En outre, le Groupe conserve l'entière responsabilité de s'acquitter des obligations qui lui incombent lorsqu'il sous-traite des fonctions ou des activités en s'assurant de les contrôler, qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

Une politique Groupe définit les principes retenus par AG2R LA MONDIALE pour toute activité sous-traitée.

Au niveau du Groupe, un travail de recensement et de notation a été réalisé pour près de 660 activités externalisées entrant dans le cadre de la Directive Solvabilité 2. Une quarantaine sont considérées comme critiques ou importantes et ressortent d'un pilotage renforcé.

La criticité s'apprécie selon l'évaluation de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation, la réversibilité de notre relation avec le prestataire et la solvabilité financière ainsi que la dépendance économique du prestataire vis-à-vis du Groupe. Des outils de consolidation des informations permettant un pilotage au niveau du Groupe sont en place. Des opérations de mise en conformité des contrats avec comme référence les exigences Solvabilité 2 ont été réalisées.

C.5.4. Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent de nos processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants. Un comité réglementaire au niveau du Groupe permet notamment de suivre la mise en place des différents sujets réglementaires. Le paragraphe B.4.2 « Activités conduites conformément à l'article 46, paragraphe 2, de la Directive Solvabilité 2 durant la période de référence » du présent rapport reprend les actions prises par la fonction Vérification de la conformité pour mesurer et prendre en compte les différentes évolutions réglementaires impactant le Groupe.

Afin de maîtriser le risque de non-respect des obligations portant sur le traitement des contrats en déshérence, une procédure spécifique est en place en effectuant un rapprochement des bases d'assurés en portefeuille avec le Registre national d'identification des personnes physiques (fichier RNIPP) pour identifier les assurés décédés et par une recherche active des bénéficiaires, avec l'aide, si nécessaire, d'un cabinet en recherche généalogique. Le dispositif de traitement des capitaux en déshérence est renforcé par la mise en œuvre de contrôles répondant aux exigences réglementaires Agira 1, Agira 2 et loi Eckert. Des actions préventives ont également été menées visant à améliorer la qualité des bases de gestion.

Afin de pallier au risque de non-respect de la protection de la clientèle suite à la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service d'assurance, des outils sont en place permettant de vérifier, avant toute mise sur le marché, que les éventuels risques de non-conformité ont bien été identifiés et écartés. Le respect de l'obligation de protection de la clientèle se traduit également à travers un dispositif de pilotage des réclamations par le Conciliateur du Groupe et des contrôles de la détection et du traitement des réclamations dans les services en contact avec la clientèle. Un comité d'analyse des réclamations animé par le Conciliateur analyse les causes et les traitements des réclamations, favorise la mise en œuvre d'actions préventives.

La disposition relative à l'obligation de conseil a renforcé le recueil des informations du client et leur exploitation. Dans le cadre des processus de souscription du Groupe, la conclusion du contrat est réalisée conformément à la réglementation de par notamment une documentation contractuelle intégrant ces exigences. Les commerciaux font l'objet d'un dispositif de formation spécifique ainsi, en 2016, une sensibilisation sur les clauses bénéficiaires a été initiée. Concernant le devoir de conseil en cours de vie du contrat, un chantier a été lancé suivi par la fonction Vérification de la conformité. Enfin, le risque relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) est maîtrisé par un processus de détection des dossiers atypiques avant la conclusion de l'opération grâce notamment à l'implémentation d'un scoring. Ce processus a été complété d'un dispositif de vigilance constante et de détection a posteriori des dossiers via un outil d'alerte. L'optimisation et l'augmentation du périmètre de couverture du dispositif se poursuivront sur le prochain exercice.

C.5.5. Risques d'inadéquation ou de pannes répétitives des systèmes d'information (SI)

L'activité d'AG2R LA MONDIALE dépend étroitement de ses systèmes d'information, dans la mesure où ses activités exigent de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur importants ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions dans les systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité et de trésorerie.

On dénombre plus de 650 applications dans le Groupe mises en place au fil du temps dans des technologies diverses.

En 2016, quatorze incidents informatiques majeurs ont été déclarés dont l'impact financier au niveau du Groupe s'est limité à 16 k€ grâce aux actions prises afin d'en réduire les impacts.

D'importants investissements sont par conséquent consacrés à la rationalisation du système d'information et à la modernisation des infrastructures techniques pour en améliorer l'adaptabilité et sécuriser son exploitation.

Des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité, de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles. Un dispositif de gestion des incidents et un processus de gestion de crise informatique permettent de réagir dans les meilleurs délais.

En outre, des contrôles au niveau des applications web ont été mis en place afin de s'assurer de leur sécurisation tant sur les aspects qualité du code que sur l'infrastructure sur laquelle elles reposent. Une évaluation de la qualité des sociétés de prestation est effectuée, afin de s'assurer de leur fiabilité et de se préserver d'éventuelles défaillances de leur part.

Par ailleurs, compte-tenu des enjeux liés aux projets conduits dans le Groupe et de leurs impacts sur les systèmes d'information, un schéma directeur informatique est construit conjointement avec les directions métiers et la Direction des systèmes d'information (DSI) pour définir la trajectoire d'évolution des systèmes d'information de AG2R LA MONDIALE à 3-4 ans.

C.5.6. Risques liés à la sécurité de l'information et aux ruptures de l'activité

Les risques de sécurité concernent principalement la protection de l'information et le pilotage de la continuité d'activité. La stratégie de sécurité porte en priorité sur la réduction des failles de sécurité pouvant affecter la disponibilité du système, la confidentialité et l'intégrité des informations. Le risque d'atteinte à la confidentialité des données est en effet considéré comme majeur compte tenu de la quantité et de la nature des informations que nous détenons sur nos assurés.

Le Groupe a défini et décline une politique de sécurité au travers de directives. La mise en œuvre de la politique et des directives s'inscrivent dans une démarche à trois ans déployée au travers de plans d'action annuels. En 2016, les réalisations du plan d'action ont permis d'améliorer le niveau de risques sécurité SI global ramenant ainsi le nombre de risques de 9 à 3 risques majeurs et forts.

Le risque de sécurité considère aussi les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique,...) ainsi que les incidents majeurs pouvant avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe. Le dispositif de gestion de crise et de continuité d'activité est décrit au travers deux documents applicables à l'ensemble du Groupe :

- le plan de gestion de crise définit l'organisation qui doit permettre au Groupe de faire face à une situation de crise. Une crise est une situation exceptionnelle et soudaine menaçant directement la structure du Groupe, sa chaîne de commandement, ses activités ou son image ;
- la Politique de continuité d'activité définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe.

Un plan d'action pluriannuel est défini et suivi. Un plan spécifique a également été décliné sur la continuité des systèmes d'informations. Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle du dispositif existant, un programme de tests a été mené tout au long de l'année comprenant dix tests de reprise informatique et téléphonie avec implication des métiers et de cinq tests de repli utilisateurs.

Pour faire face à la menace terroriste, le Groupe a mis en place un plan d'urgence qui identifie les actions à mettre en place après un attentat sur le territoire français.

FOCUS - Spécificités pour La Mondiale Europartner située au Luxembourg

C.5.6.1. RISQUES LIÉS À LA GESTION DÉLÉGUÉE ET AUX FOURNISSEURS

Dans le cadre de l'environnement spécifique de La Mondiale Europartner du fait de son implantation au Luxembourg, les éléments majeurs de risques identifiés sur les prestataires en 2016 sont :

- le risque de non-respect des engagements par les prestataires (du fait de la non-signature des contrats / non-existence des contrats) ;
- pour les gestionnaires financiers, le risque de non-respect des politiques d'investissement (par rapport à la loi et au profil investisseur).

Les travaux engagés visent donc notamment à renforcer les processus d'acceptation de nouveaux prestataires ainsi que de suivi et de pilotage des prestataires existants. Ils intègrent également la mise en place d'un suivi renforcé des prestataires sensibles, ainsi que d'un contrôle des gestionnaires financiers en matière de respect des politiques d'investissement.

C.5.6.2. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

La Mondiale Europartner s'inscrit dans le descriptif des risques détaillé ci-dessus.

Dans le cadre de son environnement spécifique, les principaux travaux menés en 2016 sur les risques de non-conformité ont porté sur :

- la maîtrise du risque de renonciation, dans le cadre de la protection de la clientèle ;
- le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (« LBC/FT ») afin notamment d'intégrer le risque de complicité d'évasion fiscale ;
- la sensibilisation et les contrôles sur les risques de fraude ;
- des actions de détection et de gestion des contrats potentiellement non réglés.

C.5.6.3. RISQUES D'INADÉQUATION OU DE PANNES RÉPÉTITIVES DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SI) :

La Mondiale Europartner s'inscrit dans le descriptif des risques détaillé ci-dessus.

Dans le cadre des spécificités des normes de reporting luxembourgeoises, LMEP poursuit son projet d'industrialisation de ses outils et systèmes d'information, ainsi que la mutualisation partielle ou totale avec les outils Groupe. Par conséquent, d'importants investissements sont consacrés à la rationalisation du système d'information et à la modernisation des infrastructures techniques pour en améliorer l'adaptabilité et sécuriser son exploitation.

Des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité, de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles. Un dispositif de gestion des incidents et un processus de gestion de crise informatique permettent de réagir dans les meilleurs délais.

En matière de sécurité, plusieurs actions ont été identifiées, sur lesquelles une étude de faisabilité et une définition de priorités doivent être menées. Elles concernent principalement la définition des données dites « sensibles », la sécurisation des accès et le renforcement de la veille.

Autres risques importants

Dans le cadre de son environnement spécifique, La Mondiale Europartner décline les macro-risques identifiés dans la cartographie du Groupe et prend en compte, en complément, des risques éventuels spécifiques à la réglementation et au contexte auxquels elle est soumise. Ainsi certains risques stratégiques sont considérés comme significatifs dans sa cartographie.

Il s'agit :

- du risque stratégique d'inadaptation face aux évolutions réglementaires. Afin de mitiger ce risque stratégique lié à l'environnement de La Mondiale Europartner, une veille réglementaire a été organisée autour des sujets relatifs aux domaines juridique et fiscal sur les différents marchés.

Par ailleurs, plusieurs projets sont menés pour mettre l'entreprise en conformité avec les évolutions des textes réglementaires : FATCA (« Foreign Account Tax Compliance Act »), CRS (« Common Reporting Standard »), PRIIPS (« Packaged Retail and Insurance-based Investment Products »), RGPD (« Règlement général européen sur la protection des données »), IDD (« Insurance Distribution Directive »).

- du risque stratégique de concentration géographique ou partenariat. Les travaux de maîtrise du risque consistent principalement dans le développement et la maîtrise du marché italien, ainsi que dans des actions d'animation et de suivi constants des marchés et des partenaires.

C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Néant.

C.7. AUTRES INFORMATIONS

Néant.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Pour évaluer la situation financière du groupe et de chacune des entités, la réglementation prévoit plusieurs normes. Les normes comptables sont les normes IFRS pour la Sgam et la norme locale pour les entités solo (norme comptable française ou norme comptable Luxembourgeoise pour LMEP). La norme prudentielle Solvabilité 2 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et prévoit notamment des règles de valorisation des actifs et des passifs.

Les normes sociales comptabilisent des valeurs historiques alors que les normes Solvabilité 2 et IFRS sont fondées sur des valeurs de marché. Les évaluations selon les normes Solvabilité 2 et IFRS contiennent notamment une estimation des profits futurs.

Ce chapitre « Valorisation » présente les méthodes, les hypothèses et les résultats des principaux postes d'actif et de passif, dont les provisions techniques en norme Solvabilité 2.

Dans chacun des bilans présentés, les actifs en unités de compte sont valorisés séparément car ce sont les assurés qui portent le risque sur ces actifs. Tous les autres actifs sont valorisés en Solvabilité 2 comme dans les comptes sociaux. Certains éléments sont néanmoins annulés en Solvabilité 2 : les écarts d'acquisition, les actifs incorporels et les frais d'acquisition reportés, ainsi que la participation pour bénéfice active, qui n'est valorisée qu'en IFRS.

D.1. ACTIFS

L'actif est principalement constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs, notamment de comptes de tiers et, de trésorerie.

La Sgam et les entités sont en situation nette d'impôts différés passifs sauf les entités AG2R Réunica Prévoyance, ViaSanté Mutuelle, Arpege Prévoyance, Prado Mutuelle, Miag, AG.Mut et Smacl Santé. Cela signifie que le montant d'impôts différés au passif (liés notamment à l'actualisation des résultats futurs dans le référentiel Solvabilité 2) sont excédentaires au regard des créances d'impôts différés. Les hypothèses, méthodes et évaluations des impôts différés qu'ils soient à l'actif ou au passif sont présentées dans la partie D3. Autres passifs.

Les hypothèses et méthodes des provisions techniques cédées auprès des réassureurs sont similaires à celles des provisions techniques. Elles sont donc présentées dans la partie D2. Provisions techniques. Les méthodes d'évaluation des placements diffèrent selon les normes. Les comptes sociaux sont évalués en valeur historique amortie et les postes du bilan en normes Solvabilité 2 sont évalués en valeur économique.

Dans les comptes de la Sgam, la valorisation Solvabilité 2 et IFRS sont les mêmes sauf pour l'immobilier et les prêts et avances qui sont évalués en IFRS selon les mêmes méthodes que les comptes sociaux.

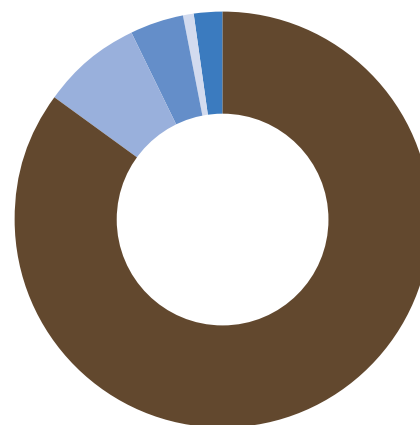
D.1.1. Placements

La valorisation des placements à des fins de solvabilité correspond, sauf pour l'immobilier et les prêts et avances, à la valeur reconnue dans le cadre des normes IFRS.

MÉTHODOLOGIE RETENUE POUR LES PLACEMENTS DU FONDS EUROS

Les placements du fonds euros du Groupe représentent 75 Md€, soit 77 % du total des placements.

Répartition des placements du fonds euros (en milliards d'euros)



- Obligations 63,3 Md€ : 85 %
- Actions 6,3 Md€ : 8 %
- Immobilier 3,1 Md€ : 4 %
- Trésorerie 0,9 Md€ : 1 %
- Autres 1,3 Md€ : 2 %

Les titres obligataires (82 % des placements du fonds euros) sont évalués en valeur de marché, intérêts courus inclus. En référentiel Solvabilité 2, les corrections de valeurs (surcotes/décotes) et intérêts courus non échus sont intégrés à chaque ligne de placement concernée. Pour les dettes non notées par l'une des principales agences, il est considéré que les marchés sous-jacents sont relativement peu actifs. En conséquence, ces dettes sont valorisées au prix historique et font éventuellement l'objet de provisions en cas d'évolution défavorable du profil de crédit (coupons et situation intrinsèque).

La valorisation des actions à des fins de solvabilité correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêté. Concernant les actions non cotées (Private Equity), ces opérations sont limitées en taille et encadrées par une gouvernance spécifique. Toutes les opérations sont réalisées au travers de fonds et les valorisations transmises par les gérants sont encadrées réglementairement.

Les caractéristiques du patrimoine immobilier (faible granulométrie, taille unitaire des opérations, ...) renforcent quant à elles l'intérêt des valorisations à dire d'experts agréés par l'ACPR. La valorisation de l'immobilier de placement à des fins de solvabilité correspond donc à la juste valeur des immeubles, déterminée sur la base d'expertises périodiques.

Les participations sont soumises au principe général d'une valorisation économique. S'il existe une cotation sur un marché actif, ce prix est retenu de préférence à toute autre méthode de valorisation. Si les participations ne sont pas cotées sur un marché actif, la juste valeur des participations est alors évaluée selon des modalités spécifiques (mise en équivalence ajustée ou, dans certains cas, méthodes alternatives).

Enfin, les produits dérivés sont évalués à leur valeur de marché. Ils comprennent principalement des swaps, des opérations de change à terme et des contrats à terme (forwards). Ces actifs viennent en couverture respectivement des fluctuations de taux, des opérations de réassurance et actions en devises ainsi que des aléas sur les placements futurs dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

MÉTHODOLOGIE RETENUE POUR LES AUTRES PLACEMENTS

Les actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés sont comptabilisés à la juste valeur pour leur valorisation à des fins de solvabilité et dans les états financiers.

La valorisation des prêts et avances sur police est estimée à partir des flux prospectifs attendus actualisés à la courbe des taux sans risque, alors que dans les états financiers, ils sont comptabilisés à la juste valeur ; l'écart est toutefois peu significatif.

D.1.2. Autres actifs

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) ainsi que les frais d'acquisition reportés ne sont reconnus en environnement Solvabilité 2 que s'ils sont cessibles isolément sur un marché actif, ceux existant en IFRS sont annulés.

Les actifs incorporels correspondent à des éléments non monétaires sans substance physique tels que les développements informatiques. Ils sont valorisés à des fins de solvabilité comme nuls tant qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'une cession séparée et qu'il puisse être démontré qu'il existe une valeur de marché pour les mêmes actifs ou des actifs présentant des caractéristiques similaires.

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux actifs corporels d'exploitation, et sont valorisées en environnement Solvabilité 2 selon les normes IFRS, à l'exception de l'immobilier d'exploitation, en valeur de réalisation à la date d'arrêté. Il est à noter que dans un souci de comparabilité, l'immobilier d'exploitation, comptabilisé en placements en IFRS, est présenté dans la section « autres actifs » dans le présent rapport. Pour les autres actifs corporels, en application du principe de proportionnalité, la valeur en environnement Solvabilité 2 est identique à celle des comptes combinés.

Pour la trésorerie et les autres créances, le montant inscrit au bilan dans les comptes combinés a été repris dans le bilan prudentiel, à l'exception de la participation bénéficiaire active, non reconnue en environnement Solvabilité 2.

D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont la valeur actuelle des engagements auprès des assurés sur les contrats en cours.

Pour la valorisation de ces engagements à des fins de solvabilité, les provisions techniques se décomposent en deux parties : les Best estimate et la marge de risque.

- Le Best Estimate correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité,...) selon une courbe des taux sans risque.
- La marge de risque est la valeur qu'il faut rajouter aux provisions Best Estimate de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements.

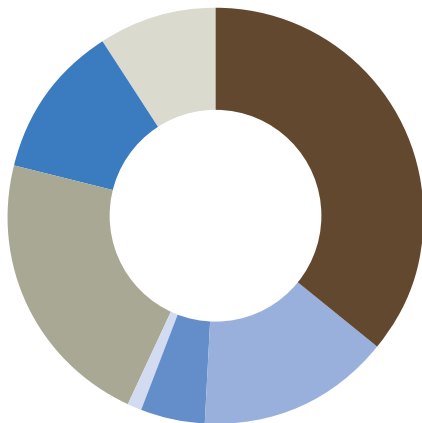
Les entités du Groupe, sauf Smacl Santé utilisent une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements telle que prévue à l'article L 351-2 du code des assurances.

Les écarts de valorisation par rapport à une approche sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par EIOPA comme taux d'actualisation, la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non plus la date de comptabilisation et une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

L'essentiel des provisions techniques du Groupe est porté par l'incapacité, l'invalidité, la retraite et l'épargne euros.

Répartition des provisions techniques du Groupe par activité



- Épargne patrimoniale France 29,9 Md€ : 36 %
- Épargne patrimoniale Luxembourg 12,5 Md€ : 15 %
- Épargne 4,5 Md€ : 5 %
- Vie individuelle 1,0 Md€ : 1 %
- Retraite collective 18,2 Md€ : 22 %
- Retraite individuelle 10,1 Md€ : 12 %
- Santé et Prévoyance 7,0 Md€ : 9 %

Cette partie a pour objectif de décrire, pour chaque activité, les hypothèses, méthodes et résultats des calculs des provisions techniques.

D.2.1. Engagements épargne retraite

AG2R LA MONDIALE utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements épargne retraite un modèle de projection actif-passif utilisant des scénarios d'actif (modèle stochastique), de façon à intégrer les dépendances entre les mouvements d'actifs et leurs conséquences sur le passif. Il est ainsi tenu compte des impacts des variations de valeur des actifs sur la participation aux bénéficiaires et des comportements dynamiques des assurés (versements, rachats...) liés au taux servi et aux conditions de marché.

La mise en œuvre de calculs stochastiques permet, sur base de simulations multiples, de simuler les évolutions possibles des marchés financiers et donc d'obtenir une évaluation du coût lié aux options financières détenues par les assurés. Les simulations sont réalisées sur un horizon de projection supérieur à 50 ans.

Les scénarios stochastiques sont issus d'un générateur de scénarios économiques développé en interne. Il est retenu le modèle de Hull and White à un facteur pour la modélisation des taux sans risque. Celui-ci est complété par le modèle LMN (Longstaff, Mithal et Neis), modèle à intensité, pour la modélisation des taux d'intérêt dits d'« entreprise ». Les actions et l'immobilier suivent quant à eux des modèles à mouvements browniens géométriques. Le calibrage des différents modèles s'effectue sur des prix de marché (swaptions, call). Les scénarios intègrent sans floor des scénarios présentant des taux négatifs, à l'image de la situation observée en 2016.

Les hypothèses biométriques et comportementales telles que la mortalité, lois de rachats, de réduction ou de versements, sont déterminées pour chaque entité sur la base de leur meilleure estimation à la date d'évaluation. Elles dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée. La prise en compte de primes futures est analysée en tenant compte de la capacité de l'assureur de résilier et de l'effet discernable de la garantie sur l'économie du contrat. A ce titre, aucune prime future n'est projetée sur des contrats dont le taux technique est nul.

La valorisation des passifs à des fins de solvabilité tient également compte de décisions futures de gestion telles que la revalorisation de la participation aux bénéficiaires ou la stratégie d'investissement. Elles sont simulées en intégrant les dernières orientations prises par les instances dirigeantes, en particulier l'ajustement de la politique de participation aux bénéficiaires dans l'environnement de taux bas actuel.

Pour les entités à dominante épargne retraite, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée ». La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément l'article L.351-5 du code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles.

Les évaluations nécessaires à la valorisation des provisions techniques exigent la formulation d'hypothèses et comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Elles servent de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources, les orientations de EIOPA et le Règlement Délégué reconnaissent cette nécessité.

En épargne retraite, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les activités des marchés nationaux et internationaux, les fluctuations des taux d'intérêt et de change, les modifications de la réglementation ou de la législation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

D.2.2. Engagements Prévoyance Santé

AG2R LA MONDIALE propose à travers une approche individuelle ou collective des contrats de prévoyance (garantie décès, rentes éducation, rentes de conjoint, incapacité – invalidité...) afin de faire face aux aléas de la vie ainsi que des contrats santé qui viennent en complément des remboursements de frais de soin de la sécurité sociale.

Le Groupe utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements prévoyance santé un modèle de projection de l'ensemble des flux (cotisations, prestations, frais associés aux contrats, commissions versées aux apporteurs d'affaires...) permettant un calcul du Best Estimate par une approche directe. Sur ces risques, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur ne dispose plus du délai pour résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire. L'horizon de projection est adapté à la durée du risque et à la vitesse de liquidation des prestations attendues (5 ans dans le cadre de garanties santé, mensualisation et décès et pouvant aller jusqu'à 80 ans en cas de traitement de garanties viagères comme dans le cadre des rentes de conjoint).

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

Pour les entités à dominante prévoyance santé, la marge de risque est calculée selon l'approche proportionnelle. La marge de risque est égale à 6 % de la somme des SCR futurs après actualisation.

En prévoyance santé, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les modifications de la réglementation ou de la législation, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

Ainsi, si les mesures d'indexation produisent effectivement leurs effets, un risque de dérive de la sinistralité peut subsister.

D.2.3. Engagements Dépendance

AG2R LA MONDIALE utilise pour l'évaluation de ses engagements dépendance un modèle de projection des flux futurs liés à ses contrats permettant d'obtenir une valorisation par approche directe. L'horizon de projection utilisé est de 50 ans.

Les hypothèses biométriques telles que les lois de mortalité des cotisants, d'entrée et de maintien en dépendance, sensibles à la valorisation, sont enrichies de l'expérience de chaque année et font l'objet d'échanges avec les réassureurs afin de partager la vision prospective du risque.

La valorisation des engagements à des fins de solvabilité intègre également des décisions futures de gestion telle que celles concernant l'indexation des cotisations ou la revalorisation des rentes de dépendance qui pourraient être prises prospectivement par le Conseil d'administration sur la base du résultat technique constaté.

Pour les entités à dominante dépendance, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée » est retenue. La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

En dépendance, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les évolutions médicales, les modifications de la réglementation ou de la législation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion. Tous ces facteurs ont des impacts directs sur le provisionnement pouvant créer de la volatilité. Il est noté qu'en particulier la mise à jour annuelle des lois biométriques d'incidence et de longévité des dépendants peut créer une volatilité dans le niveau des provisions techniques.

D.2.4. Combinaison Groupe

La meilleure estimation des engagements pour le Groupe est déterminée à partir des évaluations des différentes entités nettes des opérations intragroupes.

La marge de risque au niveau groupe est égale à la somme des marges de risque des entités individuelles, avec intégration proportionnelle en fonction du pourcentage de contrôle.

D.3. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont principalement composés des impôts différés passifs, des dettes subordonnées, des provisions pour risques et charges, des dettes, et des comptes de régularisation.

Les normes IFRS et Solvabilité 2 permettent de constater un impôt différé calculé au titre du résultat économique de l'exercice en tenant compte d'opérations susceptibles de générer à l'avenir un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible, qui est calculé au titre du bénéfice fiscal d'un exercice.

La constatation de profits futurs dans l'évaluation en Solvabilité 2 entraîne le provisionnement des impôts sur ces profits, soit un impôt différé passif. Pour les entités AG2R Réunica Prévoyance, ViaSanté Mutuelle, Arpege Prévoyance, Prado Mutuelle, Miag, AG.Mut et Smacl Santé pour lesquelles, en situation de run-off hypothétique, de légères pertes futures sont calculées, l'impact de ces pertes sur le futur impôt du groupe est comptabilisé en impôt différé actif.

L'évolution du taux d'imposition de 34,43 % à 28,92 % (y compris contribution sociale additionnelle) prévue dans la loi de finance a été prise en compte dans le calcul des impôts différés IFRS et Solvabilité 2.

La valorisation des dettes et titres subordonnés est identique dans les trois référentiels. Ces titres sont pour certains reconnus dans les fonds propres du Groupe, comme décrit dans le chapitre E. Gestion du capital.

Les autres éléments de passif comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation pour lesquels le montant inscrit au bilan dans les comptes IFRS ou sociaux est repris.

Cette partie a pour objectif de décrire les hypothèses, méthodes et résultats des valorisations pour chaque poste du passif autres que les provisions techniques.

D.3.1. Impôts différés passifs

Il existe deux concepts d'impôt sur les bénéficiaires : l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est l'impôt dû ou à recevoir par une entreprise au titre du bénéfice fiscal d'un exercice donné. Son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'événements futurs. Cet impôt est comptabilisé dans les comptes sociaux.

L'impôt différé permet de constater un impôt correspondant au résultat économique (ou prudentiel) de l'exercice en tenant compte d'opérations susceptibles de générer dans le futur un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible. Cet impôt est comptabilisé uniquement dans les comptes IFRS ou Solvabilité 2.

L'impôt différé actif (IDA) est la créance d'impôt récupérable au cours d'un exercice ultérieur. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif (meilleure estimation Solvabilité 2) est supérieure à sa valeur comptable. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est

probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible en prenant en compte l'existence du groupe fiscal.

L'impôt différé passif (IDP) est la dette d'impôt payable lors d'exercices ultérieurs. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est supérieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif ou meilleure estimation est inférieure à sa valeur comptable.

Les impôts différés prennent principalement leur source dans les différences ou décalages temporaires, les écritures relatives aux retraitements Solvabilité 2 et les pertes fiscales reportables ou crédit d'impôt.

La présentation des impôts différés dans le bilan prudentiel s'aligne sur la présentation des normes IFRS (IAS12) c'est-à-dire une compensation totale, net IDA / IDP. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le crédit d'impôts sera utilisable.

Les taux d'impôts (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture sont retenus pour l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés (IAS 12.46 et .47).

Ainsi les calculs tiennent compte du projet de la loi de finances 2017 qui prévoit une baisse progressive du taux actuel de l'impôt sur les sociétés pour converger vers un taux de 28 % en 2020. Cette baisse sera applicable à l'ensemble des entreprises et à l'ensemble de ses bénéficiaires. Le taux probable de l'IS, y compris contribution sociale, jusqu'au 31 décembre 2019 est de 34,43 % et passera à 28,92 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

D.3.2. Autres dettes

Les éléments de passif autres que les provisions techniques comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation.

Ces postes n'ont pas fait l'objet d'une valorisation économique spécifique et c'est donc le montant inscrit au bilan dans les comptes IFRS qui a été repris : dettes envers les assurés ou les réassureurs, opérations de cession temporaire de titres.

Les dettes financières comprennent en particulier des titres prêtés ou mis en pension. Les autres passifs importants comprennent notamment :

- Les dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance qui sont essentiellement des dettes à moins d'un an ;
- Les instruments financiers dérivés de valeur économique négative sont comptabilisés au passif ;
- Les passifs concernant les avantages du personnel qui sont des régimes à prestations définies : médailles du travail, indemnités de fin de carrière et

les régimes chapeaux. Les passifs sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La description des hypothèses retenues et la justification de l'emploi de méthodes alternatives sont incluses dans la description des méthodes de valorisation des actifs et passifs concernés présentées dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation ».

D.5. AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité est présenté dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation ».

FOCUS : FICHE PAR ENTITÉ

SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle. Son bilan représente un total à l'actif de 105 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements restants et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 76 % en titres obligataires. Conformément à l'activité de ses affiliés, principalement en assurance vie, épargne, retraite et prévoyance, 67 % des provisions techniques proviennent de l'activité vie, et 26 % de ses engagements sont en unités de comptes. La Mondiale et La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément l'article L.351-5 du code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi fortement atténuée par l'utilisation cette mesure.

Montants en k€	Solvabilité 2	IFRS	Ecart
Placements « Actifs généraux »	76 382 860	75 208 412	1 174 448
Immobilier	4 006 410	2 808 105	1 198 305
Participations	164 203	130 321	33 882
Actions	4 554 791	4 554 791	
Obligations	58 964 892	58 964 893	
Autres	8 692 563	8 750 302	-57 739
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	22 704 648	22 829 401	-124 753
Provisions techniques cédées	2 263 811	2 512 553	-248 742
Prêts et Créances	326 653	326 652	1
Impôts différés			
Autres actifs	2 983 899	4 146 801	-1 162 902
Ecart d'acquisition		59 620	-59 620
Autres actifs incorporels		28 102	-28 102
Dépôts auprès des cédantes	198 504	198 504	
Créances nées d'opérations d'assurance	1 313 290	1 667 230	-353 940
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	66 658	66 658	
Immobilisations corporelles	386 500	286 675	99 825
Frais d'acquisition reportés		821 064	-821 064
Autres créances	280 807	280 807	
Trésorerie	573 496	573 496	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus	164 643	164 643	
Total Actif	104 661 871	105 023 819	-361 948
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	82 374 466	83 344 635	-970 169
Marge de risque	1 677 175		1 677 175
Impôts différés passif	2 262 407	477 429	1 784 978
Dettes subordonnées	1 736 827	1 591 077	145 750
Autres dettes	7 717 406	13 887 119	-6 169 713
Dettes financières	4 783 541	4 783 541	
Autres passifs	2 933 865	9 103 578	-6 169 713
TOTAL PASSIF	95 768 281	99 300 260	-3 531 978
Excédent de l'actif sur le passif	8 893 590	5 723 559	3 170 031

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		SOLVABILITÉ 2	IFRS	SOLVABILITÉ 2	IFRS
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	534 027	542 045	92 556	125 556
	Dont Meilleure estimation	501 959			
	Marge de risque	32 068			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	2 141 724	1 898 962	598 523	627 150
	Dont Meilleure estimation	2 038 526			
	Marge de risque	103 199			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	13 029	21 485	12 434	12 325
	Dont Meilleure estimation	12 266			
	Marge de risque	764			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	4 334	4 092	3 602	3 602
	Dont Meilleure estimation	4 092			
	Marge de risque	242			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	2 179	3 295	1 590	1 675
	Dont Meilleure estimation	2 057			
	Marge de risque	122			
Assurance pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	696	658		
	Dont Meilleure estimation	658			
	Marge de risque	39			
Réassurance des frais médicaux	Provisions techniques	87 442	84 973		17 547
	Dont Meilleure estimation	87 442			
	Marge de risque				
Réassurance de protection du revenu	Provisions techniques	52 562	45 667		3 985
	Dont Meilleure estimation	52 562			
	Marge de risque				
Assurance santé	Provisions techniques	3 219 794	3 405 328	1 148 258	1 291 641
	Dont Meilleure estimation	3 054 041			
	Marge de risque	165 753			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	55 590 631	54 339 348	344 061	366 285
	Dont Meilleure estimation	54 463 007			
	Marge de risque	1 127 624			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	21 948 984	22 661 499	3 386	3 386
	Dont Meilleure estimation	21 703 506			
	Marge de risque	245 478			
Autre assurance vie	Provisions techniques	157 801	157 970	59 401	59 401
	Dont Meilleure estimation	155 912			
	Marge de risque	1 889			
Réassurance santé	Provisions techniques	154 819			
	Dont Meilleure estimation	154 819			
	Marge de risque				
Réassurance vie	Provisions techniques	143 618	179 313		
	Dont Meilleure estimation	143 618			
	Marge de risque				
Total	Provisions techniques	84 051 641	83 344 635	2 263 811	2 512 553
	Dont Meilleure estimation	82 374 465			
	Marge de risque	1 677 176			

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)	23 274	23 223
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		2 122 956
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		7 991
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	95 788	
Impôts différés sur les différences temporaires	7 794	
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	126 856	2 154 169

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1^{er} janvier 2017
Provisions techniques	84 051 641	90 399 778	89 899 926	84 417 157
Fonds propres de base	10 630 417	6 166 776	6 519 318	10 372 636
SCR	4 998 404	5 117 889	4 998 404	4 998 404
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	10 630 417	6 153 063	6 505 608	10 372 636
SCR minimum	2 327 333			
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR minimum	10 630 417			

AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE

L'activité principale d'AG2R Réunica Prévoyance consiste en la souscription, pour le compte de ses entreprises adhérentes, de risques non vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail et décès accidentel) et de risques vie (décès, indemnités de fin de carrière).

Son bilan présente un total actif de 8,6 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 78 % en titres obligataires en direct.

Ainsi, selon la classification prudentielle, la santé similaire à la non-vie, qui comprend le remboursement des frais de santé, les prestations de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente, représente 40 % des provisions techniques. La santé similaire à la vie, qui intègre l'invalidité consolidée ou la couverture de la dépendance, représente 38 % des engagements. Enfin, l'assurance vie, avec les garanties décès ou encore les indemnités de fin de carrière, représente 21 % des engagements.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	5 069 953	4 607 205	462 748
Immobilier	8 025	788	7 237
Participations	464 027	308 699	155 328
Actions	200 921	190 856	10 064
Obligations	3 929 822	3 650 198	279 623
Autres	467 158	456 663	10 496
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	1 622 701	1 844 403	-221 701
Prêts et Créances	18 152	18 152	
Impôts différés	137 312		137 312
Autres actifs	1 730 999	1 732 430	-1 431
Ecart d'acquisition			
Autres actifs incorporels		2 067	-2 067
Dépôts auprès des cédantes	228 270	228 270	
Créances nées d'opérations d'assurance	1 014 659	1 014 659	
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	219 738	219 738	
Immobilisations corporelles	3 560	2 924	636
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	64 823	64 823	
Trésorerie	199 902	199 902	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus	47	47	
Total Actif	8 579 118	8 202 190	376 928
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	5 799 444	5 967 616	-168 171
Marge de risque	271 625		271 625
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	273 000	273 000	
Autres dettes	1 086 963	1 086 008	956
Dettes financières	228 389	228 389	
Autres passifs	858 574	857 618	956
TOTAL PASSIF	7 431 032	7 326 623	104 409
Excédent de l'actif sur le passif	1 148 086	875 567	272 519

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	415 566	415 508	91 923	142 434
	Dont Meilleure estimation	394 951			
	Marge de risque	20 615			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	1 895 237	1 614 917	506 363	518 669
	Dont Meilleure estimation	1 806 849			
	Marge de risque	88 388			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	98 268	122 660		
	Dont Meilleure estimation	98 268			
	Marge de risque				
Réassurance proportionnelle de protection du revenu	Provisions techniques	54 976	39 484		
	Dont Meilleure estimation	54 976			
	Marge de risque				
Assurance santé	Provisions techniques	2 115 277	2 182 553	593 403	718 885
	Dont Meilleure estimation	2 009 921			
	Marge de risque	105 356			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1 127 896	1 134 822	430 880	464 316
	Dont Meilleure estimation	1 070 630			
	Marge de risque	57 266			
Réassurance santé	Provisions techniques	223 275	282 031		
	Dont Meilleure estimation	223 275			
	Marge de risque				
Réassurance vie	Provisions techniques	140 574	175 640	133	98
	Dont Meilleure estimation	140 574			
	Marge de risque				
Total	Provisions techniques	6 071 069	5 967 616	1 622 701	1 844 403
	Dont Meilleure estimation	5 799 444			
	Marge de risque	271 625			

En normes Solvabilité 2, AG2R Réunica Prévoyance comptabilise un impôt différé actif net de 137 M€, principalement dû à l'écart de valorisation des provisions techniques et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)	1 067	356
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	43 416	117 583
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		1 826
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	95 838	
Impôts différés sur les différences temporaires	149 791	33 035
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	290 113	152 800

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	6 071 069	6 135 910		
Fonds propres de base	1 271 086	1 387 631		
SCR	932 921	941 955		
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 271 086	1 225 303		
MCR ou SCR minimum	419 814	423 880		
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 117 737	1 068 786		

ARPEGE PRÉVOYANCE

Arpege Prévoyance est un acteur majeur de la Protection sociale en Alsace et exerce son expertise dans les domaines de la santé, la prévoyance et l'épargne retraite.

Son bilan présente un total actif de 706 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à plus de 35 % investis en titres obligataires en direct. Les autres placements représentent 60 % du total des placements et sont composés pour 85 % d'OPCVM et pour 25 % de livrets.

Les garanties incapacités et mensualisation représentent 38 % des provisions techniques, la garantie invalidité représente 38 % des provisions techniques et la garantie décès représente 22 % des provisions techniques d'Arpege Prévoyance.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	520 969	464 640	56 329
Immobilier	241	275	-34
Participations	4 747	4 168	580
Actions	22 910	18 692	4 218
Obligations	181 103	177 615	3 488
Autres	311 967	263 891	48 077
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	120 514	133 918	-13 404
Prêts et Créances			
Impôts différés	652		652
Autres actifs	64 206	64 206	
Ecart d'acquisition			
Autres actifs incorporels			
Dépôts auprès des cédantes	10 283	10 283	
Créances nées d'opérations d'assurance	38 574	38 574	
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	7 800	7 800	
Immobilisations corporelles			
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	4 763	4 763	
Trésorerie	2 777	2 777	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus	9	9	
Total Actif	706 341	662 764	43 577
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	283 884	300 586	-16 702
Marge de risque	20 023		20 023
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées			
Autres dettes	94 808	94 808	
Dettes financières	163	163	
Autres passifs	94 645	94 645	
TOTAL PASSIF	398 715	395 394	3 321
Excédent de l'actif sur le passif	307 626	267 370	40 256

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	4 426	15 833	605	1 025
	Dont Meilleure estimation	4 009			
	Marge de risque	417			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	116 971	101 533	48 548	44 236
	Dont Meilleure estimation	109 501			
	Marge de risque	7 471			
Assurance santé	Provisions techniques	115 221	99 129	43 863	48 071
	Dont Meilleure estimation	107 430			
	Marge de risque	7 791			
Autre assurance vie	Provisions techniques	67 289	84 091	27 497	40 586
	Dont Meilleure estimation	62 944			
	Marge de risque	4 345			
Total	Provisions techniques	303 907	300 586	120 514	133 918
	Dont Meilleure estimation	283 884			
	Marge de risque	20 023			

En normes Solvabilité 2, Arpege Prévoyance comptabilise un impôt différé actif net de 652 k€, principalement dû aux différences temporaires et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		19 007
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	1 971	
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	4 930	
Impôts différés sur les différences temporaires	12 759	
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	19 659	19 007

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	303 907	307 053		
Fonds propres de base	307 626	306 140		
SCR	106 615	106 747		
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	307 626	306 140		
MCR ou SCR minimum	26 654	26 687		
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	306 974	304 866		

PRIMA

L'activité de Prima est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, ainsi que de contrats d'assurance automobile et multirisques habitation dans de très faibles proportions. L'activité de Prima comporte également de la santé et des produits de prévoyance (incapacité, invalidité) provenant de La Mondiale Accidents (LMA) dont le portefeuille a été repris par Prima en 2011.

Son bilan présente un total de 1,5 Md€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudentes et sont à plus de 88 % investis en titres obligataires en direct.

92 % des provisions techniques prudentielles découlent d'engagements pris en dépendance. Prima est à ce titre par ailleurs fortement réassurée : 60 % de ses engagements sont cédés.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	915 964	847 987	67 977
Immobilier			
Participations	53 960	50 403	3 557
Actions	16 951	16 989	-38
Obligations	803 473	748 060	55 413
Autres	41 580	32 535	9 045
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	612 194	649 765	-37 571
Prêts et Créances			
Impôts différés			
Autres actifs	60 224	63 149	-2 925
Ecart d'acquisition		2 706	-2 706
Autres actifs incorporels		55	-55
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	20 719	20 719	
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	21 991	21 991	
Immobilisations corporelles			
Frais d'acquisition reportés		164	-164
Autres créances	1 328	1 328	
Trésorerie	16 186	16 186	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus			
Total Actif	1 588 383	1 560 901	27 481
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	940 993	990 425	-49 432
Marge de risque	55 400		55 400
Impôts différés passif	8 151		8 151
Dettes subordonnées	50 000	50 000	
Autres dettes	423 434	423 441	-7
Dettes financières	2 351	2 351	
Autres passifs	421 083	421 090	-7
TOTAL PASSIF	1 477 978	1 463 866	14 112
Excédent de l'actif sur le passif	110 405	97 035	13 370

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	-167	994	-849	763
	Dont Meilleure estimation	-242			
	Marge de risque	75			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	55 295	48 391	43 612	46 935
	Dont Meilleure estimation	52 210			
	Marge de risque	3 085			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	4 334	4 092	3 602	3 602
	Dont Meilleure estimation	4 092			
	Marge de risque	242			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	2 179	3 295	1 590	1 675
	Dont Meilleure estimation	2 057			
	Marge de risque	122			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	13 687	13 057	12 325	12 325
	Dont Meilleure estimation	12 923			
	Marge de risque	764			
Assurance pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	696	658		
	Dont Meilleure estimation	658			
	Marge de risque	39			
Rentés découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Provisions techniques	920 369	919 938	551 915	584 466
	Dont Meilleure estimation	869 295			
	Marge de risque	51 074			
Total	Provisions techniques	996 392	990 425	612 194	649 765
	Dont Meilleure estimation	940 993			
	Marge de risque	55 400			

En normes Solvabilité 2, Prima comptabilise un impôt différé passif net de 8,2 M€, principalement dû aux écarts de valorisation des provisions techniques et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)	19	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		20 660
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	12 833	
Impôts différés sur les différences temporaires	484	826
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	13 335	21 487

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	996 392	1 009 509		
Fonds propres de base	160 405	166 880		
SCR	120 800	120 628		
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	160 405	166 880		
MCR ou SCR minimum	30 200	30 157		
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	144 046	152 131		

AG.MUT

AG.Mut est une union de mutuelles qui ne pratique aucune activité d'assurance en direct. Elle est agréée pour pratiquer des opérations de réassurance à titre exclusif, principalement sur des risques santé et prévoyance. Son bilan présente un total actif de 57 M€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à plus de 93 % investis en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	33 291	30 107	3 184
Immobilier			
Participations	1	1	
Actions			
Obligations	30 772	28 660	2 112
Autres	2 518	1 446	1 071
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	9 744	10 276	-532
Prêts et Créances			
Impôts différés	659		659
Autres actifs	13 252	13 252	
Ecart d'acquisition			
Autres actifs incorporels			
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	3	3	
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	11 385	11 385	
Immobilisations corporelles			
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	139	139	
Trésorerie	1 724	1 724	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus			
Total Actif	56 945	53 635	3 310
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	17 780	16 390	1 390
Marge de risque	661		661
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées			
Autres dettes	11 159	11 159	
Dettes financières			
Autres passifs	11 159	11 159	
TOTAL PASSIF	29 600	27 549	2 051
Excédent de l'actif sur le passif	27 345	26 086	1 259

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		SOLVABILITÉ 2	COMPTE SOCIAL	SOLVABILITÉ 2	COMPTE SOCIAL
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	18 434	16 116	9 759	10 084
	Dont Meilleure estimation	17 774			
	Marge de risque	660			
Réassurance vie	Provisions techniques	7	274	-16	192
	Dont Meilleure estimation	6			
	Marge de risque				
Total	Provisions techniques	18 441	16 390	9 744	10 276
	Dont Meilleure estimation	17 780			
	Marge de risque	661			

En normes Solvabilité 2, AG.Mut comptabilise un impôt différé actif net de 659 k€, principalement dû aux différences temporaires et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	110	991
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	761	
Impôts différés sur les différences temporaires	2 481	1 702
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	3 352	2 694

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	18 441	18 475		
Fonds propres de base	27 345	27 334		
SCR	9 215	9 216		
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	27 345	27 334		
MCR ou SCR minimum	3 600	3 600		
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	26 686	26 671		

MIAG

Miag est une mutuelle interprofessionnelle, qui propose des produits frais de santé en complément au régime de la sécurité sociale aux particuliers et aux entreprises. Miag exerce son activité principalement sur la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Son bilan présente un total actif de 11,2 M€ en normes prudentielles. L'ensemble des placements de Miag sont des OPCVM monétaires.

La totalité des provisions techniques de Miag sont des engagements en frais médicaux.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	2 319	2 320	-1
Immobilier			
Participations			
Actions			
Obligations			
Autres	2 319	2 320	-1
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	-505	696	-1 201
Prêts et Créances			
Impôts différés	35		35
Autres actifs	9 354	9 408	-54
Ecart d'acquisition			
Autres actifs incorporels			
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	3 420	3 420	
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	495	495	
Immobilisations corporelles	397	451	-54
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	56	56	
Trésorerie	4 974	4 974	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus	13	13	
Total Actif	11 203	12 424	-1 220
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	-339	1 224	-1 562
Marge de risque	418		418
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées			
Autres dettes	5 174	5 229	-55
Dettes financières			
Autres passifs	5 174	5 229	-55
TOTAL PASSIF	5 253	6 452	-1 199
Excédent de l'actif sur le passif	5 950	5 971	-21

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	79	1 224	-505	696
	Dont Meilleure estimation	-339			
	Marge de risque	418			
Total	Provisions techniques	79	1 224	-505	696
	Dont Meilleure estimation	-339			
	Marge de risque	418			

En normes Solvabilité 2, Miag comptabilise un impôt différé actif net de 35 k€, principalement dû aux écarts de valorisation des provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	19	
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	354	337
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	373	337

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	79	81		
Fonds propres de base	5 950	5 950		
SCR	1 612	1 612		
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	5 950	5 950		
MCR ou SCR minimum	3 700	3 700		
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	5 915	5 914		

MUTA SANTÉ

Muta Santé est une mutuelle interprofessionnelle spécialisée dans la couverture des frais de santé dans l'Est de la France.

Son bilan présente un total actif de 68 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à plus de 17 % investis en titres obligataires en direct. Les autres placements représentent 81 % du total des placements et sont composés pour 90 % d'OPCVM et pour 10 % de livrets.

Les engagements en Santé représentent la totalité des provisions techniques de Muta Santé.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	65 361	53 875	11 486
Immobilier			
Participations	1 058	811	248
Actions	6		6
Obligations	11 278	11 131	147
Autres	53 019	41 933	11 086
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	699	3 434	-2 735
Prêts et Créances			
Impôts différés			
Autres actifs	1 528	1 528	
Ecart d'acquisition			
Autres actifs incorporels			
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	365	365	
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes			
Immobilisations corporelles			
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	800	800	
Trésorerie	361	361	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus	2	2	
Total Actif	67 588	58 837	8 751
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	2 664	7 211	-4 547
Marge de risque	1 879		1 879
Impôts différés passif	877		877
Dettes subordonnées			
Autres dettes	11 134	11 134	
Dettes financières	486	486	
Autres passifs	10 648	10 648	
TOTAL PASSIF	16 554	18 345	-1 791
Excédent de l'actif sur le passif	51 034	40 492	10 542

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	4 543	7 211	699	3 434
	Dont Meilleure estimation	2 664			
	Marge de risque	1 879			
Total	Provisions techniques	4 543	7 211	699	3 434
	Dont Meilleure estimation	2 664			
	Marge de risque	1 879			

En normes Solvabilité 2, Muta Santé comptabilise un impôt différé passif net de 877 k€, principalement dû aux différences temporaires et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		3 946
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	362	
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	806	786
Impôts différés sur les différences temporaires	2 687	
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	3 855	4 732

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	4 543	4 554		
Fonds propres de base	51 034	51 029		
SCR	12 128	12 130		
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	51 034	51 029		
MCR ou SCR minimum	3 032	3 033		
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	51 034	51 029		

PRADO MUTUELLE

Prado Mutuelle intervient exclusivement pour couvrir les risques frais de santé en complément au régime de la sécurité sociale. Prado Mutuelle commercialise les produits du Groupe AG2R LA MONDIALE, qu'elle assure, via le réseau du Groupe. Elle dispose d'une forte implantation dans le sud-est de la France. Ne disposant pas d'une nouvelle gamme pour répondre aux demandes des entreprises avec l'entrée en vigueur de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, son portefeuille collectif décline progressivement d'année en année. Son bilan présente un total actif de 32 M€ en normes prudentielles, dont les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à plus de 55 % investis en titres obligataires en direct. Les autres placements représentent 38 % du total des placements et sont composés d'OPCVM.

La totalité des provisions techniques de Prado Mutuelle sont des engagements en frais médicaux.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	20 713	17 393	3 320
Immobilier			
Participations	1 311	839	472
Actions			
Obligations	11 535	10 275	1 261
Autres	7 867	6 279	1 588
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	-621	880	-1 502
Prêts et Créances			
Impôts différés	1 656		1 656
Autres actifs	10 272	10 272	
Ecart d'acquisition			
Autres actifs incorporels			
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	4 234	4 234	
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	895	895	
Immobilisations corporelles			
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	138	138	
Trésorerie	5 005	5 005	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus			
Total Actif	32 020	28 546	3 474
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	2 443	2 385	58
Marge de risque	335		335
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées			
Autres dettes	11 667	11 667	
Dettes financières	425	425	
Autres passifs	11 241	11 241	
TOTAL PASSIF	14 445	14 052	393
Excédent de l'actif sur le passif	17 575	14 493	3 081

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées	
	SOLVABILITÉ 2	COMPTE SOCIAL	SOLVABILITÉ 2	COMPTE SOCIAL
Assurance des frais médicaux				
Provisions techniques	2 779	2 385	-621	880
Dont Meilleure estimation	2 443			
Marge de risque	335			
Total	2 779	2 385	-621	880
Dont Meilleure estimation	2 443			
Marge de risque	335			

En normes Solvabilité 2, Prado comptabilise un impôt différé passif net de 1,7 M€, principalement dû aux déficits fiscaux reportables et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	312	1 081
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	558	
Impôts différés sur les différences temporaires	593	
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts	1 272	
Total impôts différés nets	2 737	1 081

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	2 779	2 784		
Fonds propres de base	17 575	17 570		
SCR	5 339	5 340		
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	16 719	16 714		
MCR ou SCR minimum	2 500	2 500		
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	15 919	15 913		

RÉUNICA MUTUELLE

Réunica Mutuelle intervient pour couvrir les risques frais de santé en complément au régime de la sécurité sociale, les risques frais obsèques et prévoyance.

Son bilan présente un total actif de 57 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 62 % investis en titres obligataires en direct. Les autres placements représentent 37 % du total des placements et sont composés pour 32 % d'OPCVM et pour 78 % de livrets.

Les contrats de prévoyance vie entière et décès, classés en assurance vie avec participation au bénéfice, représentent 50 % des provisions techniques et l'assurance des frais médicaux représente 28 % des provisions techniques.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	39 589	38 771	818
Immobilier			
Participations			
Actions			
Obligations	24 844	24 522	322
Autres	14 745	14 249	496
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	583	4 991	-4 408
Prêts et Créances	45	41	5
Impôts différés			
Autres actifs	16 917	16 918	-1
Ecart d'acquisition			
Autres actifs incorporels		1	-1
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	6 269	6 269	
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	3 645	3 645	
Immobilisations corporelles			
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	5 498	5 498	
Trésorerie	1 506	1 506	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus			
Total Actif	57 135	60 721	-3 586
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	5 822	11 602	-5 781
Marge de risque	590		590
Impôts différés passif	110		110
Dettes subordonnées	6 250	6 250	
Autres dettes	20 892	20 892	
Dettes financières	77	77	
Autres passifs	20 815	20 815	
TOTAL PASSIF	33 663	38 744	-5 081
Excédent de l'actif sur le passif	23 472	21 977	1 495

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	1 794	6 819	-80	4 040
	Dont Meilleure estimation	1 630			
	Marge de risque	163			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	768	438	289	414
	Dont Meilleure estimation	698			
	Marge de risque	70			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	3 211	3 855	-8	74
	Dont Meilleure estimation	2 913			
	Marge de risque	298			
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Provisions techniques	639	491	382	464
	Dont Meilleure estimation	580			
	Marge de risque	58			
Total	Provisions techniques	6 412	11 602	583	4 991
	Dont Meilleure estimation	5 822			
	Marge de risque	590			

En normes Solvabilité 2, Réunica Mutuelle comptabilise un impôt différé passif net de 110 k€, principalement dû aux écarts de valorisation des provisions techniques et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		267
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	1 299	1 530
Impôts différés sur les différences temporaires	388	
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	1 688	1 797

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	6 412	6 517		
Fonds propres de base	29 722	29 656		
SCR	8 536	8 533		
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	29 722	29 656		
MCR ou SCR minimum	3 700	3 700		
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	29 722	29 656		

SMACL SANTÉ

Smact Santé est une mutuelle travaillant principalement avec les collectivités territoriales en santé et en prévoyance.

Son bilan présente un total de 58,5 M€ en norme prudentielle. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudentes et sont à plus de 88 % investis en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	23 752	23 485	267
Immobilier	377	287	90
Participations			
Actions	330	330	
Obligations	21 157	20 979	177
Autres	1 888	1 888	
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	14 789	15 090	-302
Prêts et Créances	4	4	
Impôts différés	339		339
Autres actifs	19 579	20 568	-989
Ecarts d'acquisition			
Autres actifs incorporels		882	-882
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	5 718	5 718	
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	3 122	3 122	
Immobilisations corporelles	474	182	292
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	355	355	
Trésorerie	9 680	9 680	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus	232	631	-399
Total Actif	58 463	59 147	-684
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	23 700	25 398	-1 698
Marge de risque	1 691		1 691
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	5 109	5 109	
Autres dettes	21 918	22 162	-244
Dettes financières			
Autres passifs	21 918	22 162	-244
TOTAL PASSIF	52 418	52 669	-251
Excédent de l'actif sur le passif	6 045	6 478	-433

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	2 152	1 447	545	404
	Dont Meilleure estimation	1 896			
	Marge de risque	256			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	20 369	22 445	12 438	13 821
	Dont Meilleure estimation	19 104			
	Marge de risque	1 265			
Autre assurance vie	Provisions techniques	555	382	268	199
	Dont Meilleure estimation	510			
	Marge de risque	46			
Rentés découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Provisions techniques	2 314	1 124	1 537	666
	Dont Meilleure estimation	2 190			
	Marge de risque	124			
Total	Provisions techniques	25 391	25 398	14 789	15 090
	Dont Meilleure estimation	23 700			
	Marge de risque	1 691			

En norme Solvabilité 2, Smacl Santé comptabilise un impôt différé actif net de 339 k€, principalement dû aux moins-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	240	
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	98	
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	339	

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	25 391			
Fonds propres de base	11 154			
SCR	9 529			
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	10 529			
MCR ou SCR minimum	3 700			
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	6 946			

VIASANTÉ MUTUELLE

ViaSanté Mutuelle est une mutuelle spécialisée dans la protection de la santé.

Son bilan présente un total actif de 870 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 63 % en titres obligataires en direct. Les autres placements représentent 30 % du total des placements et sont composés pour 43 % d'OPCVM et pour 27 % de dépôts à terme, de livrets et de prêts.

Les engagements santé non-vie représentent 98 % des provisions techniques de ViaSanté Mutuelle.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	673 625	634 048	39 577
Immobilier	16 300	11 456	4 844
Participations	29 988	21 785	8 203
Actions	2 970	2 433	537
Obligations	421 320	401 212	20 108
Autres	203 048	197 162	5 885
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	17 004	35 891	-18 887
Prêts et Créances	1 408	1 318	90
Impôts différés	6 499		6 499
Autres actifs	171 448	168 294	3 153
Ecart d'acquisition			
Autres actifs incorporels		10 187	-10 187
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	56 807	56 807	
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	3 774	3 774	
Immobilisations corporelles	30 093	16 753	13 340
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	15 092	15 092	
Trésorerie	65 022	65 022	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus	660	660	
Total Actif	869 984	839 552	30 432
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	85 020	88 656	-3 636
Marge de risque	5 635		5 635
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	162 000	162 000	
Autres dettes	147 240	147 240	
Dettes financières	21 711	21 711	
Autres passifs	125 529	125 529	
TOTAL PASSIF	399 895	397 896	1 999
Excédent de l'actif sur le passif	470 089	441 656	28 433

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	90 956	85 664	17 004	35 617
	Dont Meilleure estimation	85 480			
	Marge de risque	5 477			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	179	569		
	Dont Meilleure estimation	116			
	Marge de risque	64			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	-1 799	1 339		
	Dont Meilleure estimation	-1 799			
	Marge de risque				
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	-135	334		274
	Dont Meilleure estimation	-141			
	Marge de risque	6			
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Provisions techniques	1 454	750		
	Dont Meilleure estimation	1 364			
	Marge de risque	89			
Total	Provisions techniques	90 656	88 656	17 004	35 891
	Dont Meilleure estimation	85 020			
	Marge de risque	5 635			

En normes Solvabilité 2, ViaSanté Mutuelle comptabilise un impôt différé actif net de 6,5 M€, principalement dû à l'écart de valorisation des provisions techniques et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)	6 852	3 345
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	4 885	17 254
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	6 156	
Impôts différés sur les différences temporaires	12 441	3 237
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	30 335	23 836

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	90 656	90 838		
Fonds propres de base	482 089	633 794		
SCR	107 512	107 516		
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	482 089	483 794		
MCR ou SCR minimum	26 878	26 879		
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	475 589	477 255		

LA MONDIALE

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle sur la vie humaine.

Avec un total à l'actif de 71 Md€ en normes prudentielles, La Mondiale porte essentiellement des engagements d'épargne retraite. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente avec une part investie en titres obligataires à plus de 75 %.

La Mondiale porte au sein de son fonds général la majeure partie des engagements en euros du Groupe sur le périmètre épargne retraite. Ces engagements peuvent être :

- contractés de manière directe à travers la vente de contrats de retraite individuelle et d'épargne par ses propres réseaux de distribution,
- contractés de manière indirecte à travers des traités de réassurance interne auprès des entités :
- ARIAL CNP ASSURANCES qui commercialise des contrats de retraite supplémentaire collective de grandes entreprises ;
- LMP qui commercialise des contrats d'épargne patrimoniale en France ;
- LMEP, société luxembourgeoise, et qui commercialise également des contrats d'épargne patrimoniale ;
- AG2R Réunica Prévoyance qui concerne des contrats d'indemnités de fin de carrière.

Ainsi, 53 % des provisions techniques de La Mondiale sont constituées d'acceptations de réassurance.

La Mondiale a obtenu l'autorisation de l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques prévue à l'article L.351-5 du code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles à compter du 1^{er} janvier 2016. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi fortement atténuée par l'utilisation de cette mesure.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	63 914 384	56 281 147	7 633 236
Immobilier	3 236 594	2 560 400	676 193
Participations	1 927 290	1 244 240	683 050
Actions	4 316 791	4 010 624	306 167
Obligations	48 490 165	42 935 057	5 555 109
Autres	5 943 544	5 530 827	412 717
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	5 376 176	5 376 176	
Provisions techniques cédées	78 877	78 877	
Prêts et Créances	101 367	101 367	
Impôts différés			
Autres actifs	1 566 545	1 585 679	-19 134
Ecart d'acquisition		4 680	-4 680
Autres actifs incorporels		369	-369
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	73 555	73 555	
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	111 980	111 980	
Immobilisations corporelles	29 206	22 566	6 640
Frais d'acquisition reportés		20 724	-20 724
Autres créances	279 113	279 113	
Trésorerie	1 066 869	1 066 869	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus	5 821	5 821	
Total Actif	71 037 349	63 423 247	7 614 103
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	54 192 717	54 796 851	-604 133
Marge de risque	929 119		929 119
Impôts différés passif	2 027 314		2 027 314
Dettes subordonnées	1 735 827	1 735 827	
Autres dettes	5 194 861	5 066 471	128 390
Dettes financières	4 282 502	4 282 502	
Autres passifs	912 359	783 969	128 390
TOTAL PASSIF	64 079 838	61 599 149	2 480 689
Excédent de l'actif sur le passif	6 957 512	1 824 098	5 133 414

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	58 372	58 560	22 376	22 376
	Dont Meilleure estimation	57 352			
	Marge de risque	1 020			
Assurance santé	Provisions techniques	69 243	69 153	6 506	6 506
	Dont Meilleure estimation	68 039			
	Marge de risque	1 204			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	22 798 259	20 631 814		
	Dont Meilleure estimation	22 387 158			
	Marge de risque	411 101			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	2 508 193	2 889 824	39 911	39 911
	Dont Meilleure estimation	2 465 256			
	Marge de risque	42 937			
Autre assurance vie	Provisions techniques	107 868	108 044	10 085	10 085
	Dont Meilleure estimation	105 986			
	Marge de risque	1 882			
Réassurance vie	Provisions techniques	29 579 900	31 039 456		
	Dont Meilleure estimation	29 108 926			
	Marge de risque	470 974			
Total	Provisions techniques	55 121 836	54 796 851	78 877	78 877
	Dont Meilleure estimation	54 192 717			
	Marge de risque	929 119			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale comptabilise un impôt différé passif net de 2 027 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)	23 274	23 223
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		2 122 956
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		7 991
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	95 788	
Impôts différés sur les différences temporaires	7 794	
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	126 856	2 154 169

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	55 121 836	60 914 054	60 551 700	55 461 202
Fonds propres de base	8 693 339	4 608 353	4 863 904	8 453 999
SCR	3 400 725	3 610 230	3 400 725	3 400 725
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	8 693 339	4 608 353	4 863 904	6 718 172
MCR ou SCR minimum	1 530 326	1 623 409	1 530 326	1 530 326
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	8 693 339	3 915 339	4 216 162	6 718 172

LA MONDIALE EUROPARTNER

La Mondiale Europartner est un opérateur luxembourgeois en protection sociale et patrimoniale. Elle propose la conception, le développement et la gestion de produits d'épargne, pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale à hauts revenus, ou possédant un patrimoine important et de produits de retraite pour les salariés expatriés de compagnies internationales.

Son bilan présente un total actif de 14 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (6,9 Md€ en normes sociales) est réassurée vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentation des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 93 % en titres obligataires.

Les engagements d'assurance vie avec participation au bénéfice représentent 55 % des provisions techniques de La Mondiale Europartner, et 45 % sont des engagements en unités de compte.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	259 571	237 892	21 680
Immobilier			
Participations	16	16	
Actions			
Obligations	244 239	222 559	21 680
Autres	15 316	15 316	
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	6 198 853	6 198 853	
Provisions techniques cédées	7 443 463	6 926 293	517 170
Prêts et Créances	24 049	24 049	
Impôts différés			
Autres actifs	263 453	265 832	-2 379
Ecart d'acquisition			
Autres actifs incorporels		1 524	-1 524
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance			
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	23 308	23 308	
Immobilisations corporelles	1 959	1 959	
Frais d'acquisition reportés		856	-856
Autres créances	29 159	29 159	
Trésorerie	208 704	208 704	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus	323	323	
Total Actif	14 189 389	13 652 919	536 470
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	13 435 529	13 135 671	299 858
Marge de risque	131 198		131 198
Impôts différés passif	30 750		30 750
Dettes subordonnées	140 000	140 000	
Autres dettes	164 503	164 503	
Dettes financières	12 234	12 234	
Autres passifs	152 269	152 269	
TOTAL PASSIF	13 901 980	13 440 173	461 807
Excédent de l'actif sur le passif	287 409	212 745	74 664

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	7 463 111	6 927 418	7 434 063	6 916 893
	Dont Meilleure estimation	7 406 029			
	Marge de risque	57 082			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	6 094 144	6 198 853		
	Dont Meilleure estimation	6 020 100			
	Marge de risque	74 044			
Réassurance vie	Provisions techniques	9 473	9 400	9 400	9 400
	Dont Meilleure estimation	9 400			
	Marge de risque	72			
Total	Provisions techniques	13 566 727	13 135 671	7 443 463	6 926 293
	Dont Meilleure estimation	13 435 529			
	Marge de risque	131 198			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Europartner comptabilise un impôt différé passif net de 30,7 M€, principalement dû à l'écart de valorisation des provisions techniques et aux plus-values latentes sur les actifs de placement. Le taux d'imposition tient compte de l'évolution de l'imposition prévue au Luxembourg.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)	737	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		6 017
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	155 882	181 352
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	156 618	187 368

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	13 566 727	13 597 454		
Fonds propres de base	427 409	414 075		
SCR	294 093	296 273		
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	427 409	414 075		
MCR ou SCR minimum	73 523	74 068		
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	373 966	357 407		

LA MONDIALE PARTENAIRE

La Mondiale Partenaire commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion de fortune, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuille.

Son bilan présente un total à l'actif de 34 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (15 Md€ en normes sociales) est réassurée vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentation des engagements restants et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 93 % en titres obligataires.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'assurance dits épargne dont la part en unités de compte est de 30 %.

La Mondiale Partenaire a obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément l'article L.351-5 du code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi fortement atténuée par l'utilisation cette mesure.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart
Placements	5 983 921	5 332 502	651 419
Immobilier			
Participations	259	259	
Actions	8 262	4 998	3 263
Obligations	5 508 936	4 894 862	614 074
Autres	466 464	432 383	34 081
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	11 129 487	11 129 487	
Provisions techniques cédées	16 367 499	14 883 901	1 483 598
Prêts et Créances	192 577	192 490	87
Impôts différés			
Autres actifs	406 956	406 984	-28
Ecart d'acquisition			
Autres actifs incorporels		28	-28
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	4 736	4 736	
Créances nées d'opérations de réassurance et dépôts des cédantes	92 805	92 805	
Immobilisations corporelles	17	17	
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	35 309	35 309	
Trésorerie	274 089	274 089	
Autres actifs que ceux mentionnés ci-dessus			
Total Actif	34 080 440	31 945 364	2 135 076
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	31 601 084	30 165 740	1 435 344
Marge de risque	254 089		254 089
Impôts différés passif	133 141		133 141
Dettes subordonnées	310 000	310 000	
Autres dettes	707 846	707 567	279
Dettes financières	488 178	488 178	
Autres passifs	219 668	219 389	279
TOTAL PASSIF	33 006 160	31 183 307	1 822 853
Excédent de l'actif sur le passif	1 074 280	762 057	312 223

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	20 993 085	19 081 970	16 367 499	14 883 901
	Dont Meilleure estimation	20 824 513			
	Marge de risque	168 572			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	10 862 087	11 083 769		
	Dont Meilleure estimation	10 776 570			
	Marge de risque	85 517			
Total	Provisions techniques	31 855 173	30 165 740	16 367 499	14 883 901
	Dont Meilleure estimation	31 601 084			
	Marge de risque	254 089			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Partenaire comptabilise un impôt différé passif net de 133 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)	9 675	9 671
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		195 433
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	497 953	437 285
Impôts différés sur les différences temporaires	1 620	
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Total impôts différés nets	509 248	642 389

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2017
Provisions techniques	31 855 173	32 362 461	32 273 560	31 881 322
Fonds propres de base	1 384 280	1 049 683	1 089 211	1 365 838
SCR	758 718	770 991	758 718	758 718
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 384 280	1 049 683	1 089 211	1 365 838
MCR ou SCR minimum	189 680	192 748	189 680	189 680
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 322 216	954 782	1 011 949	1 303 774

E. GESTION DU CAPITAL

Le ratio de couverture du SCR de SGAM AG2R LA MONDIALE s'élève à 213 % au 31 décembre 2016.

Par sa position sur le marché de la retraite supplémentaire, SGAM AG2R LA MONDIALE présente un poids significatif d'engagements de long terme. Ces derniers, plus exigeants en capital dans le nouveau référentiel prudentiel, ont été à l'origine d'un impact négatif sur l'indicateur du ratio de solvabilité par rapport à l'ancien régime prudentiel.

Ainsi, le Groupe a choisi de bénéficier de la mesure transitoire sur les provisions techniques, mesure de lissage à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, prévue par le régulateur, lui permettant de mettre à profit cette période transitoire pour atteindre un ratio cible de 150 %. Ce niveau est considéré comme un bon équilibre entre solidité financière et déploiement efficace du capital.

En 2016, AG2R LA MONDIALE poursuit son objectif d'amélioration du ratio sans mesure transitoire avec une augmentation de 10 points dans un environnement de marché pourtant défavorable, portant le ratio de solvabilité sans mesure transitoire sur les provisions techniques à 130 %.

La solidité financière d'AG2R LA MONDIALE est par ailleurs confirmée par la notation A- perspective stable de Standards and Poor's. Elle témoigne que SGAM AG2R LA MONDIALE a su maintenir un niveau de fonds propres et de résultats conforme à sa notation. La notation tient également compte de la flexibilité financière du Groupe, qui reflète sa capacité éprouvée d'accès aux marchés de la dette, et de l'approbation obtenue par les autorités de contrôle pour développer des certificats mutualistes. Elle apprécie positivement le renforcement des liens de solidarité entre les entités d'AG2R LA MONDIALE en 2015 et les moyens engagés afin que le Groupe devienne prochainement prudentiel au sens de Solvabilité 2.

Ce chapitre présente en détail les fonds propres, l'exigence en capital requis, et d'autres éléments réglementaires obligatoires.

des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations : un mode de gouvernance démocratique et vertueux qui permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et qui garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Les besoins en fonds propres des différentes entités et du Groupe sont examinés au moins annuellement lors de la revue de l'EIRS qui permet d'anticiper la situation sur l'horizon du plan d'affaires.

La Sgam organise par ailleurs les liens de solidarité financière forts et durables entre ses membres. La mise en conformité aux exigences prudentielles Solvabilité 2 courant 2017 a donné au Groupe l'opportunité de renforcer ses liens de solidarité entre ses différents membres affiliés. Ainsi, les évolutions prévues par la Sgaps et la Sgam valideront les critères prudentiels de fongibilité et de transférabilité de l'ensemble du capital pour la couverture de l'exigence en capital du Groupe conformément à l'article 330 du Règlement Délégué 2015/35. Un dossier d'autorisation fera l'objet d'un examen courant 2017 par l'ACPR.

La flexibilité financière du Groupe et son attractivité ont été encore récemment renforcées avec la réalisation de deux opérations :

- le Groupe a démarré en octobre 2016 la commercialisation de ses premiers certificats mutualistes, à hauteur d'une enveloppe maximale de 100 M€ sur 2016 et 2017 et émis par SGAM AG2R LA MONDIALE. Ces certificats visent à renforcer les fonds propres du Groupe, via le renforcement de ceux de ses membres, par émission de certificats internes. Pour rappel, les certificats mutualistes sont des titres perpétuels créés par la loi du 31 Juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dite « Loi Hamon » pour les organismes d'assurance mutualistes ou paritaires. Les certificats, émis par SGAM AG2R LA MONDIALE, d'une valeur nominale de 10 €, sont proposés aux sociétaires et assurés de La Mondiale et ses filiales, ainsi qu'aux adhérents et participants d'AG2R Réunica Prévoyance et assurés de sa filiale Prima.

Parallèlement, des certificats mutualistes ont été émis le 1^{er} décembre 2016 par La Mondiale dont SGAM AG2R LA MONDIALE est l'unique souscripteur, l'enveloppe maximale étant également fixée à 100 M€. Le total des titres émis par La Mondiale et souscrits par la Sgam s'élève au 31 décembre 2016 à 11,7 M€. La rémunération qui sera versée par La Mondiale à la Sgam au titre des certificats

E.1. FONDS PROPRES

GESTION DU CAPITAL

Comme présenté au chapitre B intitulé « Système de gouvernance », et à la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés : ils sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires

mutualistes permettra à la Sgam de rémunérer les certificats qu'elle a elle-même émis, dans le respect des dispositions réglementaires fixées par le décret n°2015-204 du 23 février 2015.

Ce levier contribue à augmenter directement les fonds propres du Groupe tout en permettant à ses assurés de participer à son développement ;

- le 20 janvier dernier, La Mondiale a par ailleurs placé avec succès une émission de dette subordonnée de 530 millions de Dollars US à échéance 2047 auprès d'investisseurs européens et asiatiques. Leur très forte demande a permis de resserrer le taux à 5,875 % ce qui représente, après couverture de change, un taux d'intérêt en euro attractif de 3,38 %, pour un nominal de 499 M€.

Cette opération confirme l'attractivité du Groupe auprès des investisseurs, aussi bien en Europe qu'en Asie.

SGAM AG2R LA MONDIALE présente un total de plus de 10 Md€ de fonds propres, dont la quasi-totalité est de niveau 1, niveau présentant dans le référentiel Solvabilité 2 les meilleurs critères de qualité.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Le détail des fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentées par la suite.

Les fonds propres prudentiels sont égaux à l'actif net, soit l'écart entre l'actif et le passif du bilan Solvabilité 2, auquel s'ajoutent les dettes subordonnées reconnues dans les fonds propres.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité 2 s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs – et en particulier sur les provisions techniques- ainsi que les différences éventuelles de valorisation des actifs.

Pour financer le développement de leurs activités et renforcer leur solvabilité, la Sgam et certaines entités ont émis des titres subordonnés.

L'article 93 de la Directive Solvabilité 2 prévoit des conditions de reconnaissance des éléments de fonds propres dans le référentiel Solvabilité 2. Ainsi, les éléments de fonds propres sont classés sur 3 niveaux, de niveau 1 à niveau 3.

Le classement par niveau de chaque élément de fonds propres est réalisé conformément aux articles 69 à 79 du Règlement Délégué 2015/35. Les caractéristiques de ces éléments, notamment en termes de disponibilité permanente et de subordination, déterminent leur admissibilité à l'un des trois niveaux de fonds propres prudentiels et donc leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sous Solvabilité 2.

Pour les titres émis avant l'adoption du règlement délégué, c'est-à-dire avant le 17 janvier 2015, la réglementation prévoit une phase transitoire de 10 ans. Cette phase permet d'éviter que le passage à Solvabilité 2 ne se traduise par une exclusion de la couverture du SCR de la majorité des instruments de fonds propres existants. Les éléments de fonds propres, pour lesquels la disposition transitoire prévue à l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la Directive s'applique, sont classés aux niveaux 1 ou 2 sans qu'il soit nécessaire que leurs clauses contractuelles respectent les principes décrits dans les articles 93 et 94 de la Directive.

Ainsi, pour la Sgam et toutes les entités du Groupe, tous les fonds propres sont classés en niveau 1 non restreint, sauf les dettes subordonnées bénéficiant de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter de la Directive, classées en niveau 1 restreint, les autres dettes subordonnées classées en niveau 2, et les impôts différés actifs classés en niveau 3. Aux fins du respect du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis, les montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 sont soumis à l'ensemble des limites quantitatives décrites à l'article 82¹ du Règlement Délégué 2015/35. Le détail sur la structure et la qualité des fonds propres par niveau le Groupe et pour chacune des entités est présenté par la suite. Le niveau de fonds propres de chaque émission de dettes subordonnées est aussi présenté pour chaque entité par la suite.

1 Pour la couverture du SCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être égal au moins à la moitié du SCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 3 doit être inférieur à 15 % du SCR ;
- la somme des montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 ne doit pas dépasser 50 % du SCR ;

Pour la couverture du MCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être au minimum égal à 80 % du MCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 2 ne doit pas dépasser 20 % du MCR.

E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Ce chapitre présente les éléments suivants :

- **Le capital de solvabilité requis, ou SCR, notamment sa constitution et son évolution**
- **Le minimum de capital de solvabilité, ou MCR.**

AG2R LA MONDIALE recourt à l'utilisation de la formule standard et ne met pas en œuvre de calculs simplifiés pour les différents modules de risques.

L'entité AG2R Réunica Prévoyance a reçu l'autorisation d'utiliser un paramètre propre pour la ligne d'activité « assurance de protection du revenu ». En revanche, ce paramètre n'est pas repris dans les calculs Groupe qui utilisent le paramètre standard.

Les impacts de la mesure transitoire sur les provisions techniques et de la correction pour volatilité sur le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis sont présentés dans le chapitre « D. Valorisation ».

Le détail des SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentés par la suite.

Le capital de solvabilité requis s'élève à 5,0 Md€ pour SGAM AG2R LA MONDIALE. Le SCR de base est composé pour plus de 86 % du SCR marché, en lien direct avec le poids de ses activités épargne et retraite et son profil de risque.

Les différentes décisions de gestion futures telles que la maîtrise de la collecte, la politique de souscription ou l'ajustement de la politique de participations aux bénéficiaires au contexte de taux bas concourent à la maîtrise du niveau de SCR.

Par ailleurs, il peut être noté qu'une modification des allocations stratégiques des fonds euros peut avoir un impact favorable immédiat sur l'exigence en capital de solvabilité et donc constitue un levier de maîtrise supplémentaire.

E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Pendant la période de référence, le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis n'est pas utilisé pour la Sgam et les entités.

E.4. DIFFÉRENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Lorsqu'il n'est pas approprié de calculer le capital de solvabilité requis par application de la formule standard, parce que le profil de risque de l'entreprise d'assurance concernée s'écarte significativement des hypothèses qui sous-tendent le calcul selon la formule standard, les entreprises peuvent, par décision motivée et soumise à l'agrément du régulateur, utiliser un modèle interne pour calculer le capital de solvabilité requis ou les modules de risque pertinents de celui-ci.

Sur la période de référence, la Sgam et les entités calculent le capital de solvabilité requis par application de la formule standard. Aucun modèle interne partiel ou total n'a été développé.

E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Sur la période de référence, la Sgam et les entités ont respecté les exigences de couverture du MCR et du SCR qui s'imposaient à elles.

E.6. AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant la gestion du capital est présenté dans les autres sections du chapitre « Gestion du capital ».

FOCUS : FICHE PAR ENTITÉ

SGAM AG2R LA MONDIALE

Les fonds propres de SGAM AG2R LA MONDIALE sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats classée dans Autre et des titres subordonnés et certificats mutualistes émis.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. La Mondiale et La Mondiale Europartner ayant reçu à ce titre l'autorisation d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR, cette mesure s'applique sur la Sgam par combinaison. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres IFRS	7 314 635	6 824 993
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	223 733	203 270
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	1 591 077	1 567 987
Intérêts minoritaires	25 109	24 598
Autres	5 474 716	5 029 138
Ecarts d'évaluation entre comptes IFRS et Solvabilité 2	3 461 531	2 699 836
Dont passage des placements en valeur de marché	1 049 695	916 659
Provisions techniques	721 427	5 632 855
Provisions brutes	970 169	5 920 263
Provisions cédées	-248 742	-287 408
Marge de risque	-1 677 175	-629 306
Réévaluation autres actifs	-1 162 901	-1 202 029
Réévaluation autres passifs	6 169 713	1
Impôts différés	-1 784 978	-2 164 094
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	145 750	145 750
Autres		
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	10 644 126	9 880 918

SGAM AG2R LA MONDIALE utilise la méthode par consolidation.

Au 31 décembre 2016, SGAM AG2R LA MONDIALE couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 213 %, soit 17 points de plus qu'au 1^{er} janvier 2016.

Les exigences réglementaires propres pour les sociétés de gestion d'actifs (Agicam, La Mondiale Gestion d'Actifs, ...) ont été reprises car ces dernières ne sont pas des entités assurantielles. Aucun calcul de SCR n'est réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

En vertu du principe de proportionnalité, certains SCR ne sont pas calculés (Pasiphae et La Mondiale Direct). Cette simplification n'a pas d'impact sur le niveau du SCR du Groupe et les fonds propres de ces entités ne sont pas remontés au niveau des fonds propres éligibles à la couverture du SCR du Groupe.

Pour les mutuelles substituées, le calcul du SCR de souscription est intégré dans celui de leur mutuelle substituante. Lorsque la mutuelle n'est pas combinée, les fonds propres sont exclus, ne pouvant servir à la couverture du SCR de la substituante.

Il n'existe pas au niveau du groupe de MCR à proprement parler mais un équivalent appelé « SCR minimum ». Conformément au règlement délégué, le calcul du SCR minimum résulte de la somme des MCR des différentes entités pondérée par le pourcentage de contrôle de chacune d'entre elles par le groupe.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	84 051 641	79 175 760
Fonds propre de base	10 644 126	9 880 918
Dont niveau 1	8 907 299	8 167 181
Niveau 1 restreint	1 545 591	1 522 501
Niveau 2	191 236	191 236
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR minimum	10 644 126	9 880 918
Dont niveau 1	8 907 299	8 167 181
Niveau 1 restreint	1 545 591	1 522 501
Niveau 2	191 236	191 236
Niveau 3		
SCR minimum	2 327 333	2 250 228
Ratio de couverture du SCR minimum	457 %	439 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	10 630 417	9 880 918
Dont niveau 1	8 893 590	8 167 181
Niveau 1 restreint	1 545 591	1 522 501
Niveau 2	191 236	191 236
Niveau 3		
SCR	4 998 404	5 051 534
Ratio de couverture du SCR	213 %	196 %

Le risque de marché représente 84 % du SCR de base net, le SCR santé représente 19 % du SCR de base net et le SCR de souscription vie représente 18 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque des affiliés de SGAM AG2R LA MONDIALE.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	4 128 134	6 705 712
Risque de défaut des contreparties	319 816	319 816
Risque de souscription vie	896 036	1 793 511
Risque de souscription santé	925 367	925 367
Risque de souscription non vie	739	739
Diversification	-1 378 243	-1 960 707
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	4 891 848	7 784 436
Risque opérationnel		396 156
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-2 892 588
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-299 238
SCR avant intégration des entités non assurantielles		4 988 766
SCR après intégration des entités non assurantielles		4 998 404

Les dettes subordonnées sont classées en autres passifs en environnement IFRS.

Date d'émission	Émissions	Émetteur	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
02/10/2003	TSDI	La Mondiale	51 230	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
19/12/2003	TSDI	AG2R Réunica Prévoyance	6 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
25/11/2005	PSSDI	La Mondiale	91 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
09/11/2006	TSSDI	La Mondiale	54 750	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
19/01/2011	TSR	Smacl Santé	5 000	Externe	Remboursement prorogéable jusqu'au 19/01/2046	Niveau 2	oui
15/04/2013	TSDI	La Mondiale	569 206	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
24/04/2013	TSR	La Mondiale	191 236	Externe	25/04/2044	Niveau 2	oui
11/12/2014	TSDI	La Mondiale	768 405	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui

Dettes subordonnées

1 736 827

(*) Après couverture de change

(**) Taux swap 6 ans dollar + 7,53 après le 23/04/2025

AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE

AG2R Réunica Prévoyance, en tant qu' IP, a ses fonds propres composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et des titres subordonnés qui ont été émis.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Pour renforcer les liens financiers durables entre AG2R Réunica Prévoyance et ViaSanté Mutuelle, une opération croisée de titre subordonnée a été réalisée. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	1 143 263	1 157 666
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	1 372	1 372
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	273 000	273 000
Autres	868 890	883 294
Ecarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	272 519	284 069
Dont passage des placements en valeur de marché	462 748	386 974
Provisions techniques	-53 530	-14 349
Provisions brutes	168 171	164 785
Provisions cédées	-221 701	-179 134
Marge de risque	-271 625	-263 453
Réévaluation autres actifs	-1 431	-2 325
Réévaluation autres passifs	-956	-817
Impôts différés	137 312	178 041
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres	5 304	5 299
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR	-150 000	-150 000
Fonds propres Solvabilité 2	1 271 086	1 297 035

Au 31 décembre 2016, AG2R Réunica Prévoyance couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 136 %, soit 2 points de plus qu'au 1^{er} janvier 2016.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	6 071 069	5 907 678
Fonds propre de base	1 271 086	1 297 035
Dont niveau 1	1 010 774	995 994
Niveau 1 restreint	23 000	23 000
Niveau 2	100 000	100 000
Niveau 3	137 312	178 041
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 117 737	1 103 300
Dont niveau 1	1 010 774	995 994
Niveau 1 restreint	23 000	23 000
Niveau 2	83 963	84 306
Niveau 3		
MCR	419 814	421 528
Ratio de couverture du MCR	266 %	262 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 271 086	1 259 504
Dont niveau 1	1 010 774	995 994
Niveau 1 restreint	23 000	23 000
Niveau 2	100 000	100 000
Niveau 3	137 312	140 509
SCR	932 921	936 729
Ratio de couverture du SCR	136 %	134 %

Le risque de marché représente 54 % du SCR de base net et le SCR de souscription santé représente 60 % du SCR de base net. La composition du SCR d'AG2R Réunion Prévoyance présente un profil en lien avec les risques de Prévoyance Santé qu'elle porte.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, AG2R Réunion Prévoyance utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le SCR réserve sur la ligne d'activité « Assurance de Protection de Revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	456 647	481 587
Risque de défaut des contreparties	128 474	128 474
Risque de souscription vie	94 785	107 659
Risque de souscription santé	504 435	505 425
Risque de souscription non vie		
Diversification	-337 571	-351 005
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	846 770	872 140
Risque opérationnel		86 151
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-25 370
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		932 921

Date d'émission	Émissions	Émetteur	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
19/12/2003	TSDI	AG2R Réunion Prévoyance	6 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
19/12/2003	TSR	AG2R Réunion Prévoyance	40 000	La Mondiale	Remboursable 05/11/2043	Niveau 2	oui
28/12/2005	TP1	AG2R Réunion Prévoyance	12 000	ViaSanté Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
28/12/2005	TP1	AG2R Réunion Prévoyance	5 000	ViaSanté Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
23/12/2013	TSR	AG2R Réunion Prévoyance	60 000	La Mondiale	Remboursable 05/11/2043	Niveau 2	oui
26/11/2014	TSDI	AG2R Réunion Prévoyance	150 000	ViaSanté Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
Dettes subordonnées			273 000				

ARPEGE PRÉVOYANCE

Arpege Prévoyance est une IP qui intervient à 65 % en prévoyance et à 35 % en santé. Ses fonds propres sont composés de son fonds d'établissement et de ses résultats mis en réserve.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	267 370	260 713
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	5 000	5 000
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées		
Autres	262 370	255 713
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	40 256	37 458
Dont passage des placements en valeur de marché	56 329	54 729
Provisions techniques	3 298	858
Provisions brutes	16 702	16 471
Provisions cédées	-13 404	-15 612
Marge de risque	-20 023	-20 830
Réévaluation autres actifs		
Réévaluation autres passifs		
Impôts différés	652	2 701
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	307 626	298 171

Au 31 décembre 2016, Arpege Prévoyance couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 289 %, soit 29 points de plus qu'au 1^{er} janvier 2016.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	303 907	280 641
Fonds propre de base	307 626	298 171
Dont niveau 1	306 974	295 470
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	652	2 701
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	306 974	295 470
Dont niveau 1	306 974	295 470
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	26 654	28 678
Ratio de couverture du MCR	1152 %	1030 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	307 626	298 171
Dont niveau 1	306 974	295 470
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	652	2 701
SCR	106 615	114 714
Ratio de couverture du SCR	289 %	260 %

Le risque de marché représente 79 % du SCR de base net et le SCR de souscription santé représente 36 % du SCR de base net. La composition du SCR d'Arpege Prévoyance présente un profil en lien avec les risques de prévoyance santé qu'elle porte.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	79 426	79 428
Risque de défaut des contreparties	10 121	10 121
Risque de souscription vie	3 805	4 071
Risque de souscription santé	36 428	36 766
Risque de souscription non vie		
Diversification	-29 655	-29 963
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	100 125	100 424
Risque opérationnel		6 490
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-299
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		106 615

PRIMA

Prima est une société d'assurance détenue à 100 % par AG2R Réunica Prévoyance. Ses fonds propres sociaux sont donc composés par son capital, la mise en réserve de ses résultats ainsi que de titre subordonnés.

En décembre 2016, la solidité financière de Prima a été renforcée par l'émission d'un titre subordonné intragroupe de 20 M€. Cette émission a été intégralement souscrite par AG2R Réunica Prévoyance.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	144 635	122 079
Dont capital en actions ordinaires	30 490	30 490
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial		
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	50 000	30 000
Autres	64 146	61 589
Ecart d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	13 370	18 952
Dont passage des placements en valeur de marché	67 977	39 687
Provisions techniques	11 862	64 294
Provisions brutes	49 432	202 613
Provisions cédées	-37 571	-138 319
Marge de risque	-55 400	-68 666
Réévaluation autres actifs	-2 925	-4 125
Réévaluation autres passifs	7	-21
Impôts différés	-8 151	-12 216
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres	2 400	2 400
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	160 405	143 431

Au 31 décembre 2016, Prima couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 133 %, soit 9 points de plus qu'au 1^{er} janvier 2016.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	996 392	839 616
Fonds propre de base	160 405	143 431
Dont niveau 1	110 405	113 431
Niveau 1 restreint	30 000	30 000
Niveau 2	20 000	
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	144 046	143 431
Dont niveau 1	110 405	113 431
Niveau 1 restreint	27 601	28 358
Niveau 2	6 040	1 642
Niveau 3		
MCR	30 200	28 890
Ratio de couverture du MCR	477 %	496 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	160 405	143 431
Dont niveau 1	110 405	113 431
Niveau 1 restreint	27 601	28 358
Niveau 2	22 399	1 642
Niveau 3		
SCR	120 800	115 560
Ratio de couverture du SCR	133 %	124 %

Le SCR de marché de Prima représente 72 % de son SCR de base net et son SCR de souscription santé représente 52 % de son SCR de base net, en lien avec l'activité de Prima dont le cœur de métier est consacré à l'assurance dépendance. Prima commercialise par ailleurs dans de très faibles proportions des contrats d'assurance automobile et multirisques habitation.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	87 995	87 995
Risque de défaut des contreparties	6 376	6 376
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	63 333	75 329
Risque de souscription non vie	739	739
Diversification	-35 555	-38 792
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	122 888	131 647
Risque opérationnel		6 063
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-8 759
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-8 151
SCR		120 800

Date d'émission	Émissions	Émetteur	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2006	TDSI	Prima	10 000	AG2R Réunica Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
29/12/2011	TDSI	Prima	20 000	AG2R Réunica Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/12/2016	TSR	Prima	20 000	AG2R Réunica Prévoyance	Remboursable 15/12/2046	Niveau 2	non
Dettes subordonnées			50 000				

AG.MUT

AG.Mut est une union de mutuelles qui ne pratique aucune activité d'assurance en direct. Elle est agréée pour pratiquer des opérations de réassurance à titre exclusif, principalement sur des risques santé et prévoyance. Ses fonds propres sociaux sont donc composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	26 086	26 200
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	381	381
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées		
Autres	25 705	25 819
Ecarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	1 259	219
Dont passage des placements en valeur de marché	3 184	2 524
Provisions techniques	-1 922	-3 068
Provisions brutes	-1 390	38
Provisions cédées	-532	-3 106
Marge de risque	-661	-620
Réévaluation autres actifs		
Réévaluation autres passifs		
Impôts différés	659	1 383
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	27 345	26 419

Au 31 décembre 2016, AG.Mut couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 297 %, soit 11 points de plus qu'au 1^{er} janvier 2016.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	18 441	16 720
Fonds propre de base	27 345	26 419
Dont niveau 1	26 686	25 036
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	659	1 383
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	26 686	25 036
Dont niveau 1	26 686	25 036
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	3 600	3 600
Ratio de couverture du MCR	741 %	695 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	27 345	26 419
Dont niveau 1	26 686	25 036
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	659	1 383
SCR	9 215	9 236
Ratio de couverture du SCR	297 %	286 %

Le SCR de base net d'AG.Mut est composé de 41 % du SCR marché et 74 % du SCR souscription santé en lien avec son profil de risque.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	2 928	2 939
Risque de défaut des contreparties	1 282	1 282
Risque de souscription vie	30	30
Risque de souscription santé	5 266	5 266
Risque de souscription non vie		
Diversification	-2 361	-2 365
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	7 146	7 153
Risque opérationnel		2 069
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-7
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		9 215

MIAG

Miag est une « jeune » mutuelle interprofessionnelle. Ses fonds propres sociaux sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	5 971	4 804
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	381	381
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées		
Autres	5 590	4 423
Ecart d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	-21	-288
Dont passage des placements en valeur de marché	-1	
Provisions techniques	361	-317
Provisions brutes	1 562	858
Provisions cédées	-1 201	-1 175
Marge de risque	-418	-84
Réévaluation autres actifs	-54	-79
Réévaluation autres passifs	55	
Impôts différés	35	193
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	5 950	4 516

Au 31 décembre 2016, Miag couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 369 %, soit 15 points de moins qu'au 1^{er} janvier 2016.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	79	744
Fonds propre de base	5 950	4 516
Dont niveau 1	5 915	4 323
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	35	193
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	5 915	4 323
Dont niveau 1	5 915	4 323
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	3 700	3 700
Ratio de couverture du MCR	160 %	117 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	5 950	4 499
Dont niveau 1	5 915	4 323
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	35	176
SCR	1 612	1 171
Ratio de couverture du SCR	369 %	384 %

Le SCR de marché de Miag représente 11 % de son SCR de base et son SCR de souscription santé représente 66 % de son SCR de base, en lien avec les garanties santé proposées par Miag.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	134	134
Risque de défaut des contreparties	687	687
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	828	828
Risque de souscription non vie		
Diversification	-399	-399
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	1 249	1 249
Risque opérationnel		363
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		1 612

MUTA SANTÉ

Muta Santé est une mutuelle interprofessionnelle à taille humaine. Ses fonds propres sont composés de son fonds d'établissement et de ses réserves.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	40 492	37 166
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	400	400
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées		
Autres	40 092	36 766
Ecarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	10 542	9 737
Dont passage des placements en valeur de marché	11 486	10 249
Provisions techniques	1 812	1 501
Provisions brutes	4 547	3 716
Provisions cédées	-2 735	-2 215
Marge de risque	-1 879	-1 296
Réévaluation autres actifs		
Réévaluation autres passifs		
Impôts différés	-877	-717
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	51 034	46 904

Au 31 décembre 2016, Muta Santé couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 421 %, soit 52 points de plus qu'au 1^{er} janvier 2016.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	4 543	5 784
Fonds propre de base	51 034	46 904
Dont niveau 1	51 034	46 904
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	51 034	46 904
Dont niveau 1	51 034	46 904
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	3 032	3 182
Ratio de couverture du MCR	1 683 %	1 474 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	51 034	46 904
Dont niveau 1	51 034	46 904
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
SCR	12 128	12 728
Ratio de couverture du SCR	421 %	369 %

Le SCR de marché de Muta Santé représente 65 % de son SCR de base et son SCR de souscription santé représente 61 % de son SCR de base, en lien avec l'activité principale de couverture de frais de santé de Muta Santé.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	7 096	7 096
Risque de défaut des contreparties	191	191
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	6 634	6 634
Risque de souscription non vie		
Diversification	-3 001	-3 001
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	10 920	10 920
Risque opérationnel		2 085
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-877
SCR		12 128

PRADO MUTUELLE

Prado Mutuelle est une mutuelle interprofessionnelle. Ses fonds propres sociaux sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	14 493	13 244
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	229	229
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées		
Autres	14 265	13 016
Ecart d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	3 081	1 039
Dont passage des placements en valeur de marché	3 320	2 925
Provisions techniques	-1 559	-2 221
Provisions brutes	-58	-970
Provisions cédées	-1 502	-1 251
Marge de risque	-335	-315
Réévaluation autres actifs		
Réévaluation autres passifs		
Impôts différés	1 656	651
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		1
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	17 575	14 284

Au 31 décembre 2016, Prado couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 313 %, soit 70 points de plus qu'au 1^{er} janvier 2016.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	2 779	4 103
Fonds propre de base	17 575	14 284
Dont niveau 1	15 919	13 633
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	1 656	651
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	15 919	13 633
Dont niveau 1	15 919	13 633
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	2 500	2 500
Ratio de couverture du MCR	637 %	545 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	16 719	14 284
Dont niveau 1	15 919	13 633
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	801	651
SCR	5 339	5 871
Ratio de couverture du SCR	313 %	243 %

Le SCR de marché de Prado Mutuelle représente 57 % de son SCR de base et son SCR de souscription santé représente 60 % de son SCR de base, en lien avec les garanties santé proposées par Prado Mutuelle.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	2 617	2 617
Risque de défaut des contreparties	840	840
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	2 754	2 754
Risque de souscription non vie		
Diversification	-1 629	-1 629
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	4 582	4 582
Risque opérationnel		757
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		5 339

RÉUNICA MUTUELLE

Réunica Mutuelle est une mutuelle interprofessionnelle. Ses fonds propres sociaux sont composés de ses résultats mis en réserve et de dettes subordonnées.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	28 227	26 717
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial		
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	6 250	6 250
Autres	21 977	20 467
Ecart d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	1 495	-694
Dont passage des placements en valeur de marché	818	772
Provisions techniques	1 373	-2 328
Provisions brutes	5 781	787
Provisions cédées	-4 408	-3 115
Marge de risque	-590	-318
Réévaluation autres actifs	4	-1
Réévaluation autres passifs		
Impôts différés	-110	1 180
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	29 722	26 022

Au 31 décembre 2016, Réunica Mutuelle couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 348 %, soit 22 points de moins qu'au 1^{er} janvier 2016.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	6 412	8 850
Fonds propre de base	29 722	26 022
Dont niveau 1	23 472	18 593
Niveau 1 restreint	6 250	6 250
Niveau 2		
Niveau 3		1 180
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	29 722	23 981
Dont niveau 1	23 472	18 593
Niveau 1 restreint	5 868	4 648
Niveau 2	382	740
Niveau 3		
MCR	3 700	3 700
Ratio de couverture du MCR	803 %	648 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	29 722	25 891
Dont niveau 1	23 472	18 593
Niveau 1 restreint	5 868	4 648
Niveau 2	382	1 602
Niveau 3		1 049
SCR	8 536	6 990
Ratio de couverture du SCR	348 %	370 %

Le SCR de marché de Réunica Mutuelle représente 61 % de son SCR de base et son SCR de souscription santé représente 41 % de son SCR de base, en lien avec l'activité de Réunica Mutuelle de couverture des frais de santé.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	4 343	4 343
Risque de défaut des contreparties	2 338	2 338
Risque de souscription vie	543	543
Risque de souscription santé	2 951	2 951
Risque de souscription non vie		
Diversification	-3 042	-3 042
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	7 133	7 133
Risque opérationnel		1 512
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-110
SCR		8 536

Date d'émission	Émissions	Émetteur	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
15/10/2003	Emprunt	Réunica Mutuelle	6 250	AG2R Réunica Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
Dettes subordonnées			6 250				

SMACL SANTÉ

Smacl Santé est une mutuelle travaillant principalement avec les collectivités territoriales en santé et en prévoyance. Ses fonds propres sociaux sont composés de son fonds d'établissement, de dettes subordonnées, et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	11 587	12 520
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	4 515	4 515
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	5 109	5 126
Autres	1 963	2 880
Ecarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	-433	-1 281
Dont passage des placements en valeur de marché	267	-380
Provisions techniques	1 396	1 167
Provisions brutes	1 698	1 316
Provisions cédées	-302	-149
Marge de risque	-1 691	-1 339
Réévaluation autres actifs	-989	-1 619
Réévaluation autres passifs	244	172
Impôts différés	339	717
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	11 154	11 240

Au 31 décembre 2016, Smacl Santé couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 110 %, soit 10 points de moins qu'au 1^{er} janvier 2016.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	25 391	16 946
Fonds propre de base	11 154	11 239
Dont niveau 1	5 706	5 396
Niveau 1 restreint		
Niveau 2	5 109	5 126
Niveau 3	339	717
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	6 946	6 136
Dont niveau 1	5 706	5 396
Niveau 1 restreint		
Niveau 2	1 240	740
Niveau 3		
MCR	3 700	3 700
Ratio de couverture du MCR	188 %	166 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	10 529	9 231
Dont niveau 1	5 706	5 396
Niveau 1 restreint		
Niveau 2	4 823	3 834
Niveau 3		
SCR	9 529	7 669
Ratio de couverture du SCR	110 %	120 %

Le SCR de Smacl Santé est principalement composé du risque Santé (47 % de son SCR de base net avant diversification) et du risque marché (34 % de son SCR de base net avant diversification) porté sur ses fonds propres.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	3 947	3 947
Risque de défaut des contreparties	1 992	1 992
Risque de souscription vie	217	217
Risque de souscription santé	5 558	5 558
Risque de souscription non vie		
Diversification	-3 219	-3 219
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	8 495	8 495
Risque opérationnel		1 034
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		9 529

Date d'émission	Émissions	Émetteur	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
19/01/2011	TSR	Smacl Santé	5 000	Externe	Remboursement prorogeable jusqu'au 19/01/2046	Niveau 2	oui
Dettes subordonnées			5 000				

VIASANTÉ MUTUELLE

Via Santé Mutuelle est un des acteurs mutualistes français majeur. Ses fonds propres sociaux sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et de l'émission de titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Pour renforcer les liens financiers durables entre AG2R Réunica Prévoyance et ViaSanté Mutuelle, une opération croisée de titre subordonnée a été réalisée. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	601 318	591 371
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	28 260	28 031
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	162 000	162 000
Autres	411 058	401 340
Ecarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	28 433	21 487
Dont passage des placements en valeur de marché	39 577	45 788
Provisions techniques	-15 251	-23 106
Provisions brutes	3 636	3 822
Provisions cédées	-18 887	-26 928
Marge de risque	-5 635	-5 307
Réévaluation autres actifs	3 243	-9 533
Réévaluation autres passifs		
Impôts différés	6 499	13 645
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres	2 338	3 104
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR	-150 000	-150 000
Fonds propres Solvabilité 2	482 089	465 962

Au 31 décembre 2016, Via Santé couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 448 %, soit 35 points de plus qu'au 1^{er} janvier 2016.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	90 656	100 962
Fonds propre de base	482 089	465 962
Dont niveau 1	463 589	440 316
Niveau 1 restreint	12 000	12 000
Niveau 2		
Niveau 3	6 499	13 645
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	475 589	452 316
Dont niveau 1	463 589	440 316
Niveau 1 restreint	12 000	12 000
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	26 878	28 213
Ratio de couverture du MCR	1769 %	1603 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	482 089	465 962
Dont niveau 1	463 589	440 316
Niveau 1 restreint	12 000	12 000
Niveau 2		
Niveau 3	6 499	13 645
SCR	107 512	112 852
Ratio de couverture du SCR	448 %	413 %

Le SCR de ViaSanté Mutuelle est principalement composé du risque Santé (48 % de son SCR de base net) et du risque marché (72 % de son SCR de base net) porté sur ses fonds propres.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	65 182	65 208
Risque de défaut des contreparties	10 929	10 929
Risque de souscription vie	17	17
Risque de souscription santé	43 705	43 707
Risque de souscription non vie		
Diversification	-28 736	-28 740
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	91 097	91 121
Risque opérationnel		16 415
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-24
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		107 512

Date d'émission	Émissions	Émetteur	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
13/12/2002	TSDI	ViaSanté Mutuelle	12 000	AG2R Réunica Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
26/11/2014	TSDI	ViaSanté Mutuelle	150 000	AG2R Réunica Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
Dettes subordonnées			162 000				

LA MONDIALE

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle sur la vie humaine. Ses fonds propres sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats classée dans Autre et des titres subordonnés et certificats mutualistes qu'elle a émis. L'augmentation de 16 M€ du fonds d'établissement est due à l'émission des certificats mutualistes (11,7 M€ de certificats mutualistes et 4 M€ de droits d'adhésion)

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. La Mondiale a reçu à ce titre l'autorisation d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	3 558 498	3 328 860
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	2 020	2 020
Fonds initial	177 720	162 000
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	1 735 827	1 717 737
Autres	1 642 931	1 447 103
Ecarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	5 133 414	4 503 846
Dont passage des placements en valeur de marché	7 633 236	6 663 176
Provisions techniques	604 133	1 041 602
Provisions brutes	604 133	1 041 602
Provisions cédées		
Marge de risque	-929 119	-1 037 554
Réévaluation autres actifs	-19 134	-152 518
Réévaluation autres passifs	-128 390	-4 904
Impôts différés	-2 027 314	-2 005 956
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres	1 427	285
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	8 693 339	7 832 991

Au 31 décembre 2016, La Mondiale couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 256 %, soit 6 points de plus qu'au 1^{er} janvier 2016. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 98 % du montant total des fonds propres.

Une partie des titres subordonnés émis par La Mondiale bénéficie dans leur classement de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter, de la Directive Solvabilité 2. Les caractéristiques de ces titres sont présentées ci-après.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	55 121 836	49 952 994
Fonds propre de base	8 693 339	7 832 991
Dont niveau 1	6 957 512	6 115 254
Niveau 1 restreint	1 544 591	1 526 501
Niveau 2	191 236	191 236
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	8 693 339	7 832 991
Dont niveau 1	6 957 512	6 115 254
Niveau 1 restreint	1 544 591	1 526 501
Niveau 2	191 236	191 236
Niveau 3		
MCR	1 530 326	1 346 711
Ratio de couverture du MCR	568 %	582 %

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	8 693 339	7 832 991
Dont niveau 1	6 957 512	6 115 254
Niveau 1 restreint	1 544 591	1 526 501
Niveau 2	191 236	191 236
Niveau 3		
SCR	3 400 725	3 158 594
Ratio de couverture du SCR	256 %	248 %

Le risque de marché représente 93 % du SCR de base net et le SCR de souscription vie représente 18 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale dont le cœur d'activité est l'épargne et la retraite.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	3 130 511	5 473 305
Risque de défaut des contreparties	152 251	152 251
Risque de souscription vie	721 333	1 059 048
Risque de souscription santé	15 197	15 197
Risque de souscription non vie		
Diversification	-584 681	-822 014
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	3 434 611	5 877 787
Risque opérationnel		250 123
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-2 443 176
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-284 010
SCR		3 400 725

Date d'émission	Émissions	Émetteur	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
09/12/2002	TSDI	La Mondiale	10 000	AG2R Réunica Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
02/10/2003	TSDI	La Mondiale	51 230	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
25/11/2005	PSSDI	La Mondiale	91 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
09/11/2006	TSSDI	La Mondiale	54 750	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/04/2013	PERP USD	La Mondiale	569 206	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
24/04/2013	TSR	La Mondiale	191 236	Externe	25/04/44	Niveau 2	oui
11/12/2014	TSDI	La Mondiale	768 405	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
Dettes subordonnées			1 735 827				

(*) Après couverture de change

(**) Taux swap 6 ans dollar + 7,53 après le 23/04/2025

LA MONDIALE EUROPARTNER

La Mondiale Europartner est une société d'assurance détenue à 100 % par La Mondiale. Ses fonds propres sont donc composés du capital, des résultats passés ou futurs attendus ainsi que des titres subordonnés.

Afin d'accompagner son développement, La Mondiale Europartner a procédé à l'émission le 15 décembre 2016 de 50 M€ de Titres Subordonnés Remboursables (TSR). Cette émission a été intégralement souscrite par La Mondiale.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	352 745	289 819
Dont capital en actions ordinaires	173 182	173 182
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial		
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	140 000	90 000
Autres	39 563	26 637
Ecart d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	74 664	147 745
Dont passage des placements en valeur de marché	21 680	15 683
Provisions techniques	217 311	309 215
Provisions brutes	-299 858	-530 736
Provisions cédées	517 170	839 951
Marge de risque	-131 198	-114 806
Réévaluation autres actifs	-2 379	-3 077
Réévaluation autres passifs		
Impôts différés	-30 750	-59 270
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	427 409	437 564

Au 31 décembre 2016, La Mondiale Europartner couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 145 %, soit 26 points de plus qu'au 1^{er} janvier 2016 dont 17 points sont liés à l'émission du titre subordonné en décembre 2016.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	13 566 727	12 507 937
Fonds propre de base	427 409	437 564
Dont niveau 1	287 409	347 564
Niveau 1 restreint	71 852	86 891
Niveau 2	68 148	3 109
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	373 966	437 564
Dont niveau 1	287 409	347 564
Niveau 1 restreint	71 852	86 891
Niveau 2	14 705	3 109
Niveau 3		
MCR	73 523	92 012
Ratio de couverture du MCR	509 %	476 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	427 409	437 564
Dont niveau 1	287 409	347 564
Niveau 1 restreint	71 852	86 891
Niveau 2	68 148	3 109
Niveau 3		
SCR	294 093	368 049
Ratio de couverture du SCR	145 %	119 %

Le risque de marché représente 77 % du SCR de base net et le SCR de souscription vie 45 % du SCR de base net en lien direct avec le profil de risque de La Mondiale Europartner dont l'activité principale est l'épargne patrimoniale au Luxembourg.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	204 299	464 725
Risque de défaut des contreparties	11 347	11 347
Risque de souscription vie	121 857	189 353
Risque de souscription santé		
Risque de souscription non vie		
Diversification	-71 019	-118 011
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	266 485	547 414
Risque opérationnel		58 359
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-280 929
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-30 750
SCR		294 093

Date d'émission	Émissions	Émetteur	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
30/12/2009	TSDI	La Mondiale Europartner	15 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
30/12/2009	TSDI	La Mondiale Europartner	15 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
30/12/2011	TSDI	La Mondiale Europartner	10 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
12/07/2012	TSDI	La Mondiale Europartner	20 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
19/09/2013	TSDI	La Mondiale Europartner	10 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
19/09/2013	TSDI	La Mondiale Europartner	20 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/12/2016	TSR	La Mondiale Europartner	50 000	La Mondiale	Remboursable 15/12/2046	Niveau 2	non
Dettes subordonnées			140 000				

LA MONDIALE PARTENAIRE

La Mondiale Partenaire est une société d'assurance détenue à 100 % par La Mondiale. Ses fonds propres sont composés du capital, de ses résultats mis en réserve ainsi que de ses titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. La Mondiale Partenaire a reçu l'autorisation d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR.

Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques.

Pour poursuivre l'accompagnement de son développement, La Mondiale Partenaire a émis un emprunt obligataire subordonné de dernier rang à durée déterminée pour un montant de 100 M€. Cette émission a été intégralement souscrite par La Mondiale.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres comptes sociaux	1 072 057	920 096
Dont capital en actions ordinaires	73 413	73 413
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	105 656	105 656
Fonds initial		
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	310 000	210 000
Autres	582 988	531 028
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	312 223	407 416
Dont passage des placements en valeur de marché	651 419	614 748
Provisions techniques	48 255	211 397
Provisions brutes	-1 435 344	-1 743 318
Provisions cédées	1 483 598	1 954 715
Marge de risque	-254 089	-206 330
Réévaluation autres actifs	59	-108
Réévaluation autres passifs	-279	
Impôts différés	-133 141	-212 292
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR		
Fonds propres Solvabilité 2	1 384 280	1 327 512

Au 31 décembre 2016, La Mondiale Partenaire couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 182 %, soit 29 points de plus qu'au 1^{er} janvier 2016 dont 13 points sont liés à l'émission du titre subordonné en décembre 2016.

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	31 855 173	31 364 833
Fonds propre de base	1 384 280	1 327 512
Dont niveau 1	1 074 280	1 117 512
Niveau 1 restreint	210 000	210 000
Niveau 2	100 000	
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 322 216	1 327 512
Dont niveau 1	1 074 280	1 117 512
Niveau 1 restreint	210 000	210 000
Niveau 2	37 936	
Niveau 3		
MCR	189 680	217 492
Ratio de couverture du MCR	697 %	610 %

Montants en k€	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 384 280	1 327 512
Dont niveau 1	1 074 280	1 117 512
Niveau 1 restreint	210 000	210 000
Niveau 2	100 000	
Niveau 3		
SCR	758 718	869 969
Ratio de couverture du SCR	182 %	153 %

Le risque de marché représente 79 % du SCR de base net et le SCR de souscription vie représente 43 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale Partenaire dont l'activité est tournée vers l'épargne patrimoniale.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	517 060	1 487 808
Risque de défaut des contreparties	9 264	9 264
Risque de souscription vie	285 926	621 149
Risque de souscription santé		
Risque de souscription non vie		
Diversification	-158 927	-365 700
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	653 323	1 752 520
Risque opérationnel		111 931
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-1 099 197
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-6 536
SCR		758 718

Date d'émission	Émissions	Émetteur	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2004	TSDI	La Mondiale Partenaire	110 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
31/10/2007	TSDI	La Mondiale Partenaire	100 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/12/2016	TSR	La Mondiale Partenaire	100 000	La Mondiale	Remboursable 15/12/2046	Niveau 2	non
Dettes subordonnées			310 000				



AG2R LA MONDIALE

RAPPORT SUR
LA SOLVABILITÉ ET LA
SITUATION FINANCIÈRE
ANNEXE

ÉTATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS
31 DÉCEMBRE 2016
DONNÉES EN MILLIERS D'EUROS

SGAM AG2R LA MONDIALE

lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette directive, le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE,	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.22.01.22 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.22 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette directive, le modèle S.25.01.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette directive, le modèle S.25.02.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette directive, le modèle S.25.03.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.32.01.22 pour la communication d'informations sur les entreprises entrant dans le périmètre du groupe	Applicable

S.02.01.02 - BILAN

Actifs	VALEUR SOLVABILITÉ II	
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	386 500
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	76 382 860
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	4 006 410
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	164 203
Actions	R0100	4 554 791
Actions - cotées	R0110	4 497 388
Actions - non cotées	R0120	57 403
Obligations	R0130	58 964 892
Obligations d'État	R0140	22 989 524
Obligations d'entreprise	R0150	35 219 079
Titres structurés	R0160	756 290
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	3 836 986
Produits dérivés	R0190	270 316
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 233 618
Autres investissements	R0210	3 351 643
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	22 704 648
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	326 653
Avances sur police	R0240	229 902
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	96 750
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 263 811
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	708 705
Non-vie hors santé	R0290	17 626
Santé similaire à la non-vie	R0300	691 079
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 551 720
Santé similaire à la vie	R0320	1 148 258
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	403 462
Vie UC et indexés	R0340	3 386
Dépôts auprès des cédantes	R0350	198 504
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 313 290
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	66 658
Autres créances (hors assurance)	R0380	280 807
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	573 496
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	164 643
Total de l'actif	R0500	104 661 871

Passifs

C0010

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 835 994
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	20 238
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	19 072
Marge de risque	R0550	1 166
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 815 756
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	2 680 490
Marge de risque	R0590	135 266
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	59 266 663
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 374 612
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	3 208 860
Marge de risque	R0640	165 753
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	55 892 051
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	54 762 538
Marge de risque	R0680	1 129 513
Provisions techniques UC et indexés	R0690	21 948 984
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	21 703 506
Marge de risque	R0720	245 478
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	42 174
Provisions pour retraite	R0760	146 828
Dépôts des réassureurs	R0770	554 807
Passifs d'impôts différés	R0780	2 262 407
Produits dérivés	R0790	261 376
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	35 659
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	4 747 881
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	534 560
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	258 301
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 135 819
Passifs subordonnés	R0850	1 736 827
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1 736 827
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	95 768 281
Excédent d'actif sur passif	R1000	8 893 590

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

	Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée											Total					
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
	Assurance de protection des frais médicaux	Assurance de protection du revenu des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile véhicules à moteur	Assurance incendie et dommages aux biens	Assurance responsabilité civile générale	Assurance responsabilité civile tonnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens			
PRIMES ÉMISES																	
Brut - assurance directe	R0110	1 830 688	532 346	0	586	1 421	0	3 228	358	0	0	97					2 368 723
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	270 177	51 007	0	791	1 504	0	2 043	382	0	0	0					325 905
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	394 016	179 923	0	791	1 504	0	2 043	382	0	0	0					578 659
Net	R0200	1 706 850	403 430	0	586	1 421	0	3 228	358	0	0	97	0	0	0	0	2 115 969
PRIMES ACQUISES																	
Brut - assurance directe	R0210	1 869 802	534 708	0	586	1 421	0	3 238	361	0	0	97					2 410 212
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	259 404	46 851	0	791	1 504	0	2 043	382	0	0	0					310 976
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230												0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	393 978	179 298	0	791	1 504	0	2 043	382	0	0	0					577 996
Net	R0300	1 735 228	402 261	0	586	1 421	0	3 238	361	0	0	97	0	0	0	0	2 143 191
CHARGE DES SINISTRES																	
Brut - assurance directe	R0310	1 364 693	549 130	0	-6	770	0	2 874	12 372	0	0	14					1 929 847
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	192 899	11 625	0	931	650	0	2 232	12 330	0	0	0					220 666
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330												0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	306 838	168 871	0	931	650	0	2 232	12 330	0	0	0					491 851
Net	R0400	1 250 753	391 884	0	-6	770	0	2 874	12 372	0	0	14	0	0	0	0	1 658 661
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Brut - assurance directe	R0410	-4 488	15 412	0	0	0	0	0	0	0	0	0					10 925
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	194	4 327	0	0	0	0	0	0	0	0	0					4 521
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430												0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	-132	0	0	0	0	0	0	0	0	0					-132
Net	R0500	-4 294	19 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 578
Dépenses engagées	R0550	444 256	104 281	0	-116	-370	0	1 146	556	0	0	682	0	0	0	0	550 436
Autres dépenses	R1200																0
Total des dépenses	R1300																550 436

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
PRIMES ÉMISES									
Brut	279 969	4 966 328	1 933 747	56 457	61 316	0	4 804	51 501	7 354 123
Part des réassureurs	109 330	161 735	49	0	40 901	0	1 024	1 526	314 564
Net	170 639	4 804 594	1 933 699	56 457	20 416	0	3 780	49 975	7 039 559
PRIMES ACQUISES									
Brut	279 346	4 979 339	1 835 030	45 995	61 249	0	4 536	49 527	7 255 022
Part des réassureurs	109 330	161 757	49	0	40 800	0	1 024	1 526	314 486
Net	170 015	4 817 581	1 834 982	45 995	20 449	0	3 513	48 001	6 940 536
CHARGE DES SINISTRES									
Brut	308 810	3 642 737	1 002 963	24 751	61 770	0	3 048	57 393	5 101 471
Part des réassureurs	112 643	101 872	15	0	40 734	0	0	10 149	265 413
Net	196 167	3 540 864	1 002 948	24 751	21 036	0	3 048	47 244	4 836 059
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut	92 899	-1 204	0	7 822	1 192	0	49 321	-22 940	127 090
Part des réassureurs	28 074	5 944	0	5 003	1 401	0	-2 325	-1 611	36 486
Net	64 825	-7 148	0	2 819	-210	0	51 646	-21 329	90 604
Dépenses engagées	33 596	422 660	163 442	5 735	8 436	0	180	2 682	636 730
Autres dépenses									1 008
Total des dépenses									637 738

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		C0080	C0090	C0140
	R0010	FR		
PRIMES ÉMISES				
Brut - assurance directe	R0110	2 368 723		2 368 723
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	325 905		325 905
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	578 659		578 659
Net	R0200	2 115 969	0	2 115 969
PRIMES ACQUISES				
Brut - assurance directe	R0210	2 410 212		2 410 212
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	310 976		310 976
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	577 996		577 996
Net	R0300	2 143 191	0	2 143 191
CHARGE DES SINISTRES				
Brut - assurance directe	R0310	1 929 847		1 929 847
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	220 666		220 666
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	491 851		491 851
Net	R0400	1 658 661	0	1 658 661
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut - assurance directe	R0410	10 925		10 925
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	4 521		4 521
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	-132		-132
Net	R0500	15 578	0	15 578
Dépenses engagées	R0550	550 436		550 436
Autres dépenses	R1200			0
Total des dépenses	R1300			550 436

PAYS D'ORIGINE 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE

	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400	FR	BE	GB	IT	LU	NC	
C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
PRIMES ÉMISES							
Brut	6 416 590	65 248	45 373	740 031	48 023	38 859	7 354 123
Part des réassureurs	314 564	0	0	0	0	0	314 564
Net	6 102 026	65 248	45 373	740 031	48 023	38 859	7 039 559
PRIMES ACQUISES							
Brut	6 317 489	65 248	45 373	740 031	48 023	38 859	7 255 022
Part des réassureurs	314 486	0	0	0	0	0	314 486
Net	6 003 002	65 248	45 373	740 031	48 023	38 859	6 940 536
CHARGE DES SINISTRES							
Brut	4 636 361	195 285	51 169	187 059	16 480	15 118	5 101 471
Part des réassureurs	265 413	0	0	0	0	0	265 413
Net	4 370 948	195 285	51 169	187 059	16 480	15 118	4 836 059
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES							
Brut	127 090	0	0	0	0	0	127 090
Part des réassureurs	36 486	0	0	0	0	0	36 486
Net	90 604	0	0	0	0	0	90 604
Dépenses engagées	611 939	4 262	4 179	12 833	2 348	1 170	636 730
Autres dépenses							1 008
Total des dépenses							637 738

S.22.01.22 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTÉRÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	R0010	R0020	R0050	R0090	
Provisions techniques	84 051 641	5 848 285	0	499 852	0
Fonds propres de base	10 644 116	-4 124 798	0	-352 541	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	10 630 417	-4 124 798	0	-352 545	0
Capital de solvabilité requis	4 998 404	0	0	134 467	0

S.23.01.22 - FONDS PROPRES

	TOTAL C0010	NIVEAU 1 - NON RESTREINT C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT C0030	NIVEAU 2 C0040	NIVEAU 3 C0050
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	223 733			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070				
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130	8 644 748			
Passifs subordonnés	R0140	1 736 827	1 545 591	191 236	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	25 109			
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210				
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
DÉDUCTIONS					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	-13 709			
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270				
Total déductions	R0280	-13 709	-13 709		
Total fonds propres de base après déductions	R0290	10 644 126	8 907 299	1 545 591	191 236
FONDS PROPRES AUXILIAIRES					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
FONDS PROPRES D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	-13 709	-13 709		
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	-13 709	-13 709		
FONDS PROPRES EN CAS DE RECOURS À LA MÉTHODE DE DÉDUCTION ET D'AGRÉGATION, SOIT EXCLUSIVEMENT, SOIT COMBINÉE À LA PREMIÈRE MÉTHODE.					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460				
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	10 644 126	8 907 299	1 545 591	191 236
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	10 644 126	8 907 299	1 545 591	191 236
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	10 644 126	8 907 299	1 545 591	191 236
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	10 644 126	8 907 299	1 545 591	191 236

	NIVEAU 1 - NON RESTREINT		NIVEAU 1 - RESTREINT		NIVEAU 2		NIVEAU 3	
TOTAL	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050			
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	2 327 333						
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	457 %						
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	10 630 417	8 893 590	1 545 591	191 236			
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	4 998 404						
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	213 %						
		C0060						
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION								
Excédent d'actif sur passif	R0700	8 893 590						
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710							
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720							
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	248 842						
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740							
Autres fonds propres non disponibles	R0750							
Réserve de réconciliation	R0760	8 644 748						
BÉNÉFICES ATTENDUS								
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	449 388						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	37 713						
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	487 100						

S.25.01.22 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES GROUPES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0080	C0090
Risque de marché	R0010	6 705 712		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	319 816		
Risque de souscription en vie	R0030	1 793 511	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	925 367	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	739	Aucun	
Diversification	R0060	-1 960 707		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	7 784 436		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	396 156
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 892 588
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-299 238
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	4 988 766
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220	4 998 404
Capital de solvabilité requis de base	R0100	7 784 436

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	2 328 852

INFORMATIONS SUR LES AUTRES ENTITÉS		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	9 638
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	9 638
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	

SCR GLOBAL		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	4 998 404

S.32.01.22 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le contrôle de groupe		Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
													Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	LE/9695004M0145C6PY328	AG2R Réunica Prévoyance	4	institution de prévoyance	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/969500NL3L4G9EQ26	AG.Mut	2	UM	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/9695008H4RKGELSIRK50	ARIAL CNP ASSURANCES	1	société anonyme	2	ACPR	60,05%	60,05%	60,05%		1	60,05%	1		1
FR	LE/969500NC4H8WZPX0D59	AG2R La Mondiale Cash	10	GIE	2	ACPR	80,00%	100,00%	80,00%		1	79,60%	1		1
FR	LE/969500L0T16HX3R78P61	La Mondiale	1	société d'assurance mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LU	LE/5493006LYRVV78QV6K46	La Mondiale Europartner	1	société anonyme	2	CAA	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/969500KV28A0DD98378	La Mondiale Partenaire	1	société anonyme	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/969500WIHBFNF2QTX49	Miag	2	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/969500CBNS378U2BB8D982	Mutuelle du Ministère de la Justice	2	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/96950043BCAW76H6XA72	MPJ	2	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/9695001VBOQTNKC347	Pasiphae	1	tontine	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	0,00%	1		1
FR	LE/969500D04O1LCWUNV204	Prado Épargne	8	SA	2	AMF	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		4
FR	LE/969500V6A61I3MXDG42	Prado Mutuelle	2	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/969500AHM7G8Z2B070	Prima	4	société anonyme	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/969500LNT10YWOBW1330	ViaSanté Mutuelle	2	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/9695008SG14R9IKDV282	Muta Santé	2	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/969500JAUPL3RPW4X61	Réunica Mutuelle	2	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/969500YXWUVZZU5ZYH35	Arpege Prévoyance	4	institution de prévoyance	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	LE/969500ZY4YHADNBSZ404	Agicam	8	société anonyme	2	AMF	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		4
FR	SC/351185889	82 92 Réaumur	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	SC/817487077	AGLM IMMO	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
FR	SC/483041307	Smaci Santé	2	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
FR	SC/566501993	STAM EC	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/502858418	SGAM AG2R LA MONDIALE	5	SGAM	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/393819990	SCI AG2R Patrimoine	10	SCI	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/480994839	Agecim	10	SAS	2	ACPR	99,88%	100,00%	99,88%		1	99,88%			1
FR	SC/751256413	SCI Balthazar	10	SCI	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/519087704	La Mondiale Actimm	10	SCI	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/441977503	68 Faubourg	10	SARL	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/384019329	Aprep	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/538876269	Gestion Services et Tiers Payant	10	SAS	2	ACPR	50,00%	50,00%	50,00%		2	50,00%			3
FR	SC/445331192	La Mondiale Groupe	10	GIE	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/488132465	La Mondiale Grands Crus	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/578137270	Bristol	10	SA	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/405166117	Hotel Ampère	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/401403594	Parc Braun	10	SCI	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/428581417	Résidence Le Masséna	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/331193342	Les Agapanthes de l'Estrel	10	SCI	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/394802110	Ampère Villiers	10	SCI	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/428263156	Les Agapanthes de l'Estrel	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/429192918	Le Masséna	10	SCI	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/327408183	Les Chanterelles	10	SCI	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/342270840	France Michelet	10	SCI	2	ACPR	51,00%	100,00%	51,00%		1	51,00%			1
FR	SC/623222211	SCI Pacifique	10	SCI	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%			1
FR	SC/493927966	Seine Doumer	10	SCI	2	ACPR	20,00%	20,00%	20,00%		2	20,00%			3

AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 - BILAN

VALEUR SOLVABILITÉ II

ACTIFS		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	137 312
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 560
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 069 953
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	8 025
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	461 001
Actions	R0100	203 947
Actions - cotées	R0110	184 774
Actions - non cotées	R0120	19 173
Obligations	R0130	3 929 822
Obligations d'État	R0140	1 169 902
Obligations d'entreprise	R0150	2 728 879
Titres structurés	R0160	31 040
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	234 678
Produits dérivés	R0190	-2
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	82 385
Autres investissements	R0210	150 098
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	18 152
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	18 152
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 622 701
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	598 286
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	598 286
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 024 416
Santé similaire à la vie	R0320	593 403
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	431 013
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	228 270
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 014 659
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	219 738
Autres créances (hors assurance)	R0380	64 823
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	199 902
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	47
Total de l'actif	R0500	8 579 118

PASSIFS

		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 464 047
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 464 047
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	2 355 044
Marge de risque	R0590	109 003
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 607 022
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 338 552
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	2 233 196
Marge de risque	R0640	105 356
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 268 470
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 211 205
Marge de risque	R0680	57 266
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	4 146
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	48 098
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	2 213
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	78 388
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	150 001
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	130 298
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	329 846
Autres dettes (hors assurance)	R0840	115 728
Passifs subordonnés	R0850	273 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	150 000
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	123 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	228 244
Total du passif	R0900	7 431 032
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 148 086

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de d'indemi- sation des travailleurs	Assurance de responsa- bilité civile automobile	Assurance de responsa- bilité civile véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance in- cendie et autres dommages aux biens	Assurance de crédit et cau- tionnement générale	Assurance de protection juridique	Assistance pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
PRIMES ÉMISES																	
Brut - assurance directe	1 078 021	407 866															1 485 887
Brut - Réassurance propor- tionnelle acceptée	472 477	50 216															522 693
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs	380 549	129 792															510 340
Net	1 169 950	328 290															1 498 240
PRIMES ACQUISES																	
Brut - assurance directe	1 140 827	407 252															1 548 079
Brut - Réassurance propor- tionnelle acceptée	451 145	42 790															493 935
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs	380 549	129 792															510 340
Net	1 211 423	320 250															1 531 673
CHARGE DES SINISTRES																	
Brut - assurance directe	895 945	467 874															1 363 819
Brut - Réassurance propor- tionnelle acceptée	331 455	-9 919															321 536
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs	293 010	135 048															428 058
Net	934 390	322 906															1 257 296
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Brut - assurance directe	365	0															365
Brut - Réassurance propor- tionnelle acceptée	0	6 025															6 025
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs	0	1 294															1 294
Net	365	4 731															5 096
Dépenses engagées	274 763	78 764															353 527
Autres dépenses																	
Total des dépenses																	353 527

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
PRIMES ÉMISES									
Brut	R1410	271 657	327 640		6 521		36 168		641 986
Part des réassureurs	R1420	109 352	125 630		1 024		235		236 241
Net	R1500	162 305	202 010		5 497		35 932		405 745
PRIMES ACQUISES									
Brut	R1510	271 249	322 317		6 158		34 144		633 868
Part des réassureurs	R1520	109 352	125 630		1 024		235		236 241
Net	R1600	161 898	196 686		5 134		33 908		397 626
CHARGE DES SINISTRES									
Brut	R1610	308 484	300 718		4 137		50 963		664 301
Part des réassureurs	R1620	112 665	95 190		0		4 254		212 109
Net	R1700	195 819	205 528		4 137		46 709		452 193
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut	R1710	92 899	-1 539		49 321		-22 940		117 742
Part des réassureurs	R1720	28 074	5 969		-2 325		-1 611		30 107
Net	R1800	64 825	-7 508		51 646		-21 329		87 635
Dépenses engagées	R1900	31 221	38 376		180		37		69 813
Autres dépenses	R2500								
TOTAL DES DÉPENSES	R2600								69 813

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

		5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		
		PAYS D'ORIGINE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
	R0010			
		C0080	C0090	C0140
PRIMES ÉMISES				
Brut - assurance directe	R0110	1 485 887		1 485 887
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	522 693		522 693
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	510 340		510 340
Net	R0200	1 498 240	0	1 498 240
PRIMES ACQUISES				
Brut - assurance directe	R0210	1 548 079		1 548 079
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	493 935		493 935
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	510 340		510 340
Net	R0300	1 531 673	0	1 531 673
CHARGE DES SINISTRES				
Brut - assurance directe	R0310	1 363 819		1 363 819
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	321 536		321 536
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	428 058		428 058
Net	R0400	1 257 296	0	1 257 296
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut - assurance directe	R0410	365		365
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	6 025		6 025
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	1 294		1 294
Net	R0500	5 096	0	5 096
Dépenses engagées	R0550	353 527		353 527
Autres dépenses	R1200			
TOTAL DES DÉPENSES	R1300			353 527

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0150	C0160	C0210
	R1400			
		C0220	C0090	C0280
PRIMES ÉMISES				
Brut	R1410	641 986		641 986
Part des réassureurs	R1420	236 241		236 241
Net	R1500	405 745	0	405 745
PRIMES ACQUISES				
Brut	R1510	633 868		633 868
Part des réassureurs	R1520	236 241		236 241
Net	R1600	397 626	0	397 626
CHARGE DES SINISTRES				
Brut	R1610	664 301		664 301
Part des réassureurs	R1620	212 109		212 109
Net	R1700	452 193	0	452 193
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut	R1710	117 742		117 742
Part des réassureurs	R1720	30 107		30 107
Net	R1800	87 635	0	87 635
Dépenses engagées	R1900	69 813		69 813
Autres dépenses	R2500			
TOTAL DES DÉPENSES	R2600			69 813

S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats et liées aux engagements d'assurance non-vie		Total (vie hors santé, y compris UC)	
	Assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties		
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100		C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									0	0
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE											
MEILLEURE ESTIMATION											
Meilleure estimation brute	R0030	1 070 630		0	0	0	0	0	0	140 574	1 211 205
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	430 880		0	0	0	0	0	0	133	431 013
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	639 751		0	0	0	0	0	0	140 441	780 192
Marge de risque	R0100	57 266								0	57 266
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques - Total	R0200	1 127 896	0						0	140 574	1 268 470

Assurance santé (assurance directe)

Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements santé

	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	engagements santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
Provisions techniques calculées comme un tout						
R0010						
R0020						
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE						
MEILLEURE ESTIMATION						
R0030		2 009 921	0	0	223 275	2 233 196
R0080		593 403	0	0	0	593 403
R0090		1 416 518	0	0	223 275	1 639 793
R0100	105 356			0	0	105 356
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES						
R0110						
R0120						
R0130						
R0200	2 115 277			0	223 275	2 338 552
Provisions techniques - Total						

S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
MEILLEURE ESTIMATION									
PROVISIONS POUR PRIMES									
Brut - total	R0060	253 171	231 819						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	32 234	55 425						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	220 937	176 395						
PROVISIONS POUR SINISTRES									
Brut - total	R0160	240 048	1 630 005						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	59 689	450 939						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	180 359	1 179 066						
Total meilleure estimation - brut	R0260	493 219	1 861 825						
Total meilleure estimation - net	R0270	401 297	1 355 461						
Marge de risque	R0280	20 615	88 388						
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

		Assurance de frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL										
Provisions techniques - Total	R0320	513 834	1 950 213							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	91 923	506 363							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	421 911	1 443 850							

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
MEILLEURE ESTIMATION									
PROVISIONS POUR PRIMES									
Brut - total	R0060								484 991
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								87 659
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								397 332
PROVISIONS POUR SINISTRES									
Brut - total	R0160								1 870 053
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								510 627
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								1 359 426
Total meilleure estimation - brut	R0260								2 355 044
Total meilleure estimation - net	R0270								1 756 758
Marge de risque	R0280								109 003
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime,	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL								
Provisions techniques - Total	R0320							2 464 047
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330							598 286
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340							1 865 761

S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Année Précédentes	R0100											3 961 429
N-9	R0160	714 378	254 410	40 577	17 800	2 608	1 556	1 226	1 691	517	2 591	
N-8	R0170	763 600	271 692	48 342	14 863	3 862	2 014	1 604	1 740	1 044		
N-7	R0180	810 388	329 361	50 880	14 975	3 574	1 731	2 605	2 289			
N-6	R0190	849 599	364 641	52 842	16 327	3 746	2 537	1 945				
N-5	R0200	897 593	383 529	57 023	17 821	4 361	3 502					
N-4	R0210	974 352	385 987	72 746	18 333	4 843						
N-3	R0220	1 048 539	412 069	71 295	20 069							
N-2	R0230	1 135 373	390 421	70 815								
N-1	R0240	1 154 392	391 038									
N	R0250	1 147 060										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
R0100		3 961 429	3 961 429
R0160		2 591	1 037 353
R0170		1 044	1 108 762
R0180		2 289	1 215 804
R0190		1 945	1 291 638
R0200		3 502	1 363 830
R0210		4 843	1 456 261
R0220		20 069	1 551 971
R0230		70 815	1 596 609
R0240		391 038	1 545 430
R0250		1 147 060	1 147 060
Total	R0260	5 606 626	17 276 148

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement											
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Année Précédentes	R0100												12
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	-1 305				
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	15 174					
N-5	R0200	0	0	0	0	0	34 382						
N-4	R0210	0	0	0	0	46 656							
N-3	R0220	0	0	0	108 342								
N-2	R0230	0	0	242 403									
N-1	R0240	0	442 864										
N	R0250	867 352											

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
R0100		12
R0160		34
R0170		94
R0180		-1 106
R0190		14 964
R0200		32 666
R0210		44 688
R0220		102 199
R0230		229 191
R0240		419 424
R0250		841 462
Total	R0260	1 683 628

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090	
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO	
Provisions techniques	R0010	6 071 069	0	0	64 841	0
Fonds propres de base	R0020	1 271 086	0	0	-33 455	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 271 086	0	0	-45 782	0
Capital de solvabilité requis	R0090	932 921	0	0	9 034	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 117 737	0	0	-48 950	0
Minimum de capital requis	R0110	419 814	0	0	4 065	0

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
TOTAL	C0020	C0030	C0040	C0050

FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35

	R0010	R0030	R0040	R0050	R0070	R0090	R0110	R0130	R0140	R0160	R0180
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)											
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires											
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel			1 372								
Comptes mutualistes subordonnés											
Fonds excédentaires											
Actions de préférence											
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence											
Réserve de réconciliation								1 009 401			
Passifs subordonnés									123 000		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets											137 312
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra										23 000	100 000
TOTAL			1 372					1 009 401	123 000	23 000	137 312

FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220										
--	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DÉDUCTIONS

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230										
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 271 086	1 010 774	23 000	100 000						137 312

FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300										
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310										
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320										
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330										
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340										
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350										
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360										
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370										
Autres fonds propres auxiliaires	R0390										
Total fonds propres auxiliaires	R0400										

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT	C0030	NIVEAU 2	C0040	NIVEAU 3	C0050
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES									
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 271 086	1 010 774	23 000	100 000	137 312			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 133 774	1 010 774	23 000	100 000				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 271 086	1 010 774	23 000	100 000	137 312			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 117 737	1 010 774	23 000	83 963				
Capital de solvabilité requis	R0580	932 921							
Minimum de capital requis	R0600	419 814							
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	136 %							
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	266 %							
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION									
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 148 086							
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710								
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720								
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	138 684							
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740								
Réserve de réconciliation	R0760	1 009 401							
BÉNÉFICES ATTENDUS									
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	36 523							
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	8 130							
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	44 652							

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	481 587		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	128 474		
Risque de souscription en vie	R0030	107 659	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	505 425	Ecart type du risque de réserve en santé non SLT	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-351 005		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	872 140		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	86 151
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-25 370
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	932 921
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	932 921
AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE)

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(NL,NL)		Résultat MCR(NL,NL)	
		C0010	C0020		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	294 090			

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	401 297	1 183 393		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 355 461	494 636		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(L,NL)		Résultat MCR(L,L)	
		C0070	C0080		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200			133 043	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			717 016	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			63 176	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			1 639 793	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				107 661 061

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	427 133
Capital de solvabilité requis	R0310	932 921
Plafond du MCR	R0320	419 814
Plancher du MCR	R0330	233 230
MCR combiné	R0340	419 814
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	419 814

CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	294 090	133 043
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	642 336	290 585
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	289 051	130 763
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	160 584	72 646
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	289 051	130 763
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	289 051	130 763

ARPEGE PRÉVOYANCE

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 - BILAN

Actifs		VALEUR SOLVABILITÉ II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	652
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	520 969
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	241
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	4 747
Actions	R0100	22 910
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	22 910
Obligations	R0130	181 103
Obligations d'État	R0140	102 580
Obligations d'entreprise	R0150	78 421
Titres structurés	R0160	102
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	268 521
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	43 446
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	120 514
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	49 153
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	49 153
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	71 360
Santé similaire à la vie	R0320	43 863
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	27 497
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	10 283
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	38 574
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	7 800
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 763
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 777
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	9
Total de l'actif	R0500	706 341

VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	121 397
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	121 397
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	113 510
Marge de risque	R0590	7 888
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	182 509
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	115 221
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	107 430
Marge de risque	R0640	7 791
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	67 289
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	62 944
Marge de risque	R0680	4 345
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	77 167
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	163
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	318
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 493
Autres dettes (hors assurance)	R0840	12 667
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	398 715
Excédent d'actif sur passif	R1000	307 626

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
PRIMES ÉMISES																	
Brut - assurance directe	R0110	86 396	36 163														122 560
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	46 169	1 888														48 057
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	9 059	16 795														25 854
Net	R0200	123 507	21 256														144 763
PRIMES ACQUISES																	
Brut - assurance directe	R0210	86 068	35 951														122 019
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	46 758	2 047														48 805
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	9 024	16 697														25 721
Net	R0300	123 801	21 302														145 103
CHARGE DES SINISTRES																	
Brut - assurance directe	R0310	72 907	28 912														101 819
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	40 542	1 780														42 322
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	8 489	14 795														23 284
Net	R0400	104 959	15 897														120 856
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Brut - assurance directe	R0410	67	13 964														14 031
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	789	869														1 658
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	4	4 429														4 433
Net	R0500	852	10 404														11 256
Dépenses engagées	R0550	16 014	2 750														18 764
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																18 764

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
PRIMES ÉMISES									
Brut	R1410			30 865					30 865
Part des réassureurs	R1420			17 712					17 712
Net	R1500			13 153					13 153
PRIMES ACQUISES									
Brut	R1510			30 909					30 909
Part des réassureurs	R1520			17 484					17 484
Net	R1600			13 425					13 425
CHARGE DES SINISTRES									
Brut	R1610			16 972					16 972
Part des réassureurs	R1620			9 840					9 840
Net	R1700			7 131					7 131
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut	R1710			7 822					7 822
Part des réassureurs	R1720			5 003					5 003
Net	R1800			2 819					2 819
Dépenses engagées	R1900			3 259					3 259
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								3 259
Total									

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		C0080	C0090	C0140
R0010	FR			
PRIMES ÉMISES				
Brut - assurance directe	R0110	122 560		122 560
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	48 057		48 057
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	25 854		25 854
Net	R0200	144 763	0	144 763
PRIMES ACQUISES				
Brut - assurance directe	R0210	122 019		122 019
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	48 805		48 805
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	25 721		25 721
Net	R0300	145 103	0	145 103
CHARGE DES SINISTRES				
Brut - assurance directe	R0310	101 819		101 819
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	42 322		42 322
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	23 284		23 284
Net	R0400	120 856	0	120 856
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut - assurance directe	R0410	14 031		14 031
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	1 658		1 658
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	4 433		4 433
Net	R0500	11 256	0	11 256
Dépenses engagées	R0550	18 764		18 764
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			18 764

	R1400	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE	TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0150	C0160	C0210
		FR		
		C0220	C0090	C0280
PRIMES ÉMISES				
Brut	R1410	30 865		30 865
Part des réassureurs	R1420	17 712		17 712
Net	R1500	13 153	0	13 153
PRIMES ACQUISES				
Brut	R1510	30 909		30 909
Part des réassureurs	R1520	17 484		17 484
Net	R1600	13 425	0	13 425
CHARGE DES SINISTRES				
Brut	R1610	16 972		16 972
Part des réassureurs	R1620	9 840		9 840
Net	R1700	7 131	0	7 131
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut	R1710	7 822		7 822
Part des réassureurs	R1720	5 003		5 003
Net	R1800	2 819	0	2 819
Dépenses engagées	R1900	3 259		3 259
Autres dépenses	R2500			
Total des dépenses	R2600			3 259

S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Total (vie hors santé, y compris UC)	
	avec participation aux bénéfices	C0020	Contrats sans options ni garanties	C0040	Contrats avec options ou garanties	C0050	Contrats sans options ni garanties	C0070	Contrats avec options ou garanties	C0080	C0090		C0100
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020												
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE													
MEILLEURE ESTIMATION	R0030												
Meilleure estimation brute	R0030												62 944
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080												27 497
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090												35 447
Marge de risque	R0100												4 345
MONTANT DE LA RÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES													
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110												
Meilleure estimation	R0120												
Marge de risque	R0130												
Provisions techniques - Total	R0200												67 289

Assurance santé (assurance directe)

Rentes découlant des
contrats d'assurance
non-vie et liées
aux engagements
d'assurance santé

Réassurance santé
(réassurance
acceptée)

Total (santé similaire
à la vie)

	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT						
R0010						
R0020						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE						
MEILLEURE ESTIMATION						
R0030		107 430				107 430
R0080		43 863				43 863
R0090		63 566				63 566
R0100			7 791			7 791
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES						
R0110						
R0120						
R0130						
R0200						115 221
Provisions techniques - Total						

S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION									
R0060									
R0140	605	48 548							
R0150	-605	-48 548							
PROVISIONS POUR SINISTRES									
R0160	4 009	109 501							
R0240									
R0250	4 009	109 501							
R0260	4 009	109 501							
R0270	3 404	60 953							
R0280	417	7 471							
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
R0290									
R0300									
R0310									

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL									
Provisions techniques - Total	4 426	116 971							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	605	48 548							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	3 821	68 423							

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
MEILLEURE ESTIMATION									
PROVISIONS POUR PRIMES									
R0060									
R0140									49 153
R0150									-49 153
PROVISIONS POUR SINISTRES									
R0160									113 510
R0240									
R0250									113 510
R0260									113 510
R0270									64 356
R0280									7 888
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
R0290									
R0300									
R0310									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime,	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL								
Provisions techniques - Total								121 397
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0320							49 153
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340							72 244

S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Année Précédentes	R0100											201 882
N-9	R0160	49 661	6 797	133	10	-1	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	56 460	6 913	136	0	-1	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	58 169	6 776	125	-3	-3	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	59 566	7 311	99	4	2	-1	1	0	0	0	0
N-5	R0200	65 365	7 079	139	0	0	2	0	0	0	0	0
N-4	R0210	64 751	8 085	94	-5	-1	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	64 476	7 115	91	3	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	65 493	6 790	101	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	65 480	6 317	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	66 486	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		Somme des années (cumulés)	
		Pour l'année en cours C0170	C0180
	R0100	201 882	201 882
	R0160	0	56 600
	R0170	0	63 508
	R0180	0	65 064
	R0190	1	66 981
	R0200	2	72 584
	R0210	-1	72 924
	R0220	3	71 685
	R0230	101	72 384
	R0240	6 317	71 796
	R0250	66 486	66 486
Total	R0260	274 789	881 893

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Année Précédentes	R0100											198 342
N-9	R0160	49 661	6 797	133	10	-1	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	56 460	6 913	136	0	-1	0	0	0	0	0	
N-7	R0180	58 169	6 776	125	-3	-3	0	0	0	0	0	
N-6	R0190	59 566	7 311	99	4	2	-1	0	0	0	0	
N-5	R0200	65 365	7 079	139	0	0	0	0	0	0	0	
N-4	R0210	64 751	8 085	94	-5	2	0	0	0	0	0	
N-3	R0220	64 476	7 115	91	1	0	0	0	0	0	0	
N-2	R0230	65 493	6 790	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-1	R0240	65 480	106	0	0	0	0	0	0	0	0	
N	R0250	7 335	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	2
	R0220	1
	R0230	0
	R0240	106
	R0250	7 335
Total	R0260	7 443

S22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	R0010	R0020	R0050	R0090	R0100
Provisions techniques	303 907	0	0	3 146	0
Fonds propres de base	307 626	0	0	-1 486	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	307 626	0	0	-1 486	0
Capital de solvabilité requis	106 615	0	0	132	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	306 974	0	0	-2 108	0
Minimum de capital requis	26 654	0	0	33	0

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 000		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050			
Fonds excédentaires	R0070			
Actions de préférence	R0090			
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110			
Réserve de réconciliation	R0130	301 974		
Passifs subordonnés	R0140			
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	652		652
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180			

FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220			
--	-------	--	--	--

DÉDUCTIONS

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	307 626	306 974	652

FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310			
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320			
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330			
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340			
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350			
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360			
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370			
Autres fonds propres auxiliaires	R0390			
Total fonds propres auxiliaires	R0400			

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT	C0030	NIVEAU 2	C0040	NIVEAU 3	C0050
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES									
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	307 626	306 974					652	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	306 974	306 974						
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	307 626	306 974	0	0	0	0	652	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	306 974	306 974	0	0	0	0		
Capital de solvabilité requis	R0580	106 615							
Minimum de capital requis	R0600	26 654							
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	289 %							
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1 152 %							
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION									
Excédent d'actif sur passif	R0700		307 626						
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710								
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720								
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		5 652						
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740								
Réserve de réconciliation	R0760		301 974						
BÉNÉFICES ATTENDUS									
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770		6 945						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780		9 566						
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		16 511						

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	79 428		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	10 121		
Risque de souscription en vie	R0030	4 071	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	36 766	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-29 963		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	100 424		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	6 490
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-299
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	106 615
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	106 615

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE)

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(NL,NL)		Résultat MCR(NL,NL)	
		C0010	C0020		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	14 196			

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	3 404	124 800		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	60 953	2 179		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(L,NL)		Résultat MCR(L,L)	
		C0070	C0080		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200			6 535	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			32 419	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			1 677	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			64 917	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				5 798 618

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0010
MCR linéaire	R0300	20 730
Capital de solvabilité requis	R0310	106 615
Plafond du MCR	R0320	47 977
Plancher du MCR	R0330	26 654
MCR combiné	R0340	26 654
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	26 654

CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	14 196	6 535
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	14 196	6 535
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	14 196	6 535

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 - BILAN

Actifs		VALEUR SOLVABILITÉ II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	915 964
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	53 960
Actions	R0100	16 951
Actions - cotées	R0110	543
Actions - non cotées	R0120	16 408
Obligations	R0130	803 473
Obligations d'État	R0140	238 715
Obligations d'entreprise	R0150	557 013
Titres structurés	R0160	7 745
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	41 559
Produits dérivés	R0190	3
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	18
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	612 194
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	60 279
Non-vie hors santé	R0290	17 517
Santé similaire à la non-vie	R0300	42 763
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	551 915
Santé similaire à la vie	R0320	551 915
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	20 719
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	21 991
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 328
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	16 186
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	1 588 383

VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	76 024
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	20 895
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	19 730
Marge de risque	R0550	1 166
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	55 128
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	51 968
Marge de risque	R0590	3 160
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	920 369
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	920 369
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	869 295
Marge de risque	R0640	51 074
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	637
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	403 276
Passifs d'impôts différés	R0780	8 151
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 351
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 206
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 785
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 651
Passifs subordonnés	R0850	50 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	50 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	4 529
Total du passif	R0900	1 477 978
Excédent d'actif sur passif	R1000	110 405

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance péculiaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total		
PRIMES ÉMISES																		
Brut - assurance directe	8 329	19 753	586	586	1 421	3 228	358				97						33 772	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs	7 289	20 066	791	791	1 504	2 043	382				0						32 076	
Net	1 040	-313	-206	-206	-83	1 184	-24				97						1 695	
PRIMES ACQUISES																		
Brut - assurance directe	7 917	19 755	586	586	1 421	3 238	361				97						33 374	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs	7 289	20 066	791	791	1 504	2 043	382				0						32 076	
Net	628	-312	-206	-206	-83	1 195	-21				97						1 297	
CHARGE DES SINISTRES																		
Brut - assurance directe	5 474	15 236	-6	-6	770	2 874	12 372				14						36 733	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs	5 240	15 675	931	931	650	2 232	12 330				0						37 057	
Net	234	-439	-936	-936	121	641	42				14						-324	
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																		
Brut - assurance directe	-32	1 571	0	0	0	0	0				0						1 540	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0				0						0	
Net	-32	1 571	0	0	0	0	0				0						1 540	
Dépenses engagées	524	-360	-116	-116	-370	1 146	556				682						2 062	
Autres dépenses																		
Total des dépenses																		2 062

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
PRIMES ÉMISES									
Brut	R1410				61 183				61 183
Part des réassureurs	R1420				44 814				44 814
Net	R1500				16 370				16 370
PRIMES ACQUISES									
Brut	R1510				61 103				61 103
Part des réassureurs	R1520				44 691				44 691
Net	R1600				16 413				16 413
CHARGE DES SINISTRES									
Brut	R1610				61 566				61 566
Part des réassureurs	R1620				44 638				44 638
Net	R1700				16 928				16 928
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut	R1710				780				780
Part des réassureurs	R1720				938				938
Net	R1800				-158				-158
Dépenses engagées	R1900				8 436				8 436
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								8 436

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		FR		
	R0010			
		C0080	C0090	C0140
PRIMES ÉMISES				
Brut - assurance directe	R0110	33 772		33 772
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	32 076		32 076
Net	R0200	1 695	0	1 695
PRIMES ACQUISES				
Brut - assurance directe	R0210	33 374		33 374
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	32 076		32 076
Net	R0300	1 297	0	1 297
CHARGE DES SINISTRES				
Brut - assurance directe	R0310	36 733		36 733
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340	37 057		37 057
Net	R0400	-324	0	-324
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut - assurance directe	R0410	1 540		1 540
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440	0		0
Net	R0500	1 540	0	1 540
Dépenses engagées	R0550	2 062		2 062
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			2 062

	R1400	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE	TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0150	C0160	C0210
		FR		
		C0220	C0090	C0280
PRIMES ÉMISES				
Brut	R1410	61 183		61 183
Part des réassureurs	R1420	44 814		44 814
Net	R1500	16 370	0	16 370
PRIMES ACQUISES				
Brut	R1510	61 103		61 103
Part des réassureurs	R1520	44 691		44 691
Net	R1600	16 413	0	16 413
CHARGE DES SINISTRES				
Brut	R1610	61 566		61 566
Part des réassureurs	R1620	44 638		44 638
Net	R1700	16 928	0	16 928
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut	R1710	780		780
Part des réassureurs	R1720	938		938
Net	R1800	-158	0	-158
Dépenses engagées	R1900	8 436		8 436
Autres dépenses	R2500			
Total des dépenses	R2600			8 436

S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance santé (assurance directe) C0160	Contrats sans options ni garanties C0170	Contrats avec options ou garanties C0180	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engage- ments d'assurance santé C0190	Réassurance santé (réassurance acceptée) C0200	Total (santé similaire à la vie) C0210
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010					
Total des montants recou- vrables au titre de la réassu- rance/des véhicules de titrisa- tion et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION	R0030					
Meilleure estimation brute		0	0	869 295	0	869 295
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finitive, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0	0	551 915	0	551 915
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	0	0	317 380	0	317 380
Marge de risque	R0100	0		51 074	0	51 074
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques - Total	R0200	0		920 369	0	920 369

S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
PROVISIONS POUR PRIMES									
R0060	-1 234	2 917	0	0	0	0	0	0	0
R0140	-1 567	135	0	0	0	0	0	0	0
R0150	333	2 783	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes									
PROVISIONS POUR SINISTRES									
R0160	992	49 293	0	12 923	4 092	0	2 057	0	0
R0240	718	43 477	0	12 325	3 602	0	1 590	0	0
R0250	274	5 816	0	598	490	0	467	0	0
R0260	-242	52 210	0	12 923	4 092	0	2 057	0	0
R0270	608	8 598	0	598	490	0	467	0	0
R0280	75	3 085	0	764	242	0	122	0	0
Total meilleure estimation - brut									
Total meilleure estimation - net									
Marge de risque									
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
R0290									
R0300									
R0310									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL									
Provisions techniques - Total	R0320	55 295	0	13 687	4 334	0	2 179	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	43 612	0	12 325	3 602	0	1 590	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	682	11 684	0	1 362	732	589	0	0

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Réassurance non proportionnelle acceptée										Total engagements en non-vie				
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime,	C0110	C0120	C0130		C0140	C0150	C0160	C0170
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT															
R0010															
R0050	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout														
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE															
MEILLEURE ESTIMATION															
PROVISIONS POUR PRIMES															
R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 684
R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1 432
R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 116
PROVISIONS POUR SINISTRES															
R0160	0	0	0	658											70 014
R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 712
R0250	0	0	0	658											8 303
R0260	0	0	0	658											71 698
R0270	0	0	0	658											11 419
R0280	0	0	0	39											4 326
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES															
R0290	Provisions techniques calculées comme un tout														
R0300	Meilleure estimation														
R0310	Marge de risque														

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée **Réassurance non proportionnelle acceptée**

	Assurance de protection juridique	Assistance	C0120	C0130	Réassurance santé non proportionnelle	C0140	Réassurance accidents non proportionnelle	C0150	Réassurance aérienne et maritime, transport non proportionnelle	C0160	Réassurance dommages non proportionnelle	C0170	C0180
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL													
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	696	0	0	0	0	0	0	0	0	76 024
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 279
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	696	0	0	0	0	0	0	0	0	15 744

S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement											
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Année Précédentes	R0100												0
N-9	R0160	17 623	4 110	676	159	71	19	6	57	0	0		
N-8	R0170	17 143	4 910	1 287	326	80	5	16	2	0			
N-7	R0180	16 541	4 864	989	463	33	60	117	6				
N-6	R0190	15 007	4 908	845	252	87	7	70					
N-5	R0200	14 713	5 293	916	436	79	187						
N-4	R0210	14 495	6 350	2 178	638	117							
N-3	R0220	13 956	6 571	1 434	506								
N-2	R0230	13 728	6 710	1 983									
N-1	R0240	12 670	7 748										
N	R0250	11 966											

		Somme des années (cumulés)	
		Pour l'année en cours C0170	C0180
	R0100	0	0
	R0160	0	22 722
	R0170	0	23 768
	R0180	6	23 074
	R0190	70	21 176
	R0200	187	21 624
	R0210	117	23 778
	R0220	506	22 467
	R0230	1 983	22 422
	R0240	7 748	20 419
	R0250	11 966	11 966
Total	R0260	22 585	213 416

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Année Précédentes	R0100											1 976
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-36
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	469			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	32				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	12 319					
N-4	R0210	0	0	0	0	195						
N-3	R0220	0	0	0	1 350							
N-2	R0230	0	0	7 065								
N-1	R0240	0	15 928									
N	R0250	19 848										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
R0100		1 976
R0160		-36
R0170		12
R0180		469
R0190		32
R0200		12 319
R0210		195
R0220		1 350
R0230		7 065
R0240		15 928
R0250		19 848
Total	R0260	59 156

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	R0010	R0020	R0050	R0090	R0100
Provisions techniques	996 392	0	0	13 117	0
Fonds propres de base	160 405	0	0	6 475	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	160 405	0	0	-14 306	0
Capital de solvabilité requis	120 800	0	0	-120 800	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	144 046	0	0	2 053	0
Minimum de capital requis	30 200	0	0	-30 200	0

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT		NIVEAU 1 - RESTREINT		NIVEAU 2		NIVEAU 3	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080

FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35

	R0010	R0030	R0040	R0050	R0070	R0090	R0110	R0130	R0140	R0160	R0180
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	30 490										
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		30 490									
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel											
Comptes mutualistes subordonnés											
Fonds excédentaires											
Actions de préférence											
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence											
Réserve de réconciliation	79 915							79 915			
Passifs subordonnés	50 000								30 000		20 000
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets											
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra											

FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220										
--	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DÉDUCTIONS

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230										
Total fonds propres de base après déductions	R0290	160 405	1 10 405	30 000					20 000		

FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300										
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310										
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320										
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330										
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340										
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350										
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360										
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370										
Autres fonds propres auxiliaires	R0390										
Total fonds propres auxiliaires	R0400										

TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	160 405	110 405	30 000	20 000
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	160 405	110 405	30 000	20 000
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	160 405	110 405	27 601	22 399
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	144 046	110 405	27 601	6 040
Capital de solvabilité requis	R0580	120 800			
Minimum de capital requis	R0600	30 200			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	133 %			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	477 %			

C0060

RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

Excédent d'actif sur passif	R0700	110 405			
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		30 490		
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740				
Réserve de réconciliation	R0760		79 915		

BÉNÉFICES ATTENDUS

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790				

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT		
		C0110	PPE C0090	SIMPLIFI- CATIONS C0100
Risque de marché	R0010	87 995		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	6 376		
Risque de souscription en vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	75 329	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	739	Aucun	
Diversification	R0060	-38 792		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	131 647		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	6 063
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-8 759
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-8 151
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	120 800
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	120 800

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**S.28.01.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE
OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE
NON-VIE UNIQUEMENT**

Résultat MCRNL

R0010

1 533

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	
		C0020	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance) C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	8 598	-31
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	598	174
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	490	-289
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	467	1 191
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	658	97
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040	
Résultat MCRL	R0200		6 665
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	317 380	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	8 198
Capital de solvabilité requis	R0310	120 800
Plafond du MCR	R0320	54 360
Plancher du MCR	R0330	30 200
MCR combiné	R0340	30 200
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	30 200

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 - BILAN

VALEUR SOLVABILITÉ II

Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	659
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	33 291
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	30 772
Obligations d'État	R0140	3 817
Obligations d'entreprise	R0150	25 024
Titres structurés	R0160	1 931
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	2 518
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	9 744
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	9 759
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	9 759
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-16
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-16
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	11 385
Autres créances (hors assurance)	R0380	139
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 724
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	56 945

VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	18 434
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	18 434
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	17 774
Marge de risque	R0590	660
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	7
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	7
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	6
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 210
Autres dettes (hors assurance)	R0840	214
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 733
Total du passif	R0900	29 600
Excédent d'actif sur passif	R1000	27 345

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile aérienne et transport	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
PRIMES ÉMISES																	
Brut - assurance directe																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	69 800
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs																	40 410
Net																	29 390
PRIMES ACQUISES																	
Brut - assurance directe																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	68 720
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs																	39 312
Net																	29 408
CHARGE DES SINISTRES																	
Brut - assurance directe																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	52 823
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs																	30 409
Net																	22 414
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Brut - assurance directe																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs																	0
Net																	0
Dépenses engagées																	7 774
Autres dépenses																	7 774
Total des dépenses																	7 774

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
PRIMES ÉMISES									
Brut		166							166
Part des réassureurs		138							138
Net		28							28
PRIMES ACQUISES									
Brut		170							170
Part des réassureurs		141							141
Net		29							29
CHARGE DES SINISTRES									
Brut		141							141
Part des réassureurs		51							51
Net		90							90
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut		-15							-15
Part des réassureurs		-10							-10
Net		-4							-4
Dépenses engagées		6							6
Autres dépenses									
Total des dépenses									6

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		FR		
	R0010			
		C0080	C0090	C0140
PRIMES ÉMISES				
Brut - assurance directe	R0110	0		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	69 800		69 800
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	40 410		40 410
Net	R0200	29 390	0	29 390
PRIMES ACQUISES				
Brut - assurance directe	R0210	0		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	68 720		68 720
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	39 312		39 312
Net	R0300	29 408	0	29 408
CHARGE DES SINISTRES				
Brut - assurance directe	R0310	0		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	52 823		52 823
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	30 409		30 409
Net	R0400	22 414	0	22 414
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut - assurance directe	R0410	0		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	0		0
Net	R0500	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	7 774		7 774
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			7 774

	R1400	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE	TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0150	C0160	C0210
		FR		
		C0220	C0090	C0280
PRIMES ÉMISES				
Brut	R1410	166		166
Part des réassureurs	R1420	138		138
Net	R1500	28	0	28
PRIMES ACQUISES				
Brut	R1510	170		170
Part des réassureurs	R1520	141		141
Net	R1600	29	0	29
CHARGE DES SINISTRES				
Brut	R1610	79		79
Part des réassureurs	R1620	51		51
Net	R1700	28	0	28
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut	R1710	-15		-15
Part des réassureurs	R1720	-10		-10
Net	R1800	-4	0	-4
Dépenses engagées	R1900	6		6
Autres dépenses	R2500			
Total des dépenses	R2600			6

S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentés découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		Total (vie hors santé, y compris UC)
	Assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties		Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties			
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									0
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE										
MEILLEURE ESTIMATION										
Meilleure estimation brute	R0030									6
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080									-16
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090									22
Marge de risque	R0100									0
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									0
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200									7

S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT									
R0010									
R0050									
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
MEILLEURE ESTIMATION									
PROVISIONS POUR PRIMES									
R0060		8 965							
R0140		5 539							
R0150		3 426							
PROVISIONS POUR SINISTRES									
R0160		8 809							
R0240		4 221							
R0250		4 588							
R0260		17 774							
R0270		8 014							
R0280		660							
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
R0290									
R0300									
R0310									

Assurance directe et réassurance proportionnelle

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL								
Provisions techniques - Total								18 434
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total								9 759
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite								8 675

S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement													
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +			
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			
Année Précédentes	R0100														0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	24 470	6 196	-398	16	5	9								
N-4	R0210	27 841	6 567	83	11	0									
N-3	R0220	42 382	9 651	255	5										
N-2	R0230	47 117	9 775	509											
N-1	R0240	45 853	6 175												
N	R0250	45 932													

		Somme des années (cumulés)	
		Pour l'année en cours C0170	C0180
R0100		0	0
R0160		0	0
R0170		0	0
R0180		0	0
R0190		0	0
R0200		9	30 298
R0210		0	34 502
R0220		5	52 293
R0230		509	57 401
R0240		6 175	52 028
R0250		45 932	45 932
Total	R0260	52 631	272 455

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Année Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0					
N-4	R0210	0	0	0	0	0						
N-3	R0220	0	0	0	0							
N-2	R0230	0	0	0								
N-1	R0240	0	470									
N	R0250	7 956										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
R0100		0
R0160		0
R0170		0
R0180		0
R0190		0
R0200		0
R0210		0
R0220		0
R0230		0
R0240		470
R0250		7 956
Total	R0260	8 426

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	18 441	0	0	0
Fonds propres de base	R0020	27 345	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	27 345	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0090	9 215	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	26 686	0	0	0
Minimum de capital requis	R0110	3 600	0	0	0

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	NIVEAU 1 -				TOTAL
	NON RESTREINT	RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	
	C0020	C0030	C0040	C0050	
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381			381
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	26 305			26 305
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	659			659
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
DÉDUCTIONS					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	27 345	26 686		659
FONDS PROPRES AUXILIAIRES					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
TOTAL	C0020	C0030	C0040	C0050

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES

	R0500	R0510	R0540	R0550	R0580	R0600	R0620	R0640
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	27 345	26 686	26 686	26 686	26 686	26 686	26 686	659
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	26 686	26 686	26 686	26 686	26 686	26 686	26 686	659
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	27 345	26 686	26 686	26 686	26 686	26 686	26 686	659
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	26 686	26 686	26 686	26 686	26 686	26 686	26 686	659
Capital de solvabilité requis	9 215							
Minimum de capital requis	3 600							
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	297 %							
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	741 %							

C0060

RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

	R0700	R0710	R0720	R0730	R0740	R0760
Excédent d'actif sur passif	27 345					
Actions propres (détenues directement et indirectement)						
Dividendes, distributions et charges prévisibles						
Autres éléments de fonds propres de base			1 040			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés						
Réserve de réconciliation						26 305

BÉNÉFICES ATTENDUS

	R0770	R0780	R0790
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie			
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)			

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	2 939		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 282		
Risque de souscription en vie	R0030	30	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	5 266	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-2 365		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	7 153		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 069
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-7
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	9 215
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	9 215

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**S.28.01.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE
OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE
NON-VIE UNIQUEMENT**

Résultat MCRNL

R0010

1 533

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	
		C0020	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance) C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	8 014	29 870
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040	
Résultat MCRL		R0200	6 665
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	22	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		641

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 782
Capital de solvabilité requis	R0310	9 215
Plafond du MCR	R0320	4 147
Plancher du MCR	R0330	2 304
MCR combiné	R0340	2 304
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 600
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	3 600

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 - BILAN

VALEUR SOLVABILITÉ II

Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	35
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	397
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 319
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	0
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	2 319
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-505
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-505
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	-505
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 420
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	495
Autres créances (hors assurance)	R0380	56
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 974
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	13
Total de l'actif	R0500	11 203

VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	79
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	79
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	-339
Marge de risque	R0590	418
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	286
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 168
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 985
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 734
Total du passif	R0900	5 253
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 950

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
PRIMES ÉMISES																	
Brut - assurance directe	R0110	10 470															10 470
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0															0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	6 310															6 310
Net	R0200	4 160															4 160
PRIMES ACQUISES																	
Brut - assurance directe	R0210	12 091															12 091
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0															0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	7 282															7 282
Net	R0300	4 808															4 808
CHARGE DES SINISTRES																	
Brut - assurance directe	R0310	7 168															7 168
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0															0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	4 315															4 315
Net	R0400	2 853															2 853
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Brut - assurance directe	R0410	-24															-24
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0															0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	0															0
Net	R0500	-24															-24
Dépenses engagées	R0550	236															236
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																236

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		C0080	C0090	C0140
	R0010	FR		
PRIMES ÉMISES				
Brut - assurance directe	R0110	10 470		10 470
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	6 310		6 310
Net	R0200	4 160	0	4 160
PRIMES ACQUISES				
Brut - assurance directe	R0210	12 091		12 091
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	7 282		7 282
Net	R0300	4 808	0	4 808
CHARGE DES SINISTRES				
Brut - assurance directe	R0310	7 168		7 168
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	4 315		4 315
Net	R0400	2 853	0	2 853
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut - assurance directe	R0410	-24		-24
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	0		0
Net	R0500	-24	0	-24
Dépenses engagées	R0550	236		236
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			236

S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION									
PROVISIONS POUR PRIMES									
Brut - total	R0060	-1 491							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1 101							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-390							
PROVISIONS POUR SINISTRES									
Brut - total	R0160	1 152							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	596							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	556							
Total meilleure estimation - brut	R0260	-339							
Total meilleure estimation - net	R0270	167							
Marge de risque	R0280	418							
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL									
Provisions techniques - Total		R0010							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		R0320	79						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite		R0330	-505						
		R0340	584						

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
MEILLEURE ESTIMATION									
PROVISIONS POUR PRIMES									
R0060									-1 491
R0140									-1 101
R0150									-390
PROVISIONS POUR SINISTRES									
R0160									1 152
R0240									596
R0250									556
R0260									-339
R0270									167
R0280									418
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
R0290									
R0300									
R0310									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Réassurance non proportionnelle acceptée							
	Réassurance							
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180

PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL

Provisions techniques - Total	R0320							79
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330							-505
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340							584

S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Année Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	4 294	587	18	3	8	9					
N-4	R0210	4 327	770	26	1	0						
N-3	R0220	4 930	748	26	3							
N-2	R0230	5 381	894	30								
N-1	R0240	5 959	863									
N	R0250	5 304										

	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours C0170	C0180	
R0100	C0170	C0180	
R0160	0	0	
R0170	0	0	
R0180	0	0	
R0190	0	0	
R0200	9	4 919	
R0210	0	5 124	
R0220	3	5 706	
R0230	30	6 305	
R0240	863	6 822	
R0250	5 304	5 304	
Total	R0260	6 209	34 180

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement													
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +			
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
Année Précédentes	R0100														0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	871	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	10
	R0220	15
	R0230	20
	R0240	53
	R0250	871
Total	R0260	969

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	R0010	R0020	R0050	R0090	R0100
Provisions techniques	79	0	0	2	0
Fonds propres de base	5 950	0	0	-1	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	5 950	0	0	-1	0
Capital de solvabilité requis	1 612	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	5 915	0	0	-1	0
Minimum de capital requis	3 700	0	0	0	0

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	5 534	5 534		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	35			35
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
DÉDUCTIONS					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 950	5 915		35
FONDS PROPRES AUXILIAIRES					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT	C0030	NIVEAU 2	C0040	NIVEAU 3	C0050
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES									
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 950	5 915						35
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 915	5 915						
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 950	5 915	0	0	0	0		35
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 915	5 915	0	0	0	0		
Capital de solvabilité requis	R0580	1 612							
Minimum de capital requis	R0600	3 700							
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	369 %							
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	160 %							
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION									
Excédent d'actif sur passif	R0700		5 950						
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710								
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720								
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		417						
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740								
Réserve de réconciliation	R0760		5 534						
BÉNÉFICES ATTENDUS									
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770								
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780								390
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790								390

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	134		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	687		
Risque de souscription en vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	828	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-399		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 249		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	363
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 612
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	1 612

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (ACTIVITES D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE A LA FOIS VIE ET NON-VIE)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	204	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	167	4 184		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				0

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	204
Capital de solvabilité requis	R0310	1 612
Plafond du MCR	R0320	725
Plancher du MCR	R0330	403
MCR combiné	R0340	403
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	3 700

CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	204	0
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 612	0
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	725	0
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	403	0
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	403	0
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	3 700

MUTA SANTÉ

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 - BILAN

VALEUR SOLVABILITÉ II

Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	65 361
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 058
Actions	R0100	6
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	6
Obligations	R0130	11 278
Obligations d'État	R0140	3 255
Obligations d'entreprise	R0150	7 921
Titres structurés	R0160	102
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	48 053
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	4 966
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	699
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	699
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	699
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	365
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	800
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	361
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2
Total de l'actif	R0500	67 588

VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	4 543
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	4 543
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	2 664
Marge de risque	R0590	1 879
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	877
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	486
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	155
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 573
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 920
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	16 554
Excédent d'actif sur passif	R1000	51 034

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
PRIMES ÉMISES																	
Brut - assurance directe	R0110		69 506														69 506
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200		69 506														69 506
PRIMES ACQUISES																	
Brut - assurance directe	R0210		69 505														69 505
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300		69 505														69 505
CHARGE DES SINISTRES																	
Brut - assurance directe	R0310		59 347														59 347
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400		59 347														59 347
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Brut - assurance directe	R0410		993														993
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440		473														473
Net	R0500		520														520
Dépenses engagées	R0550		1 639														1 639
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																1 639

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		C0080	C0090	C0140
	R0010	FR		
PRIMES ÉMISES				
Brut - assurance directe	R0110	69 506		69 506
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	0		0
Net	R0200	69 506	0	69 506
PRIMES ACQUISES				
Brut - assurance directe	R0210	69 505		69 505
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	0		0
Net	R0300	69 505	0	69 505
CHARGE DES SINISTRES				
Brut - assurance directe	R0310	59 347		59 347
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	0		0
Net	R0400	59 347	0	59 347
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut - assurance directe	R0410	993		993
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	473		473
Net	R0500	520	0	520
Dépenses engagées	R0550	1 639		1 639
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			1 639

S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
PROVISIONS POUR PRIMES									
R0060									
R0140									
R0150									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes									
PROVISIONS POUR SINISTRES									
R0160						2 664			
R0240						699			
R0250						1 965			
R0260						2 664			
R0270						1 965			
R0280						1 879			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres									
Total meilleure estimation - brut						2 664			
Total meilleure estimation - net						1 965			
Marge de risque						1 879			
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
R0290									
R0300									
R0310									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL										
Provisions techniques - Total	R0320		4 543							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330		699							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340		3 844							

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et maritime, transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050							
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION								
PROVISIONS POUR PRIMES								
Brut - total	R0060							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150							
PROVISIONS POUR SINISTRES								
Brut - total	R0160							2 664
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240							699
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250							1 965
Total meilleure estimation - brut	R0260							2 664
Total meilleure estimation - net	R0270							1 965
Marge de risque	R0280							1 879
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290							
Meilleure estimation	R0300							
Marge de risque	R0310							

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime,	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL								
Provisions techniques - Total								4 543
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0320							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0330							699
	R0340							3 844

S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Année Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	47 868	49 574	52 388	55 570	55 646	54 170					
N-4	R0210	5 889	6 883	6 666	6 501	5 063						
N-3	R0220	98	96	107	105							
N-2	R0230	27	6	3								
N-1	R0240	4	14									
N	R0250	3										

	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours C0170	C0180	
R0100	0	0	
R0160	0	0	
R0170	0	0	
R0180	0	0	
R0190	0	0	
R0200	54 170	315 217	
R0210	5 063	31 002	
R0220	105	405	
R0230	3	36	
R0240	14	18	
R0250	3	3	
Total	R0260	59 358	346 681

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement											
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Année Précédentes	R0100												0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	47 868	49 574	52 388	55 570	55 646	54 170						
N-4	R0210	5 889	6 883	6 666	6 501	5 063							
N-3	R0220	98	96	107	105								
N-2	R0230	27	6	3									
N-1	R0240	4	14										
N	R0250	3											

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	54 170
	R0210	5 063
	R0220	105
	R0230	3
	R0240	14
	R0250	3
Total	R0260	59 358

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTÉRÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	R0010	R0020	R0050	R0090	R0100
Provisions techniques	4 543	0	0	12	0
Fonds propres de base	51 034	0	0	-5	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	51 034	0	0	-5	0
Capital de solvabilité requis	12 128	0	0	3	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	51 034	0	0	-5	0
Minimum de capital requis	3 032	0	0	1	0

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	NIVEAU 1 - NON RESTREINT				NIVEAU 1 - RESTREINT				NIVEAU 2				NIVEAU 3										
	TOTAL				C0010				C0020				C0030				C0040				C0050		
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35																							
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010																						
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030																						
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	400				400																	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050																						
Fonds excédentaires	R0070																						
Actions de préférence	R0090																						
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110																						
Réserve de réconciliation	R0130	50 634				50 634																	
Passifs subordonnés	R0140																						
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160																						
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180																						
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II																							
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220																						
DÉDUCTIONS																							
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230																						
Total fonds propres de base après déductions	R0290	51 034				51 034																	
FONDS PROPRES AUXILIAIRES																							
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300																						
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310																						
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320																						
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330																						
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340																						
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350																						
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360																						
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370																						
Autres fonds propres auxiliaires	R0390																						
Total fonds propres auxiliaires	R0400																						

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT	C0030	NIVEAU 2	C0040	NIVEAU 3	C0050
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES									
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	51 034	51 034						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	51 034	51 034						
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	51 034	51 034	0	0	0	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	51 034	51 034	0	0	0	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	12 128							
Minimum de capital requis	R0600	3 032							
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	421 %							
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1683 %							
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION									
Excédent d'actif sur passif	R0700		51 034						
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710								
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720								
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		400						
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740								
Réserve de réconciliation	R0760		50 634						
BÉNÉFICES ATTENDUS									
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770								
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780								
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790								

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	7 096		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	191		
Risque de souscription en vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	6 634	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-3 001		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	10 920		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 085
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-877
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	12 128
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	12 128

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440

**S.28.01.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE
OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE
NON-VIE UNIQUEMENT**

Résultat MCRNL	R0010	1 725
----------------	-------	-------

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 965	34 746
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 725
Capital de solvabilité requis	R0310	12 128
Plafond du MCR	R0320	5 457
Plancher du MCR	R0330	3 032
MCR combiné	R0340	3 032
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	3 032

PRADO MUTUELLE

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 - BILAN

VALEUR SOLVABILITÉ II

Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 656
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	20 713
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 311
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	11 535
Obligations d'État	R0140	1 525
Obligations d'entreprise	R0150	10 010
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	7 867
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-621
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-621
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	-621
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 234
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	895
Autres créances (hors assurance)	R0380	138
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 005
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	32 020

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 779
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 779
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	2 443
Marge de risque	R0590	335
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	806
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	425
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	493
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 137
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 456
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	4 349
Total du passif	R0900	14 445
Excédent d'actif sur passif	R1000	17 575

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée								
		Assurance de protection du revenu médicaux	Assurance d'indemi- sation des travailleurs	Assurance de responsa- bilité civile automobile	Autre assu- rance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance in- cendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsa- bilité civile générale	Assurance de crédit et cau- tionnement	Assurance de protection juridique	Assistance pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total				
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
PRIMES ÉMISES																				
R0110	Brut - assurance directe	24 955																		24 955
R0120	Brut - Réassurance pro- portionnelle acceptée	1 736																		1 736
R0130	Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																			
R0140	Part des réassureurs	9 719																		9 719
R0200	Net	16 972																		16 972
PRIMES ACQUISES																				
R0210	Brut - assurance directe	23 593																		23 593
R0220	Brut - Réassurance pro- portionnelle acceptée	1 649																		1 649
R0230	Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																			
R0240	Part des réassureurs	8 989																		8 989
R0300	Net	16 253																		16 253
CHARGE DES SINISTRES																				
R0310	Brut - assurance directe	16 765																		16 765
R0320	Brut - Réassurance propor- tionnelle acceptée	1 387																		1 387
R0330	Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																			
R0340	Part des réassureurs	7 622																		7 622
R0400	Net	10 530																		10 530
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																				
R0410	Brut - assurance directe	0																		0
R0420	Brut - Réassurance pro- portionnelle acceptée	0																		0
R0430	Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																			
R0440	Part des réassureurs	0																		0
R0500	Net	0																		0
R0550	Dépenses engagées	4 660																		4 660
R1200	Autres dépenses																			
R1300	Total des dépenses																			4 660

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		C0080	C0090	C0140
	R0010	FR		
PRIMES ÉMISES				
Brut - assurance directe	R0110	24 955		24 955
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 736		1 736
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	9 719		9 719
Net	R0200	16 972	0	16 972
PRIMES ACQUISES				
Brut - assurance directe	R0210	23 593		23 593
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 649		1 649
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	8 989		8 989
Net	R0300	16 253	0	16 253
CHARGE DES SINISTRES				
Brut - assurance directe	R0310	16 765		16 765
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	1 387		1 387
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	7 622		7 622
Net	R0400	10 530	0	10 530
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut - assurance directe	R0410	0		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	0		0
Net	R0500	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	4 660		4 660
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			4 660

S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
PROVISIONS POUR PRIMES									
Brut - total	R0060	45							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1 346							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 392							
PROVISIONS POUR SINISTRES									
Brut - total	R0160	2 398							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	725							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 673							
Total meilleure estimation - brut	R0260	2 443							
Total meilleure estimation - net	R0270	3 065							
Marge de risque	R0280	335							
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL									
Provisions techniques - Total		R0320	2 779						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		R0330	-621						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite		R0340	3 400						

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
MEILLEURE ESTIMATION									
PROVISIONS POUR PRIMES									
R0060									45
R0140									-1 346
R0150									1 392
PROVISIONS POUR SINISTRES									
R0160									2 398
R0240									725
R0250									1 673
R0260									2 443
R0270									3 065
R0280									335
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
R0290									
R0300									
R0310									

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Réassurance					Total engagements en non-vie		
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle		Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, dommages non proportionnelle
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180

PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL

Provisions techniques - Total	R0320							2 779
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330							-621
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340							3 400

S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Année Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	49 131	5 223	123	2	-1	-7					
N-4	R0210	38 099	4 029	68	5	-12						
N-3	R0220	26 911	2 706	59	-11							
N-2	R0230	22 681	2 452	39								
N-1	R0240	18 549	1 894									
N	R0250	16 810										

	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours C0170	C0180	
R0100	0	0	
R0160	0	0	
R0170	0	0	
R0180	0	0	
R0190	0	0	
R0200	-7	54 470	
R0210	-12	42 189	
R0220	-11	29 666	
R0230	39	25 171	
R0240	1 894	20 443	
R0250	16 810	16 810	
Total	R0260	18 713	188 748

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement												
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Année Précédentes	R0100													0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	-6								
N-3	R0220	0	0	0	-8									
N-2	R0230	0	0	-7										
N-1	R0240	0	33											
N	R0250	1 761												

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	0
	R0230	0
	R0240	0
	R0250	0
Total	R0260	0

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	R0010	R0020	R0050	R0090	R0100
Provisions techniques	2 779	0	0	-2 779	0
Fonds propres de base	17 575	0	0	-17 575	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	16 719	0	0	-16 719	0
Capital de solvabilité requis	5 339	0	0	-5 339	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	15 919	0	0	-15 919	0
Minimum de capital requis	2 500	0	0	-2 500	0

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	TOTAL C0010	NIVEAU 1 - NON RESTREINT C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT C0030	NIVEAU 2 C0040	NIVEAU 3 C0050
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	15 690	15 690		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	1 656			1 656
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
DÉDUCTIONS					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	17 575	15 919		1 656
FONDS PROPRES AUXILIAIRES					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT	C0030	NIVEAU 2	C0040	NIVEAU 3	C0050
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES									
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	17 575	15 919					1 656	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	15 919	15 919						
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	16 719	15 919	0	0	0	0	801	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	15 919	15 919	0	0	0	0		
Capital de solvabilité requis	R0580	5 339							
Minimum de capital requis	R0600	2 500							
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	313 %							
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	637 %							
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION									
Excédent d'actif sur passif	R0700		17 575						
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710								
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720								
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		1 885						
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740								
Réserve de réconciliation	R0760		15 690						
BÉNÉFICES ATTENDUS									
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770								
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780								
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790								

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	2 617		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	840		
Risque de souscription en vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	2 754	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-1 629		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	4 582		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	757
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	5 339
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	5 339

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**S.28.01.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE
OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE
NON-VIE UNIQUEMENT**

Résultat MCRNL

R0010

956

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	3 065	17 269
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040	
Résultat MCRL	R0200		0
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	956
Capital de solvabilité requis	R0310	5 339
Plafond du MCR	R0320	2 403
Plancher du MCR	R0330	1 335
MCR combiné	R0340	1 335
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	2 500

RÉUNICA MUTUELLE

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 - BILAN

Actifs		VALEUR SOLVABILITÉ II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	39 589
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	24 844
Obligations d'État	R0140	1 466
Obligations d'entreprise	R0150	23 378
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	4 789
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	9 956
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	45
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	45
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	583
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	209
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	209
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	374
Santé similaire à la vie	R0320	382
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-8
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 269
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 645
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 498
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 506
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	57 135

VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 562
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 562
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	2 328
Marge de risque	R0590	233
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 850
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	639
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	580
Marge de risque	R0640	58
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 211
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	2 913
Marge de risque	R0680	298
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	333
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	110
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	77
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	521
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	9 001
Autres dettes (hors assurance)	R0840	8 472
Passifs subordonnés	R0850	6 250
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	6 250
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 488
Total du passif	R0900	33 663
Excédent d'actif sur passif	R1000	23 472

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance de protection du revenu médicaux	Assurance de protection d'indemi- sation des travailleurs	Assurance de responsa- bilité civile automobile	Assurance de responsa- bilité civile véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance in- cendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsa- bilité civile générale	Assurance de crédit et cau- tionnement	Assurance de protection juridique	Assistance pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total		
PRIMES ÉMISES																	
Brut - assurance directe	40 384	187	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 571
Brut - Réassurance pro- portionnelle acceptée	139	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	139
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	30 547	187	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 734
Part des réassureurs	9 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 975
PRIMES ACQUISES																	
Brut - assurance directe	44 832	222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 054
Brut - Réassurance pro- portionnelle acceptée	4 058	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 058
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	34 640	222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 862
Part des réassureurs	14 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 250
CHARGE DES SINISTRES																	
Brut - assurance directe	31 094	76	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 170
Brut - Réassurance propor- tionnelle acceptée	3 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 624
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	24 458	76	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 534
Part des réassureurs	10 260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 260
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Brut - assurance directe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance pro- portionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	2 879	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 885
Autres dépenses																	
Total des dépenses																	2 885

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
PRIMES ÉMISES									
Brut	0	787	0	0	70	0	0	0	857
Part des réassureurs	0	109	0	0	70	0	0	0	179
Net	0	679	0	0	0	0	0	0	679
PRIMES ACQUISES									
Brut	0	909	0	0	82	0	0	0	992
Part des réassureurs	0	129	0	0	82	0	0	0	211
Net	0	780	0	0	0	0	0	0	780
CHARGE DES SINISTRES									
Brut	0	249	0	0	63	0	0	0	312
Part des réassureurs	0	44	0	0	63	0	0	0	106
Net	0	206	0	0	0	0	0	0	206
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut	0	362	0	0	491	0	0	0	854
Part des réassureurs	0	0	0	0	464	0	0	0	464
Net	0	362	0	0	27	0	0	0	390
Dépenses engagées	0	134	0	0	0	0	0	0	134
Autres dépenses									0
Total des dépenses									134

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		FR		
	R0010			
		C0080	C0090	C0140
PRIMES ÉMISES				
Brut - assurance directe	R0110	40 571		40 571
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	139		139
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	30 734		30 734
Net	R0200	9 975	0	9 975
PRIMES ACQUISES				
Brut - assurance directe	R0210	45 054		45 054
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	4 058		4 058
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	34 862		34 862
Net	R0300	14 250	0	14 250
CHARGE DES SINISTRES				
Brut - assurance directe	R0310	31 170		31 170
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 624		3 624
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	24 534		24 534
Net	R0400	10 260	0	10 260
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut - assurance directe	R0410	0		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	0		0
Net	R0500	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	2 885		2 885
Autres dépenses	R1200			0
Total des dépenses	R1300			2 885

		5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE		
		PAYS D'ORIGINE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0150	C0160	C0210
	R1400	FR		
		C0220	C0090	C0280
PRIMES ÉMISES				
Brut	R1410	857		857
Part des réassureurs	R1420	179		179
Net	R1500	679	0	679
PRIMES ACQUISES				
Brut	R1510	992		992
Part des réassureurs	R1520	211		211
Net	R1600	780	0	780
CHARGE DES SINISTRES				
Brut	R1610	312		312
Part des réassureurs	R1620	106		106
Net	R1700	206	0	206
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut	R1710	854		854
Part des réassureurs	R1720	464		464
Net	R1800	390	0	390
Dépenses engagées	R1900	134		134
Autres dépenses	R2500			0
Total des dépenses	R2600			134

S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentés découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Total (vie hors santé, y compris UC)
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150		
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE												
MEILLEURE ESTIMATION	R0030	2 913	0	0	0	0	0	0	0	0	2 913	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-8	0	0	0	0	0	0	0	0	-8	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	2 921	0	0	0	0	0	0	0	0	2 921	
Marge de risque	R0100	298	0	0	0	0	0	0	0	0	298	
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques - Total	R0200	3 211	0	0	0	0	0	0	0	0	3 211	

Assurance santé (assurance directe)

Rentes découlant des
contrats d'assurance
non-vie et liées
aux engagements
d'assurance santé

Réassurance santé
(réassurance
acceptée)

Total (santé similaire
à la vie)

	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0			0	0	0
R0020	0			0		0
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE						
MEILLEURE ESTIMATION	R0030			580	0	580
Meilleure estimation brute						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		0	0	382	0	382
R0080		0	0			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite		0	0	198	0	198
R0090						
Marge de risque	R0100	0		58	0	58
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0		0	0	0
R0120						
Meilleure estimation		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0		0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	0		639	0	639

S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE	MEILLEURE ESTIMATION								
PROVISIONS POUR PRIMES	R0060	-4 808	24	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-3 779	-67	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 029	91	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS POUR SINISTRES	R0160	6 438	674	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	3 699	356	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 739	318	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	1 630	698	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	1 710	409	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	163	70	0	0	0	0	0	0
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque									

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

		Assurance de frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL										
Provisions techniques - Total	R0320	1 794	768	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-80	289	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 874	479	0	0	0	0	0	0	0

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et maritime, transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT								
R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout								
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE								
PROVISIONS POUR PRIMES								
R0060	0	0	0	0	0	0	0	-4 784
R0140	0	0	0	0	0	0	0	-3 846
R0150	0	0	0	0	0	0	0	-938
Meilleure estimation nette des provisions pour primes								
PROVISIONS POUR SINISTRES								
R0160	0	0	0	0	0	0	0	7 113
R0240	0	0	0	0	0	0	0	4 055
R0250	0	0	0	0	0	0	0	3 058
Total meilleure estimation - brut	0	0	0	0	0	0	0	2 328
Total meilleure estimation - net	0	0	0	0	0	0	0	2 119
Marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	233
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES								
R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout								
Meilleure estimation								
Marge de risque								

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

Assurance de protection juridique	Réassurance							Total engagements en non-vie
	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	

PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL

Provisions techniques - Total	0	0	0	0	0	0	0	2 562
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	0	0	0	0	0	0	0	209
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	0	0	0	0	0	0	0	2 353

S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Année Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	30 051	5 476	223	13	10	1					
N-4	R0210	30 354	4 423	184	54	4						
N-3	R0220	30 175	4 064	36	-4							
N-2	R0230	30 267	4 963	138								
N-1	R0240	30 495	4 267									
N	R0250	29 382										

	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours C0170	C0180	
R0100	0	0	
R0160	0	0	
R0170	0	0	
R0180	0	0	
R0190	0	0	
R0200	1	35 773	
R0210	4	35 020	
R0220	-4	34 271	
R0230	138	35 369	
R0240	4 267	34 763	
R0250	29 382	29 382	
Total	R0260	33 788	204 578

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Année Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	1						
N-3	R0220	0	0	0	9							
N-2	R0230	0	0	19								
N-1	R0240	0	312									
N	R0250	5 697										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	0
	R0230	0
	R0240	0
	R0250	0
Total	R0260	0

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	R0010	R0020	R0050	R0090	R0100
Provisions techniques	6 412	0	0	0	0
Fonds propres de base	29 722	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	29 722	0	0	0	0
Capital de solvabilité requis	8 536	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	29 722	0	0	0	0
Minimum de capital requis	3 700	0	0	0	0

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	NIVEAU 1 - NON RESTREINT		NIVEAU 1 - RESTREINT		NIVEAU 2		NIVEAU 3	
	TOTAL	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35								
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0	0	0	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	23 472	23 472	0	0	0	0	0
Passifs subordonnés	R0140	6 250	0	6 250	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	0	0	0	0	0	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0	0	0
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II								
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0	0	0	0	0	0	0
DÉDUCTIONS								
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	29 722	23 472	6 250	0	0	0	0
FONDS PROPRES AUXILIAIRES								
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0	0	0	0	0	0	0
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0	0	0	0	0	0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0	0	0	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0	0	0	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0	0	0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0	0	0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0	0	0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0	0	0	0	0	0	0

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	4 343		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 338		
Risque de souscription en vie	R0030	543	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	2 951	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-3 042		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	7 133		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 512
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-110
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	8 536
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	8 536

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	701	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 710	12 074		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	409	0		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		117

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			2 921	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			198	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				6 990

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	819
Capital de solvabilité requis	R0310	8 536
Plafond du MCR	R0320	3 841
Plancher du MCR	R0330	2 134
MCR combiné	R0340	2 134
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	3 700

CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	701	117
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	7 314	1 221
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	3 291	550
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 829	305
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 829	305
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	3 700

SMACL SANTÉ

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 - BILAN

Actifs		VALEUR SOLVABILITÉ II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	339
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	474
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	23 752
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	377
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	330
Actions - cotées	R0110	330
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	21 157
Obligations d'État	R0140	99
Obligations d'entreprise	R0150	21 058
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 833
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	54
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	4
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	14 789
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	12 984
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	12 984
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 805
Santé similaire à la vie	R0320	1 537
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	268
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 718
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 122
Autres créances (hors assurance)	R0380	355
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 680
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	232
Total de l'actif	R0500	58 463

VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	22 521
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	22 521
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	21 000
Marge de risque	R0590	1 521
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	2 870
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 314
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	2 190
Marge de risque	R0640	124
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	555
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	510
Marge de risque	R0680	46
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	295
Dépôts des réassureurs	R0770	14 978
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 201
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 271
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 172
Passifs subordonnés	R0850	5 109
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	5 109
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	52 418
Excédent d'actif sur passif	R1000	6 045

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
PRIMES ÉMISES																	
Brut - assurance directe	R0110	15 008	17 099														32 108
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	4 921	10 408														15 328
Net	R0200	10 088	6 692														16 780
PRIMES ACQUISES																	
Brut - assurance directe	R0210	15 008	17 099														32 108
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	4 921	10 408														15 328
Net	R0300	10 088	6 692														16 780
CHARGE DES SINISTRES																	
Brut - assurance directe	R0310	12 877	14 983														27 860
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	21															21
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	4 184	8 934														13 118
Net	R0400	8 714	6 049														14 763
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	3 381	3 623														7 004
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																7 004

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
PRIMES ÉMISES									
Brut				1 850					1 850
Part des réassureurs				913					913
Net				937					937
PRIMES ACQUISES									
Brut				1 850					1 850
Part des réassureurs				913					913
Net				937					937
CHARGE DES SINISTRES									
Brut				536	370				906
Part des réassureurs				359	100				459
Net				177	270				447
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut				-1					-1
Part des réassureurs				-1					-1
Net				0					0
Dépenses engagées				323	23				346
Autres dépenses									
Total des dépenses									346

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		FR		
		C0080	C0090	C0140
PRIMES ÉMISES				
Brut - assurance directe	R0110	32 108		32 108
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	15 328		15 328
Net	R0200	16 780	0	16 780
PRIMES ACQUISES				
Brut - assurance directe	R0210	32 108		32 108
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	15 328		15 328
Net	R0300	16 780	0	16 780
CHARGE DES SINISTRES				
Brut - assurance directe	R0310	27 860		27 860
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	21		21
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340			
Net	R0400	27 881	0	27 881
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut - assurance directe	R0410	-1		-1
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-1		-1
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500	-2	0	-2
Dépenses engagées	R0550	5 487		5 487
Autres dépenses	R1200			3 773
Total des dépenses	R1300			9 260

	R1400	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE	TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0150	C0160	C0210
		FR		
		C0220	C0090	C0280
PRIMES ÉMISES				
Brut	R1410	1 850		1 850
Part des réassureurs	R1420	913		913
Net	R1500	937	0	937
PRIMES ACQUISES				
Brut	R1510	1 850		1 850
Part des réassureurs	R1520	913		913
Net	R1600	937	0	937
CHARGE DES SINISTRES				
Brut	R1610	906		906
Part des réassureurs	R1620	459		459
Net	R1700	447	0	447
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut	R1710	-1		-1
Part des réassureurs	R1720	-1		-1
Net	R1800	0	0	0
Dépenses engagées	R1900	332		332
Autres dépenses	R2500			122
Total des dépenses	R2600			454

S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie				Total (vie hors santé, y compris UC)				
	avec participation aux bénéfices	C0020	Contrats sans options ni garanties	C0040	Contrats avec options ou garanties	C0050	Contrats sans options ni garanties	C0070	Contrats avec options ou garanties	C0080		Rentes découlant des contrats d'assurance vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	C0090	Réassurance acceptée	C0100
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020														
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE															
MEILLEURE ESTIMATION	R0030														
Meilleure estimation brute	R0030														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080														
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090														
Marge de risque	R0100														
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES															
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110														
Meilleure estimation	R0120														
Marge de risque	R0130														
Provisions techniques - Total	R0200														

Assurance santé (assurance directe)

	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé				Total (santé similaire à la vie)
	C0030	C0040	C0050	C0090	
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
	C0030	C0040	C0050	C0090	C0100
	C0150				
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT					
R0010					
R0020					
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION					
Meilleure estimation brute				2 190	2 190
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout				1 537	1 537
R0080					
R0090				654	654
Marge de risque				124	124
R0100					
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES					
Provisions techniques calculées comme un tout					
R0110					
Meilleure estimation					
R0120					
Marge de risque					
R0130					
Provisions techniques - Total				2 314	2 314
R0200					

S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION									
PROVISIONS POUR PRIMES									
Brut - total	R0060	521	766						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	166	457						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	354	309						
PROVISIONS POUR SINISTRES									
Brut - total	R0160	1 375	18 338						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	379	11 981						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	996	6 357						
Total meilleure estimation - brut	R0260	1 896	19 104						
Total meilleure estimation - net	R0270	1 351	6 666						
Marge de risque	R0280	256	1 265						
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL									
Provisions techniques - Total	2 152	20 369							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	545	12 438							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	1 607	7 931							

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
MEILLEURE ESTIMATION									
PROVISIONS POUR PRIMES									
R0060									1 287
R0140									624
R0150									664
PROVISIONS POUR SINISTRES									
R0160									19 713
R0240									12 360
R0250									7 353
R0260									21 000
R0270									8 016
R0280									1 521
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
R0290									
R0300									
R0310									

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime,	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL								
Provisions techniques - Total	R0320							22 521
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330							12 984
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340							9 538

S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
ANNÉE		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	5 441	576	47	5	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	5 245	763	28	4	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	7 519	995	28	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	9 091	953	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	12 663	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours C0170	C0180	
R0100	0	0	
R0160	0	0	
R0170	0	0	
R0180	0	0	
R0190	0	0	
R0200	0	0	
R0210	0	6 070	
R0220	4	6 040	
R0230	28	8 542	
R0240	953	10 044	
R0250	12 663	12 663	
Total	R0260	13 648	43 358

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement										
ANNÉE		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	1							
N-2	R0230	0	0	6								
N-1	R0240	0	45									
N	R0250	1 324										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
R0100		0
R0160		0
R0170		0
R0180		0
R0190		0
R0200		0
R0210		0
R0220		1
R0230		6
R0240		45
R0250		1 324
Total	R0260	1 375

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
Provisions techniques	R0010	25 391			
Fonds propres de base	R0020				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	10 529			
Capital de solvabilité requis	R0090	9 529			
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	6 946			
Minimum de capital requis	R0110	3 700			

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	4 515	4 515		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	1 191	1 191		
Passifs subordonnés	R0140	5 109		5 109	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	339			339
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
DÉDUCTIONS					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	11 154	5 706	5 109	339
FONDS PROPRES AUXILIAIRES					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT	C0030	NIVEAU 2	C0040	NIVEAU 3	C0050
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES									
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	11 154	5 706	5 706		5 109		339	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	10 815	5 706	5 706		5 109			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	10 529	5 706	0	0	4 823		0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	6 946	5 706	0	0	1 240			
Capital de solvabilité requis	R0580	9 529							
Minimum de capital requis	R0600	3 700							
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	110 %							
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	188 %							
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION									
Excédent d'actif sur passif	R0700								
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		6 045						
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720								
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		4 854						
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740								
Réserve de réconciliation	R0760					1 191			
BÉNÉFICES ATTENDUS									
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770								
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780								
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790								

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	3 947		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 992		
Risque de souscription en vie	R0030	217	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	5 558	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-3 219		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	8 495		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 034
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	9 529
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	9 529

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440

S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	1 980	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 351	10 088		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	6 666	6 692		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	326	255

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	654		241	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		446 622		356 519

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	2 561
Capital de solvabilité requis	R0310	9 529
Plafond du MCR	R0320	4 288
Plancher du MCR	R0330	2 382
MCR combiné	R0340	2 561
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	3 700

CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	2 306	255
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	8 581	948
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	3 862	426
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	2 145	237
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	2 306	255
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	3 700

VIASANTÉ MUTUELLE

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 - BILAN

VALEUR SOLVABILITÉ II

Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	6 499
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	30 093
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	673 625
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	16 300
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	29 988
Actions	R0100	2 970
Actions - cotées	R0110	1 767
Actions - non cotées	R0120	1 203
Obligations	R0130	421 320
Obligations d'État	R0140	24 846
Obligations d'entreprise	R0150	386 979
Titres structurés	R0160	9 494
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	88 133
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	114 914
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 408
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 408
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	17 004
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	17 004
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	17 004
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	56 807
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 774
Autres créances (hors assurance)	R0380	15 092
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	65 022
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	660
Total de l'actif	R0500	869 984

VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	89 337
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	89 337
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	83 797
Marge de risque	R0590	5 540
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 318
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 454
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 364
Marge de risque	R0640	89
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-135
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	-141
Marge de risque	R0680	6
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	5 975
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	21 705
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	6
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	12 597
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	18 281
Autres dettes (hors assurance)	R0840	51 532
Passifs subordonnés	R0850	162 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	150 000
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	12 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	37 144
Total du passif	R0900	399 895
Excédent d'actif sur passif	R1000	470 089

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile motrice	Assurance de responsabilité civile aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
PRIMES ÉMISES																	
Brut - assurance directe	R0110	567 767	1 744														569 510
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	7 548	0														7 548
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	321 819	0														321 819
Net	R0200	253 496	1 744														255 239
PRIMES ACQUISES																	
Brut - assurance directe	R0210	536 338	1 847														538 185
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	7 548	0														7 548
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	290 768	0														290 768
Net	R0300	253 117	1 847														254 964
CHARGE DES SINISTRES																	
Brut - assurance directe	R0310	386 022	1 156														387 178
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	6 052	0														6 052
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	197 530															197 530
Net	R0400	194 544	1 156														195 700
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Brut - assurance directe	R0410	-5 857	10														-5 847
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0														0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	0															0
Net	R0500	-5 857	10														-5 847
Dépenses engagées	R0550	64 094	91														64 184
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																64 184

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
PRIMES ÉMISES									
Brut		1 021			63				1 084
Part des réassureurs		197							197
Net		823			63				886
PRIMES ACQUISES									
Brut		1 021			63				1 084
Part des réassureurs		202							202
Net		819			63				882
CHARGE DES SINISTRES									
Brut		524			142				666
Part des réassureurs		96			0				96
Net		429			142				571
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut		-13			-79				-92
Part des réassureurs		-15			0				-15
Net		2			-79				-77
Dépenses engagées									-643
Autres dépenses									
Total des dépenses									-643

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		FR		
	R0010			
		C0080	C0090	C0140
PRIMES ÉMISES				
Brut - assurance directe	R0110	569 510		569 510
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	7 548		7 548
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	321 819		321 819
Net	R0200	255 239	0	255 239
PRIMES ACQUISES				
Brut - assurance directe	R0210	538 185		538 185
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	7 548		7 548
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	290 768		290 768
Net	R0300	254 964	0	254 964
CHARGE DES SINISTRES				
Brut - assurance directe	R0310	387 178		387 178
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	6 052		6 052
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	197 530		197 530
Net	R0400	195 700	0	195 700
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut - assurance directe	R0410	-5 847		-5 847
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	0		0
Net	R0500	-5 847	0	-5 847
Dépenses engagées	R0550	64 184		64 184
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			64 184

	R1400	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE	TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0150	C0160	C0210
		FR		
		C0220	C0090	C0280
PRIMES ÉMISES				
Brut	R1410	1 084		1 084
Part des réassureurs	R1420	197		197
Net	R1500	886	0	886
PRIMES ACQUISES				
Brut	R1510	1 084		1 084
Part des réassureurs	R1520	202		202
Net	R1600	882	0	882
CHARGE DES SINISTRES				
Brut	R1610	666		666
Part des réassureurs	R1620	96		96
Net	R1700	571	0	571
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut	R1710	-92		-92
Part des réassureurs	R1720	-15		-15
Net	R1800	-77	0	-77
Dépenses engagées	R1900	-643		-643
Autres dépenses	R2500			
Total des dépenses	R2600			-643

S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentés découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Total (vie hors santé, y compris UC)
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									0
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE										
Meilleure estimation brute	R0030									-141
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080									0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090									-141
Marge de risque	R0100									6
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200									-135

Assurance santé (assurance directe)

	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé		Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT						
R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0020						
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE						
MEILLEURE ESTIMATION						
R0030	0	0	1 364	0	0	1 364
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
R0080	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						
R0090	0	0	1 364	0	0	1 364
Marge de risque	0			89	0	89
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES						
R0110						
Provisions techniques calculées comme un tout						
R0120						
Meilleure estimation						
R0130						
Marge de risque						
Provisions techniques - Total	0		1 454	0	0	1 454

S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
PROVISIONS POUR PRIMES									
Brut - total	R0060	12 106	-686	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-8 377	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	20 483	-686	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS POUR SINISTRES									
Brut - total	R0160	71 576	802	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	25 381	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	46 195	802	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	83 681	116	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	66 677	116	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	5 477	64	0	0	0	0	0	0
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	Assurance									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL										
Provisions techniques - Total	89 158	179	0	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	17 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	72 154	179	0	0	0	0	0	0	0	0

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
MEILLEURE ESTIMATION									
PROVISIONS POUR PRIMES									
R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	11 420
R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	-8 377
R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	19 797
PROVISIONS POUR SINISTRES									
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	72 378
R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	25 381
R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	46 996
R0260	0	0	0	0	0	0	0	0	83 797
R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	66 793
R0280	0	0	0	0	0	0	0	0	5 540
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
R0290									
R0300									
R0310									

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

Assurance de protection juridique	Réassurance							Total engagements en non-vie
	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime,	Réassurance dommages non proportionnelle	
C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	

PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL

Provisions techniques - Total	0	0	0	0	0	0	0	89 337
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	0	0	0	0	0	0	0	17 004
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	0	0	0	0	0	0	0	72 333

S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Année Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	482	194	9	2	0	0					
N-4	R0210	361 385	46 190	1 173	72	93						
N-3	R0220	373 158	44 244	963	79							
N-2	R0230	367 646	44 096	1 155								
N-1	R0240	356 058	42 863									
N	R0250	345 627										

	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours C0170	C0180	
R0100	0	0	
R0160	0	0	
R0170	0	0	
R0180	0	0	
R0190	0	0	
R0200	0	687	
R0210	93	408 914	
R0220	79	418 443	
R0230	1 155	412 897	
R0240	42 863	398 921	
R0250	345 627	345 627	
Total	R0260	389 817	1 985 489

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement											
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Année Précédentes	R0100												0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	110	5							
N-3	R0220	0	0	185	-8								
N-2	R0230	0	0	-7									
N-1	R0240	0	1 473										
N	R0250	44 260											

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	5
	R0220	110
	R0230	185
	R0240	1 473
	R0250	44 260
Total	R0260	46 034

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090	
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTÉRÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO	
Provisions techniques	R0010	90 656	0	0	183	0
Fonds propres de base	R0020	482 089	0	0	1 705	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	482 089	0	0	1 705	0
Capital de solvabilité requis	R0090	107 512	0	0	4	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	475 589	0	0	1 666	0
Minimum de capital requis	R0110	26 878	0	0	1	0

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	28 260			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	435 330	435 330		
Passifs subordonnés	R0140	12 000	12 000		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	6 499			6 499
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
DÉDUCTIONS					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	482 089	463 589	12 000	6 499
FONDS PROPRES AUXILIAIRES					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT	C0030	NIVEAU 2	C0040	NIVEAU 3	C0050
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES									
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	482 089	463 589	12 000				6 499	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	475 589	463 589	12 000					
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	482 089	463 589	12 000		0		6 499	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	475 589	463 589	12 000		0			
Capital de solvabilité requis	R0580	107 512							
Minimum de capital requis	R0600	26 878							
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	448 %							
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1769 %							
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION									
Excédent d'actif sur passif	R0700		470 089						
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710								
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720								
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		34 759						
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740								
Réserve de réconciliation	R0760		435 330						
BÉNÉFICES ATTENDUS									
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770		175						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780		686						
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		861						

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	65 208		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	10 929		
Risque de souscription en vie	R0030	17	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	43 707	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-28 740		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	91 121		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	16 415
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-24
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	107 512
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	107 512

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE)

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(NL,NL)		Résultat MCR(NL,NL)	
		C0010	C0020		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	17 421			

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	66 677	300 255		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	116	1 884		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(L,NL)		Résultat MCR(L,L)	
		C0070	C0080		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200			29	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			1 364	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				0

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	17 450
Capital de solvabilité requis	R0310	107 512
Plafond du MCR	R0320	48 380
Plancher du MCR	R0330	26 878
MCR combiné	R0340	26 878
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	26 878

CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	17 421	29
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	107 335	177
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	48 301	79
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	26 834	44
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	26 834	44
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	26 834	3 700

LA MONDIALE

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 - BILAN

VALEUR SOLVABILITÉ II

Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	29 206
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	63 914 384
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	3 236 594
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 927 290
Actions	R0100	4 316 791
Actions - cotées	R0110	4 299 937
Actions - non cotées	R0120	16 854
Obligations	R0130	48 490 165
Obligations d'État	R0140	19 711 572
Obligations d'entreprise	R0150	28 117 760
Titres structurés	R0160	660 833
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	2 666 189
Produits dérivés	R0190	250 456
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	125 523
Autres investissements	R0210	2 901 376
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	5 376 176
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	101 367
Avances sur police	R0240	13 277
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	88 091
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	78 877
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	22 376
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	22 376
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	16 590
Santé similaire à la vie	R0320	6 506
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	10 085
Vie UC et indexés	R0340	39 911
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	73 555
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	111 980
Autres créances (hors assurance)	R0380	279 113
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 066 869
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	5 821
Total de l'actif	R0500	71 037 349

VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	58 372
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	58 372
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	57 352
Marge de risque	R0590	1 020
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	50 055 829
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	69 243
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	68 039
Marge de risque	R0640	1 204
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	49 986 585
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	49 145 416
Marge de risque	R0680	841 169
Provisions techniques UC et indexés	R0690	5 007 635
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	4 921 910
Marge de risque	R0720	85 725
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	11 969
Provisions pour retraite	R0760	7
Dépôts des réassureurs	R0770	40 566
Passifs d'impôts différés	R0780	2 027 314
Produits dérivés	R0790	240 689
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	6 899
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	4 275 603
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	166 367
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	112 880
Autres dettes (hors assurance)	R0840	312 986
Passifs subordonnés	R0850	1 735 827
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1 735 827
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	26 895
Total du passif	R0900	64 079 838
Excédent d'actif sur passif	R1000	6 957 512

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
PRIMES ÉMISES																	
Brut - assurance directe		53 123															53 123
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs		12 634															12 634
Net		40 489															40 489
PRIMES ACQUISES																	
Brut - assurance directe		53 116															53 116
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs		12 634															12 634
Net		40 482															40 482
CHARGE DES SINISTRES																	
Brut - assurance directe		28 867															28 867
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs		9 202															9 202
Net		19 665															19 665
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Brut - assurance directe																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs																	
Net																	
Dépenses engagées																	18 269
Autres dépenses																	18 269
Total des dépenses																	18 269

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
PRIMES ÉMISES									
Brut	R1410	1 217 462	271 484	15 087				3 555 644	5 059 677
Part des réassureurs	R1420							999	999
Net	R1500	1 217 462	271 484	15 087				3 554 645	5 058 678
PRIMES ACQUISES									
Brut	R1510	1 216 117	269 038	15 087				3 573 157	5 073 398
Part des réassureurs	R1520							999	999
Net	R1600	1 216 117	269 038	15 087				3 572 158	5 072 399
CHARGE DES SINISTRES									
Brut	R1610	1 012 408	54 444	7 780				2 489 923	3 564 554
Part des réassureurs	R1620							1 308	1 308
Net	R1700	1 012 408	54 444	7 780				2 488 616	3 563 247
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900	202 766	39 752	2 476	0	0	0	86 103	331 098
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								331 098

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		FR		
	R0010			
		C0080	C0090	C0140
PRIMES ÉMISES				
Brut - assurance directe	R0110	53 123		53 123
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	12 634		12 634
Net	R0200	40 489	0	40 489
PRIMES ACQUISES				
Brut - assurance directe	R0210	53 116		53 116
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	12 634		12 634
Net	R0300	40 482	0	40 482
CHARGE DES SINISTRES				
Brut - assurance directe	R0310	28 867		28 867
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	9 202		9 202
Net	R0400	19 665	0	19 665
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut - assurance directe	R0410			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500	0	0	
Dépenses engagées	R0550	18 269		18 269
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			18 269

	R1400	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		PAYS D'ORIGINE	C0160	C0210
		C0150		
		FR		
		C0220	C0090	C0280
PRIMES ÉMISES				
Brut	R1410	5 059 677		5 059 677
Part des réassureurs	R1420	999		999
Net	R1500	5 058 678	0	5 058 678
PRIMES ACQUISES				
Brut	R1510	5 073 398		5 073 398
Part des réassureurs	R1520	999		999
Net	R1600	5 072 399	0	5 072 399
CHARGE DES SINISTRES				
Brut	R1610	3 564 554		3 564 554
Part des réassureurs	R1620	1 308		1 308
Net	R1700	3 563 247	0	3 563 247
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut	R1710	0		0
Part des réassureurs	R1720	0		0
Net	R1800	0	0	0
Dépenses engagées	R1900	331 098		331 098
Autres dépenses	R2500			
Total des dépenses	R2600			331 098

S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Total (vie hors santé, y compris UC)
	avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Réassurance acceptée			
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150		
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010										0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										0	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE												
MEILLEURE ESTIMATION	R0030	23 603 385		2 465 256		108 044				33 318 184	59 494 869	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			39 911		10 085				0	49 995	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	23 603 385		2 425 345		97 960				33 318 184	59 444 874	
Marge de risque	R0100	411 101	42 937			1 882				470 974	926 894	
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110											
Meilleure estimation	R0120	-1 216 226				-2 058				-4 209 258	-5 427 543	
Marge de risque	R0130											
Provisions techniques - Total	R0200	22 798 259	2 508 193			107 868				29 579 900	54 994 221	

Assurance santé (assurance directe)

	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé				Total (santé similaire à la vie)
	C0030	C0040	C0050	C0090	
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties		
	C0030	C0040	C0050	C0090	C0100
	C0150				
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010				0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020				0
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE					
MEILLEURE ESTIMATION					
Meilleure estimation brute	R0030		69 153		69 153
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		6 506		6 506
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090		62 647		62 647
Marge de risque	R0100	1 204			1 204
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110				
Meilleure estimation	R0120		-1 114		-1 114
Marge de risque	R0130				
Provisions techniques - Total	R0200	69 243			69 243

S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION									
PROVISIONS POUR PRIMES									
Brut - total	R0060								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								
PROVISIONS POUR SINISTRES									
Brut - total	R0160	58 560							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	22 376							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	36 183							
Total meilleure estimation - brut	R0260	58 560							
Total meilleure estimation - net	R0270	36 183							
Marge de risque	R0280	1 020							
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300	-1 208							
Marge de risque	R0310								

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL									
Provisions techniques - Total		58 372							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	22 376							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	35 996							

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et maritime, transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT								
R0010								
R0050								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout								
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE								
MEILLEURE ESTIMATION								
PROVISIONS POUR PRIMES								
R0060								
R0140								
R0150								
Brut - total								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes								
PROVISIONS POUR SINISTRES								
R0160								58 560
R0240								22 376
R0250								36 183
R0260								58 560
R0270								36 183
R0280								1 020
MARGE DE RISQUE								
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES								
R0290								
R0300								-1 208
R0310								
Provisions techniques calculées comme un tout								
Meilleure estimation								
Marge de risque								

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime,	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL								
Provisions techniques - Total	R0320							58 372
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330							22 376
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340							35 996

S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

ANNÉE		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	6 037	6 523	2 524	818	37	2	0	0	0	0	0
N-8	R0170	6 798	7 289	2 970	1 063	41	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	7 352	7 370	2 471	1 149	21	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	6 484	7 809	3 099	1 215	18	-3	0	0	0	0	0
N-5	R0200	6 048	7 576	2 560	679	16	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	4 002	6 993	2 324	719	20	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	6 673	7 059	2 758	931	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	6 207	7 334	2 599	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	5 263	6 972	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	5 476	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
R0100		0	0
R0160		0	15 941
R0170		0	18 160
R0180		0	18 363
R0190		0	18 623
R0200		0	16 879
R0210		20	14 058
R0220		931	17 421
R0230		2 599	16 140
R0240		6 972	12 235
R0250		5 476	5 476
Total	R0260	15 999	153 297

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement										
ANNÉE		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	1 162							
N-2	R0230	0	0	8 957								
N-1	R0240	0	16 722									
N	R0250	30 511										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
R0100		0
R0160		0
R0170		0
R0180		0
R0190		0
R0200		0
R0210		0
R0220		1 162
R0230		8 957
R0240		16 722
R0250		30 511
Total	R0260	57 352

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
Provisions techniques	R0010	55 121 836	5 429 864	0	362 354
Fonds propres de base	R0020	8 692 782	-3 829 434	0	-255 551
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	8 692 782	-3 829 434	0	-255 551
Capital de solvabilité requis	R0090	3 400 725	0	0	209 505
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	8 692 782	-4 477 316	0	-300 823
Minimum de capital requis	R0110	1 530 326	0	0	93 083

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT		NIVEAU 1 - RESTREINT		NIVEAU 2		NIVEAU 3	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	

FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	2 020	2 020	0	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 777 720	1 777 720	0	0	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	6 777 772	6 777 772	0	0	0	0	0
Passifs subordonnés	R0140	1 735 827	1 735 827	1 544 591	191 236	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	0	0	0	0	0	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0	0	0

FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0	0	0	0	0	0	0
--	-------	---	---	---	---	---	---	---

DÉDUCTIONS

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	556	556	0	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	8 692 782	6 956 955	1 544 591	191 236	0	0	0

FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0	0	0	0	0	0	0
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0	0	0	0	0	0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0	0	0	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0	0	0	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0	0	0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0	0	0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0	0	0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0	0	0	0	0	0	0

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT		NIVEAU 1 - RESTREINT		NIVEAU 2		NIVEAU 3	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050			
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES									
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	8 692 782	6 956 955	1 544 591	191 236				0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	8 692 782	6 956 955	1 544 591	191 236				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	8 692 782	6 956 955	1 544 591	191 236				0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	8 692 782	6 956 955	1 544 591	191 236				
Capital de solvabilité requis	R0580	3 400 725							
Minimum de capital requis	R0600	1 530 326							
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	256 %							
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	568 %							

C0060

RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

Excédent d'actif sur passif	R0700	6 957 512							
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0							
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0							
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	179 740							
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0							
Réserve de réconciliation	R0760	6 777 772							
BÉNÉFICES ATTENDUS									
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	319 159							
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0							
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	319 159							

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	5 473 305		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	152 251		
Risque de souscription en vie	R0030	1 059 048	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	15 197	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-822 014		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	5 877 787		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	250 123
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 443 176
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-284 010
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 400 725
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	3 400 725

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440

S.28.01.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT

Résultat MCRNL R0010 4 740

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	36 183	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

Résultat MCRL R0200 1 573 753

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0040	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	49 080 188	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	5 384 727	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	4 881 999	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	160 607	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		350 453

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 578 493
Capital de solvabilité requis	R0310	3 400 725
Plafond du MCR	R0320	1 530 326
Plancher du MCR	R0330	850 181
MCR combiné	R0340	1 530 326
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	1 530 326

LA MONDIALE EUROPARTNER

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 - BILAN

VALEUR SOLVABILITÉ II

Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 959
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	259 571
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	16
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	244 239
Obligations d'État	R0140	54 049
Obligations d'entreprise	R0150	190 189
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	6
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	15 310
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	6 198 853
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	24 049
Avances sur police	R0240	24 049
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	7 443 463
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	7 443 463
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	7 443 463
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	23 308
Autres créances (hors assurance)	R0380	29 159
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	208 704
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	323
Total de l'actif	R0500	14 189 389

VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	7 472 583
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	7 472 583
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	7 415 429
Marge de risque	R0680	57 154
Provisions techniques UC et indexés	R0690	6 094 144
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	6 020 100
Marge de risque	R0720	74 044
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	7 870
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	1 826
Passifs d'impôts différés	R0780	30 750
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	12 234
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	97 469
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	128
Autres dettes (hors assurance)	R0840	44 976
Passifs subordonnés	R0850	140 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	140 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	13 901 980
Excédent d'actif sur passif	R1000	287 409

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie				Engagements de réassurance vie			Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
PRIMES ÉMISES									
Brut		1 244 417	822 719					1 118	2 068 254
Part des réassureurs		1 345 358	49					1 291	1 346 697
Net		-100 941	822 671					-173	721 557
PRIMES ACQUISES									
Brut		1 244 417	822 719					1 118	2 068 254
Part des réassureurs		1 345 358	49					1 291	1 346 697
Net		-100 941	822 671					-173	721 557
CHARGE DES SINISTRES									
Brut		661 008	345 650					5 320	1 011 978
Part des réassureurs		732 615	15					5 894	738 524
Net		-71 606	345 634					-574	273 454
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées								2	60 652
Autres dépenses		26 083	34 567						
Total des dépenses									60 652

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

TOTAL 5
PRINCIPAUX
PAYS ET PAYS
D'ORIGINE

PAYS D'ORIGINE 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE

R1400	PAYS D'ORIGINE										C0210			
	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240		C0250	C0260	C0270
	LU	BE	FR	GB	IT	NC								
PRIMES ÉMISES														
Brut	48 023	65 248	960 629	45 373	740 031	38 859								1 898 162
Part des réassureurs	28 450	55 352	529 919	30 092	579 664	22 590								1 246 067
Net	19 573	9 896	430 710	15 281	160 366	16 269								652 095
PRIMES ACQUISES														
Brut	48 023	65 248	960 629	45 373	740 031	38 859								1 898 162
Part des réassureurs	28 450	55 352	529 919	30 092	579 664	22 590								1 246 067
Net	19 573	9 896	430 710	15 281	160 366	16 269								652 095
CHARGE DES SINISTRES														
Brut	16 480	195 285	411 323	51 169	187 059	15 118								876 433
Part des réassureurs	20 904	109 696	321 468	20 409	157 962	14 865								645 303
Net	-4 424	85 589	89 855	30 760	29 097	254								231 130
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES														
Brut														
Part des réassureurs														
Net	0	0	0	0	0	0								0
Dépenses engagées	2 348	4 262	29 104	4 179	12 833	1 170								53 895
Autres dépenses														
Total des dépenses														53 895

S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance avec participation aux bénéfices			Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (Vie hors santé, y compris UC)	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100				C0150
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties						
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020												
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION													
Meilleure estimation brute	R0030	7 406 029			6 020 100						9 400	13 435 529	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	7 434 063									9 400	7 443 463	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	-28 034			6 020 100						0	5 992 066	
Marge de risque	R0100	57 082	74 044								72	131 198	
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES													
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110												
Meilleure estimation	R0120												
Marge de risque	R0130												
Provisions techniques - Total	R0200	7 463 111	6 094 144								9 473	13 566 727	

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	R0010	R0020	R0050	R0090	R0100
Provisions techniques	13 566 727	0	0	30 727	0
Fonds propres de base	427 409	0	0	-13 334	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	427 409	0	0	-13 334	0
Capital de solvabilité requis	294 093	0	0	2 179	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	373 966	0	0	-16 558	0
Minimum de capital requis	73 523	0	0	545	0

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	NIVEAU 1 -				
	TOTAL	NON RESTREINT	RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	173 182			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030		173 182		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	114 227	114 227		
Passifs subordonnés	R0140	140 000	71 852	68 148	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
DÉDUCTIONS					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	427 409	287 409	71 852	68 148
FONDS PROPRES AUXILIAIRES					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
TOTAL	C0020	C0030	C0040	C0050

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES

	R0500	427 409	287 409	71 852	68 148
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0510	427 409	287 409	71 852	68 148
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0540	427 409	287 409	71 852	68 148
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0550	373 966	287 409	71 852	14 705
Capital de solvabilité requis	R0580	294 093			
Minimum de capital requis	R0600	73 523			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	145 %			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	509 %			

C0060

RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

	R0700	287 409
Excédent d'actif sur passif	R0710	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0720	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0730	173 182
Autres éléments de fonds propres de base	R0740	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0760	114 227

BÉNÉFICES ATTENDUS

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	464 725		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 347		
Risque de souscription en vie	R0030	189 353	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	0	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-118 011		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	547 414		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	58 359
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-280 929
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-30 750
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	294 093
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	294 093

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

**S.28.01.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE
OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE
NON-VIE UNIQUEMENT**

Résultat MCRNL

R0010

1 533

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	8 014	29 870
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040	
Résultat MCRL	R0200		10 721
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	-369 453	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	341 419	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	6 020 100	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		5 745

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	10 721
Capital de solvabilité requis	R0310	294 093
Plafond du MCR	R0320	132 342
Plancher du MCR	R0330	73 523
MCR combiné	R0340	73 523
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	73 523

LA MONDIALE PARTENAIRE

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 - BILAN

VALEUR SOLVABILITÉ II

Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	17
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 983 921
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	259
Actions	R0100	8 262
Actions - cotées	R0110	8 261
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	5 508 936
Obligations d'État	R0140	1 671 165
Obligations d'entreprise	R0150	3 794 876
Titres structurés	R0160	42 895
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	164 024
Produits dérivés	R0190	2 271
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1
Autres investissements	R0210	300 169
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	11 129 487
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	192 577
Avances sur police	R0240	192 577
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	16 367 499
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	16 367 499
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	16 367 499
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 736
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	92 805
Autres créances (hors assurance)	R0380	35 309
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	274 089
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	34 080 440

VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	20 993 085
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	20 993 085
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	20 824 513
Marge de risque	R0680	168 572
Provisions techniques UC et indexés	R0690	10 862 087
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	10 776 570
Marge de risque	R0720	85 517
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8 269
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	9 939
Passifs d'impôts différés	R0780	133 141
Produits dérivés	R0790	885
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	188 090
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	300 088
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	189 007
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 909
Autres dettes (hors assurance)	R0840	9 659
Passifs subordonnés	R0850	310 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	310 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	33 006 160
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 074 280

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie				Engagements de réassurance vie				
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
PRIMES ÉMISES										
	Brut	R1410	1 538 702	743 273						2 281 974
	Part des réassureurs	R1420	1 467 870	0						1 467 870
	Net	R1500	70 831	743 273						814 104
PRIMES ACQUISES										
	Brut	R1510	1 538 702	743 273						2 281 974
	Part des réassureurs	R1520	1 467 870	0						1 467 870
	Net	R1600	70 831	743 273						814 104
CHARGE DES SINISTRES										
	Brut	R1610	1 529 359	602 870						2 132 228
	Part des réassureurs	R1620	1 368 586	0						1 368 586
	Net	R1700	160 772	602 870						763 642
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES										
	Brut	R1710	0	0						0
	Part des réassureurs	R1720	0	0						0
	Net	R1800	0	0						0
	Dépenses engagées	R1900	138 346	89 123						227 469
	Autres dépenses	R2500								1 008
	Total des dépenses	R2600								228 477

S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	R1400	PAYS D'ORIGINE		5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE	TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0150	C0160	C0210	
		FR			
		C0220	C0090	C0280	
PRIMES ÉMISES					
Brut	R1410	2 281 974			2 281 974
Part des réassureurs	R1420	1 467 870			1 467 870
Net	R1500	814 104	0		814 104
PRIMES ACQUISES					
Brut	R1510	2 281 974			2 281 974
Part des réassureurs	R1520	1 467 870			1 467 870
Net	R1600	814 104	0		814 104
CHARGE DES SINISTRES					
Brut	R1610	2 132 228			2 132 228
Part des réassureurs	R1620	1 368 586			1 368 586
Net	R1700	763 642	0		763 642
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES					
Brut	R1710				
Part des réassureurs	R1720				
Net	R1800	0	0		
Dépenses engagées	R1900	227 469			227 469
Autres dépenses	R2500				1 008
Total des dépenses	R1300				228 477

S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentés découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Total (vie hors santé, y compris UC)
	avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Réassurance acceptée			
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150		
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010									0		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									0		
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE												
MEILLEURE ESTIMATION	R0030	21 242 901		10 776 570						0	32 019 471	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	16 367 499								0	16 367 499	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	4 875 401		10 776 570							15 651 971	
Marge de risque	R0100	168 572	85 517							0	254 089	
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110											
Meilleure estimation	R0120	-418 387									-418 387	
Marge de risque	R0130											
Provisions techniques - Total	R0200	20 993 085	10 862 087								31 855 173	

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	R0010	R0020	R0050	R0090	R0100
Provisions techniques	31 855 173	418 387	0	88 901	0
Fonds propres de base	1 384 280	-295 069	0	-39 528	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 384 280	-295 069	0	-39 528	0
Capital de solvabilité requis	758 718	0	0	12 273	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	1 322 216	-310 267	0	-57 167	0
Minimum de capital requis	189 680	0	0	3 068	0

S.23.01.01 - FONDS PROPRES

TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT		NIVEAU 1 - RESTREINT		NIVEAU 2		NIVEAU 3	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080

FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35

	R0010	R0030	R0040	R0050	R0070	R0090	R0110	R0130	R0140	R0160	R0180
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	73 413	73 413									
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	105 656	105 656									
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel											
Comptes mutualistes subordonnés											
Fonds excédentaires											
Actions de préférence											
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence											
Réserve de réconciliation	895 211	895 211									
Passifs subordonnés	310 000							210 000	100 000		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets											
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra											

FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220										
--	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DÉDUCTIONS

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230										
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 384 280	1 074 280	210 000	100 000						

FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300										
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310										
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320										
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330										
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340										
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350										
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360										
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370										
Autres fonds propres auxiliaires	R0390										
Total fonds propres auxiliaires	R0400										

	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
TOTAL	C0020	C0030	C0040	C0050

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES

	R0500	R0510	R0540	R0550	R0580	R0600	R0620	R0640
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 384 280	1 074 280	210 000	100 000				
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	1 384 280	1 074 280	210 000	100 000				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 384 280	1 074 280	210 000	100 000				0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	1 322 216	1 074 280	210 000	37 936				
Capital de solvabilité requis	758 718							
Minimum de capital requis	189 680							
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	182 %							
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	697 %							

C0060

RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

	R0700	R0710	R0720	R0730	R0740	R0760
Excédent d'actif sur passif	1 074 280					
Actions propres (détenues directement et indirectement)						
Dividendes, distributions et charges prévisibles						
Autres éléments de fonds propres de base			179 069			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés						
Réserve de réconciliation						895 211

BÉNÉFICES ATTENDUS

	R0770	R0780	R0790
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie			
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)			

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 487 808		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	9 264		
Risque de souscription en vie	R0030	621 149	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	0	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-365 700		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 752 520		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	111 931
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 099 197
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-6 536
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	758 718
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	758 718

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**S.28.01.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE
OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE
NON-VIE UNIQUEMENT**

Résultat MCRNL	R0010	0
----------------	-------	---

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040
Résultat MCRL	R0200	106 654

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	3 195 953	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	1 679 449	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	10 776 570	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		427 693

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	106 654
Capital de solvabilité requis	R0310	758 718
Plafond du MCR	R0320	341 423
Plancher du MCR	R0330	189 680
MCR combiné	R0340	189 680
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	189 680

AG2R LA MONDIALE
104-110 bd Haussmann
75379 Paris Cedex 08
Tél. : 09 74 50 1234
www.ag2rlamondiale.fr